
Informations internes sur L'AGRICULTURE :

La spéculation ovine

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION «ECONOMIE ET STRUCTURE AGRICOLES» - DIVISION «BILANS, ETUDES, INFORMATION»

*La reproduction, même partielle, du contenu de ce rapport est subordonnée
à la mention explicite de la source*

APERÇU DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE L'ÉTUDE

LA SPECULATION OVINE

Série : "Informations Internes sur l'Agriculture"

n° 90.

Cette étude vient de paraître en langue française.
La version allemande est en préparation.

L'étude essaie de dresser un bilan de la situation et des perspectives de la spéculation ovine dans la Communauté élargie. L'élaboration du rapport de synthèse a été précédée par la préparation d'un rapport pour les six Etats membres dont la publication est envisagée.

Une première partie concerne la situation et l'évolution de la spéculation ovine dans la C.E.E. vues dans leur contexte international. Elle comprend :

- la production, la consommation et le commerce extérieur de viande ovine;
- les structures de production de la spéculation ovine selon les différentes régions et les structures de l'offre en résultant;
- la situation concurrentielle et les échanges intra-communautaires;
- un aperçu de la situation et des caractéristiques de la spéculation ovine dans les pays qui avaient posé leur candidature pour l'entrée dans la Communauté;
- le contexte du marché mondial et les principaux pays producteurs qui s'y présentent.

La deuxième partie dresse une esquisse de l'avenir en évaluant la demande et l'offre de la viande ovine pour une Communauté élargie dans différentes hypothèses et notamment l'effet de l'entrée de deux produc-

./...

teurs importants que sont l'Irlande et surtout le Royaume-Uni. Elle examine ensuite les possibilités d'avenir de cette spéculation notamment sous l'angle de sa productivité et des structures d'exploitation.

Dans la troisième partie, les auteurs indiquent les éléments à prendre en considération lors du choix d'une politique pour le secteur ovin sur le plan de l'organisation commune des marchés et celle des structures de production.

Informations internes sur L'AGRICULTURE

La spéculation ovine

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION « ÉCONOMIE ET STRUCTURE AGRICOLES » – DIVISION « BILANS, ÉTUDES, INFORMATION »

AVANT-PROPOS

Cette étude a été entreprise dans le cadre du programme d'études de la Direction Générale de l'Agriculture de la Commission des Communautés européennes.

Au cours d'une première phase, l'étude de la spéculation ovine dans chaque Pays-Membre a été réalisée :

pour la République Fédérale Allemande

Dr. B. WILLERS - Leiter des Referates Schlachtvieh und
Fleisch
Deutscher Raiffeisenverband e.V.
BONN

pour les Pays-Bas

F. BIKKER - Productschap voor Vee en Vlees
Hoofdafdeling Marktbeleid
RIJSWIJK

pour l'Italie

Dr. F. CATELLA - Segretario Generale dell'Unione Nazionale
dell'Avicoltura
ROMA

pour la Belgique

A. VERKINDEREN - Professor aan de Fakulteit der Landbouw-
wetenschappen
Leerstoel van Landhuishoudkunde
GENT

pour la France

J. LE BIHAN - Laboratoire de Recherches sur l'Economie
des Industries Agricoles et Alimentaires
assisté de J.P. BOUTONNET
MASSY

Les travaux des experts ont été coordonnés par J. LE BIHAN.

Au cours de la deuxième phase, une étude de synthèse et de conclusions a été réalisée par J. LE BIHAN, assisté de J.P. BOUTONNET et L. BERCHU.

Les divisions "Bétail et Viandes" et "Bilans, Etudes, Informations" de la Direction Générale de l'Agriculture ont participé à l'élaboration du document.

*

* *

Cette étude ne reflète pas nécessairement les opinions de la Commission des Communautés Européennes dans ce domaine et n'anticipe nullement sur l'attitude future de la Commission en cette matière.

PRESENTATION

L'étude de la spéculation ovine dans la CEE a été préparée à la demande de la Direction Générale de l'Agriculture de la Commission des Communautés Européennes.

Une série de cinq rapports étudiant la spéculation ovine en République Fédérale Allemande, Belgique, Pays-Bas, France et Italie a tout d'abord été élaborée.

Un rapport de synthèse et de conclusions a ensuite été élaboré.

La collaboration entre les experts et les responsables de la Commission, sur le plan administratif et technique, a été fructueuse. Elle a permis aux experts d'orienter, de développer les recherches et d'en présenter les résultats de manière nettement plus efficace.

Aussi le rapporteur se doit-il de remercier MM. M. BRODERS et J. LOMMEZ pour leur aide très utile et toujours agréable.

Il remercie en outre particulièrement :

MM. MAZOYER, Maître de conférence, et CHAUSSEPIED, Assistant, à l'Institut National Agronomique de Paris, dont la connaissance des problèmes de développement et les conseils lui ont été d'un grand secours.

MM. BONNET, BUTTOUD, GASTEMBIDE, de la chaire de Développement Agricole de l'Institut National Agronomique, qui ont participé à l'élaboration des modèles d'exploitations de production de viande ovine, et aux enquêtes sur le terrain.

M. TERAN, dont la connaissance des marchés extérieurs et particulièrement de l'Argentine lui a été très précieuse.

Enfin, tous les moniteurs d'élevage ovin de l'ITOVIC (Institut de l'Elevage ovin et caprin, PARIS) dont la connaissance parfaite des problèmes concrets des éleveurs de moutons lui a apporté une aide très efficace.

J. LE BIHAN.

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
AVANT-PROPOS	I
PRESENTATION	III
<u>PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DE LA SPECULATION OVINE DANS LA C.E.E.</u>	 5
Introduction	6
<u>Chapitre 1</u> - Le bilan général	9
1. Présentation du bilan général	10
2. Evolution du bilan 1959 - 1969	11
3. Evolution des principaux repères quantitatifs	16
3.1. La production	18
3.2. La consommation	19
3.3. La régularisation par les marchés extérieurs	23
<u>Chapitre 2</u> - La structure du système ovin de la C.E.E.	43
1. Les zones	44
1.1. Zone Centre-Nord : Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, France Nord	49
1.2. Zone Sud : France méditerranéenne, Italie	60
2. Concurrence intracommunautaire	75
2.1. Les prix	75
2.2. Le commerce des viandes	78
3. Les structures du marché	84
<u>Chapitre 3</u> - La C.E.E. face à l'élargissement : La spéculation ovine dans les pays candidats	 86
<u>Chapitre 4</u> - Le contexte international	106
A. Le marché mondial de la viande ovine	107
B. Les principaux pays exportateurs	108

	<u>Page</u>
<u>DEUXIEME PARTIE</u> : REGARDS SUR L'AVENIR DE LA SPECULATION OVINE DANS LA C.E.E.	124
<u>Chapitre 1</u> - Projections relatives à la demande et à l'offre de viande ovine 1975-80-85	125
A. Perspectives d'évolution de la consommation dans la C.E.E. élargie	126
1. Méthodologie	127
1.1. Principes de la méthode	127
1.2. Caractéristiques des fonctions utilisées	130
1.3. Hypothèses relatives à la croissance de la population et des revenus	131
1.4. Caractéristiques des séries de consommation	139
2. Perspectives d'évolution de la demande de viande ovine	142
2.1. Considérations sur les perspectives d'évolution qualitative de la demande	142
2.2. Résultats des projections par pays	147
3. Autres hypothèses envisagées	167
3.1. Essais d'évaluation de la consommation maximale en 1985	167
3.2. Elargissement de la C.E.E.	169
B. Perspectives d'évolution de l'offre dans la C.E.E. et la C.E.E. élargie	182
1. Méthodologie	183
1.1. Généralités	183
1.2. Méthode utilisée	185
2. Résultats par pays	187
3. Elargissement de la C.E.E.	213
C. Bilan	220
<u>Chapitre 2</u> - Les possibilités d'avenir de la production ovine dans la C.E.E.	232
A. Les paramètres techniques de la production ovine	234

	<u>Page</u>
1. La productivité des femelles reproductrices	236
1.1. Situation actuelle	239
1.2. Variabilité	242
2. Les secteurs de la recherche, concernant l'ovin	243
2.1. Génétique	243
2.2. Physiologie de la reproduction	245
2.3. Alimentation	247
2.4. Pathologie	248
Conclusion	252
B. Etude des performances technico-économiques de quelques systèmes de production de viande ovine	255
1. Les données du problème	256
2. Etude technico-économique de modèles de production de viande ovine	260
2.1. Choix des modèles	260
2.2. Structure des ateliers	261
2.3. Dimension des ateliers	262
2.4. Les critères recherchés	262
2.5. Les rapports de prix	263
2.6. Description et résultats des modèles	265
3. Interprétation des modèles et leurs limites	324
3.1. Supériorité des systèmes extensifs	325
3.2. Fragilité de la monoproduction	328
3.3. Modèle bovin-lait/viande ovine	330
3.4. Modèle céréales/viande ovine	332
3.5. La production de lait de brebis	337
3.6. Possibilités des différents systèmes de production de viande ovine	339

	<u>Page</u>
<u>TROISIEME PARTIE</u> : ELEMENTS A PRENDRE EN COMPTE LORS DU CHOIX D'UNE POLITIQUE OVINE	344
<u>Chapitre 1</u> - Caractéristiques de l'évolution de l'élevage ovin	345
1. Situation traditionnelle de l'élevage ovin	345
1.1. Historiquement la viande ovine est un sous- produit	345
1.2. L'élevage ovin en Europe est une composante du système de polyculture élevage	348
2. Ebauches de situations nouvelles de l'élevage ovin	349
2.1. Le caractère de sous-produit de la viande ovine disparaît progressivement	349
2.2. Le système de polyculture-élevage perd un grand nombre de ses caractéristiques	351
2.3. Le problème des dimensions du troupeau	354
<u>Chapitre 2</u> - Problèmes liés à l'organisation du marché	355
1. Structure du commerce	355
2. Saisonnalité de la production	358
<u>Chapitre 3</u> - Quelques finalités susceptibles d'être recherchées par une action en matière d'élevage ovin, et quelques freins qui s'y opposent	360
1. Recherche d'un objectif de production globale de viande ovine pour la Communauté élargie	360
2. Recherche d'une rémunération convenable des pro- ducteurs	362
2.1. Les systèmes de production	362
2.2. Le prix de vente de la viande ovine	362
2.3. La taille de l'exploitation	363
3. Maintien du développement de l'élevage ovin dans les zones difficiles	363
4. Un objectif nécessaire : l'accroissement de la productivité du travail	365
5. Facteurs ayant une incidence directe ou indirecte sur la productivité du travail	366
5.1. Le niveau des prix	366
5.2. Le problème foncier	368
5.3. La pression démographique	370
5.4. Les moyens financiers	370
Conclusion	372

PREMIERE PARTIE

PRESENTATION DE LA SPECULATION OVINE DANS LA C.E.E.

I N T R O D U C T I O N

Contrairement aux autres viandes, sauf le cheval, la viande ovine n'est pas soumise à un règlement général dans le cadre de la C.E.E. L'organisation de son marché relève encore du droit de chacun des Etats-Membres, bien que certaines initiatives communautaires eussent été prises, notamment à la suite de perturbations importantes dans les échanges intra-communautaires.

Jusqu'à ces dernières années, l'absence de règlement communautaire ovin ne s'est point trop faite sentir. Mais durant les années 1960 la consommation de viande ovine - comme celle des autres viandes - s'est fortement accrue, en particulier dans certains pays de la C.E.E. : la France et l'Italie. Cette brusque évolution de la consommation a joué alors le rôle de déstabilisant du système ovin communautaire. Dans cette conjoncture un règlement communautaire peut devenir la loi-cadre qui guiderait l'évolution future du système ovin européen.

Toutefois, il est nécessaire de replacer la viande ovine dans le cadre des autres systèmes viande. Au niveau communautaire la viande ovine est d'une importance tout à fait marginale. Comme le montre le tableau 1, la viande ovine ne représente que 1,7 % de la production indigène brute "toutes viandes" (1) de la C.E.E. Celle de la viande ovine ne dépasse pas les 200 000 tonnes alors que celle de viande porcine ou bovine atteint respectivement 5,33 et 3,41 millions de tonnes.

(1) "toutes viandes" comprend viandes de boeuf, de veau, de porc, de cheval et de mouton.

TABLEAU I

Production indigène brute de viande de la C.E.E.
en 1969 (en 1 000 tonnes)

Viande de boeuf	3 410	35,2 %
- veau	704	7,2 %
- porc	5 326	55,0 %
- mouton	167	1,7 %
- cheval	86	0,9 %
Total "toutes viandes" (volailles exclues)	9 693	100 %

Source : Statistique agricole C.E.E. 1970 N° 3
pages 90 et 91

L'étroitesse du volume des viandes ovines par rapport au tonnage total de viandes sur le marché européen, n'est pas également répartie entre les Etats-Membres (cf tableau VII). Et surtout au niveau de certaines régions l'ovin est l'élevage prépondérant sinon le seul : en Italie du Sud, en Provence, dans le Massif Central, l'élevage ovin constitue souvent le moteur de l'économie agricole, sans lequel les agriculteurs ne pourraient pas tirer de quoi vivre des maigres ressources naturelles de ces zones, et sans lequel les autres productions agricoles ne seraient pas valorisées.

Cependant, au niveau national, la faiblesse relative des tonnages de viandes ovines a entraîné des difficultés méthodologiques dont les rapports des experts de chaque Pays-Membre sont le reflet.

A titre d'illustration nous retiendrons le manque d'informations sur les structures de production, les prix ou les divers aspects de la consommation. Cette synthèse souffrira bien évidemment des mêmes maux.

Cette carence sera particulièrement regrettable dans le cadre de la C.E.E. élargie, c'est-à-dire incluant la Norvège, le Danemark, l'Irlande et surtout la Grande Bretagne dont la production nationale est supérieure à celle de la C.E.E. actuelle. Dans la C.E.E. à Dix, les différences nationales seront encore plus grandes.

CHAPITRE I : LE BILAN GENERAL

1.- Présentation du bilan général

Le tableau II présente le bilan général de la spéculation ovine de la C.E.E. en 1970

TABLEAU II

Bilan général de la spéculation ovine de la C.E.E.
en 1970 (Viande de mouton et de chèvre en 1 000 t)

<u>Production indigène brute</u>	178,3
Exportation d'animaux vivants	0
Production indigène nette	178,3
Importation d'animaux vivants	22,0
<u>Production nette</u>	200,3
Variations des stocks	0
Exportation de viande	0
Importation de viande	35,7
<u>Utilisation intérieure</u>	236,0
Consommation humaine	236,0
Consommation par habitant	1,2 kg/an

Source : Documentation interne - Division Bétail Viande -
D.G. VI . C.E.E. - 1971 -

Ce bilan fait apparaître comme élément essentiel un fort déficit global en viande ovine (1) - 57.700 tonnes - que la C.E.E. a comblé au moyen d'importations.

soit d'animaux vivants : pour 22 000 tonnes (en équivalence)
soit de viande pour 35 700 tonnes

(1) Ce bilan porte sur les viandes ovines et caprines.

Ce volume d'importations est très important en comparaison de la production indigène brute qui ne fut pour 1970 que 178 300 tonnes. Ainsi le taux d'auto-alimentation de la C.E.E. fut-il inférieur à 80 %. Hormis la viande de cheval (45 %) c'est le plus faible taux d'auto-alimentation rencontré pour les principales catégories de viande.

Un déficit de l'ordre de 60 000 tonnes par an fait de la C.E.E. un des plus grands marchés mondiaux d'importation de viande ovine derrière la Grande Bretagne et le Japon. La C.E.E. élargie, constituera un marché d'importation certainement beaucoup plus vaste, c'est pourquoi il est nécessaire d'étudier les rapports des marchés de l'ovin de la C.E.E. avec les grandes régions d'exportation dans le monde.

2. - Evolution du bilan 1959 - 1970

Remarque méthodologique

De l'analyse des cinq rapports d'experts concernant chaque Pays-Membre, il ressort que les exportations d'ovins de boucherie, d'ovins maigres, ou de viande ovine des Etats Membres vers les Pays-tiers sont pratiquement nulles. Ainsi la production de l'espace économique C.E.E. est égale à la somme de productions indigènes brutes de chacun des 6 Pays.

Les calculs de la production totale et de la consommation totale de la C.E.E. sont fondés sur les données retenues par les différents experts, ce qui explique les différences avec les données publiées par l'Office Statistique des Communautés Européennes, que le lecteur pourrait noter.

2 - 1 La production intérieure brute

Le tableau III nous donne l'évolution de la production intérieure brute de viande ovine dans la C.E.E.

TABLEAU III

Production indigène brute totale de viande ovine dans la C E E
1959/1970 (en milliers de tonnes)

	Allemagne	France	Italie	Pays Bas	UEBL	Total C E E
1959	16	108		10	2	
1960	16	117		9	2	
1961	15	114		7	2	
1962	13	109	48	8	2	180
1963	14	96	45	8	2	165
1964	13	103	43	6	1,1	166
1965	12	112	37	6	2	169
1966	12	116	39	9	1,3	177
1967	11	117	39	8	1,3	176
1968	11	115	40	8	1,1	175
1969	10	110	38	8	9,8	167
1970	13	117	35	11	0,5	176

Au niveau de la C.E.E., la production de viande ovine semble suivre un développement cyclique. Le manque d'informations sur les données antérieures ne nous permet pas de faire une analyse plus fine

En fait ces variations sont probablement liées à des aléas climatiques et la production, sur l'ensemble des 12 années, n'accuse pas de tendance fortement marquée et durable ni à la hausse, ni à la baisse.

2 - 2 - La consommation intérieure totale

Elle a été calculée de la même façon et le tableau **IV** nous en donne les résultats.

Tableau IV - Evolution de la consommation de viande ovine dans la C.E.E.
1959 - 1970 (en milliers de tonnes)

	Allemagne Fédérale	France	Italie	Pays Bas	UEBL	Total C.E.E.
1959	16	120		5	4	
1960	16	114		3	4	
1961	16	123		2	3	
1962	14	117	51	2	4	188
1963	15	110	50	2	4	181
1964	14	118	49	2	4	187
1965	14	128	46	2	4	194
1966	13	132	51	3	5	204
1967	13	137	53	2	5	210
1968	13	138	55	3	5	214
1969	13	147	62	3	6	227
1970	14	151	67	3	7	242

La consommation intérieure totale suit la même évolution que la production jusqu'aux années 1962-1963, puis brusquement dès 1964 la consommation prend un rythme de croissance rapide, totalement indépendant de l'évolution de la production. Ainsi de 1963 à 1969, la consommation totale de viande ovine de la C.E.E. a augmenté de plus de 27 %, soit de 4,5 % environ par an.

2 - 3 - Le solde production - Consommation

Le tableau 5 résume l'évolution du solde production-consommation de viande ovine de la C.E.E., et permet d'analyser l'évolution du taux d'auto-alimentation de la C.E.E.

TABLEAU V

Evolution du solde production consommation de viande ovine dans la C.E.E. (1 000 tonnes)

	Production	Consommation	Solde(+)	Auto-Alimentation
1962	172	180	- 8	95
1963	158	173	-15	93
1964	158	179	-21	88
1965	162	187	-25	85
1966	169	197	-28	86
1967	169	202	-33	84
1968	167	206	-39	81
1969	158	218	-60	72
1970	178	234	-56	76

(+) = déficit

L'élément fondamental de l'analyse de l'évolution du bilan reste le décalage grandissant d'année en année entre la production et la consommation. Face à une offre qui globalement est restée stationnaire sur la période 1959-1970, la demande s'est accrue régulièrement à partir de 1963. A l'heure actuelle les deux fonctions (qui se traduisent par deux courbes - voir graphique 1) se sont totalement dissociées. Le développement de la consommation n'a donc pas profité à la production.

Les importations dépassent 50 000 tonnes depuis 1969, ce qui fait de la C.E.E. un des plus grands marchés d'importation de viande ovine du monde, qui se caractérise surtout par des prix élevés. Ces importations, relativement massives, ont entraîné une forte sortie de devises, alors qu'au même moment, d'autres productions animales, consommatrices des mêmes matières premières, à savoir l'herbe, voyaient leurs productions dépasser les besoins communautaires et leurs stocks grossir, entraînant ainsi la mise en oeuvre d'une très coûteuse politique de stockage et d'exportation. Dans cette optique, la production de viande ovine a pu être retenue comme une possibilité de reconversion.

Evoluant entre 95 et 99 % jusqu'en 1962, le taux d'auto-alimentation décroît à partir de 1963 jusqu'à 72 % en 1969. Il semble se stabiliser en 1970, (voir tableau v), à un niveau inférieur à 80 %.

Ainsi la croissance rapide de la consommation n'a pas entraîné de relance de la production, qui stagne malgré un marché intérieur qui s'élargit et des prix relativement élevés. Une partie de l'interprétation de ce phénomène sera examinée dans la conclusion de ce chapitre 1.

3 - Evolution des principaux repères quantitatifs

La présentation d'un bilan général au niveau de la C.E.E., prise comme un ensemble économique, ne doit pas nous masquer qu'elle représente un amalgame de réalités nationales et régionales fort différentes. Tout d'abord, la production et la consommation sont très inégalement réparties entre les 6 Pays-Membres (tableau VI).

TABLEAU VI

Production et consommation de viande ovine dans les
Etats-Membres de la C.E.E. - 1969

Pays	Production (1000 t.)	Consommation (1000 t.)
R.F.A.	10 6,3	13 5,9
France	110 69,6	143 65,3
Italie	29 18,3	53 24,2
Pays Bas	8 5,1	3 1,4
UEBL	0,8 0,5	7 3,2
C.E.E.	158 100 %	219 100 %

(Source : Rapports d'experts concernant chaque Pays-Membre)

La France et l'Italie représentent environ 90 % de la production et de la consommation. Dans les quatre autres pays, la production ovine occupe donc une position tout à fait marginale. Pour ces derniers, il ne s'agit pas seulement d'une position marginale vis à vis des autres Etats-Membres, mais également d'une position marginale de l'ovin par rapport à la viande en général. Le tableau VI indique la part de la production de viande ovine, par rapport à l'ensemble des viandes (boeuf, veau, porc, mouton, cheval) pour chacun des Six.

TABLEAU VII

Part de la production de viande ovine dans la production globale de viandes (sur la base de la production indigène brute) (1969).

R.F.A.	0,3 %
France	3,7 %
Italie	2,1 %
Pays Bas	0,8 %
UEBL	0,1 %
C.E.E.	1,7 %

Source : Office Statistique des Communautés Européennes 1970 - n° 3

On s'aperçoit donc qu'en France et en Italie la viande ovine atteint environ 3 % de la production de viande alors qu'elle reste inférieure à 1 % ailleurs.

3 1) Evolution de la production (tableau n° III)

Nous avons déjà vu que la production de viande ovine de la C.E.E. restait stationnaire à long terme malgré une évolution apparemment cyclique. En fait, la production globale de la C.E.E. reflète principalement celle de la France, qui présente les mêmes caractères (voir graphique 2), alors que la France connaît les prix à la production les plus élevés du monde.

La production italienne, la deuxième par importance (30% environ), a tout d'abord chuté jusqu'en 1965, mais la reprise des années 1966/1968, qui résultait en partie d'une augmentation du poids des carcasses, consécutive à l'engraissement plus prolongé des agneaux de lait, ne semble pas décisive et la production de 1970 est inférieure à celle de 1965.

Aux Pays-Bas la production connaît un développement régulier depuis 1965, et dépasse en 1970 son niveau de 1959.

Quant à la R.F.A. et à l'UEBL, leur production est régulièrement décroissante.

En fait dans ces quatre pays la production est fortement soutenue par l'attraction du marché parisien, dont les Pays-Bas ont pu tirer un grand parti.

De cette analyse il ressort, que la production de viande ovine reste essentiellement le fait des pays méditerranéens de la C.E.E. - France et Italie -. Les 4 partenaires du Nord occupent pour la production ovine de la C.E.E. une position quasi-identique pour l'importance de leurs productions nationales respectives.

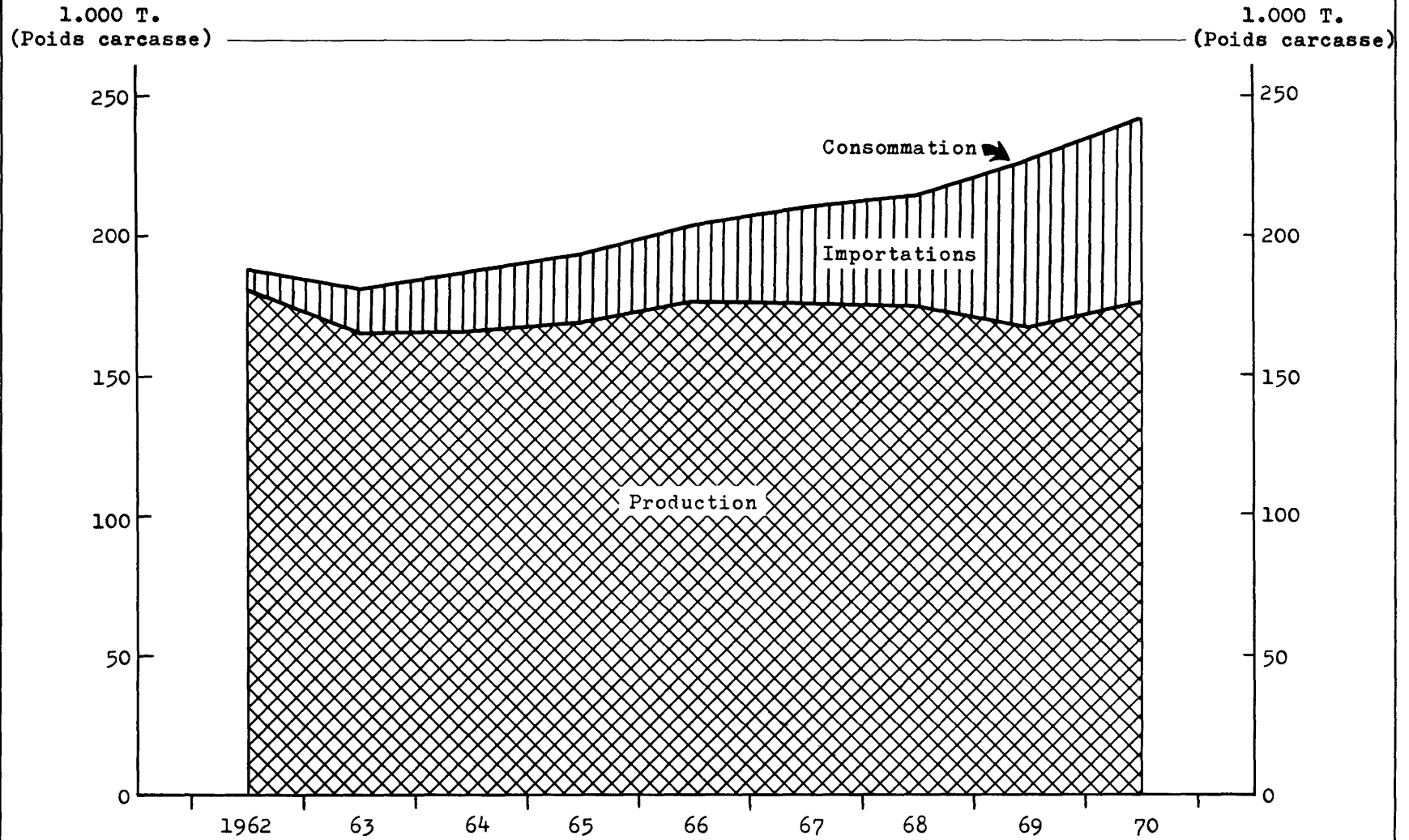
3 2) Evolution de la consommation (voir tableau IV)

Après une période stationnaire, la consommation de viande ovine s'est brusquement développée à partir de 1963. Sa croissance fut régulière jusqu'à 1970. Cette progression de la demande résulte de la croissance de la consommation française à partir de 1963 et du décollage de l'italienne à partir de 1965.

La consommation française est passée de 110 000 - 120 000 tonnes en 1959 - 63 à plus de 150 000 tonnes en 1970. En Italie, après 1965 la consommation intérieure a définitivement décollé pour atteindre 67 000 tonnes en 1970.

Durant la même période, les 4 pays du Nord de la C.E.E. maintenaient des consommations totales très faibles. En R.F.A., tout comme aux Pays-Bas, elle n'a cessé de régresser progressivement. Par contre, en U.E.B.L. on peut noter une tendance ascendante de la consommation totale, due vraisemblablement aux influences française et italienne et à l'accroissement de la population résidente d'origine étrangère et surtout méditerranéenne. En Allemagne Fédérale et aux

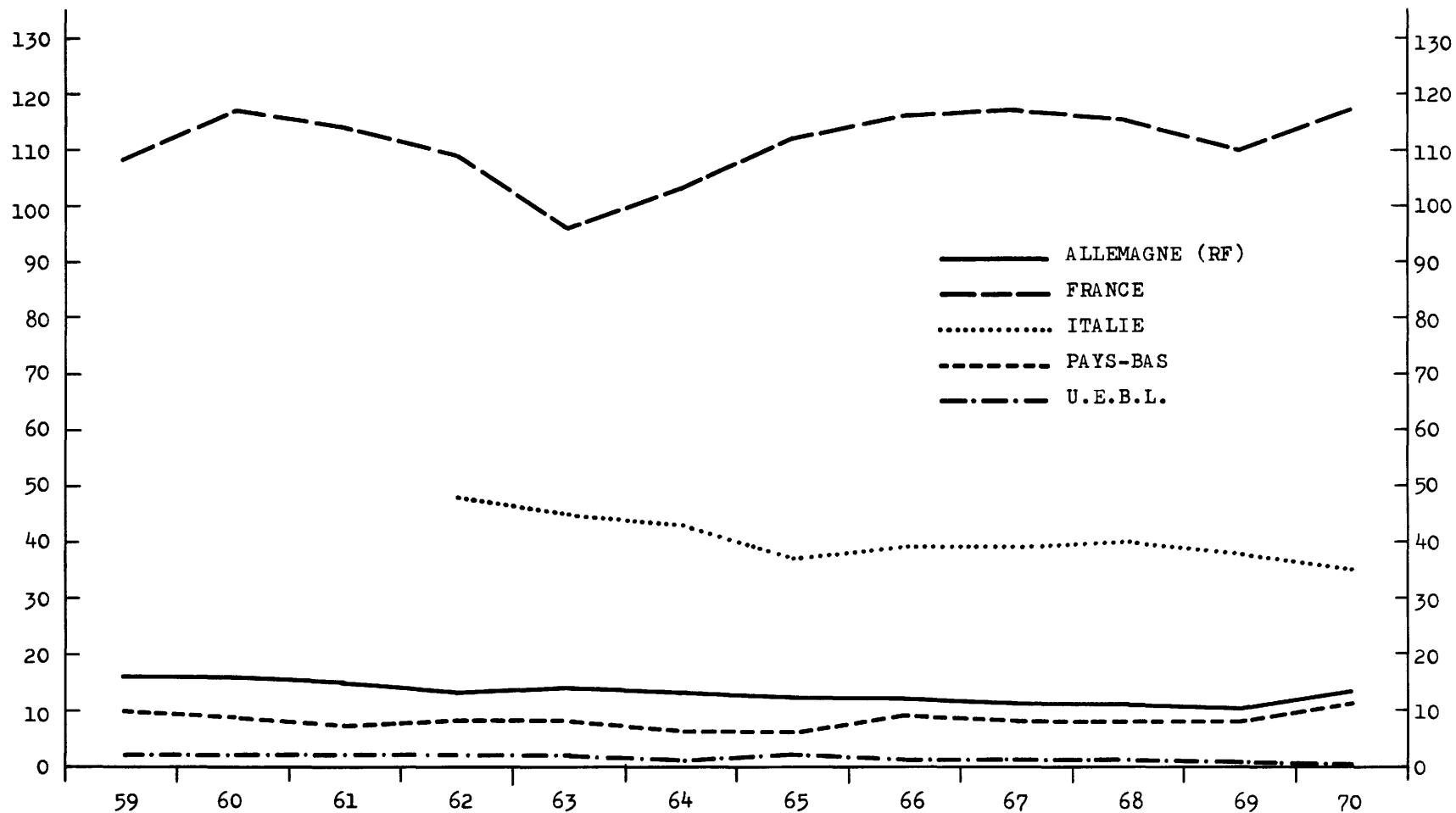
GRAPHIQUE 1 : PRODUCTION - CONSOMMATION DE VIANDE OVINE
DANS LA CEE (1962-1970)



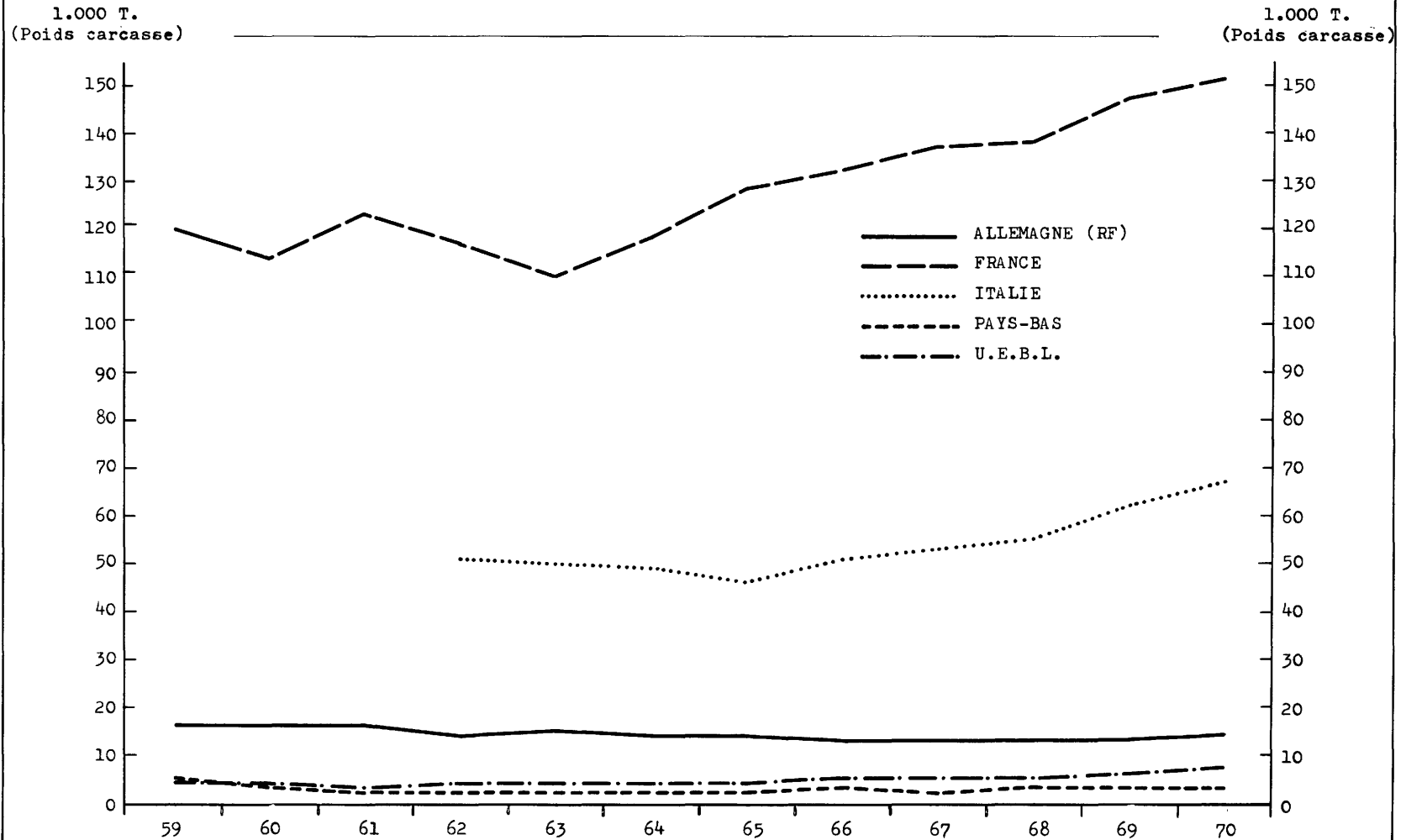
GRAPHIQUE 2 : PRODUCTION INTERIEURE BRUTE DE VIANDE OVINE DANS LES SIX PAYS-MEMBRES DE LA CEE (1959-1970)

1.000 T.
(Poids carcasse)

1.000 T.
(Poids carcasse)



GRAPHIQUE 3 : CONSOMMATION TOTALE DE VIANDE OVINE DANS LES SIX PAYS-MEMBRES DE LA CEE (1959-1970)



Pays-Bas, on peut signaler, de façon analogue, que le maintien de la consommation à un certain niveau, qui reste néanmoins faible, semble être essentiellement dû à la présence de populations d'origine étrangère.

Dans trois pays, la consommation individuelle a augmenté régulièrement au cours de la période 1959 - 1969 : la France, l'Italie et la Belgique tout en restant à des niveaux relativement différents pour atteindre en 1969 :

France :	2,8 kg/hab./an
Italie :	1,2 kg/hab./an
Belgique :	0,67 kg/hab./an

Le Français reste le seul consommateur notable de la C.E.E., toujours très loin derrière le Britannique (plus de 10 kg), ou le Néo-Zélandais (près de 40 kg).

En R.F.A. et aux Pays-Bas, la consommation individuelle n'a pas cessé de régresser de 1959 à 1969. En R.F.A. elle est passée d'environ 0,3 kg/an en 1959 à 0,2 kg/an en 1969, alors que dans le même temps aux Pays Bas, elle a reculé de 0,4 kg/an à 0,2 kg/an.

3 3) La régulation par les marchés extérieurs

Ce sont les importations à partir de Pays tiers qui ont permis de maintenir la croissance de la consommation. De 1 607 tonnes en 1961 les importations ont augmenté régulièrement jusqu'à 57 700 tonnes en 1970. Une partie de ces importations est constituée de moutons maigres destinés à être engraisés dans la C.E.E.

Le pouvoir d'attraction de la C.E.E. est très fort, car on y pratique les plus hauts cours du monde. Ainsi, la Grande-Bretagne malgré son énorme déficit annuel est très attirée par ce marché. C'est le cas également d'autres pays, soit faibles consommateurs tels que les pays de l'Est européen, soit gros exportateurs tels ceux de l'hémisphère Sud.

Dans cette conjoncture internationale, on peut classer les fournisseurs de la C.E.E. en trois catégories principales :

- L'Irlande et la Grande-Bretagne
- Les pays de l'Est européen
- Les pays de l'hémisphère Sud :
Nouvelle Zélande, Australie
Argentine, Uruguay

TABLEAU VIII

Importations de viande ovine et d'ovins vivants de la C.E.E. (Pour la ventilation par pays cf. tableau X)

	Viande (1000 t. carcasse)	Ovins vivants (équivalent poids abattu : 1000 t.)
1970	36	22
1969	32	24
1968	23	15
1967	20	14
1966	19	9
1965	14	8
1964	15	6
1963	12	4

Source : Statistiques douanières (cité dans les rapports d'experts concernant chaque pays)

Le tableau n°VIII résume les importations de la C.E.E. qui se font sous deux formes : en viande et en ovins vivants. A propos de ces derniers, il faut signaler qu'une partie est engraisée dans la C.E.E. avant abattage. Il s'agit d'ovins maigres en provenance essentiellement des pays de l'Est européen.

a) Importations de viande

Elles furent croissantes sur l'ensemble de la période 1959 - 1970 pour atteindre 23 343 tonnes en 1968 et 32 257 tonnes en 1969, en provenance principalement d'Irlande et de la Grande Bretagne (10 844 t en 1968 et 15 982 t en 1969)

En second rang viennent les pays de l'hémisphère Sud (Nouvelle Zélande et Argentine surtout, Australie et Uruguay, avec 6 408 tonnes en 1968 et 10 129 tonnes en 1969). Les pays de l'Est forment un troisième groupe de pays fournisseurs avec 4 546 tonnes et 5 274 mais leurs capacités d'exportation à destination de la C.E.E. sont vraisemblablement plus limitées que celles des deux premiers groupes.

Il faut également souligner l'existence de petits courants d'importation à destination de la France en provenance de pays du pourtour méditerranéen Espagne, Maroc, Algérie.

Ces importations portent en général sur des viandes fraîches ; cependant, une partie des livraisons des pays de l'Est est de la viande congelée, ainsi que toute la marchandise en provenance des pays de l'hémisphère austral.

Bien évidemment c'est la France qui est le principal destinataire des viandes importées avec 9 185 tonnes en 1968 et 14 846 tonnes en 1969. Suivent par ordre d'importance l'Italie, la R.F.A. et l'UEBL à égalité, et les Pays-Bas. Cette analyse fait abstraction du commerce intracommunautaire sur les viandes importées et cette omission peut entraîner des changements importants dans les résultats ci-dessus.

Les achats de la R.F.A. proviennent surtout des Pays de l'hémisphère Sud. Il s'agit d'importation de viande congelée, ce qui est interdit par la loi française sur les importations. La France a un approvisionnement très diversifié mais plus de 80 % de ses importations hors C.E.E. proviennent de la Grande Bretagne et de l'Irlande. Inversement, la France

reste le meilleur client de la C.E.E. pour les productions anglaises et irlandaises. L'Italie importe principalement des Pays de l'Est (en particulier de Yougoslavie - son voisin - et de Bulgarie). Parallèlement elle maintient un petit courant d'importation en provenance d'Argentine et de Nouvelle Zélande. Les achats du Bénélux sont orientés d'une part sur la Grande Bretagne et l'Irlande et d'autre part sur l'Argentine et la Nouvelle Zélande.

b) Importations d'ovins vivants

Les importations d'animaux vivants destinés à la boucherie, revêtent deux formes :

- agneaux maigres destinés à l'engraissement
- agneaux destinés à l'abattage immédiat

En fait, il est très difficile de distinguer statistiquement ces deux formes (1), car le plus souvent l'engraissement ne dure que quelques semaines et on ne peut donc différencier, un stockage en vif d'un engraissement véritable. Par ailleurs, le tri entre agneaux à abattre et agneaux à engraisser est effectué - ce qui semble le plus normal - après réception.

Les principaux fournisseurs sont les pays de l'Est européen (plus de 80 %), et principalement la Hongrie et la Bulgarie. Le principal acheteur pour 1968 et 1969 est l'Italie (environ 60 %). La France vient ensuite avec environ 15 % des achats. Les Pays Bas en 1965 et la Belgique depuis 1963, ont procédé à des achats importants, mais ces animaux font seulement l'objet d'un court engraissement dans l'un de ces deux pays pour être abattus et expédiés vers le marché français.

Le tableau n° ~~VIII~~ indique que les importations d'animaux vivants, si elles restent inférieures à celles de carcasses, ont augmenté beaucoup plus vite puisque la part de vif dans les importations évolue ainsi : (en %).

(1) sauf pour la France où toutes les importations d'ovins vivants en provenance des pays de l'Est sont des "maigres" destinés à être engraisés en France.

TABLEAU IX

Evolution respective des importations en carcasses et en vif de la C.E.E.

Années	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Part du vif dans les importations (%)	20	29	36	32	41	39	43	38

En fait cette évolution reflète les orientations différentes des commerces extérieurs italien et français : la France comble son déficit principalement par des importations de carcasses, alors que l'Italie cherche à combler le sien, plus récent, par des importations massives (et fortement croissantes depuis 1965), d'ovins vivants en provenance des pays de l'Est.

En fait il semble que le commerce d'animaux vivants soit plus souple que celui des carcasses (surtout avec les pays de l'Est). En effet, on peut constater une très forte irrégularité des courants commerciaux en vif entre les pays, alors que les courants commerciaux en viande sont plus stables.

Par ailleurs, l'importation d'animaux vivants porte souvent sur des animaux maigres (proportion impossible à établir) qui, engraisés en France ou en Italie, peuvent aider à combler le déficit communautaire tout en fournissant une certaine activité aux agriculteurs qui engraisent ces animaux.

Les tableaux X illustrent le commerce extérieur de la C.E.E. en 1968 - 69 et 1970.

(Source : statistiques douanières citées dans les rapports d'experts concernant chaque pays)

BILAN DU COMMERCE EXTERIEUR
C.E.E.- PAYS TIERS 1970

TABLEAU X - 1

Bilan général

Importations des 6 Pays	Animaux vivants		Viande (t.)	Total (t.)
	(1000 têtes)	équivalent poids abattu (tonnes)		
R.F.A.	1,3	26	5 383	5 409
France	167	2 697	16 929	19 626
Italie	1 365	14 886	7 151	22 037
Pays Bas	13	350	1 109	1 459
U E B L	157	4 061	5 275	9 336
Total des importations des 6 pays	1 704	22 020	35 847	57 867
Exportations des 6 pays	0,08	3	97	100
Bilan	1 704	22 017	35 750	57 767

COMMERCE EXTERIEUR

C.E.E. PAYS TIERS

1970

TABLEAU X - 2

Importations d'ovins vivants destinés à la boucherie

(en têtes)

Pays Importateurs Pays de provenance	Total des 6 pays de la C.E.E.	R.F.A.	France	Italie	Pays Bas	U.E.B.L
Royaume Uni	146 831	-	834	-	981	145 016
Irlande	735	14	-	-	-	721
Total des candidats	147 566	14	834	-	981	145 737
Tchécoslovaquie	48 389	-	7 284	41 105	-	-
R.D.A.	43 725	-	19 745	-	12 281	11 699
Pologne	49 626	851	24 582	24 193	-	-
Hongrie	844 975	-	67 850	777 125	-	-
Roumanie	197 045	420	42 775	153 850	-	-
Bulgarie	357 009	-	911	356 098	-	-
U.R.S.S.	1 918	-	-	1 676	242	-
Total pays de l'Est	1 542 687	1 271	163 147	1 354 047	12 523	11 699
Autres	14 078	64	3 388	10 622	4	-
Total	1 704 331	1 349	167 369	1 364 669	13 508	157 436

COMMERCE EXTERIEUR
C.E.E. PAYS TIERS
1970

TABLEAU X - 3

Importations de viande ovine (tonnes)

Pays de Provenance \ Pays destinataire	Total C.E.E.	R.F.A.	France	Italie	Pays Bas	U.E.B.L.
Royaume Uni	11 484	219	9 236	-	24	2 005
Irlande	5 798	143	4 122	5	42	1 486
Danemark	93	28	-	7	58	-
Norvège	12		10			2
Total des pays candidats	17 387	390	13 368	12	124	3 493
R.D.A.	23	-	23	-	-	-
Tchécoslovaquie	32	-	-	32	-	-
Roumanie	168	129	-	39	-	-
Hongrie	478	-	107	371	-	-
Bulgarie	1 885	-	16	1 869	-	-
Yougoslavie	2 411	-	-	2 411	-	-
Total pays de l'Est	4 997	129	146	4 722	-	-
Argentine	6 965	1 982	2 329	1 017	405	1 232
Uruguay	1 261	913		301	28	19
Nouvelle Zélande	3 649	1 801	87	876	477	408
Australie	236		81		44	111
Total Hémisphère Sud	12 111	4 696	2 497	2 194	954	1 770
Autres	1 352	168	918	223	31	12
Total	35 847	5 383	16 929	7 151	1 109	5 275

BILAN DU COMMERCE EXTERIEUR C.E.E. - PAYS TIERS 1969

TABLEAU X - 4

Importations des 6 pays	Animaux vivants		Viande (tonnes)	Total
	(1000 têtes)	Equivalent carcasses (tonnes)		
R.F.A.	100	2 400	4 690	7 090
France	217	3 789	14 846	18 635
Italie	813	10 569	6 685	17 254
Pays Bas	13	338	1 329	1 667
U.E.B.L.	284	6 532	4 707	11 239
Total des importations des 6 Pays	1 427	23 628	32 257	55 885
Exportations des 6 Pays	0,7	12	181	193
Bilan	1 427	23 616	32 076	55 692

COMMERCE EXTERIEUR C.E.E. - PAYS TIERS 1969

TABLEAU X - 5

Importations d'ovins vivants destinés à la boucherie
(en têtes)

Pays de Provenance \ Pays importateurs	Total des 6 Pays de la C.E.E.	R.F.A.	FRANCE	ITALIE	PAYS BAS	U.E.B.L.
Royaume Uni	273 149	-	480	-	2 713	2 69 956
Irlande	4 534	-	4 452	-	142	-
Total des pays candidats	277 743	-	4 932	-	2 855	269 956
R.D.A.	118 301	100 041	7 947	-	10 313	-
Pologne	23 402	-	23 402	-	-	-
Hongrie	636 851	-	132 926	503 925	-	-
Roumanie	34 033	-	34 033	-	-	-
Bulgarie	322 927	-	13 818	309 109	-	-
Total des pays de l'Est	1 135 514	100 041	212 126	813 034	10 313	-
Autres	14 373	-	136	-	-	14 237
Total	1 427 630	100 041	217 194	813 034	13 168	284 193

COMMERCE EXTERIEUR C.E.E.-PAYS TIERS 1969

TABLEAU X - 6

Importations de viande ovine (tonnes)

Pays importateurs Pays de Provenance	Total des 6 pays de la C.E.E.	R.F.A.	FRANCE	ITALIE	PAYS BAS	U.E.B.L.
Royaume Uni	9 209	240	7 508	-	271	1 190
Irlande	6 773	211	4 556	-	193	1 813
Danemark	53	53	-	-	-	-
Total des pays candidats	16 035	504	12 064	-	464	3 003
Hongrie	141	-	141	-	-	-
Roumanie	122	96	26	-	-	-
Bulgarie	1 483	-	55	1 428	-	-
Pologne	47	47	-	-	-	-
Yougoslavie	3 481	-	-	3 481	-	-
Total des pays de l'EST	5 274	143	222	4 909	-	-
Argentine	4 177	1 743	692	532	276	934
Australie	778	-	778	-	-	-
Nouvelle Zélande	4 545	1 671	575	1 244	344	711
Uruguay	629	629	-	-	-	-
Total des pays de l'hémisphère Sud	10 129	4 043	2 045	1 776	620	1 645
Islande	23	-	23	-	-	-
Suisse	27	-	27	-	-	-
Espagne	227	-	227	-	-	-
Maroc	121	-	121	-	-	-
Algérie	116	-	116	-	-	-
Divers	305	-	1	-	245	59
Total autres pays	819	-	515	-	245	59
TOTAL	32 257	4 690	14 846	6 685	1 329	4 707

BILAN DU COMMERCE EXTERIEUR C.E.E. - PAYS TIERS 1968

TABLEAU X - 7

Importations	Ovins vivants		Viande ovine (tonnes)	Total (tonnes)
	(1000 têtes)	Equivalent poids carcasse (tonnes)		
R.F.A.	76	1 824	3 766	5 590
France	150	2 550	9 185	11 735
Italie	557	7 241	5 286	12 527
Pays Bas	5	130	1 597	1 727
U.E.B.L.	136	3 128	3 509	6 637
Total des importations des 6 pays	924	14 873	23 343	38 216
Exportations des 6 pays	-	-	110	110
Bilan	924	14 873	23 233	38 106

COMMERCE EXTERIEUR C.E.E. - PAYS TIERS 1968

TABLEAU X - 8

Importations d'ovins vivants destinés à la boucherie
(en têtes)

Pays de provenance / Pays importateurs	Total des 6 Pays de la C.E.E.	R.F.A.	FRANCE	ITALIE	PAYS BAS	U.E.B.L.
Royaume Uni	65 002	-	-	-	1 954	63 048
Irlande	63 697	-	10 053	-	1 385	52 259
Total des Pays candidats	(128 699)	-	10 053	-	3 339	115 307
R.D.A.	97 185	75 467	-	-	1 455	20 263
Pologne	37 867	-	17 652	20 215	-	-
Hongrie	385 071	-	92 006	293 065	-	-
Roumanie	26 100	-	7 713	18 387	-	-
Bulgarie	221 493	-	20 911	200 582	-	-
Yougoslavie	8 199	-	-	8 199	-	-
Tchécoslovaquie	10 912	-	-	10 912	-	-
Total des Pays de l'Est	786 827	75 467	138 282	551 360	1 455	20 263
Autres	8 530	100	1 280	6 136	151	863
TOTAL	924 056	75 567	149 615	557 496	4 945	136 433

COMMERCE EXTERIEUR C.E.E. - PAYS TIERS

TABLEAU X - 9

Importations de viande ovine (tonnes)

Pays de Provenance \ Pays importateurs	Total des 6 Pays	R.F.A.	FRANCE	ITALIE	PAYS BAS	U.E.B.L.
Grande Bretagne	3 871	24	2 630	-	254	963
Irlande	6 973	93	4 878	-	362	1 640
Danemark	277	22	-	1	254	-
Total des Pays candidats	11 121	139	7 508	1	870	2 603
Tchécoslovaquie	7	-	-	7	-	-
Yougoslavie	3 154	-	-	3 154	-	-
Hongrie	199	-	13	186	-	-
Roumanie	48	-	-	48	-	-
Bulgarie	1 073	-	-	1 073	-	-
R.D.A.	20	-	20	-	-	-
Pologne	45	34	-	11	-	-
Total Pays de L'Est	4 546	34	33	4 479	-	-
Argentine	3 495	1 444	1 310	324	417	-
Nouvelle Zélande	2 541	1 777	-	456	308	-
Uruguay	372	372	-	-	-	-
Total hémisphère Sud	6 408	3 593	1 310	780	725	-
Autres (Suisse, Espagne, Islande, Maroc, Algérie, Autriche, etc...)	1 268	-	334	26	2	906
TOTAL	23 343	3 766	9 185	5 286	1 597	3 509

4.- Conclusion

Du bilan général qui vient d'être dressé, on peut retenir les points suivants :

a) L'Italie et la France totalisent 90 % de la production et de la consommation de viande ovine de la C.E.E. et les problèmes de production comme les problèmes de marché dans la communauté des Six seront principalement ceux de ces deux pays.

En particulier, il faut souligner ici l'importance du marché de la région parisienne. Sur la base du nombre d'habitants et de la consommation moyenne par tête (données I N - S E E), on peut estimer à plus de 40 000 tonnes la consommation de la région parisienne, soit 30 % de la consommation française (1). Or, Paris est situé au centre de toute une zone où la production de viande ovine est relativement faible : les "Z.E.A.T."^(*) Nord, Est, Ouest, Bassin parisien et Région parisienne accusent un déficit d'environ 25 000 tonnes. On conçoit que le marché parisien constitue un pôle très attractif pour la production en provenance du Sud de la France, et aussi pour les marchandises en provenance de Belgique, des Pays Bas et d'Allemagne, pays avec lesquels les relations commerciales sont très faciles à développer (grands axes routiers et ferroviaires). Ce marché est d'autant plus attractif que les prix pratiqués y sont beaucoup plus élevés que dans les autres pays de la C.E.E. La place de Paris joue donc un rôle primordial dans les mécanismes de marché de la partie Nord de la C.E.E.

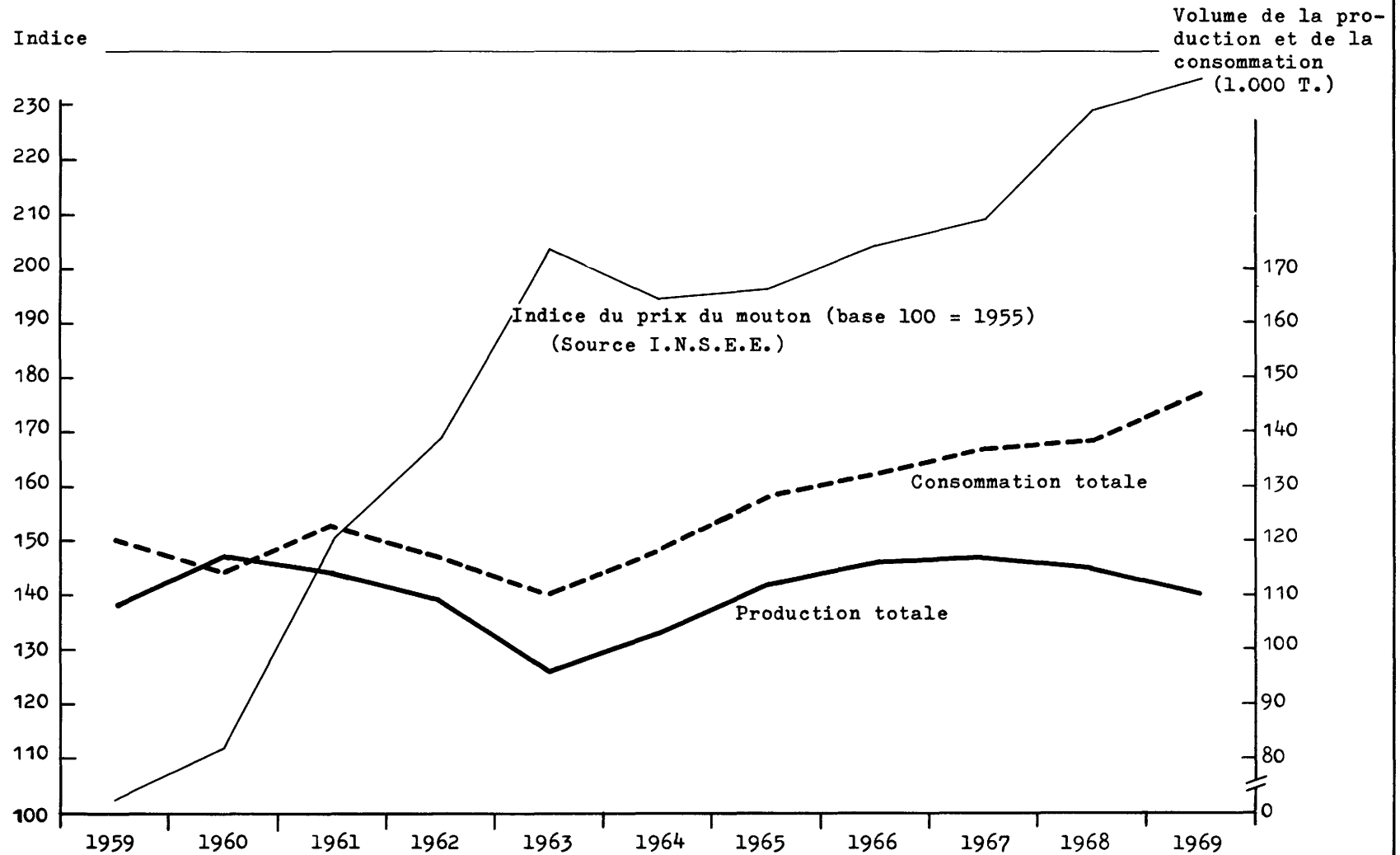
b) Le déficit communautaire, croissant de manière régulière depuis 1962, résulte d'un déficit dans chacun des Etats Membres, à l'exception des Pays Bas. Mais à la limite, on peut comparer les Pays Bas à certaines régions françaises (2)

(1) chiffres de 1968. Cf l'étude de J.P. BOUTONNET : "La structure du marché des viandes ovines en France" Ronéo Massy 1971.

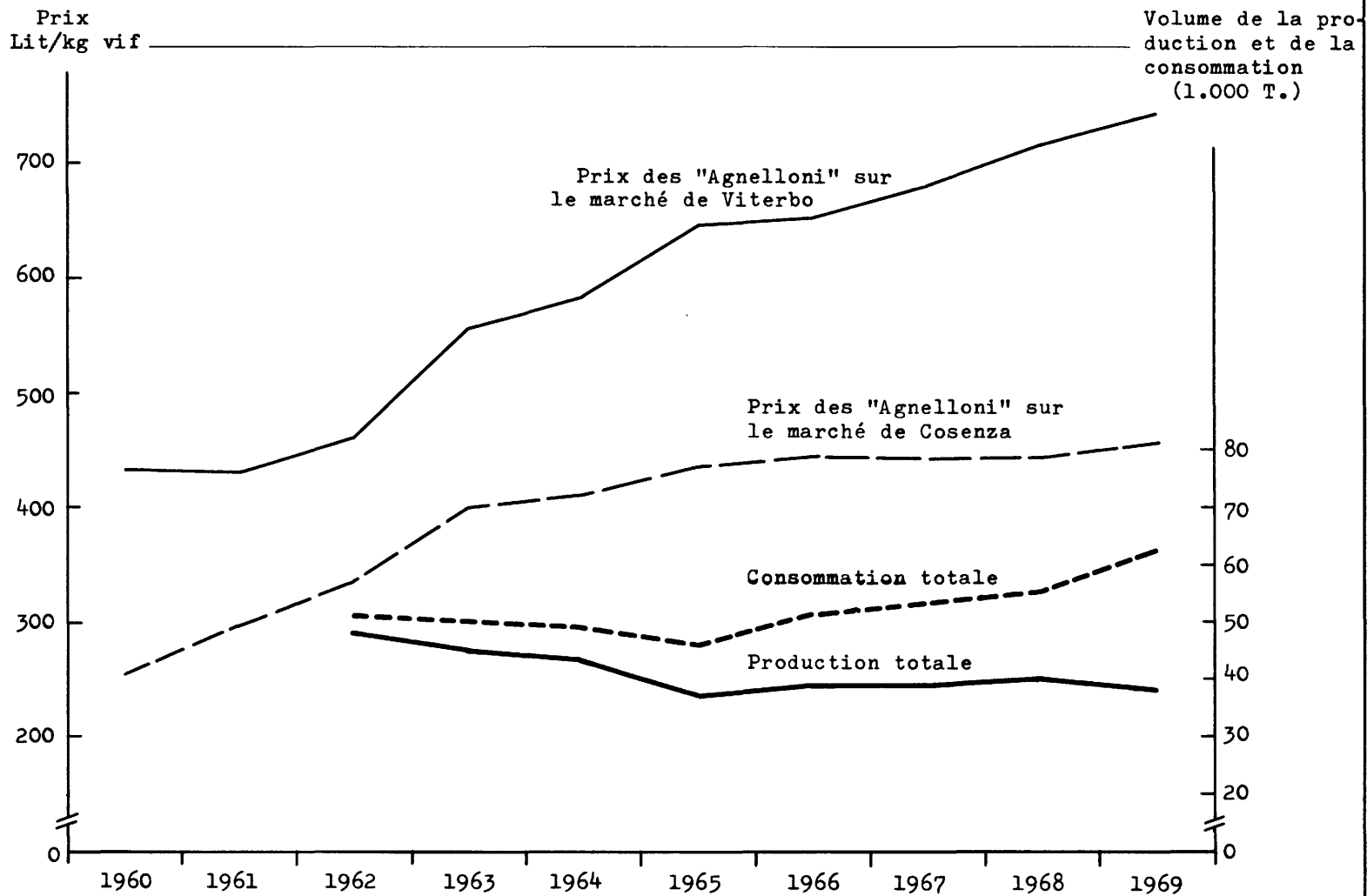
(2) La région du Centre Ouest, entre Limoges et Poitiers, produit près de 30 000t, et n'en consomme certainement pas plus de 10 000t.

(*) ="Zone d'étude et d'aménagement du territoire".

GRAPHIQUE 4 : EVOLUTION DES PRIX, DE LA CONSOMMATION ET DE LA PRODUCTION EN FRANCE (1959-1969)



GRAPHIQUE 5 : EVOLUTION DES PRIX, DE LA CONSOMMATION ET DE LA PRODUCTION EN ITALIE (1960-1969)



produisant une plus grande quantité de viande ovine que les Pays Bas et largement excédentaires.

c) L'évolution des courbes de production et de consommation en France et en Italie a été très semblable au cours de la dernière décennie, avec un décalage de deux ans (cf. graphique n° 4 et 5) (1).

Au cours de la première phase (2), la courbe de la consommation suit celle de la production, avec toutefois des fluctuations à amplitude atténuée : en période de forte production les importations sont pratiquement nulles, en période de faible production, les importations prennent une large part du marché. Durant cette phase, les importations jouent un rôle régulateur par rapport aux aléas de la production indigène. Mais en 1963 en France, et en 1965 en Italie, le creux de la production est très marqué, et les importations, bien plus importantes que les années précédentes, maintiennent la consommation à un niveau élevé.

A partir de cette année clef, les importations restent à un niveau élevé, et même augmentent, malgré une nette reprise de la production (3). Cette même année est une année charnière pour l'évolution des prix, dont l'augmentation marque un net ralentissement. En Italie, ce ralentissement est surtout marqué pour l'"agnellonne" et la brebis (catégorie comprenant les agneaux lourds de plus de 30 kg) ; or, c'est surtout sur l'agneau lourd que porte l'augmentation de la consommation.

(1) sur le graphique n° 5 les cotations de Viterbo et Cosenza ont été choisies comme indicateurs des variations relatives du prix et non pas pour indiquer leur niveau absolu.

(2) avant 1963 pour la France, avant 1965 pour l'Italie

(3) à un rythme plus lent que la consommation

On peut donc penser qu'à l'occasion d'une baisse importante de production, les agents économiques situés au stade du gros se sont adressés à l'importation et ont établi des circuits relativement aisés avec l'étranger. Ces circuits se sont maintenus par la suite, malgré la reprise de la production, ce qui a permis de peser sur les prix. La demande a pu alors maintenir sa croissance d'une part grâce à la relative stagnation des prix (1) d'autre part à cause de l'augmentation générale des revenus et du taux d'urbanisation. Son évolution est maintenant totalement "décrochée" de celle de la production. Les importations de viande ovine n'ont donc plus un simple rôle de régulation du marché intérieur ; elles sont un élément permanent de l'approvisionnement qui se fait dans des conditions de prix très concurrentielles par rapport aux prix intérieurs (et surtout français), tend à freiner l'augmentation des prix, au stade de gros et à la production, et devient donc un stimulant puissant de la demande.

d) En France, après une baisse durant les années 1967 et 1969, une reprise de la production semble s'amorcer actuellement. Peut-être s'agit-il d'une réponse aux diverses mesures prises dans le cadre du "Plan de Relance Ovine", notamment dans le domaine de l'organisation de la production et de la mise en marché.

X X
 X

(1) correspondant à une baisse en monnaie constante, d'où stimulation de la demande sur un produit à forte élasticité.

Un marché dominé par la France et l'Italie

Un approvisionnement assuré, pour une part non négligeable, de manière permanente et durable, par des importations en provenance de pays tiers à la C.E.E.

Des prix en croissance lente ou même en stagnation (1), du fait du poids sur ce marché, des viandes importées à des prix plus bas que les prix intérieurs ;

Une consommation en croissance rapide, une production en croissance très lente, un déficit qui s'aggrave chaque année (1) ;

Tel se présente à grands traits, le marché des viandes ovines dans la C.E.E.

(1) il semble qu'en 1971, le déficit ne se soit pas accru par rapport à 1970. En revanche, les prix ont probablement connu une hausse sensible.

CHAPITRE 2

LA STRUCTURE DU SYSTEME OVIN DANS LA C.E.E.

§ 1.- Les deux zones de la C.E.E.

L'examen du bilan global "ovin-viande" de la C.E.E. a déjà fait ressortir que les réalités nationales étaient très diverses : La France produit et consomme plus de 60 % de la viande ovine, l'Italie 30 %. Les Pays Bas sont le seul Etat Membre à avoir un solde exportateur positif. Ces disparités nationales ne concernent pas seulement la part relative de chaque Etat-Membre dans le marché, ni la part de la viande ovine dans le marché des viandes ou dans l'activité agricole. De nombreux critères tels que les structures de production, le complexe sol-climat-animal, etc..., induisent une mosaïque de systèmes de production ovine dans la C.E.E.

Toutefois, on peut regrouper ces systèmes très variés en deux grands groupes qui présentent un grand nombre de caractéristiques communes et qui, finalement résultent de l'influence des conditions naturelles. C'est ainsi qu'on peut distinguer dans la C.E.E. :

- a) Une "zone Centre-Nord", dominée par l'influence atlantique (climat humide et doux) et comportant peu d'accidents de relief très marqués.
- b) Une "zone méditerranéenne" où l'influence du climat méditerranéen domine (climat sec et chaud) comportant un relief très accidenté (Alpes, Pyrénées, Apennins).

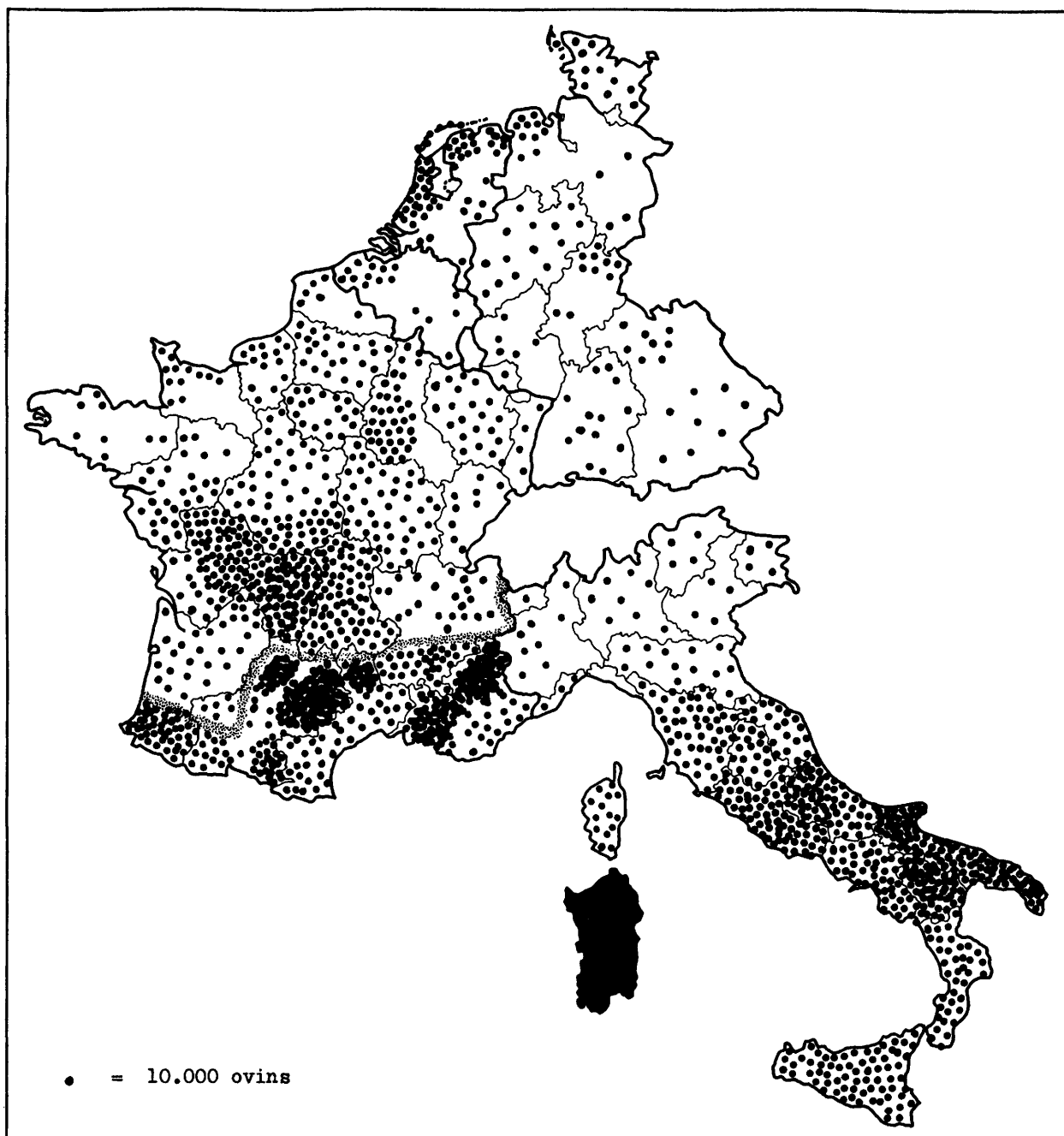
Une ligne Bordeaux-Genève pourrait être, approximativement la limite de ces 2 zones.

La carte n° 1 "Répartition du cheptel ovine dans la C.E.E. 1968" nous montre la localisation plus précise de ces deux zones et les densités de cheptel correspondantes.

La zone méditerranéenne se compose donc de l'Italie et des régions de programmes françaises suivantes :

- Midi Pyrénées, sauf Gers
- Département des Pyrénées Atlantiques (en raison de son orientation lait de brebis)

REPARTITION DU CHEPTEL OVIN DANS LA C.E.E. - 1968



Source : Rapports d'experts pour chaque pays

REPARTITION DU CHEPTEL OVIN DANS LA C.E.E. 1968 (têtes) (1)

<u>FRANCE</u>		<u>ITALIE</u>	
Région Parisienne	180.000	Piemonte	80.000
Champagne	360.000	Valle d'Aosto	10.000
Picardie	220.000	Lombardia	80.000
Haute Normandie	130.000	Trentino Alto Adige	40.000
Centre	610.000	Veneto	40.000
Basse Normandie	120.000	Friuli Venezia Giulia	- (2)
Bourgogne	430.000	Liguria	30.000
Nord	60.000	Emilia Romagna	130.000
Lorraine	210.000	Toscana	470.000
Alsace	40.000	Umbria	180.000
Franche Comté	90.000	Marche	210.000
Pays de la Loire	260.000	Lazio	630.000
Bretagne	80.000	Abruzzi	510.000
Poitou Charente	770.000	Molise	150.000
Aquitaine	660.000	Campania	450.000
Midi Pyrénées	1.710.000	Puglia	1.020.000
Limousin	800.000	Basilicata	550.000
Rhône Alpes	520.000	Calabria	380.000
Auvergne	680.000	Sicilia	680.000
Languedoc	570.000	Sardegna	2.650.000
Provence Côte d'Azur	1.140.000		
Corse	140.000		
<hr/>			
<u>BELGIQUE</u>	160.000		
<hr/>			
<u>PAYS-BAS</u>	550.000		
<hr/>			
<u>ALLEMAGNE</u>			
Schleswig Holstein	100.000		
Basse Saxe	140.000		
Rh. du Nord Westphalie	140.000		
Hesse	100.000		
Rhénanie Palatinat	50.000		
Bavière	160.000		
Sarre	10.000		

(1) chiffres arrondis à 10.000 têtes
(2) environ 5.000 têtes

- Provence - Côte d'Azur, Corse
- Languedoc-Roussillon
- Départements de la Drôme et de l'Ardèche

On peut constater que la densité ovine est forte dans la zone méditerranéenne, sauf en Italie du Nord (qui à maints égards pourrait être rapprochée des régions de grande culture de la zone Centre Nord) et qu'elle est faible dans la zone Centre Nord, sauf sur le pourtour du Massif Central français et sur la frange Nord Ouest des Pays Bas.

Dès maintenant les comparaisons de quelques chiffres permettront d'individualiser ces deux zones (tableau XI)

TABLEAU XI

Comparaisons entre les deux zones de la C.E.E. (1968)

	Zone Centre-Nord	Zone méditerranéenne	Total C.E.E.
Production totale de viande ovine (1000t)	90	80	170
Consommation totale (1000t)	117	90	207
Consommation individuelle moyenne	0,9	1,5	1,1
Effectif cheptel ovin (millions de têtes)	7,5	11,8	19,3

Sources : 1) Production et consommation

Rapports d'experts, sauf pour l'ITALIE : OSCE (viande ovine sans abats) 1970 n° 3

2) Cheptel : OSCE - 1970 n° 3, sauf pour la France: Ministère de l'Agriculture.

Du point de vue de la production et de la consommation globales, les deux zones ont une importance comparable, avec toutefois un poids légèrement plus grand pour la zone Centre Nord. Toutefois, le déficit est plus grand dans celle-ci (27 000t au lieu de 10 000).

Par ailleurs l'effectif du cheptel accuse une différence beaucoup plus nette. La production de viande ovine est de l'ordre de 7 kg par tête de bétail présente dans la zone Sud et de 12 kg dans la zone Nord.

De même la consommation individuelle est beaucoup plus forte en zone Sud qu'en zone Centre Nord. Encore faut-il souligner ici la présence dans la zone Centre Nord de l'agglomération de Paris, où la consommation moyenne annuelle par tête est de 2,9 kg. La zone Centre Nord, sans Paris, consomme en moyenne 0,6 kg par habitant et par an (0,2 kg aux Pays Bas et en R.F.A.).

Dans la zone méditerranéenne la consommation est beaucoup plus forte : 1,2 kg/tête en Italie ; 4,2 kg/tête dans la région de Marseille. De plus elle est en augmentation très rapide (cf l'Italie) et seulement freinée par les prix et les revenus (pas de désaffectation du type allemand ou néerlandais).

Par delà ces données communes, tenant à la fois à des conditions naturelles et à des données historiques et sociales, chacune de ces deux zones présente des systèmes de production extrêmement variés. Nous les présenterons sommairement à la lumière des cinq rapports d'experts concernant chaque pays.

§ § 1 - 1 LA ZONE CENTRE NORD

La zone Centre Nord correspond en fait aux pays et régions littorales de l'Atlantique, la Manche et la Mer du Nord. Elle comprend le Nord de la France, la Belgique, les Pays Bas et la République Fédérale d'Allemagne. Cette proximité des côtes entraîne une forte influence océanique, très favorable à la production fourragère. Cette zone correspond également à la zone de production laitière de la C.E.E. La production de viande ovine y est donc très fortement concurrencée, pour l'occupation du sol.

A - LES SYSTEMES DE PRODUCTION

La carte n° 1 nous montre dans cette zone une grande concentration de l'élevage ovin dans le "Centre-Ouest" de la France, constitué par la région de programme Limousin et sa périphérie (Auvergne et Poitou Charente). Une deuxième concentration, bien moindre, peut être notée sur le littoral Nord Ouest, du Schleswig Holstein à la Normandie, en passant par la Frise, la Hollande du Nord et les Flandres. Ces deux zones nous permettent déjà de distinguer deux systèmes dominants dans la zone Centre Nord.

a) Le système "Centre Ouest"

A la lumière du rapport d'expert concernant la France on peut le diviser en 3 sous systèmes, sachant que tous les intermédiaires peuvent exister.

Elevage en bergerie

Cet élevage concerne les petites exploitations familiales de polyculture élevage, associant l'ovin à plusieurs spéculations végétales (céréales, fruits...) et souvent au bovin (lait ou viande). Les troupeaux sont petits (20 à 70 brebis), et les brebis passent l'hiver en bergerie. Les agneaux sont pour la plupart vendus en hiver, à l'âge de 3 - 4 mois, pesant 15 à 17 kg/carcasse.

Elevage Auvergnat

Il est une variante du précédent mais situé dans les zones d'altitude. Les cultures ne sont plus possibles. Le mouton y est élevé en association avec le bovin et parfois seul (sur les grandes exploitations). La pratique de gardiennage collectif en été est assez répandue. Les produits de cet élevage sont soit un agneau de 3 - 4 mois vendu en automne (septembre - octobre) pesant 12 à 14 kg/carcasse, soit un mouton de 7 - 8 mois vendu en hiver, pesant 18 à 22 kg.

Elevage de plein air

Dans les parties les moins montagneuses de la zone (les plus proches aussi de l'Océan) existent de très grands troupeaux : La moyenne est d'environ 150 brebis mais les troupeaux de 300 sont fréquents. - Agnelage de printemps, brebis toujours au pré, exploitations n'ayant que des moutons, vente des agneaux (16 à 18 kg) d'août à octobre, sont les caractéristiques principales de ce système.

Ce système "Centre Ouest" comporte environ 2 millions de brebis (Races : Texel, Charmoise, South Down et races rustiques : Limousine, Rava...). Le produit est constitué d'agneaux de 15 à 18 kg dont le $\frac{1}{4}$ environ sont vendus en hiver.

b) Le système des herbages maritimes

La région définie ci-dessus (du Schleswig-Holstein à la Normandie) se caractérise comme ayant une vocation herbagère et par conséquent laitière, très marquée. On y trouve donc des ovins en tout petits troupeaux y paissant avec les vaches.

Nous retrouvons ici les exploitations mixtes de Basse-Saxe et du Schleswig-Holstein, les moutons de pâture des Flandres et du Hainaut, La Frise, Hollande du Nord et du Sud, le Groningen, ainsi que les troupeaux de Normandie. Si les troupeaux assez grands ne sont pas rares (en 1970, aux Pays

Bas, 3 000 éleveurs, soit 12 %, possédaient plus de 25 brebis, représentant environ 50 % du cheptel ovin) les troupeaux spécialisés sont extrêmement rares : Aux Pays Bas en 1970 seuls 1 300 éleveurs (6 %) tiraient plus des 2/3 de leur produit brut de la spéculation ovine.

L'agnelage se fait au printemps, la vente en automne l'agneau pesant 18 à 25 kg/carcasse.

La race principale utilisée est le Texel, les autres sont des races locales.

Ce système concerne environ 700 000 brebis, dont

Allemagne	:	80 000
Pays Bas	:	260 000
Belgique	:	15 000
France	:	350 000

On peut ajouter à ces troupeaux ceux qui paissent sur la face externe des digues de la mer du Nord. Ces troupeaux doivent rentrer à l'intérieur pendant l'hiver. Ils sont de taille assez importante (100 à 200 brebis) et fournissent des agneaux nés au printemps et vendus à l'automne.

c) Le système des herbages "continentaux"

Ce système est pratiqué dans les régions plus ou moins montagneuses et leurs contreforts, où la grande culture est rendue difficile par les conditions naturelles : Nord du Massif Central, Ardennes, Vosges, Forêt Noire, Eifel, Hunsrück, Rhön, Bavière.

Les méthodes d'élevage se rapprochent de celles du centre Ouest. Le troupeau est l'une des spéculations de l'exploitation de polyculture élevage. Les animaux sont élevés soit en plein air, soit plus rarement en bergerie. Les tailles des troupeaux sont semble-t-il assez fortes en Allemagne, plus faibles en France ("Herbages du Centre"). Les troupeaux

individuels sont parfois confiés pour toute ou partie de l'année à des bergers collectifs (Hesse).

Le produit est constitué par des agneaux assez lourds et parfois encore par des moutons de plus d'un an.

Ce système concernerait environ 1 million de brebis dont environ 100 000 en Allemagne.

d) L'élevage ovin en zone de grande culture

Ce système d'élevage se rencontre dans les régions de grande culture (céréales, betteraves, légumineuses industrielles, pommes de terre...) pratiquement exclusivement en Allemagne (Gutschafherde et Grossschäfereien) et en France. C'est un élevage en bergerie permanente avec engraissement rapide des agneaux qui sont vendus en hiver et au printemps. Les troupeaux sont nourris à partir de sous-produits de grande culture (paille, fanes de pois, pulpe de betterave, etc...), qui ne peuvent être valorisés que sur place, par des animaux. Le troupeau de moutons est donc ici un complément de l'exploitation de grande culture, une façon d'utiliser des ressources alimentaires bon marché, ainsi que d'augmenter le taux d'emploi de la main-d'oeuvre et d'une partie des équipements. Les brebis sont souvent de bonne race à viande, beaucoup d'exploitations pratiquent la vente de reproducteurs. Ce système semble concerner environ un million de brebis, en troupeaux généralement assez importants (300 brebis).

e) L'élevage ambulant

Il est constitué de grands troupeaux (100 à 1000 brebis) parcourant de longues distances. Le berger ne possède pas de terre et demande un droit de paccage partout où il arrive. Les brebis peuvent appartenir au berger, ou à des éleveurs qui les lui confient. Ce système se rencontre surtout en Allemagne, particulièrement en Rheinland Pfalz et Bavière. Il concerne encore environ 100 000 brebis réparties en un millier de troupeaux.

B - EVOLUTION DES SYSTEMES DE PRODUCTION

Les seules données chiffrées concernant l'évolution sont celles du rapport d'expert concernant l'Allemagne. Au vu de ces chiffres, les seules catégories à avoir augmenté leurs effectifs entre 1959 et 1969 sont celles que nous avons classées parmi le "système des herbages continentaux" et les élevages mixtes, système des "herbages maritimes"

Les élevages de grande culture et les transhumants sont en forte régression en Allemagne.

Il semble, à la lecture des rapports d'experts par pays, que l'on puisse généraliser ce jugement à l'ensemble de la zone Centre Nord.

Les systèmes où l'ovin est exploité avec le bovin sur des exploitations familiales comportant une forte proportion d'herbage naturel semblent se développer fortement. Le mouton constitue pour ces exploitations une reconversion lait/viande plus souple et moins onéreuse que le bovin (investissement par ha moins lourd, rotation plus rapide du capital).

Les systèmes transhumants disparaissent pour des raisons évidentes.

Les systèmes en bergerie en zone de grande culture, pratiqués sur des exploitations à caractère industriel ne semblent pas assurer une rentabilité des capitaux suffisante ; ces exploitations devant obligatoirement employer un berger salarié, se trouvent confrontées à de grandes difficultés pour embaucher de la main d'oeuvre.

Les systèmes "Centre Ouest" ont un développement explosif depuis la dernière guerre (1), surtout le sous-

(1) en 10 ans le cheptel de brebis de plus de 12 mois y a augmenté de plus de 20 %.

système "Plein-air". Ici le développement est plutôt lié à une spécialisation qu'à une diversification. C'est d'ailleurs sur des exploitations de plus de 60 ha que les troupeaux de moutons de plein-air sont développés, avec suppression de toute spéculation bovine. Dans les plus petites structures, se développe l'élevage en bergerie (agneau d'hiver).

C - STRUCTURE DE L'OFFRE

Historiquement la présence du cheptel ovin dans cette zone résulte d'une part du droit de vaine pâture pratiqué sur les jachères, d'autre part des besoins en laine de la population, puis des industries.

Le produit pour lequel on l'élevait était la laine. C'est pourquoi cet élevage a connu un grand développement au cours du XIXème siècle sous l'impulsion des industries textiles. Actuellement, la baisse des cours de la laine (concurrence des pays d'outre-mer et des fibres synthétiques) ainsi que les difficultés de pâturage ont fait reculer cette spéculation dans d'énormes proportions. Mais les habitudes de consommation de viande ainsi que l'offre n'ont pas changé aussi rapidement. C'est pourquoi on a continué très longtemps à produire pour la boucherie les "moutons" qui étaient avant les bêtes à laine réformées. C'est ainsi que l'offre dans la zone Centre Nord est constituée par des animaux assez lourds (20 à 30 kg carcasse).

Deux exceptions, de taille, doivent être faites : l'offre du système Centre Ouest (13 à 18 kg) et celle des zones de grande culture. Le premier est de création récente, le second a su changer son produit. Les deux ont tenu compte de la demande manifestée par le marché français, particulièrement parisien.

Néanmoins, et en raison de la part des animaux de réforme, le poids moyen des abattages reste assez élevé dans toute cette zone (sauf à Paris).

TABLEAU XII

Poids moyen des abattages contrôlés - 1968

KG CARCASSE/ANIMAL

Belgique	21,4
Pays Bas	25,4
Allemagne	24,5
France (zone Nord)	17,7

Source : Rapports d'experts par pays et statistique agricole française

L'incidence du système "Centre Ouest" se reflète sur le poids moyen beaucoup plus bas observé en France.

Quant aux périodes de mise en marché, agneaux comme brebis de réforme sont vendues en automne (de septembre à janvier) sauf en ce qui concerne les élevages en bergerie du Centre Ouest et des zones de grande culture (hiver et printemps).

Une bonne idée de la répartition trimestrielle de la P I B de cette zone (élevages de bergerie exclus) peut-être donnée par la répartition trimestrielle de la P I B en Belgique :

1er trimestre	28 %
2ème trimestre	13 %
3ème trimestre	14 %
4ème trimestre	45 %
Total	100 %

Source : Rapport d'expert concernant la Belgique

Cette répartition pourrait être applicable aux 3/4 de la production de la zone Centre Nord. Le 1/4 restant ne peut pas être évalué aussi précisément mais présente probablement une pointe au 2ème trimestre.

D - LA COMMERCIALISATION ET LA TRANSFORMATION

La commercialisation et la transformation de la viande ovine sont très directement influencées par la faible densité ovine que l'on rencontre dans la zone Centre Nord. En dehors des régions grosses productrices (la côte néerlandaise, le Centre Ouest) partout ailleurs la commercialisation et la transformation sont assez diffuses.

a) La commercialisation en vif

Dans les grandes zones de production, la commercialisation des animaux se fait principalement par les foires et les marchés : Leiden, Purmerend, Sneek, Groningen, Utrecht, Leeuwarden aux Pays Bas, Paris La Villette, Sancoins, Parthenay, Mezières-sur-Issoire en France. Cette forme de commercialisation a tendance à régresser régulièrement au détriment des achats directs en production ou des livraisons directes aux abattoirs. Ce mouvement a été d'autant plus rapide qu'il s'agissait de zones à plus faible densité ovine. Dans certaines régions françaises, en Belgique ou en R.F.A. l'importance des foires et des marchés est symbolique et de très nombreux ont disparu purement et simplement.

La disparition des marchés entraîne une difficulté sous-jacente, à savoir la déficience des cotations des animaux vivants. Il devient alors très difficile d'établir des prix à la production et surtout de les régionaliser et de les comparer.

b) La transformation

L'abattage des ovins réclame encore de nos jours un important travail manuel, notamment l'arrachage de la peau.

Dans ces conditions, et étant donné la petite taille de l'animal, son abattage ne nécessite pas d'installations spéciales, en particulier une chaîne d'abattage. Ceci nous permet de comprendre la situation de cette industrie.

On constate des abattages d'ovins dans pratiquement tous les abattoirs publics quel que soit le pays concerné et dans chacun d'entre eux seulement quelques-uns en abattent des quantités relativement importantes. Aux Pays Bas, seulement 6 abattoirs ont dépassé 25 000 têtes en 1969 (soit 3 publics et 3 privés; aucun d'entre eux n'est strictement spécialisé). En Belgique, l'abattage est une activité fort dispersée et les principaux abattoirs sont ceux des centres de consommation : Anderlecht, Gand et Anvers. On peut faire la même observation pour la R.F.A., mais en fait la majorité des abattages ont lieu dans les abattoirs publics des centres de consommation et on note également l'existence d'un abattoir privé spécialisé. Dans le nord de la France, la situation est identique avec une concentration des abattages dans les abattoirs des centres de consommation.

Cette structure de l'industrie d'abattage est en fait imposée par les caractères de la commercialisation de la viande ovine. Cette dernière est, dans la zone Centre Nord particulièrement concentrée dans les grandes agglomérations urbaines : Berlin et autres villes allemandes, Amsterdam et Rotterdam, Liège, Anvers et Bruxelles, etc... D'autre part, la faible densité ovine ne permet guère l'exploitation rationnelle d'installations hautement spécialisées.

La physionomie du marché et des flux de marchandises dans cette zone est fortement dominée par le pôle attracteur qu'est la région parisienne, avec une consommation de 40 000 t (soit le 1/3 de la consommation de la zone, et la moitié de sa production). C'est ainsi que tous les agneaux néerlandais, et une bonne partie des agneaux belges et allemands sont expédiés sur Paris, ainsi que beaucoup de ceux du Centre Ouest de la France. Les comportements du marché parisien à toujours des répercussions plus ou moins directes sur

les cours pratiqués dans toutes ces zones. L'approvisionnement se fait en vif et en carcasse, mais une tendance extrêmement rapide se dessine en faveur des circuits morts (tableau XIII). En effet, les deux régions productrices de la zone Centre Nord, ainsi que les régions éloignées (Sud Est de la France, Allemagne, Belgique) préfèrent abattre sur les lieux de production. Si l'organisation néerlandaise apparaît rationnelle, celle du Centre Ouest, se heurte à l'inertie du négoce traditionnel.

TABLEAU XIII

Evolution des abattages contrôlés (tonnes)

	1964	1970
Département de la Seine (Paris)	10 526	3 395
Poitou Charente et Limousin	12 251	20 884

Source : Ministère de l'Agriculture D.S.V.

TABLEAU XIV

Présentation des différents systèmes de production ovine
de la zone Centre Nord de la C.E.E.

Système	Nombre brebis (têtes)	Poids moyen (kg) carcasse d'agneau	Epoque de mise en marché
<u>Centre Ouest</u>			
Bergerie	700 000	15 - 17	hiver printemps
Auvergne	300 000	13 - 15	automne
		18 - 20	hiver
Plein Air	1 000 000	16 - 18	été automne
<u>Herbages</u>			
<u>Maritimes et digues</u>	700 000	18 - 25	automne
<u>Herbages continentaux</u>	1 000 000	20 - 30	automne surtout
<u>Grande culture</u>	1 000 000	17 - 20	hiver printemps
<u>Ambulant</u>	100 000	20 - 30 et maigres	automne

Source : Estimations de l'auteur

§§ 1.2. - LA ZONE MEDITERRANEEENNE

La zone méditerranéenne de la C.E.E. du point de vue de la spéculation ovine comprend les régions françaises les plus méridionales et l'Italie. Elle se caractérise et par là même se différencie de la zone Nord, par des conditions naturelles différentes. Des sols souvent pauvres, un climat plus sec font souvent de l'ovin la dernière spéculation agricole possible avant la forêt.

Le système ovin de la zone méditerranéenne est en outre caractérisé par la production laitière. Bien que souvent en régression, en particulier dans le sud de la France, la production laitière ovine a été longtemps la base de cet élevage. Encore aujourd'hui une forte proportion du cheptel de brebis de cette zone est traite. Ainsi dans une première analyse, on ne peut dissocier la production laitière de la production de viande alors que dans les systèmes de production, elles sont étroitement associées.

Autre caractère de la zone méditerranéenne: la densité du cheptel y est plus importante, malgré des conditions naturelles, en moyenne toujours plus difficiles. D'autre part, la production ovine occupe une place plus importante dans les exploitations agricoles que dans la zone nord.

En fait, l'Italie du Nord, par bien des caractères serait à placer dans la zone Nord: faible densité du cheptel ovin, présence des Alpes et d'une plaine fertile où les grandes cultures sont pratiquées. Cependant, l'orientation laitière de la spéculation ovine (plus de 47% du produit brut ovin) le type de viande offert (agneau léger) ainsi que l'unité du marché et sa saisonnalité, nous ont incité à placer cette région dans la zone méditerranéenne.

A - Les systèmes de production

La zone méditerranéenne présente une grande variété des systèmes de production, due à la variété des conditions naturelles, à la diversité des races exploitées, mais aussi

aux habitudes de consommation. Néanmoins, le caractère dominant de la production ovine dans cette zone reste son orientation laitière. Cette production intéresse plus de 5 millions de brebis en Italie et environ 800 000 en France, ce qui signifie que 60 % du cheptel de brebis de cette zone est soumis à la traite. (soit 40 % du cheptel de brebis de la C.E.E.).

a) Les zones laitières

La production laitière est loin d'être négligeable. La production italienne a dépassé les 365 millions de litres en 1969 et on peut estimer que la production française se situe en 50 et 60 millions de litres, soit une production de l'ordre de 420 millions de litres pour l'ensemble de la C.E.E.

Sur le plan du système ovin viande, la production laitière est d'autant plus intéressante que sa disparition entrainerait vraisemblablement un recul considérable de l'élevage ovin dans ces régions et ferait disparaître une partie des (environ) 5 millions d'agneaux disponibles pour la viande. Le lait représente en Italie 50 à 60 % des recettes de l'élevage ovin.

Il semble donc nécessaire de s'intéresser à la production laitière ovine en tant que telle et ce pour plusieurs raisons :

- la majeure partie du lait de brebis est transformée en fromage (de l'ordre de 95 %). Ce sont alors des produits de haute valeur que ce soit le Roquefort, le Pecorino ou les fromages mixtes, qui ont leur place sur les marchés français et italiens et dont la consommation se développe bien. De plus, ce sont d'excellents produits d'exportation dont les marchés ne peuvent que s'ouvrir plus largement. En Italie, le fromage mixte (vache-brebis) connaît une vogue croissante (publicité importante de la part des industriels) et s'exporte facilement (U.S.A. et Canada 60 %, C.E.E.). Quant au Roquefort et au Pecorino, ils peuvent également accroître facilement leurs débouchés.

- c'est une production de zones agricoles défavorisées. Dans les régions où l'on trouve l'élevage ovin laitier (Sardaigne, Sicile, Italie du Sud et zone de Roquefort) aucune autre production pourrait la remplacer, pour atteindre un niveau de valeur ajoutée aussi haut. Par ailleurs, en raison de l'implantation des industries laitières et des conditions naturelles, ces régions sont les mieux placées actuellement pour produire le lait de brebis, dont le marché offre des perspectives encourageantes. Ainsi la production de lait de brebis, produit de grande valeur, permet une activité économique à beaucoup de régions où, sans elle, les possibilités de survie de la population, et d'échanges économiques, seraient extrêmement réduits. Elle est un facteur de lutte contre la désertification et de maintien d'une population rurale.

- c'est une production qui peut atteindre une haute technicité. Elle a devant elle une marge de progrès qui peut lui permettre de devenir très compétitive. La race Sarde possède des potentialités remarquables. La traite mécanique est assez répandue en France. Dans la zone de Roquefort, on a pu apprécier la forte capacité de réponse du progrès technique de cette production : testage des beliers, insémination artificielle, etc... On peut donc envisager de transformer cette production traditionnelle et artisanale en une production presque industrielle jouissant de ses débouchés propres, en particulier à l'exportation.

- les systèmes de production en zone laitière.

L'élevage laitier est basé sur un agnelage d'hiver (fin novembre à février). Les agneaux sont gardés par les brebis un mois environ et ensuite vendus pour permettre la récolte du lait. Ces agneaux, l'agnello en Italie, le laiton en France, de 6 kg carcasse sont ou étaient destinés à la boucherie. Les brebis sont traites jusqu'à la fermeture des laiteries (juin-juillet).

a 1) Le bassin laitier français (zone de Roquefort et Pyrénées Atlantiques). Les races utilisées sont la Lacaune (Roquefort) et la Manèche (Pyrénées). Les brebis passent l'hiver en bergerie avec éventuellement pâturage autour de l'exploitation. L'agnelage et la traite ont lieu en bergerie. L'été les brebis restent dehors, soit sur les "estives" pyrénéennes

soit sur les landes et parcours de l'Aveyron. Souvent les troupeaux d'estives sont gardés par un berger collectif.

Les agneaux de 3 à 6 semaines sont engraisés à l'aliment du commerce et aux céréales, le plus souvent par des agriculteurs différents des naisseurs (manque de temps à cause de la traite, manque de ressources alimentaires). Très peu sont encore abattus dès le sevrage. Ils sont alors expédiés par des négociants spécialisés. La demande pour ce type d'agneau diminue fortement et est très localisée (Languedoc et Aquitaine). Dans tous les cas le lait ne représente jamais plus de 50 % des recettes de l'élevage ovin.

Sur les 800 000 agneaux issus de cet élevage on peut estimer à 200 000 ceux destinés au renouvellement, à 300 000 ceux qui sont engraisés et 300 000 ceux qui sont vendus pour la boucherie au sevrage.

a 2) Les îles méditerranéennes. En Sardaigne, Corse et Sicile, l'élevage ovin est dominant et orienté presque exclusivement sur la production laitière. L'alimentation des brebis est fondée sur le parcours des landes et garrigues très pauvres (de l'ordre de 500 U F/ha et souvent beaucoup moins). En période d'arrêt de la végétation, un peu de foin est distribué.

Les troupeaux sont relativement importants (100 têtes environ) ce qui est un maximum en l'absence de la traite mécanique. Une partie des troupeaux effectue la transhumance, mais le sens de ce mot est différent du sens que l'on donne en Europe du Nord. Les troupeaux ont deux emplacements de paccage (un pour l'été, un pour l'hiver).

La valeur de la production de ce système se répartit en :

70 à 75 % pour le lait (60 % en Corse)
20 à 25 % pour la viande
5 % pour la laine

La production annuelle de lait est de 80 kg/brebis.

La production de viande est un agneau de 7 à 10 kg (poids carcasse). Ce système comporte environ 2,6 millions de brebis dont plus de 2 millions en Sardaigne.

a 3) Zone de la laine et du lait (Italie du Sud et Lazio).
L'exploitation des ovins se fait ici en très gros troupeaux (200 à 500 bêtes) comportant plusieurs bergers (1 pour 100 têtes environ), et vivant en plein air, en pâturant les landes arides. Les élevages sans terre sont fréquents. La mévente de la laine a plongé ce système dans une grosse crise, aussi, dans le Lazio, note-t-on l'implantation de troupeaux de race Sarde, pour orienter l'élevage vers la production laitière et dans les Pouilles, la réorientation vers la production "d'agneaux de lait lourds" en croisement industriel avec abandon de la traite.

Les deux races dominantes (SOPRAVISSANA et GENTILE DI PUGLIA) bonnes lainières, n'ont plus de raison de subsister à l'état pur. En effet, leur production annuelle de lait ne dépasse pas 40 kg. L'effectif de ce système comporte environ 1,9 million de brebis. Il a diminué de 10 % depuis 1960. La valeur du produit brut ovin s'y répartit ainsi :

47 %	lait
47 %	viande
6 %	laine

a 4) Zone du lait et de la viande (Piémont et Zone laitière de la Toscane).

Dans le Nord Ouest de l'Italie, les ovins sont exploités en petits troupeaux dans les exploitations familiales (50 à 100 bêtes). La majorité est élevée en plein air extensif (pâturage sur landes peu productives). Le rendement en lait se rapproche de celui du Sud : 70 kg.

Ce système concerne moins de 500 000 brebis, de races DELLE LANGHE, MASSESE, CARFAGNINA, LATICANDA). La répartition du produit brut y est le même que pour le système précédent.

a 5) Les appenins, ici on trouve un élevage orienté sans

distinction vers la laine, le lait, et la viande, mené en plein air extensif en petits troupeaux familiaux (souvent 5 à 10 brebis). Les brebis produisent 30 kg de lait par an. Cette zone a des conditions très difficiles. Elle concerne environ 1,4 million de brebis. Le produit brut se répartit ainsi :

47 % lait
47 % viande
6 % laine

b) Les systèmes à viande

La diversité des conditions naturelles, la variabilité génétique des races rencontrées (faculté de désaisonnement) permettent la coexistence de nombreux systèmes de production de viande. Nous présenterons les plus importants :

b 1) Système avec transhumance (Languedoc - Côte d'Azur). Il s'agit en général de grandes troupes (1) qui pâturent en hiver des parcours très extensifs, en particulier dans les zones littorales sèches. Orienté historiquement vers la production de laine, cet élevage a une faible productivité : moins d'un agneau sevré par mère et par an. Il produit un agneau maigre (agnelage d'automne-hiver) vendu avant la transhumance. Les races exploitées sont généralement le Merinos d'Arles et les Caussenards du Languedoc. C'est un élevage en régression.

b2) Système des Alpes-Provençales. Ce sous système intéresse plus de 600 000 brebis, essentiellement de races Préalpes du Sud, en petits troupeaux sédentaires. Cet élevage recherche la production d'un agneau léger de 14 à 17 kg carcasse et possède une assez bonne productivité (supérieure à 1). La production régionale est très homogène et elle associe un élevage en race pure en montagne destiné à fournir les femelles

(1) il existe plusieurs troupes de 3 000 à 5 000 têtes.

et un élevage de plaine en croisement industriel (beliers Southdown et Berrichon). Sur le plan production, cette région est assez fortement structurée autour des groupements de producteurs. Il en est de même pour les intermédiaires centraux où l'on note une forte concentration d'abatteurs et d'expéditeurs spécialisés dans la viande ovine.

b 3) Système du Sud du Massif Central. Ce système est situé dans le Sud du Massif Central mais les races utilisées sont très peu laitières et les laiteries trop éloignées : les exploitations familiales entretiennent de petits troupeaux (30 à 100 brebis). Le $\frac{1}{4}$ des agneaux est vendu maigre en fin d'hiver.

Ceci concerne environ 600 000 brebis.

b 4) Le système de Lombardie-Vénétie. Ce système se rapproche du système des "herbages continentaux" décrit dans la zone Nord. Les ovins sont menés dans les petites exploitations familiales de montagne pratiquant la polyculture et l'élevage. 90 % des troupeaux comptent moins de 10 brebis - la pratique de la transhumance collective en été est en régression. Ce système concerne moins de 100 000 brebis.

La production de viande s'y compose pour moitié des animaux de moutons de 18 mois (35 kg carcasse) et d'agneaux de lait (6 - 8 kg) pour l'autre moitié. En général les brebis ne sont pas traitées.

B - Evolution des systèmes de production

Les statistiques régionales de l'évolution du cheptel en France et en Italie, ainsi que les analyses des rapports d'experts par pays permettent de dégager que :

- Les systèmes orientés vers la production de lait, à condition d'être organisés, se maintiennent et même se développent, Les brebis doivent avoir un bon rendement laitier (plus de 100 kg).

- La production de viande, qui fut longtemps un sous produit de la laine et du lait, s'est fortement développée en France, là où le lait n'était pas rentable. En Italie cette évolution semble commencer depuis peu dans les régions centrales et méridionales. Par contre, dans le Lazio, le tournant semble pris vers l'orientation laitière.

Mais ces changements ont beaucoup de mal à s'opérer dans les zones de petite structure (Italie du Nord, Appenins), où les bergers quittent la terre pour la ville. En revanche les grands troupeaux des Pouilles, du Lazio, et des Iles sont susceptibles, moyennant un bon encadrement technique et une bonne organisation de marché, d'utiliser plus à fond les potentialités de production : orientation vers la production de viande dans les Pouilles, vers la production laitière dans le Lazio et les Iles.

Ici comme en zone Centre Nord les troupeaux transhumants déclinent. Mais, contrairement à la zone Centre Nord, les grands troupeaux extensifs semblent se maintenir, sur des exploitations spécialisées. La double spéculation (lait + viande) semble laisser la place, comme c'est déjà le cas en France, à deux types d'exploitations, les unes tournées vers la viande, les autres vers le lait. Les agneaux de lait issus des élevages laitiers pouvant difficilement être engraisés par les naisseurs (problème de temps) il y aura aussi des ateliers d'engraissement, qui pourront être, en partie, conduits par des éleveurs ayant déjà un troupeau de race à viande.

- T A B L E A U X V -
 PRESENTATION DES DIFFERENTS SYSTEMES DE PRODUCTION
 OVINE DANS LA ZONE MEDITERRANEENNE DE LA C.E.E. -

Système	Nombre de brebis	Poids moyen (kg) carcasse agneau produit	Epoque de la mise en marché
Zones laitières			
Bassin laitier (Rocquefort et Pyrénées)	800 000	{ 5 à 8 17 - 19	Hiver Printemps
Iles méditerranéennes	2 600 000	7 à 10	Hiver
Laine et lait (Italie Sud & Lazio)	1 900 000	6 à 9	Hiver
Lait et viande (Piémonte et Toscana)	500 000	5 à 7	Hiver
Appenins	1 400 000	5 à 8	Hiver
Systemes à viande			
Transhumants (Languedoc-Provence)	700 000	maigres	Hiver
Alpes de Provence	900 000	15 - 17	Hiver - Printemps
Massif Central	600 000	16 - 18	Printemps-Eté
Lombardie - Vénétie	100 000	{ 6 - 8 kg 35	Hiver Printemps-Eté

C - STRUCTURE DE L'OFFRE.

Orienté historiquement vers la production de laine et de lait l'élevage ovin de cette zone a très peu bénéficié des besoins en laine de l'industrie textile au XIX^e et au XX^e siècles. C'est pourquoi son développement ne date pas de cette époque. Par contre, dans cette zone, l'ovin est bien souvent le seul ruminant à pouvoir être élevé, c'est-à-dire qu'il a été, historiquement, la seule source de lait de ces régions. C'est pourquoi l'agneau produit était tué le plus tôt possible. La sécheresse d'été très marquée, explique que l'agnelage ait lieu en début d'hiver et que l'agneau soit consommé au printemps (agneau pascal) et à Noël.

En France, le lait n'étant "payant" que dans la zone d'action des industries du Roquefort, les autres systèmes se sont convertis à la production d'un agneau de 10 kg (Nîmes) à 16 kg (Lot - Basses Alpes), la production d'un mouton de plus d'un an ayant presque totalement disparu.

Le tableau XV permet d'avoir une idée de la saisonnalité de la production. Les agneaux nés de brebis laitières peuvent au sevrage (3 à 6 semaines; ± 6 kg carcasse) être soit vendus pour la boucherie, soit engraisés à l'auge jusqu'à l'âge de 3 à 4 mois (15 - 18 kg carcasse). Dans ce dernier cas, ils arrivent sur le marché 2 à 3 mois plus tard que dans le premier.

Les agneaux de 15-18 kg sont abattus de Janvier à Mai avec une pointe vers Pâques. En dehors de ces dates les disponibilités fourragères sont limitées, et les cours (du moins en France) diminuent sensiblement.

En Italie, 45% des agnelets sont abattus en Novembre-Décembre (pour Noël) et 38% en Mars-Avril (pour Pâques). En France, les pointes saisonnières sont moins marquées du fait de la diversité des produits et aussi de la politique un peu répandue de l'agnelage continu.

Les différentes catégories de produits offertes (d'après les rapports d'experts par pays) sont exposées ci-après, tableaux XVI, XVII et XVIII.

- T A B L E A U X V I -

STRUCTURE DES ABATTAGES ITALIENS EN 1968

(y compris abattages d'animaux importés vivants)

Poids carcasse	Types d'animaux	Poids moyen par carcasse	Abattages (nombre de têtes)	Poids total (tonnes)
4 - 7 kg	Agnelli	6 kg	2 879 003	16 249,6
7 - 15 kg	Agnelloni	11 kg	910 457	10 175,5
+ 15 kg	Castrati	21 kg	72 211	1 486,6
+ 15 kg	Pecore	17 kg	583 457	10 165,3
	Montoni	23 kg	30 140	689,3
	TOTAL	8,6 kg	4 475 268	38 766,3

Source : I.S.T.A.T

- T A B L E A U X V I I -

STRUCTURE DE L'OFFRE D'AGNEAU PAR REGION DE PROGRAMME
EN FRANCE EN 1968 - (en 1000 têtes) -

Region	Agnelet	Agneau de Nîmes	Laiton léger	Laiton lourd	Agneau gris	Total
Aquitaine	170	26	43	68	45	352
Midi-Pyrénées	122	20	140	376	110	768
Rhône-Alpes	-	-	242	74	88	404
Languedoc	31	95	98	-	67	291
Provence - Côte d'Azur - Corse	98	44	207	192	189	730
Total zone	421	185	730	710	499	2 545
Poids carcasse (kg)	5 - 8	8 - 11	11 - 15	15 - 19	15 - 19	-
Age	1 mois	2 mois	3-4 mois	3-4 mois	5-12 mois	-
Poids total (ton nes)	2 500	1 800	10 200	12 100	8 800	35 400

En fait le tableau XVI ne rend compte que des abattages. Or en 1968, 600 000 ovins furent importés vivants. Ils sont en fait classés en partie dans la catégorie "Pecore" et en partie dans la catégorie "Agnelloni". Par ailleurs les "agneaux de lait lourds" produits en Italie se divisent aussi entre ces deux catégories selon leur poids. Nous supposons donc que la production de viande (réformes exclues) italienne se répartit ainsi :

Agnelli	2 900 000 têtes
Agnelloni	600 000 "
Castrati	70 000 "

On obtient la répartition suivante pour l'ensemble de la zone méditerranéenne de la C.E.E.

- TABIEAU XVIII -

	Poids carcasse (kg)	Nombre (1 000 têtes)	Poids (tonnes)
Agnelets (Agnelets + Agnelli)	4 - 8	3 300	18 700
Agneaux légers (Agnelloni, Agneaux de Nîmes et laitons légers)	7 - 15	1 500	12 700
Agneaux lourds (Castrati, laitons lourds, agneaux gris)	+ de 15	1 300	22 400
TOTAL		6 100	53 800

Il faut ajouter à cela 1,5 à 2 millions de brebis et bœliers de réforme, soit un poids de l'ordre de 30 000 tonnes de viande.

Ce tableau ne saurait cacher les différences de structure entre les parties française et italienne de la zone. La tendance à l'augmentation du poids carcasse, à peine perceptible en Italie, est fortement avancée en France.

D - TRANSFORMATION - COMMERCIALISATION.

La relativement forte densité ovine a permis l'apparition d'une petite industrie de la viande ovine, notamment dans le Sud de la France.

En dessous d'une ligne Bordeaux-Genève, on peut noter qu'en 1970, 14 abattoirs ont abattu plus de 1 000 tonnes de viande ovine. Ils présentaient les caractéristiques suivantes :

- 4 abattoirs de centre de consommation : Lyon, Bordeaux, Toulouse et Marseille.
- 2 abattoirs industriels plus 3 autres de 500 à 1 000 tonnes, tous spécialisés dans la viande ovine.
- 12 abattoirs publics.

A l'intérieur de cette zone, on peut noter deux points de concentration : les départements de l'Aveyron et du Lot, et la région de programme "Provence - Côte d'Azur-Corse". Dans les six départements continentaux de cette dernière, on note la présence en 1970 de 11 abattoirs de plus de 500 tonnes.

- + dont quatre de plus de 1 000 tonnes
- + dont quatre privés spécialisés (deux dépassant 1 000 tonnes).

Cette concentration de l'abattage est liée à l'apparition de petits industriels de la viande ovine. Le développement de ces firmes est limité car elles sont souvent spécialisées. De plus, ces firmes sont en concurrence à l'échelon national avec les firmes "toutes viandes", privées ou coopératives, implantées dans la zone Sud.

En Italie, la situation est beaucoup moins nette. L'abattage des ovins ne fait pas l'objet d'une activité spécialisée et n'est qu'une sous-activité des établissements d'abattage.

Dans le Sud de la France, les marchés en vif ont perdu beaucoup d'importance au profit des ventes en ferme ou des livraisons directes aux abattoirs. C'est une conséquence directe de la concentration des intermédiaires centraux.

En Italie, les abattages en ferme et les circuits non commerciaux ont encore une importance non négligeable. On estime officiellement à 75% des abattages totaux, la part des abattages dans les abattoirs publics dans la production nationale, mais en fait elle ne serait que des deux tiers.

o

o o

§ 2 - La concurrence intracommunautaire.

Le brusque développement de la consommation de viande ovine en France et, dans une mesure moindre, en Italie a créé les conditions d'une véritable concurrence intracommunautaire. Jusqu'en 1962 la production et la consommation suivaient une évolution parallèle, et le marché de la viande ovine se régulait assez facilement.

Mais dès 1963-1964, le développement de la consommation française a attiré la production des autres Etats-Membres et même entraîné des courants commerciaux non légaux. Cette évolution des marchés ovins français et italien a provoqué une évolution des prix et l'établissement de flux intracommunautaires.

§§ 2.1 - Les prix.

En 1969, les prix à la production étaient loin d'être homogènes au niveau de la C.E.E. C'est un élément fondamental du système ovin communautaire. Cette dispersion des prix incombe en grande partie à la France qui possède les cours les plus élevés du monde ! D'autre part, dans tous les pays de la Communauté, le prix de la viande d'agneau est plus élevé que celui du boeuf.

A titre d'illustration à propos de la dispersion des prix dans la C.E.E. on a tenté d'établir l'échelle suivante :

Prix de la viande d'agneau en F.F./kg net sur pied (1969) (1)
(Agneaux de 3 à 6 mois, 15 à 25 kg, bonne qualité)

France	11 - 12
Pays-Bas	9 - 10
Belgique	9 - 10
Italie	8 - 9
Allemagne	9 - 10

Sources : Rapports **d'experts par pays**

Cette échelle concerne des animaux de qualité comparable. Les prix de l'agnelet sont bien sur différents :

Italie : 10 - 11 F.F./kg carcasse France : 13 - 14 F.F./kg carcasse

(1) c'est-à-dire : prix de l'agneau vivant divisé par le poids de sa carcasse.

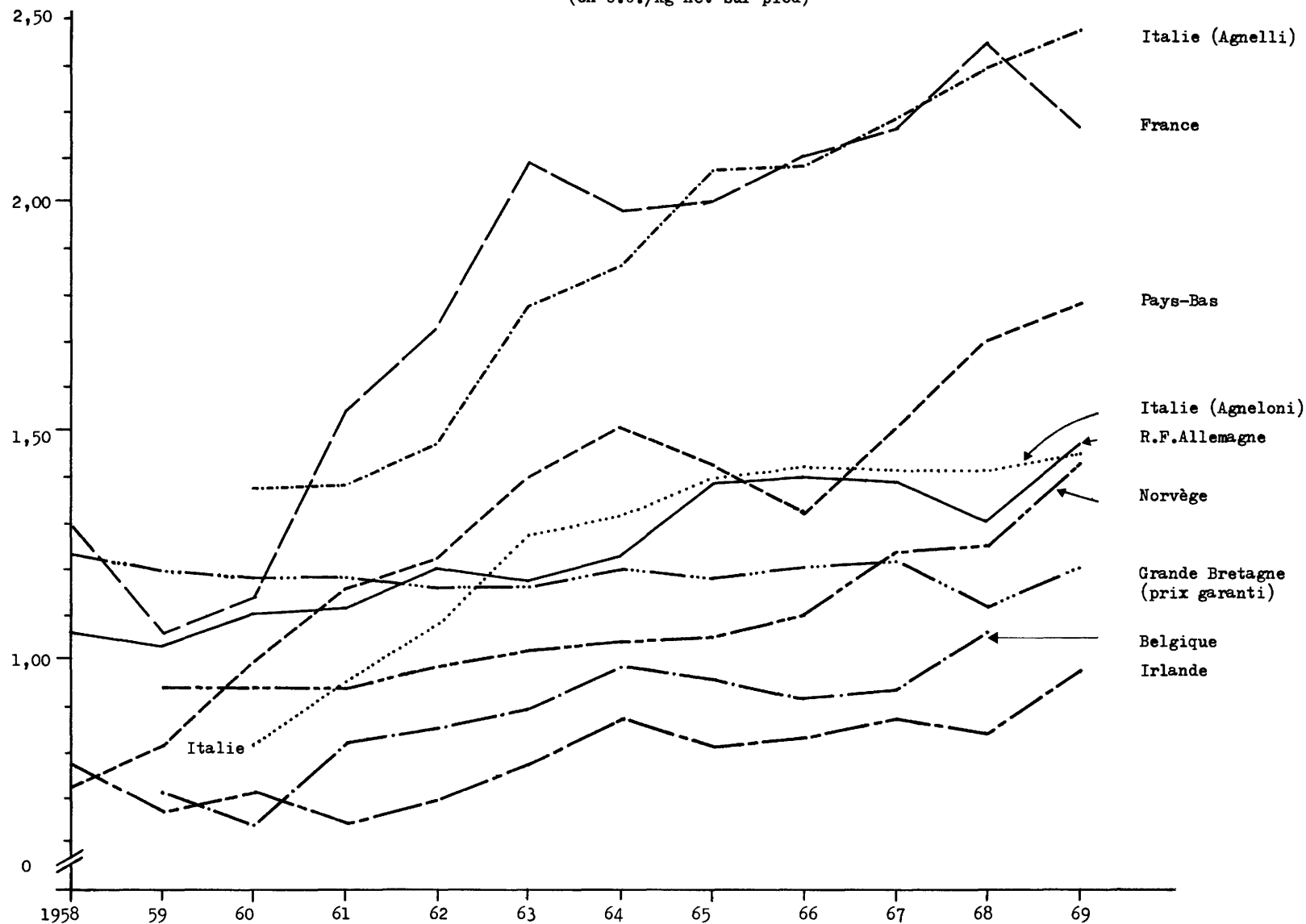
PRIX DU MOUTON EN U.C/KG NET SUR PIED

(Toutes catégories ou agneau de qualité moyenne selon les pays)

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
R.F.A.	1,06	1,03	1,10	1,11	1,20	1,17	1,23	1,39	1,40	1,39	1,30	1,47
Belgique		0,71	0,64	0,82	0,85	0,89	0,99	0,96	0,92	0,94	1,06	
Italie (Agnelli)			1,38	1,38	1,47	1,77	1,86	2,07	2,08	2,18	2,29	2,37
Italie (Agnelloni)			0,81	0,95	1,07	1,27	1,31	1,39	1,42	1,41	1,41	1,45
Pays-Bas	0,73	0,81	1,00	1,16	1,22	1,40	1,51	1,43	1,32	1,51	1,70	1,78
France	1,30	1,06	1,14	1,54	1,72	2,08	1,98	2,00	2,08	2,16	2,34	2,16
Grande Bretagne (prix garanti)	1,23	1,20	1,18	1,18	1,16	1,17	1,20	1,18	1,20	1,22	1,12	1,20
Norvège		0,94	0,94	0,94	0,99	1,02	1,04	1,05	1,10	1,23	1,25	1,43
Irlande	0,77	0,67	0,71	0,64	0,69	0,77	0,87	0,81	0,83	0,87	0,84	0,98

UC/kg

GRAPHIQUE 6/ PRIX DE LA VIANDE OVINE DANS LES PAYS DE L'EUROPE DES DIX
(en U.C./kg net sur pied)



Cette échelle n'est à considérer qu'à titre indicatif. En effet, les qualités des différents pays ne sont guère comparables et l'état des cotations nationales ou régionales plus que douteux. Néanmoins, les prix français sont très attractifs pour les autres productions et l'influence du marché de Paris se fait largement sentir en R.F.A., en Belgique et aux Pays-Bas.

Lors des dernières années 1970 et 1971, on a pu constater une légère harmonisation des prix à la production. En effet, les prix ont eu tendance à monter plus rapidement en Belgique, R.F.A. et Pays-Bas qu'en France. Dans ce dernier pays, les prix sont restés stationnaires les trois années 1968 à 1970 par suite de la concurrence de plus en plus forte des marchés extérieurs.

L'élargissement de la C.E.E. avec l'entrée de la Grande-Bretagne et de l'Irlande posera un grave problème pour les prix de la viande ovine. Dans ces derniers, le prix de l'agneau ne dépasse pas 6 F.F/kg. La disharmonie des prix sera encore plus accentuée et l'avenir de la spéculation ovine de la C.E.E. élargie dépendra en partie du niveau des prix qui résultera de l'organisation du marché.

On remarquera sur le graphique ci-joint, que la dispersion des prix dans les différents pays est beaucoup plus forte en 1968-69 qu'en 1958-60. On peut donc se poser la question de savoir si les différences de prix constatées actuellement sont des différences structurelles et durables. On peut d'ailleurs penser que l'établissement d'un marché unique aura pour conséquence assez rapide une certaine harmonisation des prix, au moins aussi poussée qu'en 1960, malgré ses conséquences importantes au niveau des producteurs.

§§ 2.2 - Les échanges intracommunautaires.

Les différences de prix qu'expliquent en partie les faibles débouchés nationaux, ont entraîné l'établissement de flux intracommunautaires. D'autre part, le rapide développement de la consommation française a eu un fort pouvoir d'attraction sur la production des pays voisins.

Le R.F.A., l'U.W.R.L. et surtout les Pays-Bas ont trouvé sur le marché français des débouchés qui, s'ils n'ont pas entraîné une augmentation de la production locale, ont certainement contribué à son maintien. Ceci est particulièrement vrai pour la production néerlandaise qui expédie chaque année en France 6 000 à 7 000 tonnes de viande ovine, soit la quasi totalité de sa production d'agneaux.

Les trois tableaux suivants (N° XIX) nous permettent d'analyser ces flux intracommunautaires dont les plus stables sont :

- . Pays-Bas - France en viande ovine
- . R.F.A. - Italie en viande ovine
- . R.F.A. - Italie et France en moutons vivants.

Dans ce dernier cas, il s'agit en grande partie de réexpédition de moutons vivants, en provenance d'Allemagne de l'Est. Le rôle de ce dernier pays est envisagé dans l'analyse de la concurrence internationale au même titre que les autres pays de l'Est européen.

- T A B L E A U X I X -

1 - COMMERCE INTRA - C.E.E. EN 1967

Viande Ovine (tonnes)

Pays de provenance \ Pays destinataires	R.F.A.	France	Italie	Pays-Bas	U.E.B.L.	TOTAL
R.F.A.		630	-	-	-	630
France	-		-	-	-	
Italie	-	-		-	-	-
Pays-Bas	7	6 887	-		191	7 085
U.E.B.L.	-	301	-	-		301
TOTAL	7	7 818	-	-	191	8 016

Ovins vivants destinés à la boucherie (têtes)

Pays de provenance \ Pays destinataires	R.F.A.	France	Italie	Pays-Bas	U.E.B.L.	TOTAL
R.F.A. *		50 700 (1)	31 300 ⁽²⁾	-	-	82 000
France	-		-	-	-	-
Italie	-	-		-	-	-
Pays-Bas	-	2 395	-		-	2 395
U.E.B.L.	-	2 444	-	-		2 444
TOTAL	-	55 539	31 300	-	-	86 839

* Réexportation en provenance de R.D.A. :

(1) 36 300

(2) 16 300

Les animaux en provenance de R.D.A. ne sont pas considérés comme des importations par la statistique fédérale allemande. En cas de réexpédition, ils sont cependant considérés comme exportation de la R.F.A.

- T A B L E A U X I X -

2 - COMMERCE INTRA-C.F.E. EN 1968

Viande ovine (tonnes)

Pays de provenance \ Pays destinataires	Pays destinataires						TOTAL
	R.F.A.	France	Italie	Pays-Bas	U.E.B.L.		
R.F.A.		2 056	-	-	-		2 056
France	-		-	-	-		-
Italie	-						-
Pays Bas	36	6 835	-		164		7 035
U.E.B.L.	-	1 719	-	-			1 719
TOTAL	36	10 610	-	-	164		10 810

Ovins vivants destinés à la boucherie (têtes)

Pays de provenance \ Pays destinataires	Pays destinataires						TOTAL
	R.F.A.	France	Italie	Pays-Bas	U.E.B.L.		
R.F.A. *		44 000 (1)	59 100 (2)	-	100		103 200
France	-	-	-	-	-		-
Italie	-	310	-	-	-		310
Pays Bas	-	674	-				674
U.E.B.L.	-	33 572	-	-			33 572
TOTAL	-	78 556	59 100	-	100		137 756

* Réexportation en provenance de **R.D.A.**

(1) 10 700 têtes,

(2) 58 100 têtes.

- T A B L E A U X I X -

3 - COMMERCE INTRA-C.E.E. EN 1969

Viande ovine (tonnes)

Pays de provenance \ Pays destinataires	Pays destinataires					
	R.F.A.	France	Italie	Pays-Bas	U.E.B.L.	TOTAL
R.F.A.		1 839	4	3	12	1 858
France	-		-	-	-	
Italie	-	1 763		-	-	1 763
Pays-Bas	40	6 412	-		142	6 594
U.E.B.L.	-	5 383	-	-		5 383
TOTAL	40	15 397	4	3	154	15 598

Ovins vivants destinés à la boucherie (têtes)

Pays de Provenance \ Pays destinataires	Pays destinataires					
	R.F.A.	France	Italie	Pays-Bas	U.E.B.L.	TOTAL
R.F.A. *		22 700	1 100 (1)		98 000(2)	121 800
France	-	-	-	-	-	
Italie	-	83 390		-	-	83 390
Pays Bas	-	13	-		-	13
U.E.B.L.	-	3 810	-	-		3 810
TOTAL	-	109 913	1 100	-	98 000	209 013

* Réexportation en provenance de **R.D.A.**

(1) 1 100 têtes

(2) 88 900 têtes

- T A B L E A U X I X -

4 - LE COMMERCE INTRA-C.E.E. EN 1970

Viande ovine (tonnes)

Pays de provenance \ Pays destinataires	Pays destinataires					
	R.F.A.	France	Italie	Pays-Bas	U.E.B.L.	TOTAL
R.F.A.	-	2 358	-	32	11	2 401
France	7	-	-	2	2	11
Italie	-	131	-	-	-	131
Pays Bas	32	9 020	-	-	127	9 179
U.E.B.L.	-	2 600	-	87	-	2 687
TOTAL	39	14 109	-	121	140	14 409

Ovins vivants destinés à la boucherie (têtes)

Pays de provenance \ Pays destinataires	Pays destinataires					
	R.F.A.	France	Italie	Pays-Bas	U.E.B.L.	TOTAL
R.F.A.	-	11 843	94 013	652	474	106 982
France	-	-	-	-	127	127
Italie	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	1 228	491	-	-	42	1 761
U.E.B.L.	763	315	-	132	-	1 210
TOTAL	1 991	12 649	94 013	784	643	11 080

3 - Les structures du marché.

Nous ne ferons pas une analyse détaillée du marché de l'ovin de boucherie et des viandes, mais nous soulignerons quelques points qui nous paraissent importants.

- La plus grosse partie de la demande est située dans les grandes agglomérations urbaines (Berlin, Hambourg, Bruxelles, Rotterdam, Paris, Lille, Lyon, Marseille, Rome, Milan). Ces agglomérations sont en général assez éloignées des zones de production. Il en résulte la nécessité de transports sur longue distance, et d'agents économiques distincts à l'arrivée et au départ.

- Le type de viande demandé (âge, poids, état d'engraissement) est extrêmement variable selon les différentes villes : l'agneau extra de Hambourg est totalement différent de l'extra de Paris, lui même différent de l'extra de Nîmes ou de Milan. Les types d'agneaux produits étant extrêmement différents d'une région à l'autre et d'une saison à l'autre, il en résulte que le commerce de la viande réclame un savoir faire que ne peut apporter qu'une longue expérience. De plus, le produit, même issu d'une même région est loin d'être standardisé : ainsi, aux fonctions physiques des intermédiaires (regroupement, abattage, transports, manutention) s'ajoute une fonction intellectuelle, le tri, où les erreurs ne sont jamais pardonnées. C'est pourquoi chaque animal, chaque carcasse doit être jugée personnellement par celui qui l'achète et celui qui la vend, ou par son fondé de pouvoir financièrement intéressé à la bonne marche de l'entreprise. C'est pourquoi le commerce du mouton passe en général par des intermédiaires de taille relativement petite (50 000 animaux par an et par personne intéressée semble un optimum) - Les grosses maisons ont un travail un peu différent = la plus grosse partie est de la réception de carcasses (1) pour la revente en gros.

- Les marges moyennes du commerce de gros sont très faibles, rapportées au chiffre d'affaires. Cela provient d'une part de la grande concurrence qui règne dans ce marché - sauf parfois au niveau de l'éleveur - et de la faiblesse du coût des opérations par rapport à la valeur de la marchandise. En effet l'analyse de comptes d'exploitation de maisons sérieuses nous indique que le bénéfice ne dépasse pas 1 à 2 % du chiffre d'affaires et qu'il est souvent moindre -

(1) souvent en commerce international, où les lots sont très homogènes.

En fait, en France, le prix payé à l'éleveur représente environ 70 % du prix de vente final (viande et abats au détail, peau au mégissiers), la plus grosse partie de la marge représentant le service rendu par le boucher-détaillant. En ce qui concerne le commerce de gros, une marge de 1 % sur un chiffre d'affaires de 10 millions de F.F. (1) représente 100 000 F.F.- C'est assez pour donner à ce commerçant un niveau de vie élevé et une image riche. Ce n'est pas assez pour en faire un investisseur dynamique, en particulier au niveau de son amont, la production. La faiblesse de cette marge et la difficulté de monter des affaires très importantes, pour l'augmenter, sont aussi une des raisons pour lesquelles les grandes firmes financières (aliments du bétail, chaînes de supermarché) sont réticentes pour investir dans le domaine du commerce des viandes ovines et a fortiori dans la production.

- Une autre raison en est le caractère très spéculatif du marché du mouton. Il suffit d'examiner les mercuriales des divers marchés italiens (cf. rapport d'expert concernant l'Italie) ou français pour constater que, la même semaine, le prix du même agneau peut accuser des différences de 20 % d'une place à l'autre. Ces différences s'accusent aussi sur un même marché du jour au lendemain. Ainsi sur ce marché si les "gros coups" sont possibles, les gros revers le sont aussi, surtout pour une firme moderne mal préparée à ce genre de jeu.

- Enfin, comme pour les autres viandes, l'abattage des animaux, traditionnellement situé dans les grands centres de consommation, se déplace maintenant de plus en plus vers les zones de production. Il en résulte un changement du rôle tenu par les divers agents : Les marchés en vif et les chevillards des grandes villes sont en perte de vitesse, par contre les bouchers expéditeurs de zones de production et les salles de ventes des grandes villes voient grossir leur activité. Les abatteurs ont par conséquent une activité "ovine" saisonnière et sont donc rarement spécialisés en mouton : pendant le creux saisonnier ils traitent du veau ou du porc.

- Le rôle de Paris.

Nous avons déjà vu que Paris est un gros rôle attracteur pour les viandes de la zone Centre-Nord de la C.E.E. Comme cette zone a une forte pointe saisonnière de production de Septembre à Janvier, et un gros creux de Janvier à Juin, Paris reçoit aussi, pendant cette période une grande quantité de viande en provenance de la partie française de la zone "méditerranéenne" : Lot et Aveyron, puis Sud-Est. Les quantités globales sont très difficiles à chiffrer, mais il est sûr que Paris, avec une demande très forte tout au long de l'année - sauf Juillet et Août - peut assurer son approvisionnement grâce aux différentes saisons de production des diverses régions de la C.E.E.

(1) 50 000 animaux à 200 F.F. environ. Cas de la France.

- C H A P I T R E 3 -

LA C.E.E. FACE A L'ELARGISSEMENT :
LA SPECULATION OVINE DANS LES PAYS CANDIDATS

1. - Evolution de la consommation et de la production dans les quatre pays (1959-69).

Les tableaux (XX) tirés des statistiques O.C.D.E., montrent clairement que le pays dominant est la Grande Bretagne, avec les 3/4 de la production, plus de 90% de la consommation de l'ensemble des quatre pays. La Grande-Bretagne est aussi le seul importateur (350 000 tonnes environ). Le Danemark et la Norvège sont pratiquement auto suffisants et l'Irlande est le seul pays exportateur.

- T A B L E A U XX -

1 - BILAN VIANDE OVINE ET CAPRINE

(en 1 000 tonnes carcasse
+ = excédent ; - = déficit)

	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Danemark	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Norvège	0	0	0	0	0	0	- 1	- 1	0	0	- 1	- 2
R.U. de G.B.	- 361	- 374	- 352	- 356	- 336	- 338	- 330	- 322	- 336	- 340	- 340	- 322
Irlande	+ 7	+ 11	+ 7	+ 14	+ 14	+ 17	+ 17	+ 20	+ 13	+ 13	+ 3	+ 3
Total	- 344	- 363	- 345	- 342	- 322	- 321	- 314	- 303	- 323	- 327	- 338	-321

Source O C D E

- TABLEAU XX -

2 - CONSUMMATION DE VIANDE OVINE ET CAPRINE

- . Consommation par tête : en kg/an
- . Consommation totale : en milliers de tonnes

		1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Danemark	par tête	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,6	0,6	0,4	0,4
	totale	1	1	1	1	1	1	1	2	3	3	2	2
Norvège	par tête	3,9	3,9	4,1	4,4	4,1	4,3	4,6	4,8	4,8	4,7	4,9	4,9
	totale	14	14	15	16	15	16	17	18	18	18	19	19
Grande - Bretagne	par tête	11,8	11,5	11,8	11,5	11,0	11,1	10,7	10,8	10,9	10,7	10,0	9,4
	totale	614	604	625	617	590	599	581	594	602	589	583	549
Irlande	par tête	10,5	10,6	10,6	11,2	11,3	11,1	10,6	10,8	10,0	10,8	11,0	11,0
	Totale	30	30	30	32	32	32	31	31	32	31	32	32
TOTAL		649	649	671	666	638	648	630	645	655	641	636	602

Source : O.C.D.F.

- T A B L E A U XX -

PAYS CANDIDATS A LA C.E.E.

3 - PRODUCTION DE VIANDE OVINE ET CAPRINE
(1 000 t. carcasse)

	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Danemark	1	1	1	1	1	1	1	2	3	3	2	2
Norvège	14	14	15	16	15	16	16	17	18	18	18	17
Grande-Bretagne	253	230	273	261	254	261	251	272	266	249	213	227
Irlande	36	40	35	44	45	46	46	49	45	43	40	35
Total	304	285	324	322	315	324	314	340	332	313	273	281

Source : O.C.D.E. et Offices statistiques de chaque pays.

a) La production.

Au Danemark, la production très faible (1 000 t.) jusqu'en 1965, amorce un certain décollage ces dernières années, mais les chiffres sont si faibles qu'il serait hasardeux d'en tirer la conclusion que cet élevage va se développer. Toutefois, par analogie avec la province allemande du **Schleswig-Holstein**, on peut penser que de bonnes conditions naturelles sont réunies ici pour un élevage ovin rentable ; et l'accès au marché français dans la C.E.E. élargie (malgré la distance) peut-être, au moins au début, un élément stimulant une reprise sensible de la production.

En Norvège on a une production plus importante (18 000 tonnes en 1969), qui semble en légère croissance depuis 1959.

En Irlande, la production est en forte baisse depuis 1966 malgré la vocation de ce pays pour la production de viande.

En Grande-Bretagne, la production très fluctuante selon les années semble cependant amorcer une légère tendance à la baisse depuis 1966.

b) La consommation.

Le Grande-Bretagne constitue le plus gros consommateur de l'ensemble (600 000 t. environ). En fait la consommation individuelle est en baisse régulière depuis 1959. Cette baisse porte essentiellement sur la viande de mouton, alors que la consommation de viande d'agneau semble se maintenir. On assiste donc à un changement dans l'alimentation traditionnelle des Britanniques : la viande ovine n'est plus le moyen de couvrir un besoin en protéines (besoin couvert à moindre frais par le porc et les volailles en très forte augmentation ces dernières années) mais reste un plat traditionnel et agréable à consommer. L'élasticité revenu tendra donc à augmenter sensiblement, ainsi que l'élasticité prix (1).

L'Irlande a une consommation intérieure pratiquement constante de 30 000 tonnes, avec une consommation individuelle d'environ 11 kg par an qui semble être relativement stable.

(1) Les calculs effectués dans "Annual Report of the National Food Survey Committee" en 1969 montrent que l'élasticité prix calculés sur les années précédentes se révèle nettement trop petite pour rendre compte de l'évolution des quatre dernières années.

Quant à la Norvège, la consommation y est exactement égale à la production et augmente avec elle (3,9 kg/habitant en 1959 ; 4,9 kg en 1969).

Au Danemark, même situation qu'en Norvège, mais à un niveau très bas (400 g. par personne).

2. - Les systèmes ovins dans les quatre pays

a) - Le cheptel

	Cheptel total en 1969 (1 000 têtes)	Source
Norvège	855	Ministère de l'Agriculture Oslo
Danemark	122	Agra Europe
Irlande	4 006	Ministère Agriculture Dublin
Grande Bretagne	19 254	R.T.I.A. N° 136 Septembre 1970
TOTAL	24 237	

Ces chiffres de cheptel concernent toutes les catégories d'ovins. Le nombre de brebis-mères serait beaucoup plus intéressant mais nous n'avons pu le trouver que pour la Grande-Bretagne et l'Irlande : respectivement 11 millions et 2 millions. Après confrontation avec les chiffres donnés par l'O.C.D.E., il semble que la Norvège comporte environ 1 million de brebis mères et le Danemark environ 70 000.

On peut donc établir à environ 14 millions de têtes le cheptel de brebis reproductrices des quatre pays candidats produisant environ 300 000 tonnes de viande. C'est donc un effectif de femelles reproductrices sensiblement équivalent à celui de la C.F.E. mais qui produit une quantité de viande beaucoup plus importante (C.F.E. : 15 millions de brebis, Production brute 180.000 tonnes).

On constate que le poids de viande produite par brebis est beaucoup plus faible chez les Six que chez les Quatre. Il faut noter cependant que dans les 15 millions de brebis de la C.E.E., il y a environ 3 millions d'agnelles dont la productivité est très faible. D'autre part, la différence qui persiste après cette correction est surtout due au poids moyen d'abattage qui va de 9 kg en Italie à 35 kg au Danemark.

b) Les systèmes de production.

Au chapitre 2, nous avons déterminé dans l'Europe des Six, deux grandes zones ovines, une zone méditerranéenne, basée sur la production de lait sur des terrains secs en élevage extensif, et une zone Nord-Européenne, issue d'un élevage orienté historiquement vers la laine, où l'ovine exploite des pâturages en concurrence directe avec le bovin. L'élevage danois peut se joindre à la zone Nord-Européenne : il est la continuation de l'élevage des Pays-Bas et du Schleswig-Holstein (système des herbages maritimes). Par ailleurs, la consommation danoise est du même ordre de grandeur que la consommation allemande (moins de 500 g. par tête et par an).

Quant à la Norvège sa situation septentrionale, son relief, nous amènent à lui réserver une place à part dans les systèmes de production ovine de l'Europe Occidentale. Avec quatre millions d'habitants, un million d'ha de S.A.U. dont les 2/3 en herbages, et sept millions d'ha de forêt (1), la Norvège a une structure agricole qui la fait ressembler aux pays de montagne de l'Europe (Suisse, Autriche) : les exploitations agricoles sont très petites (88 % ont moins de 10 ha), seulement 1/3 sont l'unique source de revenu de l'exploitation et 45 % ne fournissent qu'un appoint de revenu à l'exploitant, pour qui le revenu principal provient de son salaire extérieur (bâtiment, pêche, forêt).

Un des principaux problèmes de la politique agricole norvégienne est la politique régionale : En effet dans les régions les plus difficiles du pays, le dépeuplement est très rapide et le niveau de vie assez bas. A côté de la forêt, l'élevage ovin, pourrait être un moyen de maintenir dans ces régions une activité agricole. De ce point de vue, les problèmes qui se posent ici et l'utilisation qui pourrait être faite des terres, se rapprochent du Sud italien ; mais les problèmes fonciers et sociaux y sont différents (exploitations exigües, dont la plupart en faire valoir direct).

(1) Les chiffres cités ici sont issus de "Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe Occidentale. III Norvège" Informations internes sur l'Agriculture C.E.E. n° 58 - Avril 1970.

Actuellement l'élevage ovine est soutenu par des prix garantis (un peu comme en Grande Bretagne) pour la laine et par des prix indicatifs pour la viande.

Mais la spéculation ovine encore fortement orientée vers la laine (25 % des recettes environ), prend actuellement un virage vers la viande comme en témoigne la diminution du cheptel total et l'augmentation de la production de viande (tableau XX-3).

Il ne semble pas pour l'instant que la Norvège (autosuffisante) puisse dégager à court terme un excédent de viande ovine. Mais un relèvement substantiel des prix et une politique régionale dynamique pourraient avoir pour résultat à terme un excédent en viande ovine pour lequel il faudrait trouver un débouché.

La spéculation ovine de Grande-Bretagne et d'Irlande, a des caractères très particuliers qui en font un système à part.

- La part de la viande ovine dans la production toutes viandes (1) est supérieure à 10 %, alors qu'elle est inférieure à 2 % dans l'ensemble des Six pays de la C.E.E.

- La part de la viande ovine dans la consommation toutes viandes (incluant volailles, gibiers et abats) est de 14 % en Grande Bretagne et Irlande et de moins de 2 % dans la C.E.E.

Non seulement cet ensemble produit et consomme plus de mouton que les Six pays de la C.E.E., mais le mouton est relativement beaucoup plus important dans leur marché des viandes. Si la part du mouton est très faible dans la C.E.E. il entre pour une part notable dans la production agricole et dans la consommation des ménages de Grande Bretagne et d'Irlande.

- Les prix à la production sont à un niveau beaucoup plus bas qu'en Europe Continentale : les prix danois, norvégiens, belges, allemands et néerlandais se situent en 1970 autour de 9 F.F. par kg de carcasse. Les prix anglais (incluant le "deficiency payment") sont d'environ 6 F.F./kg de carcasse en 1970 et les prix irlandais ne dépassent pas 5 F.F./kg carcasse. Globalement l'élevage britannique produit de la viande ovine 30 % moins cher que l'élevage continental. En effet, outre un environnement écologique (sol-climat) extrêmement favorable (surtout en Irlande), le système de production est très particulier.

(1) i.e. viandes bovines, ovines, porcines, équines.

- Notons tout d'abord, qu'en Grande Bretagne, on compte environ 75.000 éleveurs pour 10 millions de brebis, soit une moyenne de 130 brebis par élevage.

En Irlande, ce taux est beaucoup plus faible (environ 30 brebis par élevage) mais les bas prix ont d'autres explications.

On peut comparer ces chiffres à ceux de la C.E.E. L'enquête communautaire indiquée pour 1967, 763 792 élevages pour 18 494 000 têtes d'ovins. Nous avons vu qu'il y a environ 15 millions de brebis-mères dans la C.E.E. La taille moyenne est donc de 20 brebis par élevage. Ces deux chiffres : 130 brebis par élevage en Grande-Bretagne et 20 dans la C.E.E. sont à rapprocher des rapports de prix : 6 F./Kg carcasse en Grande-Bretagne et 11 F. en France. Ils expriment l'un comme l'autre les rapports de productivité de chacun des deux élevages ovins.

L'élevage ovin de l'Angleterre est à replacer dans le contexte de toute son agriculture : dès le XVIIIe siècle, les petits paysans furent chassés de leurs terres (par l'armée et par la misère) et remplacés par des "gentlemen farmers" qui, après avoir supprimé le droit de vaine pâture établirent sur des exploitations de grande taille, une agriculture plus extensive et moderne. En particulier, de grands troupeaux de moutons furent créés en vue d'approvisionner en laine l'industrie textile alors en plein essor.

De cette époque date aussi le système d'approvisionnement alimentaire britannique : l'Empire pouvait fournir des denrées alimentaires à bas prix (conditions économiques et naturelles plus favorables) et la population active pouvait être transférée à des activités industrielles dans une plus grande proportion que dans d'autres pays européens : la population active agricole représente 3 % de la population active totale, ce qui est le taux le plus bas des Dix pays. C'est ainsi que plus de 60 % de la viande ovine consommée en Grande-Bretagne est importée. La Nouvelle-Zélande est le premier importateur avec 90 % des importations : les autres fournisseurs sont surtout l'Australie et l'Irlande. La Nouvelle-Zélande et l'Australie, étant situées dans l'hémisphère Sud, peuvent fournir de la viande d'agneau en hiver (Février-Mars-Avril). Ainsi l'élevage anglais produit la majorité de ses agneaux en été, époque où il est le moins cher à produire dans ces régions.

Pour la campagne 1966-67, voici la moyenne hebdomadaire des ovins certifiés par les services officiels, mois par mois (tableau XXI).

- T A B L E A U XXI -

FLUCTUATIONS SAISONNIERES DES ABATTAGES OVINS
AU ROYAUME UNI

Mois	Moyenne hebdomadaire (1 000 têtes)
Avril	121
Mai	127
Juin	157
Juillet	204
Août	235
Septembre	284
Octobre	322
Novembre	342
Décembre	294
Janvier	235
Février	168
Mars	136
campagne 1966-67	219

Source : Aids to sheep Management - H.M. S.O. Londres 1969

La moyenne hebdomadaire varie du simple au triple et les écarts autour de la moyenne peuvent atteindre 60 %. La moitié de la production arrive sur le marché en quatre mois (de Septembre à Décembre). Ainsi l'élevage britannique produit ses agneaux à l'herbe, à l'époque où elle est la plus abondante. Les agneaux et les réformes sont vendus à l'automne, de manière à réduire au minimum les reports fourragers et les investissements en bâtiments.

Des troupeaux de grande taille, conduits par des "managers" très informés des techniques modernes de culture et d'élevage capables de les mettre en oeuvre avec profit, et soucieux de faire fructifier leurs capitaux ;

Une production fortement saisonnalisée, fondée sur l'exploitation maximum de l'herbe par les animaux, et un report fourrager minimum ;

Un environnement dynamique (firmes de commercialisation, organisation de la recherche, de la sélection, de la vulgarisation etc ...)

tels sont quelques uns des traits les plus importants pour expliquer la différence de coût de production avec le continent.

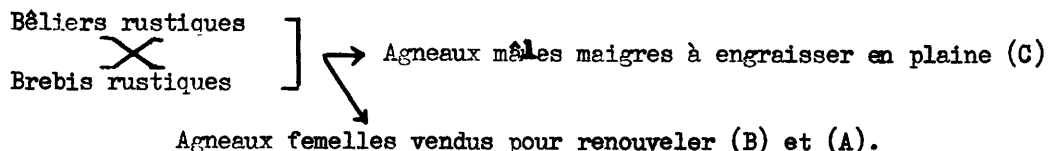
Un autre trait fondamental qui, à lui seul justifierait de mettre à part l'élevage ovin de Grande-Bretagne et d'Irlande et qui peut contribuer à expliquer les différences de prix, est la célèbre organisation en trois étapes de la production d'agneaux de boucherie (tableau XXII).

- T A B L E A U XXII -

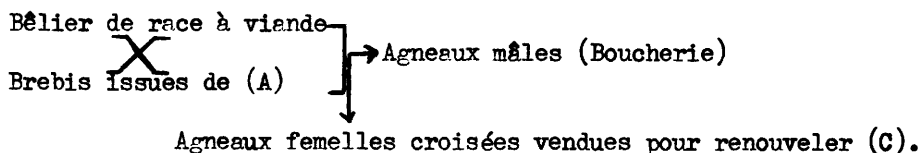
SCHEMA DE L'ORGANISATION DE L'ELEVAGE OVIN AU ROYAUME-UNI

(Système des 3 étages)

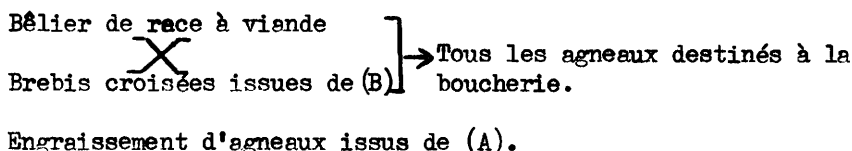
A - TROUPEAU DE MONTAGNE



B - TROUPEAU DE COLLINE



C - ELEVAGE DE PLAINE



. Les troupeaux de montagne, ou de Landes, constitués de brebis rustiques, de petit format (40 kg de poids vif), produisent des agneaux mâles vendus maigres à des éleveurs de plaine, et des femelles de reproduction destinées au renouvellement des troupeaux de collines.

. Les troupeaux de collines, sont constitués de femelles issues des troupeaux de montagne, croisées avec des béliers SUFFOLK ou LEICESTER. Les agneaux mâles sont engraisés et vendus à la boucherie mais leur qualité et leur poids sont assez médiocres. Les agnelles sont vendues aux éleveurs de plaine pour l'élevage.

. Les troupeaux de plaine, sont constitués de femelles croisées issues des troupeaux de collines, avec les béliers SUFFLOK, HAMPSHIRE ou LEICESTER. Ces brebis ont un format assez élevé (70 kg de poids vif environ) et tous leurs agneaux sont destinés à la boucherie.

. En plaine se situent aussi les stellers d'engraissement des agneaux issus des troupeaux de montagne.

Cette étroite interdépendance entre les étages fait du système britannique un tout très cohérent. Chaque stade du processus de la production est effectué dans les conditions les meilleures et les éleveurs étant spécialisés, peuvent gérer chacun un grand troupeau de manière satisfaisante. On conçoit qu'une telle organisation puisse contribuer à réduire le coût global de la production de viande ovine.

Bien sûr ces éléments ne sont pas les seuls à rendre le coût de production de la viande ovine plus bas en Angleterre qu'en France. Tout d'abord la qualité des agneaux produits est inférieure à celle des agneaux de l'Europe des Six : l'agneau est plus lourd. En effet la cotation de l'agneau de moins de 17 kg en Angleterre se situe de 0,40 F.F. à 0,60 F.F./kg au dessus du prix moyen de marché. L'éleveur touche donc environ 0,50 F.F./kg de carcasse en plus du prix garanti lorsqu'il vend des animaux comparables à ceux du marché continental.

Nous sommes donc, pour le même agneau, à une différence de 4,50 F.F./kg carcasse (6,50 F.F. en Grande-Bretagne ; 11,00 F.F. en France). Les prix des facteurs doivent aussi entrer en jeu : les frais d'alimentation et de culture (engrais, semences, machines) (1) représentent à peu près 30 % du prix de vente de la viande en France. Ne disposant d'aucune base sérieuse pour pousser plus loin la comparaison, on peut estimer que ces prix sont inférieurs en Angleterre de 30 %, sur la base du prix du blé, ce qui nous permet d'évaluer à moins d'1 F.F./kg carcasse la participation de ce poste à la différence. Il faut rappeler que les facteurs chers sont peu employés en Angleterre : agneau engraisé à l'herbe, pas de report fourrager, pas de bâtiments conséquents. Nous pouvons donc, à première vue, dresser l'échelle suivante :

Prix britanniques à la production ⁽³⁾	: 6,00 F.F./Kg carcasse
Prix français à la production	: 11,00 F.F./Kg "
Différence	: <u>5,00</u>
- dont qualité	0,50
- coût des facteurs	1,00
- aides directes	0,50
- différence due à la laine	0,40 (2)
- différence	2,50

(1) Cf. Deuxième partie - Chapitre 2 (modèle 3).

(2) Pour 1 kg de viande l'éleveur français vend 0,50 F.F. de laine et l'éleveur anglais en vend 0,90 F.F.

(3) 1969-1970 y compris deficiency payment, pour agneaux de bonne qualité.

La "différence" peut être attribuée à une différence de "productivité" du travail d'une part et d'autre part à une différence éventuelle pour la valeur locative des terres. L'impact de ce dernier coût est très difficile à mesurer entre deux systèmes si différents. Il resterait donc une différence d'environ 20 à 25% du prix français qui serait à imputer à une meilleure productivité du travail dans l'élevage britannique. Cette meilleure productivité du travail n'est pas le fait d'une meilleure efficacité technique des éleveurs, mais, comme on a pu le constater plus haut, est due à des structures plus importantes et à des systèmes de production extrêmement bien adaptés aux conditions naturelles.

Le soutien à l'élevage ovin (tableau XXIII) a diminué en tendance dans les dix années écoulées. La politique agricole britannique semble s'orienter vers un soutien direct fortement diminué, et vers une certaine protection aux frontières (1) (droit de douane sur les carcasses néo-zélandaises depuis 1970), assorti d'une aide à l'élevage dans les régions difficiles.

Ce tableau XXIII montre aussi que la subvention (deficiency payment sur viande et laine et aides directes) n'est pas aussi forte qu'on le croit : moins d'1 FF/kg de viande produite pour 1970-71. Par contre, plus de la moitié de l'aide est destinée aux élevages de collines (régions difficiles). La suppression de cette aide porterait un rude coup à l'organisation en trois étages de la production ovine, et, par là, aurait des répercussions sur l'ensemble de la production, certainement beaucoup plus importantes qu'une simple baisse du prix de vente.

Si l'Irlande du strict point de vue de la production peut être considérée comme une région de cette troisième "zone" de l'Europe, du point de vue de la mise en marché il n'en est pas de même. En effet, l'Irlande exporte environ le tiers de sa production d'agneaux. Les exportations d'animaux vivants sont en forte diminution ; ce sont surtout des animaux maigres expédiés en Irlande du Nord et en Angleterre, en vue d'y être engraisés. A noter que l'Irlande importe des quantités notables d'ovins vivants. Ceci dénote en fait surtout des circulations normales d'animaux entre l'Irlande du Nord et l'Irlande du Sud. Quant aux viandes, les deux gros débouchés sont la C.E.E. (France principalement) et l'Angleterre. On voit que l'Irlande n'a pas un problème d'approvisionnement, comme l'Angleterre, mais de débouchés. De plus, ici, la population active agricole représente 30 % de la population active totale, et l'agriculture compte pour 20% dans le produit intérieur brut (3% au Royaume-Uni).

(1) Ceci, dans son principe, peut être considéré comme un rapprochement vers les principes de la P.A.C., bien qu'avec des moyens différents.

- T A B L E A U XXIII -

DEPENSES SPECIFIQUES ENGAGÉES PAR L'ÉTAT POUR LE
SOUTIEN DE L'ÉLEVAGE OVIN AU ROYAUME-UNI
(1959-60 1970-71) (millions de £)

	59-60	60-61	61-62	62-63	63-64	64-65	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70	70-71
Montants compensatoires												
Laine		2,6	2,9	3,2	0,6	2,3	3,8	3,7	8,5	6,3	5,0	4,4
Viande		13,9	30,7	18,9	13,3	5,7	5,3	8,9	10,6	6,9	1,8	1,7
Hill Sheep subsidy	-	0,7	0,8	1,4	2,4	6,0	4,4	8,0	5,9	7,2	6,5	6,7
Winter Keep Scheme	-	-	-	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
TOTAL	28,1	16,5	33,6	23,5	16,3	(15,0)	(14,5)	(21,6)	26,0	21,4	14,3	13,8
Tonnage produit (1000 t.)												230

Sources : 1) Informations Internes sur l'Agriculture - n° 66 -
Décembre 1970 - "Agriculture et Politique Agricole de quelques
pays de l'Europe Occidentale. V - Royaume-Uni "

2) I.T.O.V.I.C. d'après "Annual Review".

Le produit national brut par personne est le plus faible des dix pays (1 070 dollars en 1967 contre 1 400 en Italie et 2 000 ou plus pour les huit autres pays). Ces éléments impliquent des niveaux de développement très différents entre l'Irlande et les autres pays, ajoutés à une organisation très dynamique et concentrée du commerce des viandes à l'exportation, et à des conditions naturelles très favorables, rendent l'élevage ovin irlandais très compétitif sur les marchés d'Europe Occidentale.

Le commerce de la viande, en Irlande, s'effectue selon deux circuits bien distincts : la viande destinée à la consommation intérieure est vendue sur pied directement de l'éleveur au boucher qui l'abat dans sa tuerie particulière. En revanche, les animaux destinés à l'exportation sont abattus dans de grands abattoirs industriels détenus par des firmes très puissantes et dynamiques. Devant l'immense marché britannique et européen ces firmes encouragent la production, soutenues par le Gouvernement. L'Irlande pourrait devenir un des foyers d'approvisionnement en viande ovine de la C.E.E. élargie, à moins que l'élevage ovien ne soit plus rémunérateur. (1)

En Grande-Bretagne, le marché de gros des viandes est beaucoup plus concentré que dans la C.E.E. actuelle, sauf aux Pays-Bas. Quelques grandes firmes, d'envergure internationale, dominent ce marché (2) : Elles achètent les animaux sur les "auction-market" ou à la ferme, abattent et vendent en gros sur plusieurs marchés de la viande. Ces firmes, plus importantes et dynamiques que les firmes de la C.E.E., à de rares exceptions près, amèneront certainement des mouvements violents dans le commerce de la viande de la C.E.E. après l'élargissement. Leur présence ne devrait pas constituer un danger, mais plutôt un facteur positif pour les éleveurs de la C.E.E. tout au moins pour ceux qui auront su se grouper et adopter quelques disciplines de production (qualité, dates...).

-
- (1) Un programme de rénovation des spéculations animales est à l'étude sous l'égide à la fois des organisations professionnelles et des pouvoirs publics.
- (2) Citons parmi les plus importantes : ARMOUR, BORTHWICK, SWIFT, C.W.S. F.M.C. Ltd.

Bibliographie concernant la Grande-Bretagne et la Nouvelle-Zélande

- 1 - "BRITAIN, NEW ZEALAND and the EEC" Avril 1971 A New-Zealand Government Statement.
- 2 - "New-Zealand and an enlarged EEC" Juin 1970 - New Zealand Monetary and Economic Council.
- 3 - "ILLUSTRATED GUIDE TO NEW-ZEALAND MEAT" Juillet 1970.- New-Zealand Producers Board.
- 4 - "NEW-ZEALAND MEAT MARKETS" 1969 - New-Zealand M.P.B.
- 5 - "A HISTORY OF NEW-ZEALAND LAMB" Février 1969 - New-Zealand M.P.B.
- 6 - "LA NOUVELLE-ZELANDE, PARADIS DU MOUTON" Novembre 1970 - La Revue de l'Elevage.
- 7 - "L'ELEVAGE EN NOUVELLE-ZELANDE" Décembre 1968 - C.N.C.F. HR/BD N° 890.
- 8 - "NEW-ZEALAND'S LIVESTOCK and MEAT INDUSTRY" Mai 1967 - United States Department of Agriculture.
- 9 - "LIVESTOCK GUARANTEE SCHEME 1971-72" - Ministry of Agriculture - London 1971.
- 10 - "THE FARM AS A BUSINESS. AIDS TO MANAGEMENT-SHEEP" 1969 - Ministry of Agriculture London.
- 11 - "STRUCTURE DE LA PRODUCTION ET DE LA COMMERCIALISATION DES OVINS EN GRANDE-BRETAGNE ET LA FORMATION DES PRIX" 1969 - Alec BOUCHITTE (Publications du CNCE).
- 12-- "LA PRODUCTION ET LA COMMERCIALISATION DES VIANDES DE BOUCHERIE EN TRIANDE" Th. LALOUX - CNCE (à paraître) Paris 1972.

ANNEXE : Evolution des prix en Grande-Bretagne en s/lb (d.c.w.)
et à partir de 1966-67 en n/lb (d.c.w.)

ANNÉE	Prix moyen	Paiement	Prix perçu par
	de marché	compensatoire	l'éleveur (1)
	s p	(deficiency payment)	s p
	s p	s p	s p
1959-60	2 21/4	1 0 3/4	3 3
1960-61	2 6 3/4	7 3/4	3 2 1/2
1961-62	2 0 3/4	1 1 3/4	3 2 1/2
1962-63	2 4 3/4	9	3 1 3/4
1963-64	2 7 1/2	6 1/2	3 2
1964-65	3 0	3	3 3
1965-66	3 0	2 1/2	3 2 1/2
1966-67	2 10	4 3/4	3 2 1/2
	14,2	1,9	16,1
1967-68	2 10	5 3/4	3 2 3/4
	14,2	2,4	16,6
1968-69	16,4	1,2	17,6
1969-70	17,7	0,5	18,2
1970-71	17,2	2,9	20,1
1971-72			22,3

(1) Pour 1970-71 et 1971-72 : prévision

Source : N.F.U.

CONCLUSION

De l'analyse qui précède il ressort que les conditions de marché sont extrêmement différentes entre la C.E.E. des six pays et les quatre candidats :

- la C.E.E. des six a un marché déficitaire à 20 % environ alors que le Royaume-Uni est déficitaire à plus de 60 % (déficit des dix : 400 000 tonnes dont Royaume-Uni : 350 000 tonnes - Importations des dix en provenance de Nouvelle Zélande = 330 000 tonnes).

- Les pays de la C.E.E. sont assez fortement protectionnistes alors que le Royaume-Uni est absolument ouvert à toutes les importations.

- Les prix de marché sont extrêmement différents entre ces deux espaces économiques.

- Les producteurs britanniques sont aidés d'une manière qui les coupe assez hermétiquement des conditions du marché (paiement compensatoire).

L'établissement d'un marché unique pourrait donc provoquer un choc et des tensions fortes pourraient se manifester sur les deux espaces économiques.

Les deux tensions principales qui s'exerceront seront les suivantes :

- l'établissement d'un marché unique à Dix se traduira par une protection aux frontières des candidats vis-à-vis des Pays-Tiers, beaucoup plus forte que l'actuelle. La demande potentielle étant beaucoup plus élevée que l'offre et malgré une offre extérieure à des prix extrêmement bas (hémisphère Sud), une tension à la hausse s'exercera fortement sur les prix, dans un marché très lourdement déficitaire.

- une autre conséquence du marché unique étant la libre circulation des marchandises à l'intérieur de la Communauté, les prix auront tendance à s'harmoniser et une forte tendance à la baisse aura lieu dans les Pays de la Communauté où ils sont actuellement les plus élevés (France notamment).

Ces deux tensions antagonistes s'exerceront simultanément, aussi bien sur la production que sur la consommation dans chaque pays. Leur force relative dans chaque pays dépendra, outre de la situation antérieure, dans une très large mesure de la réglementation adoptée. Les conséquences en seront analysées dans la deuxième partie de cette étude.

CHAPITRE 4 : LE CONTEXTE INTERNATIONAL

Le marché des Six comme celui des Dix est largement ouvert sur l'extérieur puisque les taux d'auto-approvisionnement sont, en 1969, respectivement de 80 % et 55 %. Le déficit de l'ensemble des Dix est comblé par des importations d'animaux vivants (1 150 000 têtes en 1969) et de carcasses (380 000 tonnes en 1969). Il est donc important de connaître les grandes lignes du marché mondial du mouton.

A - LE MARCHÉ MONDIAL DE LA VIANDE OVINE.

Nous citerons ici quelques chiffres de la F.A.O pour situer l'ordre de grandeur.

En 1970 la production mondiale de viande ovine était estimée à 7 millions de tonnes soit 9 % de la production de viande (boeuf, porc, mouton), les pays les plus gros producteurs étant les suivants :

	1 000 milliers de tonnes		
U R S S			
AUSTRALIE	750	"	"
CHINE	600	"	"
Nelle-ZELANDE	600	"	"
U S A	250	"	"
GRANDE BRETAGNE	250	"	"
C.E.F.	170	"	"
ARGENTINE	180	"	"

La consommation mondiale est répartie dans trois ensembles bien différents :

- les pays de longue tradition pastorale : Asie et Moyen-Orient, où la viande ovine est surtout une production de subsistance, et où la production commercialisée est insignifiante.
- les pays de civilisation britannique (Océanie, Amérique du Nord).
- les pays d'Europe.

Le commerce international porte environ sur 800 000 tonnes de viande représentant 14 % des échanges mondiaux toutes viandes et 11 % de la production mondiale.

Les principaux pays exportateurs sont : (chiffres de 1970)

NOUVELLE-ZELANDE	460 000 tonnes
AUSTRALIE	120 000 "
ARGENTINE	43 000 "
URUGUAY	18 000 "
IRLANDE	12 000 "

En vif, le principal courant est l'exportation vers l'Europe occidentale par les pays de l'Europe de l'Est (Hongrie, Bulgarie) : plus d'un million de têtes en 1969.

La Grande-Bretagne est le principal importateur de viande ovine (360 000 tonnes), suivie par le Japon (près de 140 000 tonnes dont environ 100 000 de viande de mouton pour la fabrication) viennent ensuite la Grèce, les Etats-Unis, la France et le Canada.

En 1969, la structure de l'approvisionnement de l'Europe des Dix était la suivante :

- 1 150 000 moutons vivants en provenance des pays de l'Est européen (Hongrie Bulgarie), soit l'équivalent d'environ 20 000 tonnes de viande
- 380 000 tonnes de viande en provenance des pays de l'hémisphère Sud : Nouvelle-Zélande (335 000 tonnes), Australie (25 000), Argentine.

Le commerce mondial est donc dominé par le courant d'exportations néo-zélandaises vers la Grande-Bretagne (330 000 tonnes en 1970), soit la moitié du commerce mondial en viandes ovines.

Il est donc important d'analyser, succinctement, les systèmes ovins des principaux pays exportateurs et principalement de la Nouvelle-Zélande.

B - LES PRINCIPAUX PAYS EXPORTATEURS.

1 - La Nouvelle-Zélande.

Pays de colonisation récente et britannique, à climat tempéré et à très faible densité de population (2,8 millions d'habitants, 270 000 km², 18 millions d'hectares de surface agricole), la Nouvelle-Zélande a joui de conditions exceptionnelles pour instaurer son élevage ovin, primitivement orienté vers la production de laine.

Le tableau suivant indique les principales caractéristiques de la spéculation ovine néo-zélandaise en 1968-1969:

	Total	Mouton	Agneau
Production	555 000 t	198 000 t	357 000 t
Consommation	110 000 t	85 000 t	25 000 t
Consommation/têtes	39 kg/an	30 kg/an	9 kg/an
Exportation	445 000 t	113 000 t	332 000 t
Export/production (%)	80 %	57 %	93 %

Source : Statistiques officielles néo-zélandaises.

On voit que les exportations de la Nouvelle-Zélande sont supérieures au déficit global des Dix pays de la future Communauté (1). Les exportations néo-zélandaises sont d'ailleurs destinées aux 3/4 à l'Angleterre (327 000 tonnes en 1969). Cette production a un double avantage :

- Grâce au décalage des saisons, elle arrive sur les marchés européens en hiver, époque où ceux-ci sont déficitaires (surtout le marché anglais),
- Malgré le coût du fret maritime, elle arrive sur les côtes européennes à des prix très compétitifs : 3,50 FF/kg environ. Malgré la taxe (0,35 FF/kg) qui la frappe à l'entrée en Grande-Bretagne depuis 1970, elle reste sur les marchés de gros à environ 4 FF/kg alors que l'agneau indigène, surtout en hiver, dépasse 5 FF.

Par ailleurs, les firmes d'abattage et d'exportation sont très concentrées et peuvent offrir sur le marché des lots importants, homogènes et suivis, ce qui n'est pas un mince avantage pour les acheteurs.

Les conditions de productions en Nouvelle-Zélande sont très favorables. Les conditions naturelles y sont encore meilleures qu'en Irlande : Ainsi, il est possible d'entretenir des brebis en plein air intégral ou avec un abri sommaire, de produire les agneaux en été (de Décembre à Mars) et de réduire au minimum ou même de supprimer les repôts fourragers et les installations de stockage.

(1) 370 000 tonnes en 1969.

Mais ces conditions ne suffiraient pas à expliquer un prix de 2 F 50 kg net sur pied à la production (prix payé par les exportateurs à la production). Comme pour la Grande-Bretagne, ce très bas prix est entre autres le reflet d'une productivité du travail dans l'élevage ovin très élevée par rapport à l'élevage européen.

La pression foncière, historiquement, est pratiquement nulle. La première conséquence en est que le produit brut de l'élevage ovin n'est pas notablement entamé par la rémunération du foncier. La deuxième conséquence, bien plus déterminante, est que l'éleveur n'a pas été contraint de mettre en place des systèmes très intensifs au détriment de la productivité de son travail. C'est ainsi que l'on trouve en Nouvelle-Zélande un système à étages comparable au système anglais, mais où les brebis sont élevées sur des pâturages très extensifs nécessitant le minimum de main d'oeuvre. Il n'est que de constater qu'en 1967, il y avait en Nouvelle-Zélande un cheptel de 42 millions de brebis mères, détenues par 41 000 propriétaires et le nombre d'actifs masculins occupés à l'élevage ovin était de 39 000, soit près de 1 100 brebis par travailleur en moyenne. Sur la base de la production de viande, on obtient 13 tonnes de viande par actif masculin. Rappelons qu'en France en 1963, il y avait 180 000 élevages produisant 96 000 tonnes soit un peu plus de 500 kg par éleveur !

La Nouvelle-Zélande est donc très bien placée pour approvisionner en viande ovine les marchés les plus lointains à des prix concurrentiels.

Par ailleurs, elle y a tout intérêt puisque ses exportations de viande ovine représentent environ 1/8 en valeur de ses exportations totales et que les paiements courants outre-mer représentent environ 25 % du P.N.B. - C'est pourquoi au cours des dernières années la production et le cheptel ovins ont eu une progression sensible :

Tableau XXIV - Développement de l'élevage ovin en Nouvelle-Zélande
1958 - 1969

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	68-69	1968	1969
Production (1000 t. de viande)	352	423	441	449	466	456	480	468	462	513	555		
Exportation (1000 t. de viande)	275	332	340	348	359	348	371	364	364	409	445		
Cheptel (millions de brebis mères)					33,9	35,0	35,7	37,2	39,7	41,3		42,6	43
Estimation du nombre d'agneaux produits par brebis mères (en%)					100	100	99	100	101	99		95	98

Source : New Zealand and an enlarged F.E.C. - N.Z. Monetary and Economic Council Report N° 19 Wellington 1970.

Parallèlement, la productivité du travail s'accroissait notablement : c'est ainsi que le nombre d'unités de main d'oeuvre pour 1 000 moutons, qui oscille de 0,97 à 1,74 selon les régions, diminuait entre 1964 et 1968 d'un taux compris entre 7,0 % et 16,8 %.

On voit que cette augmentation s'est accompagnée d'une diminution du nombre d'agneaux produits par brebis (extensivité croissante).

La haute compétitivité de la production néo-zélandaise est accompagnée d'un grand dynamisme commercial.

La perspective de l'élargissement de la C.E.E. a provoqué une recherche très active de débouchés hors de la Grande-Bretagne pour l'agneau et le mouton néo-zélandais. Récemment, d'ailleurs, une loi oblige les firmes d'exportation à conclure au moins 20 % de leurs marchés hors de Grande-Bretagne. C'est ainsi que

Le marché des U.S.A. est maintenant rémunérateur, après un décollage difficile (1). La Grèce qui a depuis quelques années un déficit croissant (2), constitue également un marché en expansion mais très irrégulier. Mais le cas le plus spectaculaire est le Japon où les ventes de viande de mouton pour la fabrication connaissent depuis 1959 un essor remarquable et où se développe actuellement un marché de viande d'agneau (hausse rapide du niveau de vie, impossibilité de produire de la viande en grande quantité).

Tableau XXV - Evolution des exportations néo-zélandaises de viande ovine à destination des USA, du Japon et de la Grèce.

	U. S. A.		JAPON		GRECE	
	Agneau	Mouton	Agneau	Mouton	Agneau	Mouton
	en 1000 longtons (1 lgt. = 1.016 kg)					
1957-1958	2,3	1,2	-	-		
1958-59	1,2	4,5	-	3,6		
1959-60	1,9	1,8	0,1	15,8		
1960-61	3,0	1,9	0,1	22,4		
1961-62	4,3	0,3	0,1	20,7		
1962-63	5,4	0,8	0,1	38,7		
1963-64	2,4	0,4	0,2	39,6		
1964-65	5,9	0,3	0,4	42,9		
1965-66	4,3	-	1,4	48,2		
1966-67	4,4	-	1,6	74,9	3,1	0,1
1967-68	5,8	0,2	2,7	82,2	6,4	2,2
1968-69	10,2	0,1	4,9	75,1	6,2	0,1

Source : Statistiques douanières néo-zélandaises.

(1) Les U.S.A. semblent s'orienter délibérément vers un approvisionnement étranger en viande ovine.

(2) 45 000 tonnes en 1970.

Il n'en reste pas moins que la Grande Bretagne absorbe encore 75 % des exportations de la Nouvelle-Zélande et que la fermeture même partielle de ce marché poserait de graves problèmes.

D'ailleurs, la Grande Bretagne et les pays de la C.E.E. pourraient-ils se passer de cette source d'approvisionnement bon marché ?

2 - L'AUSTRALIE.

L'Australie a un cheptel beaucoup plus important que la Nouvelle-Zélande (86 millions de brebis âgées de plus d'un an en 1965) et produit environ 600 000 tonnes de viande (cette quantité est très variable selon les années à cause d'aléas climatiques très marqués). Le troupeau étant essentiellement orienté vers la laine, plus de la moitié de la production de viande est constituée de moutons âgés et de brebis de réforme. Malgré cette très forte production, l'Australie n'exporte qu'environ 150 000 tonnes, constituées principalement de viande de mouton, puisque la viande d'agneau est très recherchée en Australie. Les principaux débouchés sont constitués par les U.S.A., le Canada, le Japon, et certaines années par le Royaume-Uni et la France.

Les conditions de production et les prix sont du même ordre qu'en Nouvelle-Zélande. Toutefois, le marché intérieur absorbe des quantités importantes de viande d'agneau et le problème des débouchés est loin d'être crucial comme en Nouvelle-Zélande.

Tableau XXVI - La spéculation ovine en Australie en 1968.

	Mouton	Agneau	Total viande ovine
Production (1000 t.)	370	280	650
Consommation (1000 t.)	220	260	480
Exportation (1000 t.)	150	20	170
dont vers U.S.A.			30
" G. Bretagne			17
" Japon			23
" Canada			22

Un certain nombre d'animaux sont exportés vivants, notamment vers Singapour et les Pays arabes (350 000 têtes). Par ailleurs quelques milliers d'animaux maigres ont été exportés en France mais il ne semble pas que l'on puisse considérer ce commerce comme une méthode d'approvisionnement de l'Europe, envisageable à une échelle notable.

3 - L' ARGENTINE.

L'élevage ovin argentin est encore principalement tourné vers la production de laine, il suffit pour s'en convaincre de savoir que le troupeau est constitué de races lainières (Mérinos, Lincoln, Corriedale), que les 3/4 des recettes de l'élevage ovin sont constituées par la laine et que, sur un cheptel total de 50 millions de têtes, seulement 10 millions sont abattus chaque année.

Les tableaux XXVII et XXVIII permettent de voir que la production de viande ovine est sujette à d'importantes variations d'une année sur l'autre (1). La consommation intérieure étant relativement stable, les quantités disponibles à l'exportation sont extrêmement variables.

(1) Les aléas climatiques et surtout pathologiques sont extrêmement importants.

Tableau XXVII - Développement de l'ovin en Argentine au cours des dernières années - 1959/68.

	Production de laine brute (1000 t.)	Abattages (1000 têtes)	Abattages 1000 t. de viande	Consommation totale (1 000 t)	Consommation par habitant (kg)	Prix moyen par agneau vif marchandé Avellaneda peso/tête	Exportations totales de viande (1.000 t.)	Exportations vers Grande Bretagne (1 000 t.)
1959	185	8 710	164	129	6,3			
1960	192	9 321	169	123	5,9	413	39	29
1961	192	9 379	166	126	5,9	361	32	21
1962	182	9 540	166	124	5,8	477	40	23
1963	176	8 486	151	114	5,2	961	38	22
1964	185	7 540	135	115	5,2	1 302	18	12
1965	192	9 265	163	126	5,6	1 315	28	17
1966	186	10 642	188	123	5,4	1 221	49	20
1967	198	11 656	204	130	5,6	1 204	57	18
1968	190	11 665	209	148	6 3	1 281	35	0
1969		10 765	191	133	5,5	1 737	40	0
1970							35	0

Source : B. TERAN - 1971

" La production ovine en Argentine " Ronéo - CERDIA - Massy.

1969 : 1 U.S. dollar = 350 pesos

Tableau XXVIII - Type d'exportation argentine en viande ovine en 1970
et par pays (en tonnes).

	Agneaux	Moutons et Brebis	Morceaux	Viande de fabrication	Total (1)	Viande de conserves	Abats Ovins
Grande Bretagne	-	-	-	-	-	294	-
<u>C.E.E.</u>	4 737	1 307	2 371	165	8 580	-	4 204
All. Occ.	1 803	-	-	44	1 847	-	27
Belgique	401	74	1 161	1	1 637	-	4
France	1 435	1 117	752	114	3 418	-	239
Pays Bas	128	63	347	-	538	-	125
Italie	970	53	111	6	1 140	-	29
Espagne	220	8	147	-	375	-	9
Grèce	6 971	70	1 099	5 110	13 250	-	1 047
Suisse	401	-	666	-	1 067	-	-
Jordanie	1 390	1 416	29	8	2 843	-	-
Liban	102	65	1 127	868	2 162	2	362
Pérou	-	5 061	-	-	5 061	-	339
TOTAL	14 164	9 173	5 550	6 208	35 095	311	2 002

Source : J.N.C.

(1) Total : réfrigéré ou congelée

La structure de l'offre de viande (Tableau XXIX) reflète l'orientation laine du troupeau : les agneaux représentent seulement 40 % du nombre de têtes abattues.

Tableau XXIX - Entrées au marché d'Avellaneda en 1969 (40 % du marché argentin)

Catégorie	Nombre (1000 têtes)	Poids moyen Carcasse (kg)
Brebis	1 031	22
Moutons	144	21
Agneaux d'un an	1 130	16
Agneaux	1 677	12
Bœliers	98	23
Total	4 080	18

Source : J N C Resena 1970

L'élevage argentin est essentiellement réparti sur deux grandes zones :

- a) La Pampa. On trouve ici environ 40 % du cheptel, exploité en plein air exclusif, sur pâturages extensifs en association avec les bovins. La taille des troupeaux va de 100 à plusieurs milliers de têtes.
- b) La Patagonie. Ici le climat désertique et froid, les sols pauvres font de l'ovin la seule spéculation agricole possible.

L'élevage est très extensif (1 ovin pour 10 ha) et, en raison du froid, la production de laine est mieux adaptée que la production de viande. Ici une reconversion laine-viande se heurterait à de graves difficultés. Cette région regroupe environ 35 % de l'effectif argentin. La taille des troupeaux est en général de l'ordre du millier de têtes et elle atteint souvent la dizaine de mille.

Ainsi la spéculation ovine relève ici un peu d'une économie de cueillette. Les potentialités naturelles de l'Argentine sont bien sûr très importantes, mais, pour l'instant il ne semble pas se développer de production moderne de viande ovine (ranches ...). En effet, la viande bovine est bien plus importante pour ce pays et les firmes exportatives ne sont pas susceptibles d'être un pôle de développement pour cette production.

De plus le commerce extérieur a subi un choc assez sérieux avec la fermeture du marché britannique en Décembre 1967. Moins dynamiques que les Néozélandais, les exportateurs argentins ne semblent pas devoir faire de l'Argentine un très gros fournisseur du marché mondial de viande ovine.

Tableau XXX - Exportations argentines de viande ovine congelée en direction de la Grande Bretagne et de la C.E.E. (en tonnes)

	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
C.F.F.	2078	1335	415	3130	5382	5952	5204	8580
G.BRETAGNE	21692	11705	16885	19895	17623	0	0	0

Source : Resenia 1969

4 - L' URUGUAY.

La dégradation des termes de l'échange de la laine sur les marchés internationaux a entraîné durant les années 1960 une dégradation de la situation économique et sociale de la République Orientale de l'Uruguay.

En effet la laine constituait la base du commerce extérieur et la richesse du pays. Bien que très semblable à l'Argentine, en ce qui concerne les structures et les conditions de production, l'Uruguay s'en différenciait par l'orientation de sa production agricole; d'abord la laine, alors qu'en Argentine la production de viande bovine était l'élément essentiel.

Le pays n'a pas dû dans un premier temps enrayer cette dégradation, mais la décennie 1960 a vu le pays tenter de réorienter la production agricole vers les productions de viande (bovins et ovins). Parallèlement de gros efforts sur l'exportation ont été consentis pour améliorer la balance commerciale. Ainsi petit à petit l'Uruguay devient un important exportateur de viande.

Comme en Argentine les exportations de viande ovine sont en croissance, mais très irrégulières. On peut faire ici le même diagnostic que pour l'Argentine.

Tableau XXXI - Bilans 1964-66 et 1970 des viandes en URUGUAY (1000 t.)

		1964-66	1970 (provisoire)	
Viande bovine	Production	311	370	(+) = exportations nettes
	Consommation	216	250	
	Bilan	+ 95	+ 120	
Viande ovine	Production	61	54	(-) = importations nettes
	Consommation	50	36	
	Bilan	+ 11	+ 18	

Source : F.A.O.

Tableau XXXII - Exportations totales de viandes bovines et ovines de l'Uruguay - 1960/1969 (1000 tonnes)

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Viandes bovines	52	43	55	64	122	64	55	61	93	106
Abats bovins	2,4	0,6	0,7	1,1	3,0	4,0	3,9	3,8	5,2	6,5
Viandes ovines	-	-	-	1,1	3,2	15,3	9,4	6,6	13,7	9,6
Abats ovins	-	-	-	-	-	0,1	0,5	0,5	1,0	1,1

Source : Département de Recherches Economiques de la Banque Centrale de la R.O. de l'Uruguay.

Tableau XXXIII - Destinations des exportations Uruguayennes de viande ovine en 1969 (tonnes).

	Viande ovine	Abats
Grèce	6.303	420
Pérou	1 652	285
R.F.A.	592	236
Italie	158	34
Pays Bas	104	5
France	22	1
Belgique	25	-
(C.E.E.)	(901)	(276)
Egypte	555	-
Liban	137	-
Espagne	-	27

Tableau XXXIV - Structure des exportations uruguayennes de viande ovine
en 1969

		Tonnes	Dollars U.S
Réfrigérée		3	1 588
C O N G E L E	Agneau continental avec os 8 - 13 kg	4 933	2 353 981
	Agneau mouton cont.avec os 13 - 16 kg	1 216	479 650
	Moutons et brebis congelés avec os	2 600	764 759
	Moutons et brebis congelés avec os	546	289 663
	Gigot de mouton	61	25 022
	Tête entière	210	33 329
	Collier	28	4 282
	Divers	15	5 305
Total		9 612	3 957 499

X

X

X

Ces quatre pays totalisent 640 000 tonnes d'exportations, soit 80 % du commerce mondial. Parmi eux, l'Argentine et l'Australie semblent devoir développer assez peu leurs exportations, et consomment la plus grosse partie de leurs productions. Seule la Nouvelle-Zélande qui exporte 80 % de sa production, qui allie à une production très compétitive en plein développement un dynamisme commercial particulièrement agressif, est actuellement en mesure de pouvoir approvisionner de manière durable et satisfaisante le marché mondial.

5 - LES PAYS DE L'EST EUROPEEN.(1)

En 1970 les pays de l'Est européen ont exporté vers la C.E.E. 1 541 000 têtes d'ovins vivants représentant environ 18 000 tonnes de viande, et environ 2 500 tonnes de viande ovine fraîche, réfrigérée, congelée, ce qui représente plus de 60 % de l'excédent de ces pays en viande ovine (32 000 tonnes).

Parmi les animaux vivants, ceux qui sont à destination de la France (environ 200 000 têtes) sont des maigres destinés à être engraisés. Ceux qui vont en Italie sont triés à l'arrivée et quelques-uns sont l'objet d'un stockage en vif prolongé qui peut être soit un stockage commercial et spéculatif, soit un véritable engraissement. L'importance des importations de maigres en France est due surtout aux obstacles législatifs à l'importation d'animaux pour la boucherie, et à l'action d'un petit nombre de commerçants.

Tableau XXXV - Eléments du bilan viande ovine 1970 des pays d'Europe orientale (1 000 tonnes).

P a y s	Production	Consommation	Bilan
Bulgarie	96	76	+ 20
Tchécoslovaquie	7	8	- 1
R. Dem. Allemagne	10	9	+ 1
Hongrie	18	8	+ 10
Pologne	26	24	+ 2
Roumanie	95	93	+ 2
Total	252	217	+ 35

Source : F.A.O.

Ces Six pays ont une production plus importante que la C.E.E. et dégagent un excédent assez important. Mais surtout, le cheptel ovin total y est supérieur à 40 millions de têtes. La Bulgarie et la Roumanie, les plus gros producteurs de viande, comptaient en 1969, respectivement 7 et 11 millions de femelles reproductrices, sur un cheptel total au 1er Janvier de 10 et 13 millions d'ovins. Les autres pays ont un cheptel plus important et une production de viande plus faible, ce qui indique leur forte orientation lainière. Cependant, disposant d'une importante capacité de production et dans la mesure où la spéculation ovine ne se développerait pas au détriment d'une spéculation destinée au marché intérieur, ces six pays pourraient tenter d'accroître leurs exportations de viande ovine.

(1) U.R.S.S. et Yougoslavie non prises en considération.

Cependant, actuellement ces exportations se font surtout à destination des pays du bassin méditerranéen : Grèce, Libye, Italie, Turquie et du Moyen-Orient. Ces pays sont en effet des consommateurs traditionnels de viande ovine et, leur production n'arrive pas à suivre l'augmentation de la demande liée à l'apparition d'une couche aisée à haut standard de vie. La pression commerciale des pays de l'Est vers la C.E.E. sera donc probablement assez faible dans les quelques années à venir.

C - LES PRINCIPAUX PAYS IMPORTATEURS.

En 1970 les principaux pays importateurs étaient (1) :

Royaume-Uni	360 000 t.
Japon	140 000 t.
C.E.E.	60 000 t.
Grèce	45 000 t.
U.S.A.	35 000 t.
Proche Orient	40 000 t.
U.R.S.S.	20 000 t.
Canada	35 000 t.

L'U.R.S.S. s'approvisionne dans les pays limitrophes.

On voit trois pôles d'importation de viande ovine : l'Europe occidentale (C.E.E., Royaume-Uni), le bassin méditerranéen oriental (Proche Orient, Grèce) et un troisième ensemble, autour du Pacifique : U.S.A., Canada, Japon. Ce dernier ensemble représente 210 000 t. d'importations (50 % de celles de l'Europe occidentale) et surtout il est en croissance extrêmement rapide : en 1964-66 ces trois pays n'ont importé que 110 000 tonnes. L'ensemble méditerranéen oriental est aussi en croissance puisqu'il est passé de 38 000 tonnes en 1964-66 à 85 000 tonnes en 1970.

L'Europe Occidentale n'a pratiquement pas bougé puisqu'elle est passée de 362 000 tonnes à 415 000 tonnes dans le même temps. On voit que si le commerce mondial est toujours dominé par le courant Nouvelle-Zélande - Royaume-Uni, ce courant perd de son importance au profit d'un courant plus court. Ceci est un grand espoir pour les exportateurs, en particulier Néo-zélandais, qui verraient avec angoisse les portes de l'Europe occidentale se fermer à eux, au moins partiellement. C'est ainsi que leurs efforts et leurs espoirs, se portent actuellement sur les U.S.A., le Canada, le Japon, et la Grèce. De ces quatre pays, le Japon semble constituer le débouché le plus prometteur, étant donné la hausse rapide de son niveau de vie et ses faibles potentialités agricoles.

(1) Source : F.A.O.

DEUXIEME PARTIE
REGARDS SUR L'AVENIR DE LA SPECULATION OVINE
DANS LA C.E.E.

CHAPITRE I

PROJECTIONS RELATIVES A LA DEMANDE ET A L'OFFRE
DE VIANDE OVINE 1975 - 1980 - 1985

A - PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE LA DEMANDE DANS LA C.E.E.
ET DANS LA C.E.E. ELARGIE

Remarques préliminaires

Ce chapitre s'est essentiellement inspiré des travaux de l'O C D E, en ce qui concerne non seulement les données statistiques utilisées (1) mais aussi les méthodes et les résultats de projections (2). Cependant, pour établir des séries chronologiques de consommation, il a paru plus judicieux de se référer aux données exprimées dans le tome 1, surtout dans les cas où de trop grandes différences étaient notées avec les travaux de l'O C D E (Notamment pour l'U E B L). Quant aux travaux de projection, ils ont été remis à jour à partir des évolutions récentes observées. Il a été également tenu fortement compte des récents travaux de la F A O (3), essentiellement en ce qui concerne la méthodologie et les hypothèses de base.

Avant d'aborder l'exposé de la méthode utilisée, il est important d'avoir présents à l'esprit les points suivants :

-
- (1) "Bilans de la viande dans les pays membres de l' O C D E" document statistique de travail N° 3, Février 1971.
 - (2) "Projections agricoles pour 1975 et 1985" - O C D E - Paris 1968.
 - (3) "Projections relatives aux produits agricoles 1970-1980" FAO Rome 1971.

- Cette étude constitue un simple exercice de projection sur la base de certaines hypothèses déterminées. Il est évident que la valeur des résultats obtenus dépend étroitement de la justesse de ces hypothèses. De toute façon, dans ce genre d'exercice, il existe toujours une marge d'erreur très appréciable (1).

- L'analyse de l'évolution probable de la consommation de viande ovine a été faite sans tenir compte de l'évolution possible de l'offre. Il est, en effet, plus intéressant d'essayer d'évaluer de façon raisonnable ce que pourrait être la demande potentielle de viande ovine dans chaque pays en 1975, 1980 et 1985, afin de mieux mettre en évidence un déséquilibre éventuel entre offre et demande. D'autre part, ce point de vue n'est pas forcément irréaliste, dans la mesure où, depuis 1960, dans des pays tels que la France ou l'Italie, la demande a effectivement pris son indépendance vis à vis de l'offre, (mais cela ne semble pas être le cas dans le Royaume-Uni).

- Au départ, il a été supposé que les politiques actuelles resteraient pratiquement inchangées. C'est pourquoi, il n'a pas été tenu compte a priori, ni de la mise en place ultérieure d'un règlement communautaire concernant le mouton, ni de l'élargissement de la C.E.E.. Néanmoins, des projections ont été effectuées pour le Royaume Uni, l'Irlande, la Norvège et le Danemark, afin de pouvoir envisager par la suite, dans un dernier paragraphe, quelles pourraient être certaines des conséquences du passage d'une Communauté à six à une Communauté à dix.

1 - Méthodologie.

1-1- Principes de la méthode utilisée.

La méthode consiste surtout, à partir d'observations sur le comportement actuel ou récent des consommateurs, à dégager des élasticités de la demande par rapport au revenu et à les appliquer, en utilisant des fonctions appropriées, aux hypothèses retenues pour l'évolution future des revenus par tête.

(1) "Les observations scientifiques les plus objectives sur l'évolution quantitative et qualitative de la demande des produits animaux n'ont pas encore permis la prévision scientifique avec une marge d'approximation inférieure à 3 % par an pour l'année en cours et à 15 % à cinq ans d'échéance". G. AMIET Xe Congrès International de Zootechnie - Versailles Juillet 1971.

En fait, les études dont nous avons eu connaissance ont montré que la consommation, par tête, de viande ovine pourrait être reliée à un certain nombre de facteurs plus ou moins mesurables, qui sont essentiellement :

- le niveau de revenu (examiné, soit sous l'aspect répartition spatiale soit sous l'aspect évolution chronologique).
 - le niveau des prix relatifs de détail.
 - la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage.
 - le lieu et le type d'habitat.
 - les habitudes des consommateurs.
 - le nombre de travailleurs étrangers (notamment en Allemagne et aux Pays-Bas).
- etc ...

La prise en considération de tous ces facteurs rendrait la tâche extrêmement compliquée et il n'est pas certain que les résultats en seraient nettement améliorés. En outre, les renseignements disponibles concernant ces différentes variables explicatives ont fait le plus souvent défaut. C'est pourquoi, l'approche la plus appropriée serait de se limiter aux deux variables principales, le revenu et les prix de détail, afin de déterminer des élasticités-revenu et des élasticités-prix par des régressions multiples. Malheureusement, il n'a pas été possible, par manque d'information, de disposer pour les périodes considérées, de séries chronologiques de prix de détail pouvant être mises en parallèle avec des séries de consommation par tête. Dans les rares cas où ces séries existent, elles sont, soit trop courtes, soit présentées sous une forme qui ne permet pas leur utilisation (séries de prix du gigot ou de la cotelette d'agneau).

Aussi, a-t-il fallu retenir une hypothèse en ce qui concerne les prix. Il serait irréaliste de choisir une hypothèse de prix constants, quoique cette hypothèse permettrait de déterminer une élasticité-revenu pure. C'est pourquoi, il a été jugé préférable de supposer que l'évolution des prix relatifs de détail se poursuivra de la même façon qu'au cours des dernières années, ce qui, dans la mesure où il s'agit d'une évolution à long terme, est une hypothèse suffisamment neutre et réaliste comme en témoigne l'observation des tendances actuelles. Néanmoins, il est certain que cette hypothèse de départ est à corriger, si l'on envisage l'élargissement de la C.E.E. Par exemple,

les différences de prix entre le Royaume Uni et la France sont trop importantes (du simple au double), pour qu'une suppression des barrières douanières entre ces deux pays n'ait aucune répercussion sur les évolutions respectives des prix relatifs. De même, pour fixer l'environnement, il a été supposé, au départ, que l'évolution des prix relatifs des autres produits alimentaires et, en particulier, des autres viandes, prolongerait les tendances passées.

Ainsi, d'une façon générale, il n'a pas semblé possible de dissocier les effets des différents facteurs pouvant influencer la consommation. C'est pourquoi, il a été fait appel à un concept que l'O.C.D.E. a qualifié " d'élasticité composite" et qui n'établit, à priori, aucune distinction entre les différents facteurs qui agissent sur la consommation (1). Toutefois, cette élasticité a été reliée à l'évolution du revenu disponible par tête, qui doit alors être considéré non plus seulement comme un simple facteur explicatif de la consommation, mais surtout comme un indicateur global de la situation économique à un moment donné.

La détermination des coefficients de ces élasticités composites a donc été effectuée à partir d'ajustements de séries de consommation et de séries de revenus, en utilisant certains types de fonctions. Mais, il n'a pas toujours été possible de retenir tels quels les résultats obtenus à partir de ces ajustements, surtout quand ces résultats aboutissaient à des niveaux de consommation très improbables. Il a fallu alors, avoir recours à des méthodes plus empiriques en examinant certains facteurs déterminés. D'autre part, dans les cas où des travaux de projection ont déjà été effectués pour certains pays, ces travaux ont été pris en considération dans la présente étude (notamment les publications de l'I N S E E en France). Mais, d'une façon générale, les résultats obtenus pour chaque pays ont été expliqués de façon plus précise dans les pages suivantes.

(1) Cf "Projections agricoles pour 1975 et 1985" O.C.D.E. Paris 1968.

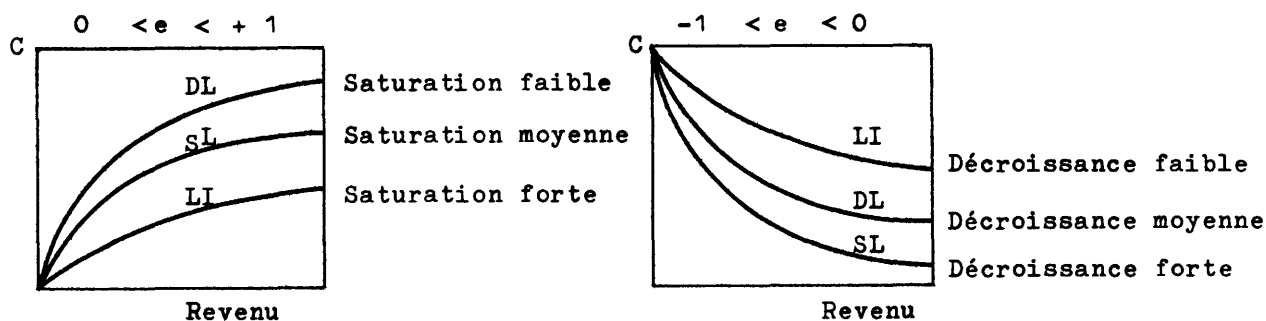
1 - 2 - Caractéristiques des fonctions utilisées

Pour la projection de la demande, quatre fonctions sont habituellement utilisées :

Types de lois en fonction de la variable revenu		
LOT	Elasticité $\frac{\Delta C}{C} / \frac{\Delta R}{R}$	Propension marginale à consommer $\frac{\Delta C}{\Delta R}$
L. Linéaire : $C_i = aR + b$	$a \frac{R}{C_i}$	a
D.L. Double Log : $\text{Log } C_i = a \text{ Log } R + b$	a	$a \frac{C_i}{R}$
S.L. Semi Log : $C_i = a \text{ Log } R + b$	$\frac{a}{C_i}$	$\frac{a}{R}$
L.I. Log Inverse : $\text{Log } C_i = b - \frac{a}{R}$	$\frac{a}{R}$	$\frac{a C}{R^2}$

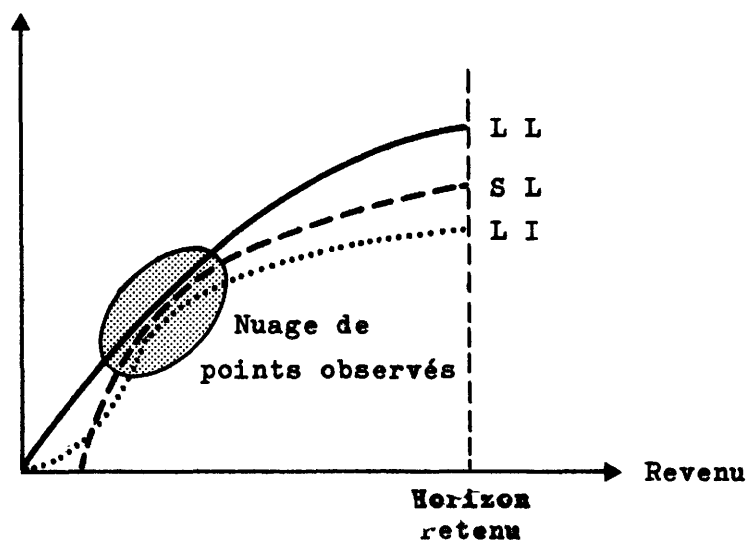
La loi linéaire n'est généralement pas retenue, car elle ne présente aucun signe de saturation, la propension marginale à consommer étant constante.

Quant aux autres lois de type logarithmique, elles présentent des caractéristiques légèrement différentes, en particulier en fonction du niveau d'élasticité considéré. Dans le cas de la viande ovine, ce coefficient d'élasticité, pour les pays envisagés, reste actuellement compris entre - 1 et + 1



D'autre part, la qualité d'un ajustement ne suffit pas obligatoirement à justifier la qualité de la fonction retenue, étant donné que des lois différentes peuvent aussi bien rendre compte d'une série passée, tout en donnant des projections très différentes surtout à long terme.

Consommation



Finalemnt l'expérience montre que, dans le cas des viandes en général et de la viande ovine en particulier, ce sont les fonctions S L à élasticité positive et L I à élasticité négative qui sont le mieux appropriées. Ce sont ces fonctions que nous avons retenues en priorité dans le cadre de la présente étude.

1- 3 - Hypothèses relatives à la croissance de la population et des revenus

Les hypothèses de base retenues pour les proportions ont été établies à partir d'une comparaison des différents jeux d'hypothèses proposés par l'O C D E, la F A O et la C E E. Mais, le plus généralement, ce sont les hypothèses de la C E E qui ont été considérées en premier lieu.

En ce qui concerne les hypothèses relatives à la croissance démographique (Tableaux I et I bis), il est significatif de constater que les chiffres de population prévus pour 1975, 1980 et 1985 ont été sous-estimés dans les travaux les plus anciens et ont été assez systématiquement réévalués dans les projections plus récentes

Autrement dit, il semblerait que la croissance démographique pour les pays considérés soit plus rapide que prévue et que les prévisions actuelles soient susceptibles d'être sensiblement dépassées pour des horizons lointains.

Pour ce qui est des hypothèses relatives à l'évolution des revenus, l'agrégat retenu est, en fait, la consommation privée par tête qui peut être considérée comme un bon indicateur de la croissance du revenu disponible par tête. Les hypothèses de croissance des revenus, sont alors établies à partir de prévisions concernant l'évolution de la consommation totale privée à des prix constants (Tableaux II et II bis). La F A O (en 1967 et 1971) et l'O C D E (en 1968) ont admis que, dans le cas des pays à revenus élevés, la croissance de la consommation privée totale serait approximativement la même que celle du P N B, ce qui revient à supposer que les ratios investissement/consommation demeurent stables pendant la période considérée. Par contre la C.E.E. considère que les taux annuels composés de croissance d'une part du P N B et d'autre part de la consommation privée totale sont différents. Quoiqu'il en soit, les hypothèses relatives à la croissance du P N B résultent le plus souvent d'estimations (effectuées soit, par les organismes internationaux soit par des experts nationaux) de la croissance de la production, par personne active et parfois par secteur.

Afin de rendre les résultats des différentes projections de population ou de consommation privée totale comparables, il a été nécessaire de s'appuyer sur la même année de référence (1970) et d'effectuer des changements de base (en particulier pour O C D E 1968) pour les indices (1).

Finalement, les hypothèses effectivement choisies pour les populations de la consommation de viande ovine sont recensées dans le tableau III ; rappelons simplement, que le taux de croissance de la consommation privée par tête se déduit, par simple différence, du taux de croissance de la consommation privée totale et du taux de croissance de la population.

Quant au Tableau IV, il présente les séries de revenus qui ont été utilisées pour les ajustements des fonctions de consommation. Il s'agit de séries en volume (prix 1963) exprimées en dollars 1963, sur la base des taux de change officiels à cette période, et calculées d'après les données statistiques de l'O C D E. Si on peut estimer que ces séries sont relativement cohérentes, il ne faut pas par contre attacher une trop grande signification aux comparaisons entre pays.

(1) La connaissance du taux annuel composé de croissance est suffisante pour effectuer un calcul d'indice.

Soit x le taux annuel de croissance pour la période 1970-1975
Année 1970 = indice 100 Année 1975 = indice 100. $(1 + x)^5$

TABLEAU I - COMPARAISON ENTRE LES PROJECTIONS DE POPULATION ETABLIES PAR

I.O.C.D.E., L'A.F.A.O. et la C.E.E.

SOURCES \ PAYS	R.F.A.	FRANCE	ITALIE	PAYS BAS	U.E.B.L. Belgique Luxemb.	DANEMARK	IRLANDE	NORVEGE	ROYAUME UNI
<u>FAO 1967</u>									
Population (1000)									
1975	62 105	52 705	54 980	13 555	10 275	5 105	2 875	4 065	57 005
(1) 1985 A	63 035	55 315	56 490	14 635	10 600	5 265	2 805	4 270	57 300
B	63 875	56 215	58 060	14 870	10 770	5 365	2 880	4 385	58 750
Indice (base 100 en 1970)									
1975	102	104	102,5	104	102,1	103,5	98	104,8	101,9
(1) 1985 A	103,5	108,9	105,2	112,5	105,5	106,7	95,5	109,9	102,2
B	104,8	110,9	108,3	114	107	108,7	98,1	112,7	104,9
<u>FAO 1971</u>									
Population (1000)									
1965	59 041	48 758	51 576	12 292	9 796	4 758	2 876	3 723	54 598
1970	60 931	50 719	53 541	13 023	10 055	4 943	2 936	3 888	56 003
1975	62 922	52 780	55 718	13 756	10 308	5 144	3 025	4 086	57 704
1980	65 011	54 926	57 983	14 529	10 569	5 327	3 133	4 294	59 456
taux annuel (%)									
1965-1970	0,6	0,8	0,7	1,2	0,5	0,8	0,4	0,9	0,5
1970-1975	0,6	0,8	0,8	1,1	0,5	0,8	0,6	1,0	0,6
1975-1980	0,7	0,8	0,8	1,1	0,5	0,7	0,7	1,0	0,6
Indice (base 100 en 1970)									
1975	103,1	104,1	104,1	105,6	102,5	104,1	103,1	105,1	103,04
1980	106,7	108,3	108,3	111,6	105,1	107,8	106,7	110,5	106,17

(1) Hypothèse A = hypothèse faible ; Hypothèse B = hypothèse forte

Sources : F.A.O. "Produits agricoles - Projections pour 1975 et 1985" - Rome 1967

F.A.O. "Projections relatives aux produits agricoles - 1970 à 1980" Rome 1971

TABLEAU I bis - COMPARAISON ENTRE LES PROJECTIONS DE POPULATION ETABLIES PAR L'O.C.D.E., la F A O et la C.E.E.

SOURCES	PAYS								
	R.F.A.	FRANCE	ITALIE	PAYS BAS	U.E.B.L. BEL. LUX.	DANEMARK	IRLANDE	NORVEGE	R. U
<u>OCDE 1968</u>									
Population (1000)									
1962	57 260	47 370	50 407	11 880	9 593	4 669	2 827	3 654	53 466
1975	62 520	52 870	55 246	13 660	10 500	5 075	3 099	4 082	57 500
1985	65 069	56 090	58 321	14 990	11 637	5 336	3 597	4 403	61 500
Taux annuel (%)									
1962-1965	1,2	1,3	0,9	1,4	0,9 0,9	0,7	0,4	0,8	0,7
1965-1975	0,5	0,7	0,7	1,0	0,7 0,5	0,6	0,8	0,9	0,6
1975-1985	0,4	0,6	0,6	0,9	1,05 0,4	0,5	1,5	0,8	0,6
Indice (base 100 en 1962)									
1975	109,2	111,6	109,6	114,9	109,5	108,7	109,6	111,7	107,9
1985	113,5	118,4	115,7	126,1	121,3	114,3	127,2	120,5	115,1
Indice (base 100 en 1970)									
(1) 1975	102,5	103,6	103,6	105,1	103,25	103,1	104,1	104,6	103,1
1985	106,7	109,9	109,4	115,4	114,4	108,4	120,9	112,9	110,2
<u>C E E</u>									
Population (1000)									
1965	59 012	48 534	52 687	12 294	9463 331				
1970	61 559	50 705	54 504	13 732	9676 339				
1977	63 775	54 001	57 611	13 970	9947 351				
Taux annuel (%)									
1970-1975	0,5	0,9	0,8	1,0	0,4 0,5				
Indice (base 100 en 1970)									
1975	102,5	104,6	104,1	105,1	102,0 102,5				
1977	103,6	106,5	105,7	107,2	102,8 103,55				

(1) Indice calculé

Sources : O.C.D.E. "Projections agricoles pour 1975 et 1985" - Paris 1968 et documents annexes

C.E.E. D'après les données de base pour la projection centrale du 3ème programme des Communautés

**TABEAU II - COMPARAISON ENTRE LES PROJECTIONS DE CONSOMMATION PRIVEE TOTALE EN VOLUME
ETABLIES PAR L'O.C.D.E., la F A O et la C.E.E.**

SOURCES \ PAYS	R.F.A.	FRANCE	ITALIE	PAYS BAS	U.E.3.L. Belg. Lux.	DANEMARK	IRLANDE	NORVEGE	R.U.
O C D E 1968									
Taux annuel (%)									
1962-1965	4,8	4,9	4,4	7,2	4,2 2,7	3,7	3,5	3,3	3,4
1965-1975	3,8	4,8	4,6	4,5	4,0 3,3	4,1	4,0	4,7	2,6
1975-1985	4,4	4,9	4,8	4,4	4,1 3,2	4,0	4,6	4,3	4,1
Indice (base 100 en 1962)									
1975	167,2	184,4	178,4	191,4	165,8	166,8	164,1	168,9	142,8
1985	257,0	297,5	285,1	295,6	247,3	246,9	257,4	257,4	213,5
Indice (base 100 en 1970)									
(1) 1975	120,5	126,3	125,2	124,6	121,1	122,3	121,7	125,7	113,8
1985	185	203,8	200	192,2	181	181,2	190,5	191,7	170
O C D E 1970									
Taux annuel (%)									
1965-1970	4,4	5,4	6,3	4,7	4,2	4,1	4,2	4,4	2,4
1970-1975	4,6	5,9	5,5	4,7	4,7	3,9	4,7	4,6	2,8
1975-1980	4,7	6,1	5,6	4,5	4,6	3,7	4,9	4,3	2,6
Indice (base 100 en 1970)									
1975	125,2	133,2	130,7	125,7	125,7	121	125,7	125,2	114,8
1980	157,4	179,1	171,6	156,6	157,4	144,9	159,5	154,6	136,8

(1) Indice calculé

Sources : O.C.D.E. "Projections agricoles pour 1975 et 1985" Paris 1968 et documents annexes

O.C.D.E. "Perspectives de la croissance économique" Paris Mai 1970

TABIEAU II bis - COMPARAISON ENTRE LES PROJECTIONS DE CONSOMMATION PRIVEE TOTALE EN VOLUME

ETABLIES PAR L'O.C.D.E., la F A O et la C.E.E.

SOURCES	PAYS									
	R.F.A.	FRANCE	ITALIE	PAYS BAS	U E B L Belg.Lux.	DANEMARK	IRLANDE	NORVEGE	R.U.	
<u>FA O 1971</u>										
Taux annuel (%)										
1965-1970	4,2	5,6	5,9	4,8	4,2	4,1	4,3	4,6	2,4	
1970-1975	4,6	5,5	5,5	4,7	4,5	4,3	4,7	4,6	3,0	
1975-1980	4,7	5,5	5,6	4,5	4,5	4,3	4,9	4,3	3,5	
Indice (base 100 en 1970)										
1975	125,2	130,7	130,7	125,7	124,6	123,5	125,7	125,2	116	
1980	157,4	170,8	171,6	155,6	155,2	152,5	159,5	154,6	137,7	
<u>C E E (I)</u>										
Taux annuel (%)										
1970-1975	4,3	5,8	5,5	5,1	4,1	3,5				
Indice (base 100 en 1970)										
1975	123,6	132,9	130,7	128	122	118,8				
1977	134,3	143,4	145,5	141,7	132,5	127,2				
<u>C E E (II) X</u>										
Taux annuel (%)										
1967-1980	4,6	4,6	5,3	4,6	4,2	4,3	4,9	4,5	3,6	
Indice (base 100 en 1970)										
1980	156,7	156,7	167,7	156,7	150,8	152,8	161,3	155,3	142,1	

Sources : FAO "Projections relatives aux produits agricoles - 1970 à 1980" Rome 1971

C.E.E. (I) D'après les données de base pour la projection centrale du 3ème programme des Communautés

C.E.E. (II) "Etude sur la situation économique de l'Europe en 1969" Mai 1970.

Il s'agit en fait, de données concernant l'évolution du Produit Intérieur Brut.

TABLEAU III -

HYPOTHESES DE BASE CHOISIES

	R.F.A.	FRANCE	ITALIE	PAYS BAS	J.E.B.L.	DANEMARK	IRLANDE	NORVEGE	R.U.
POPULATION									
Nombre (1000)									
1970	61 559	50 705	54 504	13 032	10 015	4 943	2 936	3 888	56 005
1975	63 200	53 000	56 750	13 750	10 250	5 150	3 040	4 090	57 700
1980	64 750	55 000	59 100	14 400	10 500	5 300	3 160	4 300	59 500
1985	66 000	56 500	61 000	15 000	11 000	5 450	3 320	4 500	61 500
Taux annuel (%)									
1970-1975	0,5	0,9	0,8	1,0	0,5	0,8	0,7	1,0	0,6
1975-1980	0,5	0,7	0,8	0,95	0,5	0,7	0,8	1,0	0,6
1980-1985	0,5	0,5	0,6	0,8	0,95	0,5	1,0	0,9	0,7
Indices (base 100 en 1970)									
1975	102,5	104,6	104,1	105,5	102,5	104,1	103,5	105,1	103
1980	105	108,4	108,4	110,5	105	107,8	107,7	110,5	106,1
1985	107,6	111,3	111,6	115	110	110,5	113,0	115,6	109,8
CONSOMMATION									
PRIVEE TOTALE EN VOLUME									
Taux annuel (%)									
1970-1975	4,3	5,8	5,5	5,1	4,1	4,1	4,7	4,6	3,0
1975-1980	4,7	5,8	5,6	4,9	4,5	4,1	4,9	4,3	3,5
1980-1985	4,7	5,9	5,6	4,9	4,5	4,0	4,9	4,3	4,0
Indices (base 100 en 1970)									
1975	123,6	132,9	130,7	128	122,3	122,7	125,7	125,2	116
1980	155,4	176,6	171,6	162,4	152,4	149,6	159,5	154,6	137,7
1985	195,3	235,2	224,3	206,4	189,9	182,1	202,6	191,1	167,6
CONSOMMATION									
PRIVEE PAR TETE en volume									
Taux annuel (%)									
1970-1975	3,8	4,9	4,7	4,1	3,6	3,3	4,0	3,6	2,4
1975-1980	4,2	5,1	4,8	3,95	4,0	3,4	4,1	3,3	2,9
1980-1985	4,2	5,4	5,0	4,1	3,55	3,5	3,9	3,4	3,3
Indices (base 100 en 1970)									
1975	120,5	127	125,7	122,3	119,2	117,5	121,7	119,2	112,5
1980	148	162,4	158,7	148,6	145,1	138,9	148,8	140,0	129,8
1985	181,7	211,3	202,5	181,7	172,7	164,9	180,0	165,5	152,5

TABIEAU IV - CONSOMMATION PRIVEE PAR TETE EN DOLLARS 1963 AUX PRIX DE 1963 -

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Allemagne	645	690	720	745	775	820	865	900	920	960	1 005	1 030	1 030	1 070	1 110	1 150
France	790	820	865	865	875	905	945	1000	1 050	1 090	1 135	1 180	1 230	1 280	1 340	1 400
Italie	390	400	415	430	445	475	500	530	570	580	590	620	670	690	725	765
Pays Bas	545	575	570	570	585	615	635	670	705	740	780	795	825	870	900	930
U.E.B.L.	795	800	825	815	825	860	880	910	960	985	995	1 025	1 045	1 095	1 135	1 175
Royaume Uni	860	860	880	900	930	960	970	980	1 020	1 050	1 060	1 070	1 090	1 110	1 130	1 150
Irlande	470	460	450	75	480	510	525	540	560	580	585	590	600	620	645	670
Norvège	710	730	735	735	755	790	825	850	875	905	920	955	990	1 015	1 050	1 090
Danemark	815	805	825	825	855	895	990	1 040	1 030	1 100	1 135	1 175	1 195	1 220	1 260	1 305

(1) Estimation

Source : D'après les indices de volume de la consommation privée par habitant tirés des "Comptes Nationaux des Pays de l'O.C.D.E. - 1955-1969" O.C.D.E. 1970

1-4 - Caractéristiques des séries de consommation de viande ovine.

Les séries présentées par l'O.C.D.E. couvrent la période 1955-1969, alors que les séries présentées par les experts par pays couvrent une dizaine d'années. Si la longueur de ces séries peut être jugée satisfaisante pour une projection en 1975, elle est, par contre, certainement très insuffisante pour espérer obtenir des résultats probants en 1985. Ces séries sont relatées dans les tableaux V et VI.

TABLEAU V -

CONSUMPTION TOTALE DE VIANDE OVINE (1000 tonnes)

		1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
R F A	1) 2)	21	20	20	19 15,1	19 15,8	20 16,4	19 15,8	18 14,3	16 14,5	17 14,4	15 13,7	15 13,3	15 13,3	13 12,7	13 12,3	13,9
FRANCE	1) 2)	112	112	109	105 120	112 114	118 123	115 116	115 117	110 110	117 118	127 128	135 132	138 137	140 138	145 145	151
ITALIE	1) 2) 3)	43	42	40	40	42	42 40	42 41	45 43,2	44 42,4	43 41,4	41 39,4	46 43,8	47 45,2	50 47,3	(55) 52,7	59,1
PAYS BAS	1) 2)	2	2	3	4 4,5	5 4,8	3 3,5	2 2,5	2 2,2	2 2,1	2 1,7	3 2,5	3 2,6	2 2,3	3 2,9	3 2,8	3,1
UEBL	1) 2)	3	3	4	4	4	4	4	4	4	6 3,9	7 4,4	7 4,6	8 4,9	9 5,5	9 6,5	6,4
DANEMARK	1)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	3	3	2	
IRLANDE	1) 4)	21	24	25	26 25,6	30 29,9	30 30,0	30 29,8	32 31,7	32 32,3	32 31,8	31 30,5	31 30,9	32 32,0	31 31,3	32,3	31,8
NORVEGE	1) 5)	17	15	15	15	14	14	15	16	15	16	17	18	18	18	19	(17) (17,5)
ROYAUME uni	1) 6)	537	551	529	540 540	614 615	604 604	625 625	617 617	590 590	599 599	581 581	594 594	602 602	589 592	553 553	546

(1) Source : Bilan de la viande dans les pays membres de l'O.C.D.E.- document statistique de travail n° 3 - O.C.D.E. Paris Février 1971. Il s'agit de la consommation mouton + chèvre.

(2) Source : Rapports des experts par pays.

3) Y compris l'autoconsommation.

4) Sources: Central Statistics Office, Statistical Abstract of Ireland, Dublin.

5) Source : "Agriculture et Politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale III Norvège". Informations internes sur l'agriculture. Commission des Communautés Européennes n° 58 Avril 1970 - Tableau 29 p. 102.

6) Source : "Agriculture et Politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale - V Royaume Uni" Informations internes sur l'Agriculture Commission des Communautés Européennes N° 66 Décembre 1970. Tableau 47 p. 216.

TABIEAU VI -

CONSUMMATION PAR TÊTE DE VIANDE OVINE (en kg)

		1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
R F A	1)	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	
	2)				0,283	0,288	0,295	0,281	0,252	0,252	0,246	0,231	0,224	0,222	0,211	0,202	0,22
FRANCE	1)	2,6	2,5	2,4	2,3	2,5	2,6	2,5	2,5	2,3	2,4	2,6	2,7	2,8	2,8	2,9	
	2)				2,60	2,5	2,7	2,5	2,5	2,3	2,45	2,6	2,7	2,8	2,8	2,85	3,0
ITALIE	1)	0,9	0,9	0,8	0,8	0,9	0,8	0,8	0,9	0,9	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	(1,0)	
	2)						0,80	0,81	0,85	0,84	0,80	0,75	0,83	0,85	0,88	0,98	1,08
	3)						0,96	0,97	1,01	0,97	0,94	0,87	0,97	0,99	1,03	1,14	1,28
PAYS BAS	1)	0,2	0,1	0,3	0,4	0,5	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
	2)				0,4	0,4	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,25
U E B L	1)	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,6	0,8	0,7	0,7	0,8	0,8	0,9	
	2)					0,45	0,440	0,37	0,38	0,43	0,45	0,46	0,48	0,51	0,57	0,67	0,66
DANEMARK	1)	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,6	0,6	0,4	
IRLANDE	1)	7,2	8,3	8,4	9,0	10,5	10,6	10,6	11,2	11,3	11,1	10,6	10,8	11,0	10,8		
	4)				9,0	10,5	10,6	10,6	11,2	11,3	11,1	10,6	10,7	11,0	10,8	11	10,8
NORVEGE	1)	5,0	4,3	4,3	4,3	3,9	3,9	4,1	4,4	4,1	4,3	4,6	4,8	4,8	4,7	4,9	
	5)							4,15	4,35	4,2	4,3	4,55	4,7	4,85	4,6	(4,4)	(4,5)
ROYAUME UNI	1)	10,5	10,7	10,2	10,4	11,8	11,5	11,8	11,5	11,0	11,1	10,7	10,8	10,9	10,7	10,0	
	6)				10,3	11,3	11,2	11,4	11,2	10,6	10,7	10,4	10,6	10,8	10,5	9,8	9,6

- 1)
- 2)
- 3) Voir tableau V
- 4)
- 5)
- 6)

La consommation de viande ovine n'a jamais été exprimée en valeur mais toujours en quantité et plus exactement en poids de viande en carcasse parée (1). Ceci n'implique nullement que c'est uniquement sous cette forme de viande en carcasse parée qu'a lieu la consommation finale, car cette viande peut, avant d'aboutir au consommateur, subir certaines transformations (plats préparés, conserves, etc ...) La consommation globale est, en effet, définie comme étant égale à la production provenant des abattages, diminuée des exportations de viande et augmentée des importations.

Bien évidemment, alors, il n'est fait ^{aucune} distinction entre la consommation à domicile et la consommation en collectivités. Quant à la consommation par tête, elle est obtenue en divisant la consommation totale par le chiffre de population estimé au cours de l'année considérée. En outre, ces séries en quantité ont le défaut (par rapport à des séries en volume) de ne pas mettre en évidence "l'effet qualité", qui caractérise le passage dans une même catégorie (viande ovine) de produits simples (viande de mouton) à des produits plus élaborés (viande d'agneau) et qui se manifestera, sans doute, de plus en plus dans les années à venir. Dans les cas où cet "effet qualité" a été déterminé, il sera mentionné.

2 - PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE LA DEMANDE DE VIANDE OVINE

2-1 - Quelques considérations sur les perspectives d'évolution qualitative de la demande.

Il ne faut pas négliger les particularités de la consommation de viande ovine. Dans tous les pays concernés, à l'exception du Royaume Uni et de l'Irlande, ce produit constitue un poste peu important, voire négligeable, de la consommation des ménages. Il en résulte que les motivations réelles des consommateurs en sont d'autant plus difficiles à appréhender et que, dans certains pays tels que l'Allemagne, les Pays Bas, le Danemark, il est en fait, pratiquement impossible de savoir, à priori, ce que sera, à long terme, le comportement effectif des ménages. Il est discutable de vouloir

(1) - Le poids carcasse est le poids de l'animal abattu et dépouillé

- Le poids en carcasse parée est le poids carcasse défini précédemment diminué des graisses d'abattage non commercialisées ; il inclut donc, les graisses de découpe et les os non comestibles, qui en constituent une fraction d'environ 11 %.

systématiquement qualifier la viande ovine de produit de luxe. Le produit de luxe se définissent par rapport à des critères purement économiques, nait avant tout, de la difficulté de satisfaire un besoin en raison de prix élevés ou d'un revenu insuffisant et il ne semble pas que l'insatisfaction soit très forte dans les trois derniers pays cités. L'inertie du consommateur n'explique pas tout et rien ne prouve qu'il soit impossible, dans ces pays, de créer ou de recréer ces besoins par la mise en oeuvre de moyens appropriés (par exemple, la présentation de produits de qualité susceptibles de concurrencer efficacement les autres viandes).

Mais rien ne prouve, non plus, que si, dans un pays comme la France, le mouton perdait son image de luxe, par exemple par une baisse importante du prix relatif, il en résulterait inéluctablement une hausse beaucoup plus forte de la consommation. Bien que cette dernière éventualité soit très peu envisageable, il n'y a qu'à songer à l'effet Veblen ("effet snob") pour se rappeler que les paradoxes sont monnaie courante en matière de comportement des consommateurs.

Quoi qu'il en soit, si les projections réalisées s'annuaient sur des facteurs quantifiables, il ne faut pas oublier que, dans les années futures, les facteurs d'ordre psychologique ou sociologique prendront sans doute nettement le pas sur des facteurs d'ordre strictement économique.

Les facteurs susceptibles d'influencer l'évolution future de la consommation alimentaire globale sont bien connus, mais il peut être bon de les rappeler rapidement afin de voir dans quel contexte général pourrait se situer le produit "viande ovine".

D'une façon générale, il semble que ce soit le passage accéléré à une civilisation de type urbain qui aura l'influence la plus importante sur l'évolution qualitative de la demande alimentaire, d'autant plus que le développement des moyens de communication et d'information permettra une diffusion de plus en plus rapide du mode de vie urbain en milieu rural. Cette extension du mode de vie urbain peut se caractériser par un certain nombre de phénomènes plus ou moins interdépendants, qui vont sensiblement orienter les besoins des consommateurs, ce qui a été succinctement schématisé dans le tableau VII. Ce tableau met, en fait, simplement en parallèle certaines tendances de l'évolution des conditions de la vie urbaine et les besoins créés par ces tendances, dans le domaine de l'alimentation, sans que l'analyse soit poussée plus loin et sans que la liste soit exhaustive.

Néanmoins, il est prévisible que nous aurons de plus en plus affaire à deux types de consommation :

- une consommation "de masse" qui se portera sur une gamme élargie (1) de produits divisibles, faciles à manipuler et à assimiler tout en étant de qualité.

- une consommation "traditionnelle" qui se maintiendra régulièrement dans les catégories de ménages à revenus très faibles ou à revenus très élevés et exceptionnellement (fêtes, loisirs, etc...) pour l'ensemble des ménages.

Aussi, il apparaît que la viande ovine, sous sa forme actuelle aura des difficultés à s'intégrer dans la consommation "de masse". Si la demande accrue de protéines d'origine animale peut constituer un moteur pour la consommation de viande ovine, par contre la faible divisibilité de ce produit, ainsi que sa manipulation malaisée (longs temps de préparation, problèmes de conservation, etc ...) peuvent être des freins importants (sauf en ce qui concerne les côtelettes). Par exemple, bien que ce soit difficile à affirmer, il semblerait que la diminution régulière de la consommation de viande ovine au Royaume Uni puisse déjà s'inscrire dans ce schéma, dans la mesure où les plats britanniques à base de mouton sont relativement "traditionnels" (2). On assiste, en particulier, dans ce pays à une diminution sensible, de la consommation de viande ovine provenant d'animaux âgés et gras au profit d'une certaine augmentation de la consommation de viande issue d'animaux jeunes.

(1) En admettant que nous suivons avec quinze ans de retard l'évolution des U.S.A., nous pouvons supposer que nous venons d'aborder une ère de produits nouveaux (1950 aux U.S.A.). On peut, par exemple, songer à l'extension des produits dinde et lapin.

(2) Expliquer ce phénomène par la substitution de la volaille (à travers un jeu de prix) ne serait en fait que considérer l'un des aspects purement économique d'un processus beaucoup plus vaste concernant l'évolution générale des conditions de vie.

TABLEAU VII - FACTEURS D'ÉVOLUTION QUALITATIVE DE LA DEMANDE
ALIMENTAIRE

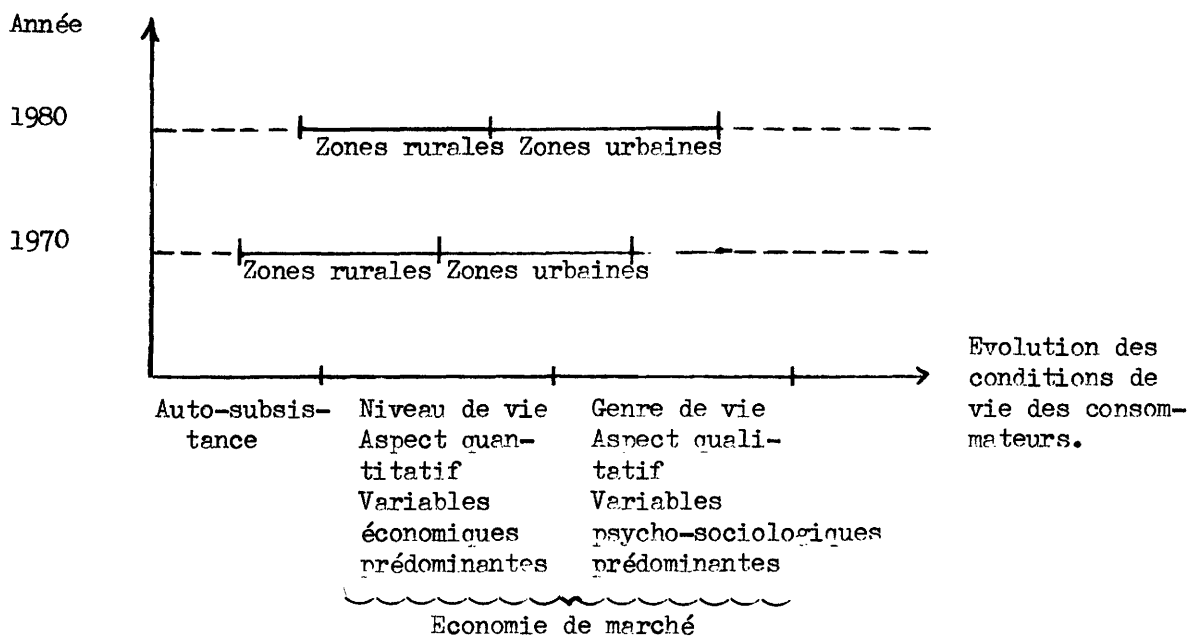
TENDANCES	BESOINS
- Hausse du pouvoir d'achat	- Plats faciles à préparer
- Augmentation du travail féminin	- Produits élaborés
- Réduction du temps de travail culinaire de la ménagère	- " de longue conservation
- Rareté du personnel domestique	- " divisibles
- Amélioration de l'équipement ménager	- " faciles à digérer
- Extension de la journée continue	- " variés
- Difficultés de transport	- " agréables au goût
- Substitution de la fatigue nerveuse à la fatigue physique	- repas pris hors-domicile en collecti- vité (restaurants ou cantines)
- Recherche de loisirs accrus	- retour à la gastronomie traditionnelle
- Décroissance de la taille des ménages	
- Evolution des structures de la distribution	

Donc, logiquement, si nous suivons ce genre de raisonnement, la place de la viande ovine pourrait se situer à deux niveaux :

- la viande ovine, met traditionnel de choix, sous forme de gigot, brochettes, méchoui, ragoût, etc ... (fêtes, restaurant) la notion de produit de luxe subsiste mais sous l'orme différente, étant donné que les facteurs économiques revenu et prix ne sont plus prépondérants.
- la viande ovine, produit de masse, éventuellement sous forme de côtelettes mais surtout dans la mesure où il apperaîtrait des formes nouvelles de présentation (plats cuisinés, gigot en tranches, congelé, brochettes préemballées, etc ...) qui inclueraient une valeur ajoutée industrielle plus importante au produit.

En fait, actuellement, il est vrai que, dans la C.E.E., la viande ovine est un produit essentiellement consommé en ville et dédaigné dans les campagnes. Mais, la ville ne renferme-t-elle pas les catégories socio-professionnelles les plus favorisées, les formes les plus modernes de distribution, les restaurants, etc ... ? Aussi dans l'optique d'une modification importante des conditions de vie ~~de~~ 1980, ne faudrait-il pas s'attendre, désormais, à une croissance de la consommation de viande ovine relativement plus rapide dans les zones rurales que dans les zones urbaines ?

En effet, pour résumer, il semble possible de représenter tous ces aspects de l'évolution de la demande par le schéma simplifié suivant :



2-2 - Résultats des projections par pays.

Les hypothèses de base ayant été exposées dans le tableau III, elles ne seront pas reprises intégralement ici.

Pour effectuer les ajustements de fonction, nous avons choisi, de préférence, les séries de consommation par tête de viande ovine provenant de sources nationales plutôt que les séries fournies par l'O.C.D.E., qui sont plus approximatives et qui recouvrent également la consommation de viande de chèvre.

a) l'Allemagne.

Hypothèses de base

	Population (1000)	Consommation privée par tête (dollars 1963)
1970	61 559	1 150
1975	63 200	1 385
1980	64 750	1 700
1985	66 000	2 090

L'ajustement a été fait de 1958 à 1969 suivant une loi linéaire :

- coefficient de corrélation = 0,9
- coefficient a = - 0,2 603
- élasticité au point moyen = - 0,98. L'O.C.D.E. avait établi une élasticité de - 0,97 en 1962.

La consommation allemande par tête est faible et ne cesse de décroître même à Berlin, où elle est pourtant supérieure à 1 kg. Il n'existe actuellement aucun signe précurseur qui puisse faire espérer un renouveau de la consommation de viande ovine en Allemagne.

La projection linéaire aboutit à une consommation par tête de 0,130 kg en 1975 et il est peu probable que ce plancher soit atteint ne serait-ce qu'en raison de l'importance de la population étrangère venant du Sud. Néanmoins, il n'a pas été possible d'établir une corrélation significative entre l'afflux de main-d'oeuvre étrangère et la consommation de viande ovine. C'est pourquoi, à la suite du léger redressement constaté en 1970, nous avons été obligé d'admettre que la consommation par tête serait au minimum de 0,2 kg en 1975 et qu'en 1985 elle aurait au moins retrouvé son niveau de 1955, c'est-à-dire 0,4 kg, ce qui correspondrait à un doublement de la consommation totale d'ici 1985.

	Consommation par tête	Consommation totale
1970	0,226 kg	13 900 tonnes
1975	0,2 kg	13 000 "
1980	0,3 kg	19 500 "
1985	0,4 kg	26 500 "

Par ailleurs, les possibilités d'expansion de la consommation totale de viandes (80 kg par tête en 1969) (1) ne sont pas négligeables. Dans la mesure où la consommation de viande bovine (23,5 kg en 1969) sera freinée par une pénurie des approvisionnements et par une hausse des prix, et dans la mesure où la consommation de porc (43,6 kg en 1969) est déjà à un niveau très élevé, il semble qu'il existe une marge importante pour une consommation accrue de viande ovine, même si la volaille s'avère être un concurrent très sérieux (7,5 kg en 1969).

(1) "Bilans de la viande dans les pays membres de l'O.C.D.E." Déjà cité.

b) France

Hypothèses de base

	Population (1000)	Consommation privée par tête (dollars 1963)
1970	50 705	1 400
1975	53 000	1 780
1980	55 000	2 275
1985	56 500	2 960

L'O.C.D.E. (1968) n'a pas défini de fonction mais prévoit, néanmoins une consommation par tête de 3.2 kg en 1975 et de 3.4 kg en 1985.

Quant à la F A O (1971) à l'aide d'une fonction S L avec une élasticité - revenu de + 0,6, elle prévoit une consommation par tête de 3,6 kg en 1980.

Cependant, une étude plus approfondie, dont les résultats sont relatés ci-dessous, a été réalisée par l'INSEE pour 1975 (1).

	1965	Indice (1965=100)	1975
Projection en volume de la consommation des ménages à domicile en millions de F. 1965	1 300	144,4	1 877
Indice de prix relatif	100	-	100,4
Consommation apparente totale en milliers de tonnes	92,2	133,7	123,3
Consommation moyenne par tête et par an en kg	1,9	121	2,3

(1) Projection de la consommation alimentaire pour 1975 - les collections de l'INSEE - Série Ménages n° 5 - Paris Octobre 1970.

Il faut préciser que les données en quantité ne sont pas exprimées en poids de viande en carcasse parée mais en poids de viande pure (sans déchets). Les 2,3 kg de consommation par tête de l'INSEE pour 1975, correspondraient environ à 3,1 kg de viande en carcasse parée.

La projection de l'INSEE a été réalisée à partir d'une fonction S.L. à l'aide de trois variables explicatives, le revenu, le prix relatif et la consommation de l'année antérieure. Il en a été déduit une élasticité-revenu à long terme de + 0,71, une élasticité-prix à long terme de - 0,9 et un effet qualité, exprimé en taux d'accroissement annuel de 0,9.

L'élasticité-revenu de + 0,71 a été retenue et la projection à l'aide d'une fonction S.L. à coefficient $a = 1,867$ a donné les résultats suivants :

	Consommation par tête	Consommation totale
1970	3 kg	151 000 tonnes
1975	3,4 kg	180 000 "
1980	3,85 "	212 000 "
1985	4,35 "	246 000 "

La consommation française par tête de viandes de toutes catégories est déjà assez élevée (93 kg contre 110 kg aux U.S.A. et en Nouvelle-Zélande) et il est probable que son évolution connaîtra un certain ralentissement d'ici 1985. En particulier il est probable que le taux de croissance de la consommation du porc (30 kg en 1969) et de la volaille (14 kg en 1969) sera moins élevé que dans les années soixante.

L'effet qualité jouera alors beaucoup plus et le consommateur aura tendance à rechercher de plus en plus des viandes à image riche telles que le veau et l'agneau. Etant donné qu'il est généralement prévu une assez forte hausse du prix relatif du veau, on ne peut pas affirmer que les chiffres indiqués pour la consommation de viande ovine en 1980 et 1985 ne seront pas nettement dépassés.

c) Italie

Hypothèse de base

	Population (1000)	Consommation privée par tête (dollars 1963)
1970	54 504	765
1975	56 750	960
1980	59 100	1 210
1985	61 000	1 550

L'O.C.D.E., sans définir de fonction, prévoit une consommation par tête de 0,9 kg en 1975 et 1 kg en 1985. Ces prévisions sont largement dépassées puisque la consommation par tête est, d'ores et déjà, supérieure à 1 kg. D'ailleurs, la F A O a préféré utiliser une fonction L I avec une élasticité de + 0,5 pour prévoir une consommation par tête de 1,3 kg en 1980, ce qui semble plus proche de la réalité.

La consommation continuera, en effet, à augmenter mais il faut rappeler que le taux d'autoconsommation est encore élevé en Italie (20 à 30 % de la production). Il est probable que la diminution progressive de ce taux d'autoconsommation sera un frein au développement de la consommation totale en accentuant l'image riche de la viande ovine. Il semble que l'autoconsommation soit également importante pour les autres produits carnés, étant donné que la consommation contrôlée totale de viandes de toutes catégories par tête est de l'ordre de 46 kg. Si l'économie de marché gagne du terrain, les variables revenu et prix joueront un rôle plus décisif. Jusqu'à présent, l'augmentation des revenus et l'évolution des prix ont essentiellement profité à la viande bovine (20 kg en 1969 contre 14 kg en 1961) et à la volaille (11 kg en 1969 contre 5,5 kg en 1961). Quant à la consommation de porc, elle reste à un niveau relativement faible (10 à 11 kg en 1969) en raison des habitudes spécifiques du consommateur et des problèmes au niveau de la production. Dans la mesure où il faut s'attendre à un freinage de la consommation de viande bovine et à des difficultés de développement de la consommation de viande porcine, il est possible que la consommation de viande ovine connaisse un essor important.

Dans ce contexte, la mise en place de circuits économiques intégrés depuis la production jusqu'à la consommation peut jouer un rôle primordial en favorisant l'expansion de l'agneau lourd, à condition de vaincre certaines habitudes des consommateurs, qui continuent dans l'ensemble à préférer les agneaux marqués (6 kg) même s'ils sont de qualité inférieure. Autrement dit, un produit à image de luxe devra se substituer ou s'ajouter à la consommation de produits traditionnels surtout dans les zones du nord de l'Italie.

Nous avons effectué un ajustement d'une fonction S.L. sur la série de consommation corrigée (+ autoconsommation - viande caprine) de façon à mieux tenir compte des besoins potentiels, pour la période 1960-1970. L'élasticité alors obtenue est de + 0,49, ce qui semblerait confirmer les résultats de la F.A. O. Néanmoins, les résultats obtenus à l'aide de cette fonction ne sont pas très satisfaisants (1,25 kg en 1975, 1,45 kg en 1985) étant donné que la tendance à la hausse s'accroît depuis 1965. Pour mieux mettre en évidence cette accentuation, nous avons préféré une fonction S.L., qui ajustée sur les séries 1965-1970, donne une élasticité assez forte de + 1,35 avec un coefficient α = 1,42, ce qui donne les résultats suivants :

	Consommation par tête en kg	Consommation totale en tonnes
1970	1,28	69 600
1975	1,5	85 000
1980	1,9	112 000
1985	2,25	137 000

d) Pays Bas

Hypothèses de base

	POPULATION (1000)	Consommation privée par tête (dollars 1963)
1970	13 032	930
1975	13 750	1 140
1980	14 400	1 380
1985	15 000	1 690

Etant donné que depuis 1961, la consommation par tête s'est stabilisée à 0,2 kg, aucun ajustement ne peut être significatif. La consommation de viande ovine reste à un niveau très bas, et il ne faut pas s'attendre à ce qu'elle progresse beaucoup.

D'une façon générale, la consommation totale de viande par tête aux Pays-Bas (57 kg en 1969) est inférieure à celle des pays voisins ce qui peut s'expliquer par une différence de mode de vie. Un accroissement important de la consommation de produits carnés, lié à la hausse du pouvoir d'achat, est donc prévisible.

Mais le consommateur néerlandais est très sensible aux prix et tout laisse penser qu'à l'avenir il portera son choix avant tout sur des viandes de catégories moyennes telles que les volailles et le porc. Dans ces conditions, la viande ovine ne trouve pas sa place, sinon auprès des populations étrangères. On peut simplement supposer qu'elle retrouvera une certaine faveur parmi les ménages ayant des revenus élevés.

	Consommation par tête en kg	Consommation totale en tonnes
1969	0,2	2 775
1975	0,2	3 000
1980	0,3	4 000
1985	0,4	6 000

e) U.F.R.L.

Hypothèses de base

	Population (1000)	Consommation privée par tête (dollars 1963)
1970	10 015	1 175
1975	10 250	1 400
1980	10 500	1 705
1985	11 000	2 030

Les projections de l'O.C.D.E. (0,5 kg par tête en 1975 et 1985) sont insuffisantes. Bien qu'elle reste à un bas niveau, la consommation progresse cependant faiblement mais régulièrement, essentiellement à la suite d'une élévation des revenus. D'autre part, la F A O en ajustant une fonction S.L. obtient une élasticité revenu de + 0,5 et prévoit une consommation par tête de 0,7 kg en 1980.

Nous avons préféré retenir une fonction S.L. qui, ajustée sur des séries couvrant les onze années 1959-1969, nous a donné une élasticité de + 2,5 au point moyen avec un coefficient $a = 1,195$.

	Consommation par tête en kg	Consommation totale en tonnes
1970	0,66	6 400
1975	0,9	9 250
1980	1,14	12 000
1985	1,35	15 000

La consommation totale de viande ovine devrait donc doubler d'ici 1980. En fait, il semblerait que, par rapport à la concurrence des autres viandes, les perspectives d'expansion de la viande ovine soient plus importantes.

Dans le cadre d'une consommation de viande par tête de 78 kg, seule la viande de porc connaît une croissance importante (33 kg en 1969) alors que la viande bovine (26,5 kg) et la volaille (8,2 kg en 1962, 7,3 kg en 1966, 8,1 kg en 1969 malgré la baisse du prix relatif) semblent stagner.

f) Royaume Uni

Hypothèses de base

	Population (1000)	Consommation privée par tête (dollars 1963)
1970	56 005	1 150
1975	57 700	1 295
1980	59 500	1 495
1985	61 500	1 755

Le "National Food Survey Committee" (1) fournit des informations assez précises sur la consommation de viande ovine :

	Elasticité-revenu	Elasticité-prix
1962	+ 0,32	-
1967	+ 0,10	- 0,14
1968	-	- 0,3

En fait, il s'agit ici d'élasticités à court terme qui n'expliquent pas la tendance régulière à la baisse de la consommation depuis une dizaine d'années. Elles semblent cependant montrer que l'effet revenu et l'effet prix ne sont peut être pas les facteurs déterminants, ce qui serait confirmé par le fait que la faible hausse du prix du mouton et le déclin de la viande bovine, dû à une forte hausse du prix, n'aient pas affecté favorablement la consommation de viande ovine.

Deux facteurs économiques prépondérants sont sans doute, la stagnation de la production indigène, étant donné que les importations se maintiennent à un niveau pratiquement constant de 350 000 tonnes par an et la concurrence de la volaille dont le prix relatif est en baisse par rapport au prix relatif de l'ovin. Il est possible que ce déclin atteigne un plancher, si le consommateur anglais juge que le porc et la volaille ne sont pas des produits de substitution suffisants, mais il est peu probable que l'on assiste à un renversement de la tendance.

D'autre part on peut citer les travaux de G. JONES (2) qui s'appuie sur un modèle synthétique offre-demande pour l'ensemble des produits agricoles et qui, en accordant une grande importance à l'évolution future des prix relatifs des différents produits, aboutit aux résultats suivants :

(1) Household Food Consumption and Expenditure - Annual Report of the National Food Survey Committee . 1967 et 1968.

(2) "United Kingdom - projected level of Demand, supply and imports of agricultural products, 1970, 1975 and 1980". The University of Oxford Institute for Research in Agricultural Economics, Oxford (England) in cooperation with Economic Research Service, U S D A, Georges Jones - Décembre 1969.

	CONSOMMATION TOTALE (TONNES)	
	Projection à prix constants	Projection en tenant compte des variations de prix.
1970	667 000	655 000
1975	708 000	692 000
1980	747 000	725 000

Cependant, si Jones, en expliquant le déclin de la consommation de viande ovine par des phénomènes de substitution d'autres produits, semble supposer que ces phénomènes de substitution ont atteint leur apogée au cours des années soixante, ce qui l'amène à prévoir un certain renouveau de la consommation de viande ovine, il admet également, par contre, que ses propres prévisions peuvent être largement surestimées (de 50 000 tonnes en 1970 et plus ensuite).

Le problème reste difficile (1), d'autant plus que la stagnation semble toucher indistinctement toutes les catégories de viandes, excepté la volaille (9,6 kg en 1969 contre 6,6 kg en 1963), ce qui aboutit à un plafonnement assez remarquable de la consommation totale de viande par tête (73,4 kg en 1969 contre 73,5 kg en 1963). Mais dans la mesure où nous avons déjà admis que les facteurs non-économiques deviendront primordiaux, nous pouvons supposer que la tendance à la baisse se poursuivra. Il est d'ailleurs significatif de constater que la régression de la consommation porte presque uniquement sur la viande fraîche et non sur la viande importée congelée, ce qui traduit, entre autres choses, l'attraction de plus en plus marquée du consommateur pour une viande plus jeune. En tenant compte du fait que la variable "Revenu" veut être une variable globale caractérisant le genre de vie, nous avons ajusté une fonction L.I. sur des séries couvrant la période 1959-1970. La corrélation obtenue est satisfaisante (0,88). Cette fonction donne une élasticité au point moyen de -0,70 avec un coefficient $a = -727$

(1) Signalons que l'O C D E (1968) n'a pas défini de fonction et suppose que la consommation par tête restera constante (10,9 kg) jusqu'en 1985. Quant à la F A O (1971), elle prévoit une progression = élasticité - revenu = + 0,2
 1980 consommation par tête = 11,1 kg
 consommation totale = 658 000 tonnes.

	Consommation par tête en kg	Consommation totale en tonnes
1969	10,0	553 000
1975	9,3	537 000
1980	8,6	510 000
1985	8,0	495 000

g) Irlande

Hypothèses de base

	POPULATION (1000)	Consommation privée par tête (dollars 1963)
1970	2 936	670
1975	3 040	815
1980	3 160	1 000
1985	3 320	1 205

Les projections de l'O.C.D.E. (1968) ont été faites à l'aide d'une fonction S.L. avec une élasticité égale à 0,3. Le F A O (1971) a repris la même fonction et la même élasticité. En fait, il semble que les résultats obtenus soient trop élevés :

O.C.D.E. = 12,3 kg en 1975 et 13,3 kg en 1985 par habitant
 F A O = 14 kg en 1980.

En effet, même si, a priori, la société irlandaise est moins susceptible d'être touchée rapidement par un processus "d'urbanisation", il est certain que les habitudes alimentaires des consommateurs irlandais sont relativement proches des habitudes anglaises, si bien que la stabilisation actuelle de la demande pourrait être le signe d'une prochaine récession, d'autant plus que la progression relativement importante de la consommation de viande par tête (79 kg en 1968 contre 67 kg en 1962) semble avoir surtout profité à la volaille (9,2 kg en 1968 contre 5,3 kg en 1962), au porc (29 kg en 1968 contre 23,3 kg en 1962) et même à la viande bovine (17,6 kg en 1968 contre 15,8 kg en 1962).

Néanmoins, nous avons retenu une fonction S.I. qui, ajustée sur les séries 1950-1968, donne (avec une assez faible corrélation) une élasticité de + 0,13 au point moyen avec un coefficient $\alpha = 1,43$. Les résultats ont été jugés raisonnables.

	Consommation par tête en kg	Consommation totale en tonnes
1968	10,8	31 000
1975	11,4	34 600
1980	11,7	37 000
1985	11,95	40 000

h) Norvège.

Hypothèses de base

	Population (1000)	Consommation privée par tête (dollars 1963)
1970	3 888	1 090
1975	4 090	1 300
1980	4 300	1 525
1985	4 500	1 800

Après avoir connu un déclin pendant les années cinquante, la consommation de viande connaît, depuis, une croissance assez lente mais régulière. En fait, il s'agirait plutôt d'une croissance de la production indigène qui est entièrement consommée sur place, les importations étant inexistantes.

L'OCDE a retenu une élasticité nulle, ce qui maintient la consommation par tête à un niveau de 4,3 kg, tandis que la FAO (fonction S.I. élasticité 0,4) prévoit 5,2 kg en 1980. Nous avons préféré une fonction S.I. ajustée sur les séries 1959-1970 avec un bon coefficient de corrélation (0,85) et une élasticité au point moyen de 0,47 avec un coefficient $a = 2,048$.

	Consommation par tête en kg	Consommation totale en tonnes
1970	4,5	17 500
1975	5,1	21 000
1980	5,4	23 000
1985	5,75	26 000

Il est cependant possible que les résultats obtenus soient trop élevés. Le Norvégien consomme peu de viande (environ 42 kg par an) le poisson étant un substitut bien implanté (40 kg) et surtout, il consomme très peu de volailles (environ 1 kg par an). Aussi, s'il faut s'attendre à des modifications de la structure de la consommation norvégienne de protéines d'origine animale, il est vraisemblable que la volaille concurrencera efficacement la viande ovine.

i) Denemark.

Hypothèses de base

	Population (1000)	Consommation privée par tête (dollars 1963)
1970	4 943	1 305
1975	5 150	1 535
1970	5 300	1 810
1985	5 454	2 150

Etant donné que la consommation totale est négligeable, aucun ajustement n'a été réalisé, bien que la consommation par tête ait connu une légère progression depuis 1966.

Il a simplement été supposé que cette consommation totale serait proche de 3 000 tonnes, car il est peu probable qu'elle connaisse un fort développement.

	Consommation par tête en Kg	Consommation totale en tonnes
1969	0,4	2 000
1975	0,5	2 600
1980	0,6	3 200
1985	0,7	3 800

j) Récapitulation des résultats.

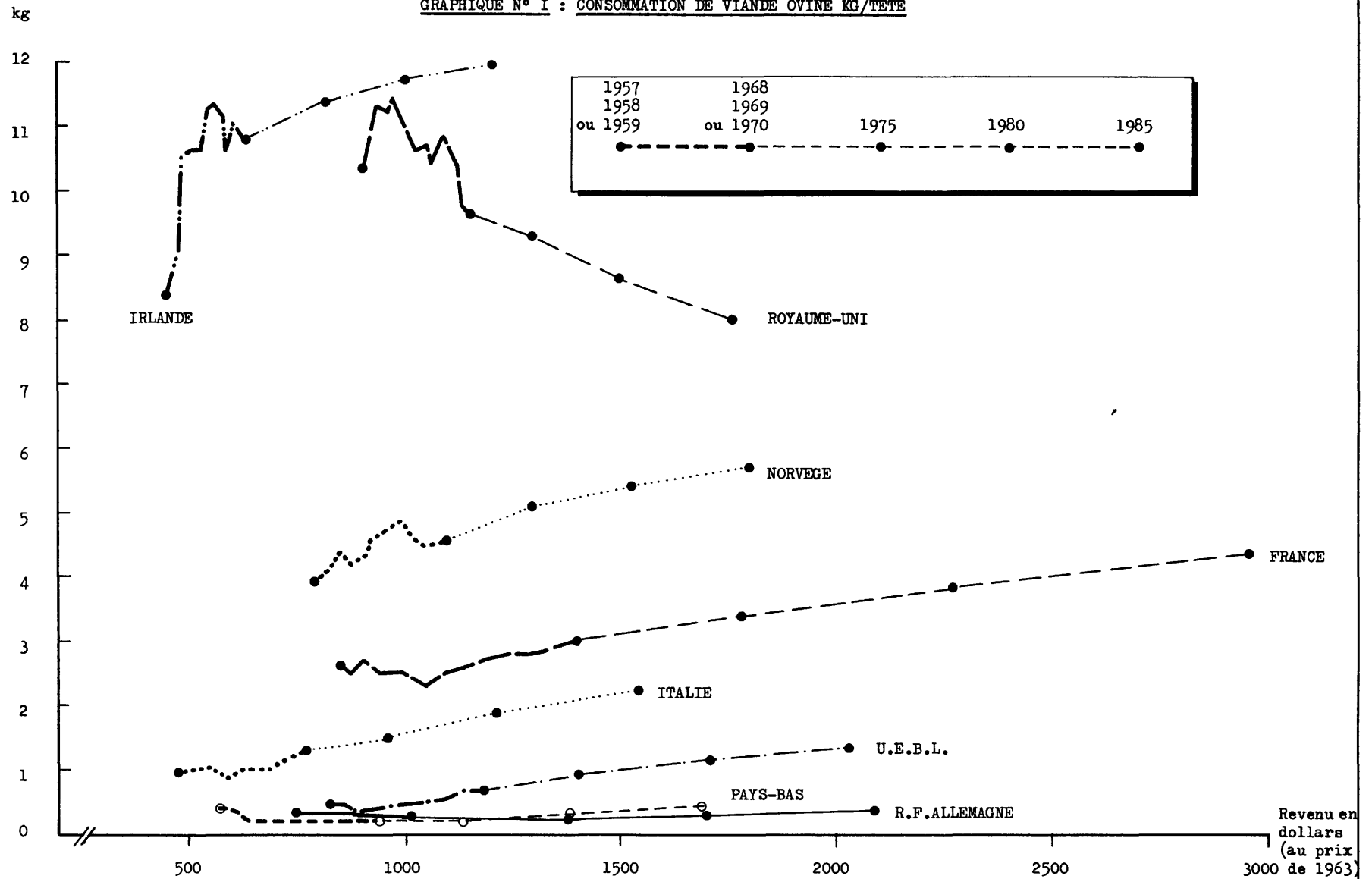
Les résultats pour l'ensemble des pays ont été obtenus par simple sommation, (les chiffres ont été arrondis). Ces résultats ont été présentés dans le tableau n° VIII.

Quant au graphique n° 1, il représente la récente évolution et les projections de la consommation par tête de viande ovine. Sur l'axe des abscisses figurent les revenus exprimés en dollars 1963. Le Danemark n'a pas été représenté pour ne pas alourdir ce graphique.

Le graphique n° 2 représente l'évolution chronologique de la consommation totale par pays.

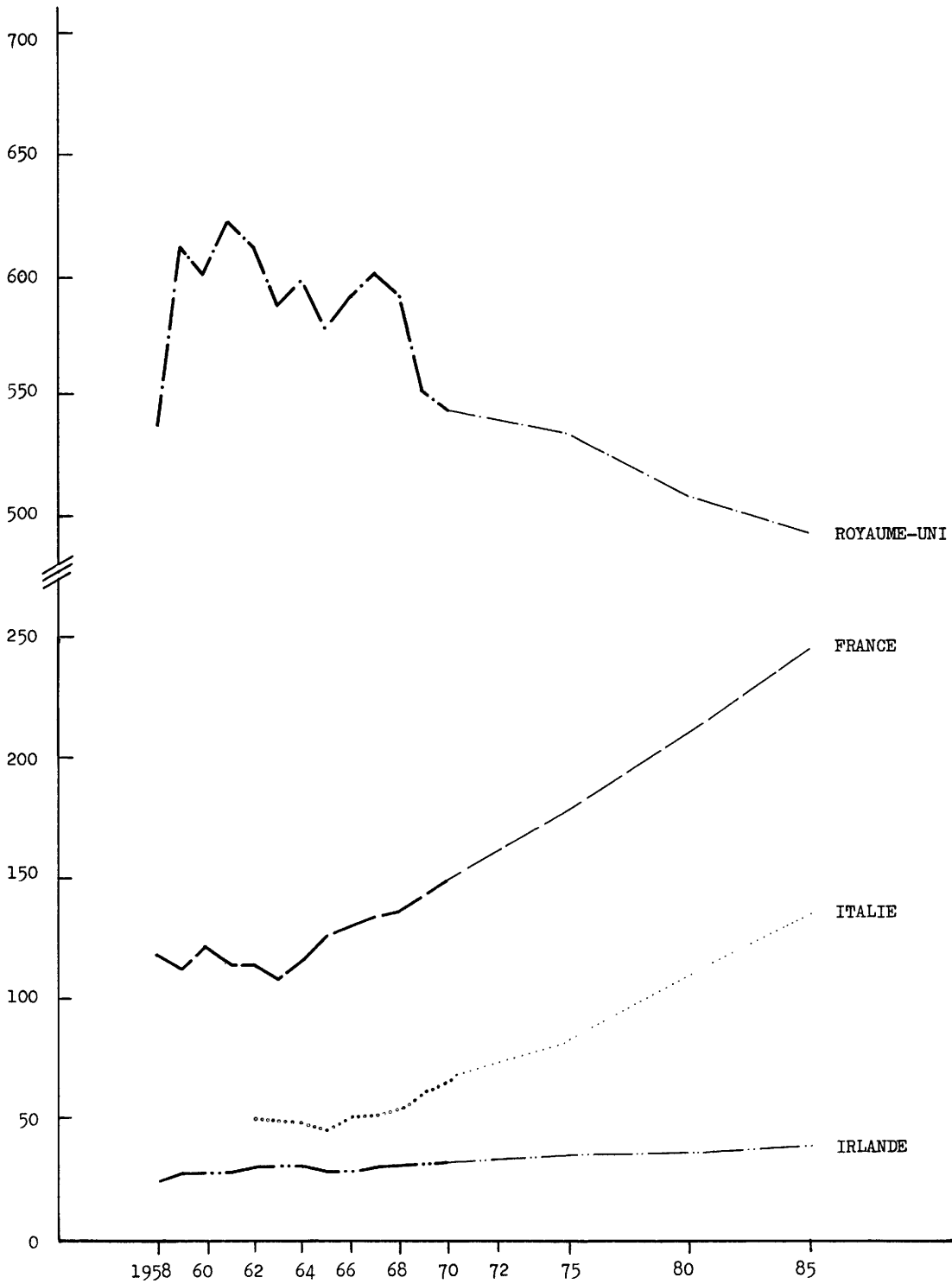
	1970		1975		1980		1985	
	C/tête en kg	C/Totale en tonnes	C/tête en kg	C/Totale en tonnes	C/tête en kg	C/Totale en tonnes	C/tête en kg	C/Totale en tonnes
R. F. ^A .	0,23	14 000	0,2	13 000	0,3	20 000	0,4	27 000
FRANCE	3,0	151 000	3,4	180 000	3,85	212 000	4,35	246 000
ITALIE	1,28	70 000	1,5	85 000	1,9	112 000	2,25	137 000
PAYS BAS	0,25	3 000	0,2	3 000	0,3	4 000	0,4	6 000
U.F.B.L.	0,66	6 000	0,9	9 000	1,14	12 000	1,35	15 000
C.E.E.	-	244 000	-	290 000	-	360 000	-	431 000
ROYAUME UNI	9,6	546 000	9,3	537 000	8,6	510 000	8,00	495 000
IRLANDE	10,8	32 000	11,4	35 000	11,7	37 000	11,95	40 000
NORVEGE	(4,5)	(18 000)	5,1	21 000	5,4	23 000	5,8	26 000
DANEMARK	(0,5)	(3 000)	0,5	3 000	0,6	3 000	0,7	4 000
TOTAL DES CANDIDATS	-	599 000	-	596 000	-	573 000	-	565 000
C.F.E. + CANDIDATS	-	843 000	-	886 000	-	933 000	-	996 000

GRAPHIQUE N° I : CONSOMMATION DE VIANDE OVINE KG/TETE

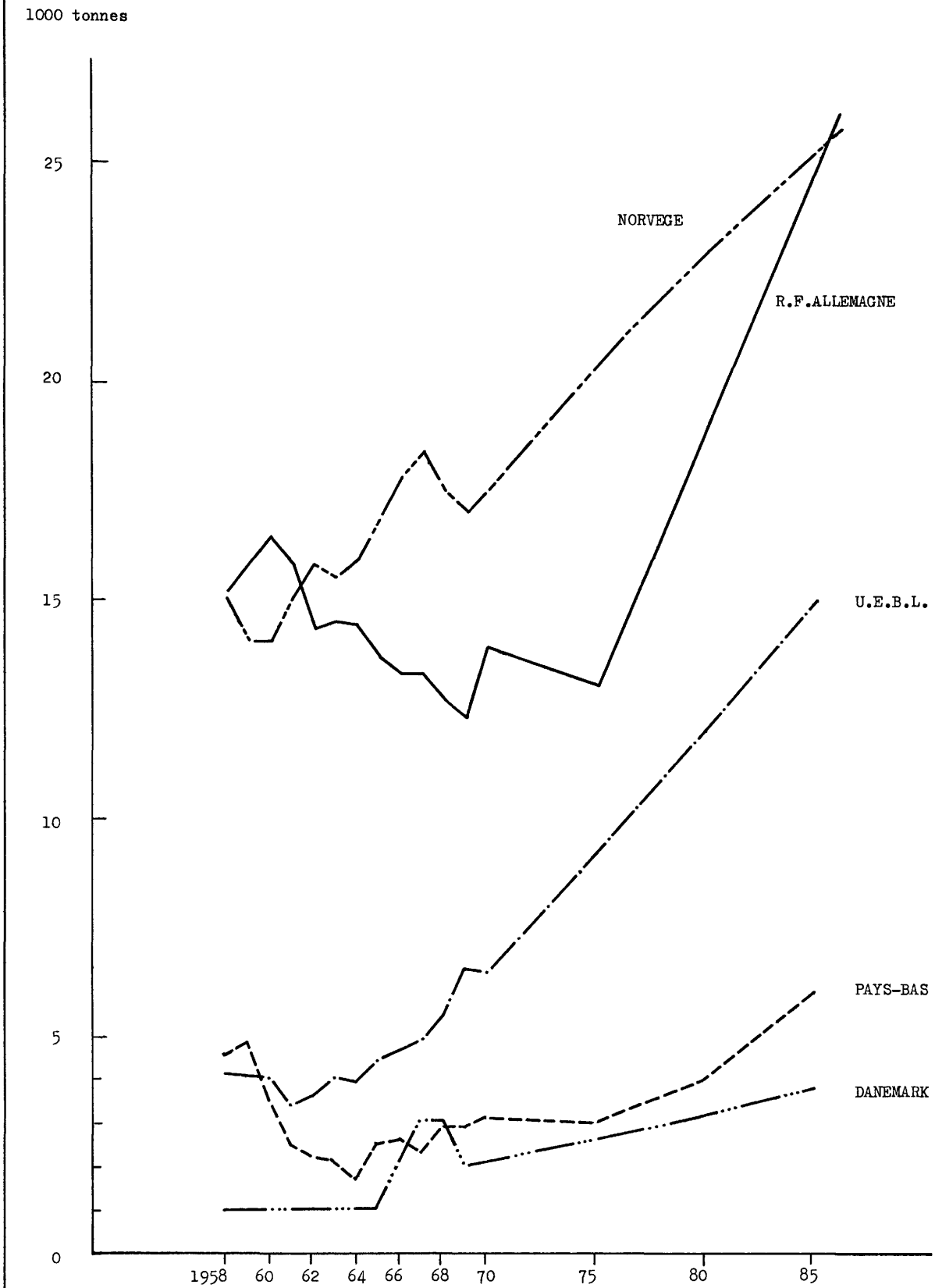


GRAPHIQUE II: CONSOMMATION TOTALE DE VIANDE OVINE

1000 tonnes



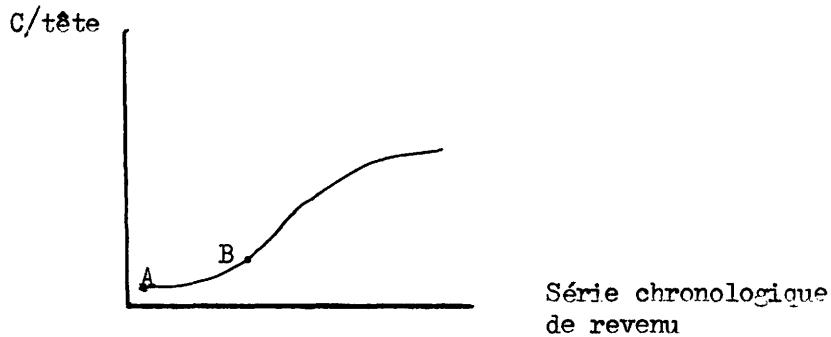
GRAPHIQUE II : CONSOMMATION TOTALE DE VIANDE OVINE (suite)



3 - Autres hypothèses envisagées

3-1- Essai d'évaluation de la consommation maximale en 1985.

Il nous a paru utile d'essayer de mesurer ce que pourrait être la consommation maximale de viande ovine dans la C.E.E. (élargie ou non). Les fonctions de projection présentent, en effet, deux inconvénients majeurs. En premier lieu, elles analysent avant tout des tendances passées et rien ne peut les obliger à être effectivement représentatives du futur. Ensuite, il apparaît impossible d'effectuer des ajustements significatifs à partir de ces fonctions pour des pays dont la consommation par tête est très faible. La consommation par tête serait, en fait dans l'absolu, plus valablement représentée par une courbe sigmoïde.



Autrement dit, une projection valable de la demande n'est possible qu'à partir du moment où la consommation par tête a atteint le point B. Auparavant (portion AB de la courbe), le bien étudié peut être considéré comme étant inconnu ou inutile pour le consommateur.

Des pays comme l'Allemagne, les Pays-Bas et le Danemark se trouvent manifestement dans la partie AB de la courbe. Il est possible que ces pays atteignent un jour ou l'autre le point B et que la demande devienne alors nettement supérieure à celle qui fut précédemment estimée.

On peut très bien supposer que ce décollage se produira avant 1985 pour les trois pays cités ci-dessus.

D'autre part, en ce qui concerne l'Italie, la transformation des structures de la distribution est susceptible d'après l'expert italien, de donner une forte impulsion à la consommation, impulsion d'autant plus forte qu'elle s'accompagnerait de la substitution d'agneaux lourds à l'agnelet traditionnel.

Enfin, d'une façon générale, les résultats précédemment obtenus ont été jugés "raisonnables", ce qui revient à dire qu'ils risquent d'exprimer, en fait, le plus souvent une estimation minimale.

C'est pourquoi, nous avons établi une nouvelle série de possibilités pour l'horizon 1985, à comparer au tableau récapitulatif n° VIII.

	Consommation par tête prévue pour 1985		Demande supplémentaire par rapport aux résultats du tableau VIII pour 1985
	Hypothèse faible tabl.VIII	Hypothèse forte	
R F A	0,4	2 kg	+ 105 000 tonnes
FRANCE	4,35	4,7 kg	+ 30 000
PAYS BAS	0,4	1 kg	+ 9 000
ITALIE	2,25	2,5 kg	+ 16 000
U E B L	1,35	2 kg	+ 7 000
TOTAL	-		+ 167 000

3-2- Elargissement de la C.E.E.

Jusqu'à maintenant, les projections ont été faites sans tenir compte d'un changement éventuel de la politique agricole commune de la C.E.E. Or, il est évident qu'un élargissement de la C.E.E. pourrait avoir de profondes répercussions sur la consommation de viande ovine par le jeu des prix. Il a déjà été signalé que les prix de détail français étaient, au moins, deux fois supérieurs aux prix de détail anglais. La prise en considération de l'entrée du Royaume Uni dans le Marché Commun doit donc nous faire modifier l'hypothèse initiale concernant l'évolution des prix relatifs. Ceci est valable pour tous les pays considérés. En fait par suite du manque d'information non seulement sur les prix mais aussi sur le comportement des consommateurs de certains pays vis à vis des variations de prix, nous avons dû nous limiter surtout à l'étude de deux pays le Royaume Uni et la France, ce qui restreint évidemment la portée des résultats mais ce qui est moins grave, dans la mesure où il s'agit des deux plus importants consommateurs de viande ovine.

En outre, étant donné que l'élargissement de la C.E.E. n'aura pas effectivement lieu avant 1973, la constitution d'un nouveau jeu d'hypothèses concernant les variations des prix relatifs pour l'horizon 1975 ne semble pas devoir présenter un grand intérêt. C'est pourquoi, ce jeu d'hypothèses a été établi seulement pour l'horizon 1980.

a) Entrée du Royaume Uni dans la C.E.E.

Il n'est pas question à travers le seul produit viande ovine, d'apprécier l'ampleur de l'impact qu'aura l'entrée des quatre pays candidats dans la C.E.E. sur l'ensemble des variables économiques. C'est pourquoi, il est préférable de supposer, au départ, que l'évolution des revenus, telle qu'elle a été déterminée précédemment (Cf. tableau III) ne sera pas modifiée.

Quoi qu'il en soit, d'une façon générale, il semble possible d'affirmer que l'élargissement de la C.E.E. aura trois conséquences principales pour les dix pays, en ce qui concerne les produits alimentaires :

- 1°) Libre circulation des produits entre les dix pays
- 2°) Alignement des prix des produits
- 3°) Mise en place d'un système de prélèvement - restitution.

C'est donc essentiellement dans le cadre de ces trois données qu'il faut envisager les conséquences qu'aura l'application d'un règlement communautaire sur la consommation et la production de la viande ovine à l'intérieur des dix pays. Néanmoins, étant donné l'important déficit actuel de viande ovine et étant donné le rôle joué par la Nouvelle Zélande dans l'approvisionnement du Royaume Uni, il ne faut pas négliger l'éventualité de la mise en oeuvre de mesures particulières à ce produit.

Jusqu'à présent, l'expérience a montré que, dans le cadre de la C.E.E. pour un produit donné qui se caractérisait par des différences de prix importantes entre les pays partenaires, le prix intracommunautaire était toujours fixé à plus ou moins longue échéance, au niveau le plus élevé. Il serait ainsi logique de penser qu'il en sera de même après l'entrée du Royaume Uni dans la C.E.E. Or, ceci conduirait à une hausse supérieure à 100 % du prix nominal de la viande ovine, ce qui est d'autant plus considérable que les autres produits agricoles anglais sont dans une situation analogue. De tout ceci, on peut déduire les faits suivants :

- la période d'aliénement du prix anglais du mouton sur le prix français sera probablement assez longue (le choix d'une période de 10 ans amènerait une hausse de 10 % par an).

- la hausse des prix nominaux français sera extrêmement freinée, ce qui se traduira par une baisse du prix relatif.

- la Grande-Bretagne sera vraisemblablement amenée à modifier sa politique en matière d'échanges extérieurs. En particulier, on peut supposer que la consommation britannique sera couverte par une proportion relative plus élevée de viandes importées à bas prix des pays de l'hémisphère Sud et que les exportations de viande britannique vers les autres pays de la C.E.E. seront plus importantes.

Cependant, afin de mieux cerner l'influence qu'aura l'instauration d'une politique de libre échange entre le Royaume Uni et la France sur la consommation de viande ovine de ces deux pays, nous avons distingué quatre hypothèses. En fait, il ne s'agit pas, à proprement parler, d'hypothèses mais plutôt de points de vue permettant d'examiner le problème sous des angles différents :

Première hypothèse.

En 1980, les prix nominaux de détail de la viande ovine au Royaume Uni sont égaux aux prix nominaux en France, ce qui implique la mise en place d'un système de prélèvement sur les importations. Par ailleurs, il est supposé (c'est une simple hypothèse !) que l'évolution des prix des autres produits agricoles n'est pas modifiée et que les tendances de prix relatifs

observées dans le passé se poursuivent dans les deux pays. Autrement dit, il est supposé qu'il n'y a pas alignement des prix des différents produits agricoles entre les deux pays, excepté pour le produit viande ovine.

L'hypothèse de départ étant ainsi définie, si nous tenons compte des faits suivants :

- l'évolution future de l'indice général des prix du P N B (ou taux de dépréciation monétaire) est très difficile à évaluer.

- le prix nominal français en 1970 est, environ deux fois supérieur au prix nominal du Royaume Uni.

- dans les deux pays considérés, la tendance à long terme, actuellement observée, de l'évolution du prix relatif de détail peut se caractériser par le maintien de l'indice de prix relatif à un niveau relativement constant,

il apparaît que les estimations des prix de détail, pour l'horizon 1980, pourraient être recensées ainsi :

	ROYAUME UNI		FRANCE	
	1970	1980	1970	1980
- indice de prix nominal	100	220 à 240	100	130 à 140
- indice de prix relatif	100	140 à 160	100	80 à 90
- Déviation du prix relatif par rapport à la tendance actuelle	-	+ 50 %	-	- 15 %

A partir du moment où les élasticités à long terme sont connues, il devient alors possible d'apprécier l'impact qu'aura une variation du prix relatif sur la consommation par tête et la consommation totale ; les élasticités-prix qui ont été retenues ici ont été déterminées :

- pour la France, par l'INSEE (1) qui propose - 0,9 comme valeur d'élasticité.

(1) "Projection de la consommation alimentaire pour 1975". Les collections de l'INSEE Série Ménages N° 5 - Paris Octobre 1970.

- pour le Royaume Uni par le N F S Committee (1) qui propose - 0,57 comme valeur d'élasticité. Il faut signaler que cette valeur a été calculée pour la période 1955-1963. Cette élasticité peut apparaître un peu trop forte. En particulier, elle semble difficile à concilier avec les séries chronologiques couvrant la période 1960-1967, qui révèlent un déclin de la consommation par tête malgré une stagnation des prix nominale . Néanmoins, le fait que depuis 1968, l'accélération de la baisse de la consommation par tête de viande ovine puisse être mise en parallèle avec une hausse notable du prix nominal de détail, nous a permis de penser que la valeur d'élasticité prix proposée par le N F S Committee pouvait être assez proche de la réalité.

Ces élasticités ont effectivement été appliquées en utilisant une fonction L.I. pour le Royaume Uni et une fonction S.L. pour la France (c'est-à-dire des fonctions du même type que celles qui ont été utilisées pour projeter la consommation en fonction du revenu) ce qui aboutit aux résultats suivants :

	ROYAUME UNI			FRANCE		
	Sans effet de l'adhésion à la CEE		Avec effet de l'adhésion à la CEE	Sans effet de l'élargissement de la CEE		Avec effet de l'élargissement de la CEE
	1970	1980	1980	1970	1980	1980
Déviati on du prix relatif	-	0 %	+ 50 %	-	0 %	- 15 %
Consommation par tête en kg	9,6	8,6	7	3	3,85	4,15
Consommation totale en milliers de tonnes	546	510	420	151	212	228

(1) Household Food Consumption and Expenditure - 1963.

Deuxième hypothèse.

Une certaine quantité de viande ovine congelée, en provenance de Nouvelle Zélande, est importée au Royaume Uni, suivant un accord du même type que celui qui a été récemment conclu pour des importations de beurre néo-zélandais. Par ailleurs, il est toujours supposé un non-liement des prix des produits agricoles entre la France et le Royaume Uni, si ce n'est pour le produit viande ovine.

On peut admettre, étant donné l'importance du déficit prévisible en viande ovine au Royaume Uni, que cette viande congelée serait importée à un prix inférieur au prix intracommunautaire. (d'environ 20 %). Néanmoins, cette viande congelée n'aurait pas la possibilité de franchir les frontières du Royaume Uni, si bien que l'introduction de ce "contingent" n'aurait aucune répercussion directe sur le niveau de la consommation totale française (1). Quant au volume de viande ainsi importée, si on se réfère, par comparaison, aux mesures prises à l'égard du beurre néo-zélandais, on peut considérer que ce volume serait progressivement réduit (de 5 % par an environ). Ainsi, pour un volume initial de 350 000 tonnes, la quantité de viande congelée importée de cette façon serait d'environ 250 000 tonnes en 1980.

Ainsi le Royaume Uni absorberait en 1980 ces 250 000 tonnes de viandes congelées importées, ce qui correspondrait à une consommation par tête de 4,2 kg, ainsi qu'un certain volume de viande, essentiellement fraîche, qui reste à déterminer. Etant donné que la demande potentielle de viande ovine par tête a été estimée à 8,6 kg en 1980, il est logique de considérer que la déviation de 50 % du prix relatif anglais par rapport à la tendance actuelle s'appliquerait aux 4,4 kg/tête de la demande potentielle de mouton frais. L'utilisation d'une fonction I.I et d'une élasticité prix à long terme de - 0,57 établit alors le niveau de la consommation de mouton frais à 3,5 kg.

(1) Ceci, bien sur, n'empêche pas la France d'importer de la viande congelée au prix fixé par le règlement communautaire.

	ROYAUME UNI		FRANCE	
	Par tête en kg	Totale en tonnes	Par tête en kg	Totale en tonnes
Consommation de viande congelée	4,2	250 000	-	-
Consommation de viande fraîche	3,5	208 000	4,15	228 000
Consommation totale	7,7	458 000	4,15	228 000

Troisième hypothèse.

Aucune mesure particulière concernant les importations de viande ovine congelée néo-zélandaise n'est prise. Par contre, il est tenu compte des variations des prix relatifs des principales autres viandes, ces variations résultant de l'alignement général des prix de tous les produits agricoles dans le cadre de l'élargissement de la C.E.E.

Envisager les répercussions sur la consommation de viande ovine de l'évolution prévisible des prix des autres viandes au cours de la construction de l'Europe des dix est indispensable mais très malaisé, étant donné les difficultés de mesure des élasticités-prix croisées à long terme.

Toutefois, d'après les connaissances actuelles sur les différences de prix entre les deux pays et d'après les travaux de certains auteurs, on peut évaluer, très grossièrement les déviations probables des indices de prix relatif des principaux produits carnés par rapport aux prolongations des tendances actuelles.

En particulier les travaux de A.M.M. Mc FARQUHAR et M.C. EVANS -
Référence : "Projection models for U.K. Food and Agriculture" dans Journal
of Agricultural Economics - Vol XXII n° 3 - Septembre 1971.

Ces deux auteurs proposent comme indices de prix relatifs de détail pour l'horizon 1975 et pour le Royaume Uni = base 100 en 1968.

Produit	Sans effet de l'élargissement de la Communauté	Avec effet de l'élargissement de la Communauté
Viande bovine	101,6	122,6
Viande ovine	99,2	115,1
Porc	105,4	110,8
Bacon, jambon	92,4	108,3
Volailles	97,1	96,5

Les indices proposés pour la volaille semblent discutables, en raison de l'écart constaté entre le prix français et le prix britannique et du futur redressement du prix des aliments concentrés.

Quant à nous, nous avons choisi les déviations de prix relatifs suivantes (Horizon 1980) :

	ROYAUME UNI	FRANCE
Viande bovine	+ 60 - 70 %	- 20 %
Viande porcine	+ 20 - 30 %	- 10 %
Volailles	+ 10 - 15 %	- 10 %
Viande ovine	+ 50 %	- 15 %

Tout en sachant qu'il ne faut pas accorder actuellement une grande confiance à ces chiffres, on peut, néanmoins, penser que :

- Au Royaume Uni, la déviation du prix relatif de l'ensemble des viandes concurrentes de la viande ovine sera de l'ordre de + 35 %, ce qui pourrait amener une augmentation d'environ 15 % du volume de la consommation de viande ovine estimée dans le cadre de la première hypothèse.

- En France, à une déviation du prix relatif de l'ensemble des autres viandes de l'ordre de - 15 % pourrait correspondre une diminution d'environ 4 à 5 % du volume de la consommation de viande ovine estimée dans le cadre de la première hypothèse.

VIANDE OVINE	ROYAUME UNI	FRANCE
Consommation par tête en kg	8,0	3,9
Consommation totale en tonnes	475 000	215 000

Quatrième hypothèse.

Un "contingent" de 250 000 tonnes de viande néo-zélandaise congelée importée au Royaume Uni.

Il est tenu compte des variations des prix relatifs des autres viandes, dans le cadre d'un alignement des prix de tous les produits agricoles.

Autrement dit, la 4ème hypothèse combine les hypothèses n°s 2 et 3. Les résultats obtenus résultent également d'une combinaison des démarches suivies dans les cas précédents. Aussi, si pour la France rien n'est changé par rapport à l'hypothèse n° 3, il faudrait observer, par contre, une augmentation de 15 % environ sur le volume de consommation de viande fraîche au Royaume Uni, déterminé dans le cadre de l'hypothèse n° 2.

	ROYAUME UNI		FRANCE	
	Par tête en kg	Totale en tonnes	Par tête en kg	Totale en tonnes
Consommation de viande congelée	4,2	250 000	-	-
Consommation de viande fraîche	4,1	244 000	3,9	215 000
Consommation totale	8,3	494 000	3,9	215 000

Récapitulation des résultats (Horizon 1980)

Tous les résultats concernant le Royaume Uni et la France sont représentés dans le tableau n° IX suivant ainsi que dans le graphique n° 3.

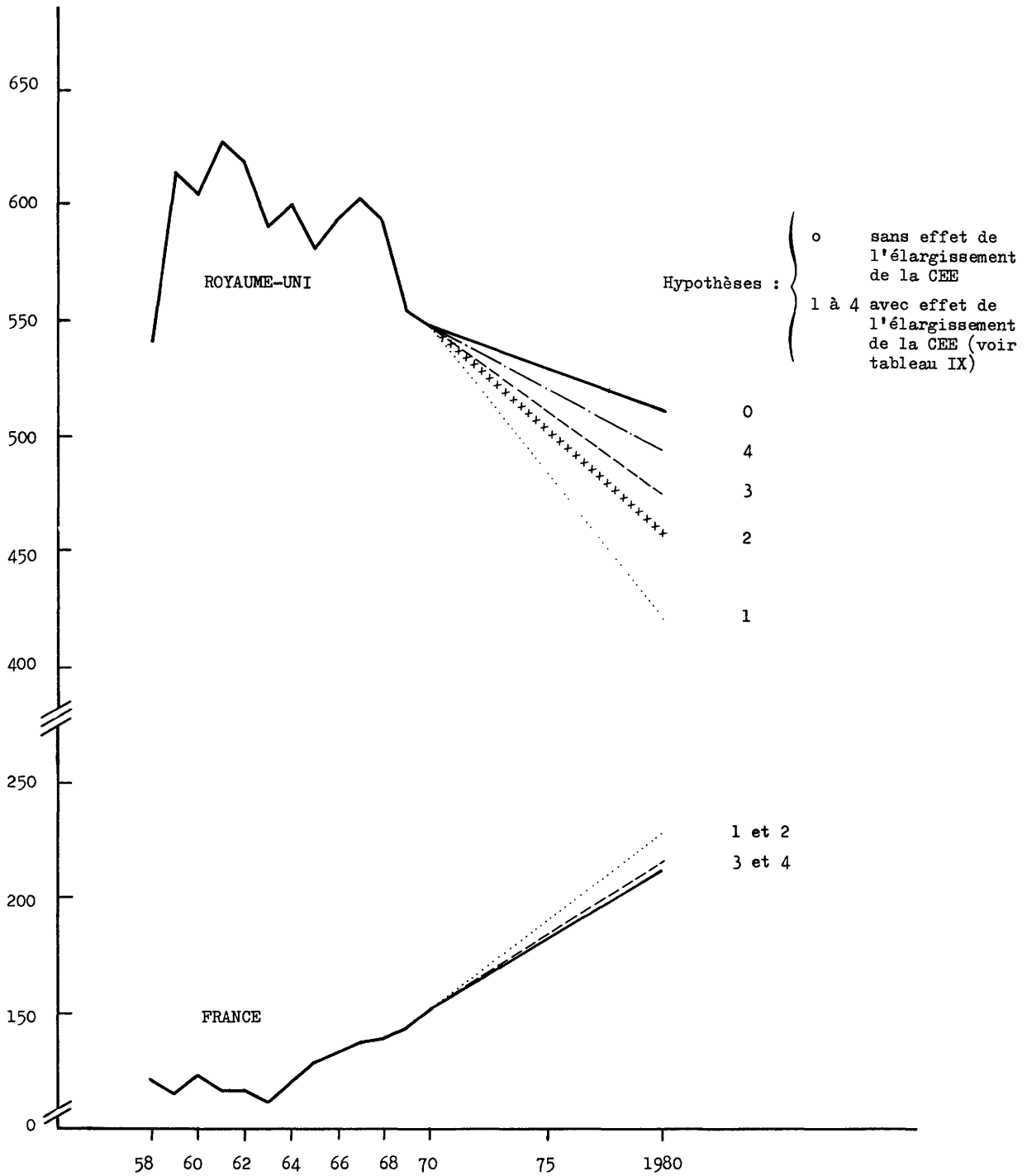
TABIEAU N° IX

	ROYAUME UNI		FRANCE	
	Consommation par tête en kg	Consommation totale en tonnes	Consommation par tête en kg	Consommation totale en tonnes
Sans effet de l'élargissement de la C.E.E.	8,6	510 000	3,85	212 000
Avec effet de l'élargissement de la C.E.E.				
Hypothèse n° 1	7	420 000	4,15	228 000
Hypothèse n° 2	7,7	458 000	4,15	228 000
Hypothèse n° 3	8,0	475 000	3,9	215 000
Hypothèse N° 4	8,3	494 000	3,9	215 000

Il apparaît ainsi que, si la consommation française est susceptible de s'accroître de 15 000 tonnes au maximum à la suite de la constitution de l'Europe des dix, la consommation du Royaume Uni, par contre, semble ne pas devoir rester au niveau qu'elle aurait atteint, si le Royaume Uni n'était pas entré dans la C.E.E.

GRAPHIQUE III. CONSOMMATION TOTALE DE VIANDE OVINE
DE LA FRANCE ET DU ROYAUME-UNI DANS
DIVERSES HYPOTHESES

1000 tonnes



En effet, il est probable que même le maintien d'un "contingent" de 250 000 tonnes ne saurait empêcher le fait que le porc et la volaille seront favorisés au détriment de la viande ovine.

Néanmoins, en ce qui concerne l'hypothèse n° 4, il n'est pas impossible que les résultats soient sous-estimés pour le Royaume Uni dans la mesure où le plus faible prix de la viande importée permettrait au consommateur de dégager un revenu supplémentaire susceptible de se reporter sur de la viande fraîche. D'ailleurs Mc FARQUAR et EVANS (1) soutiennent que les quantités consommées ne seront pas affectées par l'entrée du Royaume Uni dans la C.E.E. et que les consommateurs britanniques seront simplement disposés à payer plus.

b) Le cas de l'Irlande.

Le cas de l'Irlande est, dans une certaine mesure analogue au cas du Royaume Uni, ne serait-ce que par les écarts de prix constatés entre ce pays et la C.E.E. actuelle.

Sans chercher à pousser l'analyse, nous nous sommes simplement référés aux travaux effectués par la F A O (2) et par une équipe de chercheurs de la "Michigan State University" (3).

Consommation totale	1968	1980	
		Sans effet de l'élargissement de la C.E.E.	Avec effet de l'élargissement de la C.E.E.
F A O		45 000	35 à 40 000
Michigan State University	32 000		54 000

(1) Référence déjà citée

(2) "Agricultural commodity projections, 1970-1980"
Implications of the possible enlargement of the EEC for agricultural commodity projections 1970-1980.
Projections Research Working Paper N° 6 - FAO Rome 1971.

(3) "The impact on U.S. agricultural trade of the accession of the U.K., Ireland, Denmark and Norway to the EEC"- Research Report n° 11.
Institute of International Agriculture - Michigan State University. 1971

Alors que la F A O pense que la hausse du prix sera suffisamment forte pour provoquer une chute de la consommation, les auteurs américains, se fondant sur le fait que la viande ovine se substituera fortement à la viande bovine, estiment que l'entrée de l'Irlande dans la C.E.E. serait susceptible de favoriser un accroissement de la consommation totale de viande ovine d'environ 60 % par rapport à la quantité observée en 1968. En fait ce résultat semble nettement abusif car il correspondrait à une consommation par tête de 17 kg. Il est peu probable que l'écart de la consommation totale par rapport au résultat du tableau VIII (37 000 tonnes en 1980) soit supérieur à 10 %.

B - PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE L'OFFRE
DANS LA C.E.E. ET DANS LA C.E.E
ELARGIE

Les projections des tendances de la consommation ovine dans le cadre de la C.E.E. ne peuvent avoir une réelle signification que si on les compare à des estimations de la production pour les horizons envisagés. C'est l'objet de ce chapitre. Il est bien entendu que, seront seulement prises en considération les tendances à moyen et long terme, de l'évolution de la production. Autrement dit, il ne sera pas tenu compte des fluctuations cycliques, à plus ou moins court terme, autour de ces tendances.

Les informations et statistiques utilisées proviennent essentiellement des rapports des experts par pays, du moins pour les pays de la C.E.E. Mais, nous avons eu également recours à diverses publications nationales pour chacun des pays considérés.

1) METHODOLOGIE.

1-1- Généralités.

Si la méthodologie, en ce qui concerne les projections de la consommation, est théoriquement, assez bien maîtrisée, dans la mesure où elle s'appuie sur des lois relativement simples, il n'en est pas du tout de même en ce qui concerne les projections de l'offre, essentiellement en raison du grand nombre de variables qui rentrent en jeu. En outre, si les essais de projection de l'offre pour l'ensemble des produits agricoles sont relativement fréquents (Cf. O.C.D.E.- F A O), il semble, par contre, que les essais de projection pour un produit déterminé soient limités en fréquence et en qualité. En effet, pour l'offre agricole totale, il est possible, à l'aide de certaines variables stratégiques, de faire jouer les processus de substitution d'une part des facteurs de production, et d'autre part des productions, de façon à aboutir à une situation en équilibre ; mais si le domaine prospecté se résume à un seul produit, non seulement les variables clés seront, pour la plupart exogènes et, par conséquent plus difficiles à appréhender, mais aussi il devient quasiment impossible de raisonner en termes d'équilibres, surtout si le produit considéré tient une place relativement peu importante par rapport à l'ensemble de la production agricole.

Quoi qu'il en soit, on peut distinguer, en gros, deux types de méthodes (1) à savoir les méthodes analytiques et les méthodes statistiques. Nous avons préféré, ici, nous en tenir aux méthodes statistiques pour certaines raisons :

1°- Les méthodes analytiques reposent, à partir de la détermination de variables causales, sur la construction d'un outil susceptible de suivre l'évolution de ces variables. Outre le fait que les relations de causalité pour la production de viande ovine sont souvent difficiles à saisir, en raison de l'absence d'études ou d'enquêtes approfondies dans ce secteur, il nous a semblé que l'utilisation d'un modèle complexe, difficilement maniable et nécessitant des moyens importants serait disproportionnée dans le cadre de cette étude, d'autant plus que, jusqu'à présent, les résultats obtenus à partir de tels modèles sont loin d'être convaincants.

2°- Les méthodes statistiques présentent l'avantage d'être simples à utiliser, dans la mesure où elles supposent que l'offre est suffisamment inerte dans le moyen et le long terme, ce qui est probablement d'autant plus vrai pour les productions animales. Dans le cas du mouton, pour les pays considérés, elles peuvent également miser sur le fait qu'il s'agit d'une production

- encore très traditionnelle, c'est-à-dire peu susceptible de connaître des bouleversements techniques profonds, d'autant plus que la diffusion du progrès technique est relativement lente.

- peu importante en volume.

- insérée dans un environnement économique assez stable.

(1) Cf "Prévisions agricoles - Tome 1 - Méthodes techniques et Modèles". Informations internes sur l'Agriculture. Commission des Communautés Européennes N° 48 - Septembre 1969.

1-2- Méthode utilisée

Pour un pays donné, la production de viande ovine envisagée ici sera la production indigène brute (P I B) issue du cheptel ovin du territoire considéré. Cette P I B comprend donc, non seulement les produits indigènes consommés sur place, mais aussi les produits éventuellement exportés sous forme, soit de carcasses, soit d'animaux vivants.

La méthode statistique simple, utilisée fait appel à l'étude de l'évolution de trois variables :

- le cheptel
- "le taux de productivité du cheptel"
- le poids moyen des carcasses

$$\text{P I B (tonnes)} = \underbrace{\text{Cheptel} \times \text{taux de productivité du cheptel}}_{= \text{nombre d'animaux produits}} \times \text{poids carcasse}$$

Ces trois variables ont été retenues essentiellement pour des raisons pratiques. D'une part, il est relativement aisé d'en obtenir des séries chronologiques pour les dix ou quinze dernières années ; d'autre part, ces variables ont été jugées, non seulement suffisamment inertes, mais aussi suffisamment significatives.

Le cheptel envisagé a été, suivant les pays et les informations disponibles, soit le cheptel total, soit le cheptel des brebis âgées de plus d'un an. Etant donné que ce cheptel doit être assimilé à un capital, nous avons retenu de préférence, quand cela était possible le cheptel des brebis.

Le "taux de productivité du cheptel" a été défini par le rapport :

$$\frac{\text{Nombre d'animaux commercialisés}}{\text{cheptel (total ou brebis)}}$$

Si le dénominateur du rapport est le cheptel total recensé en Mai, ce "taux de productivité" correspondrait plutôt, en fait, à un rapport cheptel non immobilisé, alors que, si le cheptel considéré est le cheptel immobilisé

des brebis, ce taux se rapprocherait beaucoup plus du critère "Productivité numérique au moment de la vente" conforme à la terminologie en vigueur (1). Il ne faut pas accorder une trop grande rigueur, surtout à un niveau national, à ce "taux de productivité" qui recouvre, en fait, un ensemble disparate de critères tels que la prolificité et la fécondité des brebis, la mortalité des animaux, le taux de renouvellement des troupeaux pour des races souvent très différentes, ainsi que des facteurs d'ordre climatique. En fait, ce critère est un simple repère devant permettre d'estimer, d'une façon globale, l'impact du progrès technique.

Il n'en reste pas moins vrai que la diffusion du progrès technique, surtout en ce qui concerne des productions animales qui ne sont pas en voie d'industrialisation, est très difficile à apprécier. Même si nous admettons que nous n'assisterons pas, d'ici à 1985, à la mise en place effective sur le terrain d'éventuelles innovations techniques révolutionnaires, il nous faut reconnaître que la vitesse d'application des procédés techniques actuellement connus ou testés en laboratoire (Cf. part.II, chap. 2) dépendra, dans une large mesure, de l'organisation économique de la production et par conséquent, des règlements politiques mis en vigueur dans ce domaine. Il est clair que nous avons adopté, délibérément, une attitude "exploratoire" et que nous avons effectué nos projections, toutes choses égales par ailleurs, c'est-à-dire dans le cadre des politiques agricoles actuelles. Néanmoins, nous pouvons prévoir une progression "naturelle" de la productivité des élevages, ne serait-ce que par le biais de progrès techniques déjà appliqués ou relativement aisés à mettre en oeuvre (surtout dans les voies physiologique, pathologique et alimentaire) dans la mesure où les canaux de diffusion sont déjà en place. Quant au développement des procédés techniques complexes, (voie génétique - élevages hors sol, etc ...) il sera plus long, et nécessitera des moyens importants et il sera lié de façon plus ou moins directe à un changement profond des structures de production.

Les séries "nombre d'animaux commercialisés" ont été obtenues à partir des abattages contrôlés corrigés par le solde import-export des animaux vivants.

(1) Cf. Part.II,Chap. 2 - paragraphe A. - p. 234 et suivantes

Quant au poids moyen des carcasses (1) il reflète, d'une certaine façon, l'orientation de la production vers certains types de produits (agneau, mouton). Actuellement ce poids moyen est très variable suivant les différents pays, mais il semble, qu'en fonction de l'évolution de la consommation, il tende progressivement vers une fourchette située entre 17 et 18 kg par carcasse observée, en particulier d'une façon assez stable en Nouvelle-Zélande. Ajoutons, enfin, que l'évolution de ce poids moyen des carcasses (ainsi que du "taux de productivité") reste souvent liée à la place prise par la viande parmi l'ensemble des produits ovins (viande, laine, lait), la viande ayant de plus en plus tendance à perdre son caractère de sous-produit.

Ainsi, la prise en compte des trois ratios précités a constitué une ébauche d'approche de la composition structurelle de la production, qui nous a semblé préférable à une simple extrapolation des quantités produites. Reste le problème des variables prix. Comme ce fut le cas pour la consommation, en première approche nous formulons l'hypothèse que les tendances à long terme des prix relatifs des différentes productions se poursuivront comme dans le passé. Cette hypothèse n'est pas trop contraignante, étant donné que nous essayons de prolonger le "trend" de la production sur une longue période. Il n'en reste pas moins évident que, en courte et moyenne période, les fluctuations de la production sont corrélées aux variations des prix, mais il n'existe pas, à notre connaissance d'étude théorique sur le "cycle" du mouton. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas le lieu ici d'étudier et de prouver l'existence ou la non existence de ce "cycle".

2- Résultats par pays.

2-1 - R F A (tableau n° X)

L'établissement de la série "Nombre d'animaux indigènes produits" a soulevé quelques difficultés pour les années récentes, en raison du fait que les statistiques disponibles ne tiennent pas compte des importations en provenance de la R D A. Ces animaux vivants importés, qui ne font que transiter, sont de plus en plus nombreux, mais par manque d'informations, nous n'avons pu les recenser de façon précise que pour les années 1967, 1968 et 1969.

(1) Poids moyen carcasse = $\frac{P I B}{\text{nombre d'animaux indigènes produits}}$

D'ailleurs, d'après le rapport de l'expert allemand, il ne semble pas que ces réexportations aient débuté avant 1967. Les corrections apportées ont, néanmoins, permis d'estimer la véritable P I B (entre parenthèses dans le tableau X)⁽¹⁾, qui, seule, a été prise en considération dans les projections.

Au cours des dix dernières années, la P I B totale a connu une assez forte régression, qui semble avoir deux causes principales :

- la diminution importante du cheptel total

1948 = 2 500 000 têtes

1950 = 1 650 000 "

1965 = 800 000 "

- la diminution du poids moyen des carcasses

1958 = 26 kg

1969 = 23 kg

En ce qui concerne l'évolution du cheptel (total ou de brebis) on constate que l'année 1965 se caractérise par un changement très net de tendance, ce qui semblerait indiquer que la production traditionnelle soit en train de céder le pas à une production de type plus moderne. Cette rupture de tendance rend difficile et aléatoire tout essai d'extrapolation statistique du cheptel. C'est pourquoi nous avons préféré avoir recours à une méthode graphique plus empirique (Cf. Graphique 4). Nous avons supposé que la courbe I d'évolution réelle du cheptel des brebis était la somme des deux courbes II et III. La courbe II, qui est censée représenter l'évolution du cheptel "traditionnel" a été tracée à main levée à partir de trois points :

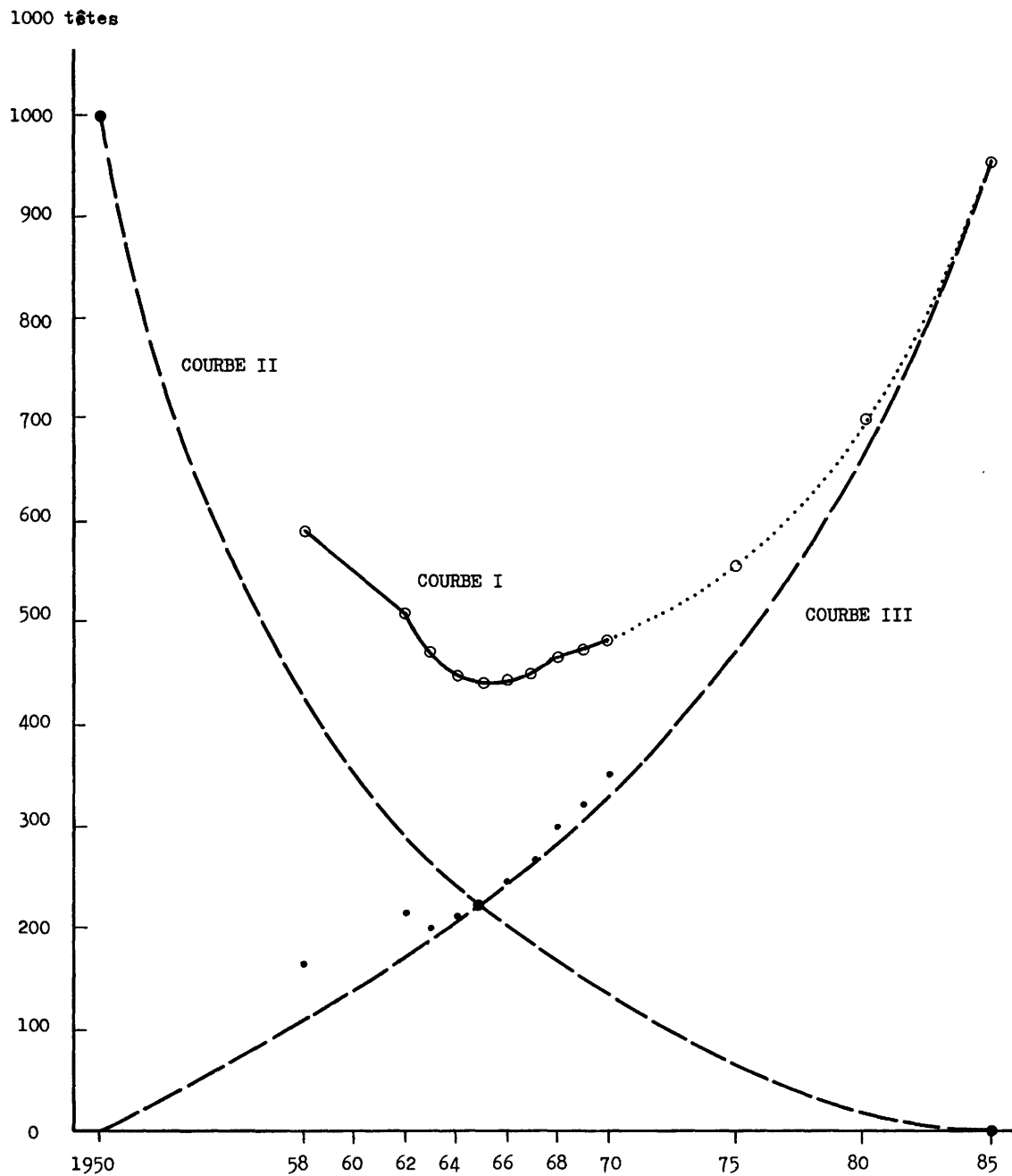
- 1^o point - 1950 : 1 million de brebis appartenant à des formes d'élevages traditionnelles. Il est supposé que le cheptel "moderne" n'a pas encore vu le jour.

- 2^o point - 1985 : Il est supposé que l'élevage traditionnel n'existe plus.

- 3^o point - Il est déterminé à partir du fait que les courbes II et III se croisent en 1965, année qui correspond au minimum de la courbe I.

(1) page 203

GRAPHIQUE IV : R.F.ALEMAGNE - EVOLUTION DU CHEPTTEL DE BREBIS



A partir du tracé de la courbe II, il a été possible d'obtenir une série de points (par différence entre la courbe I et la courbe II) donnant une certaine idée de l'allure de la courbe III, qui fut prolongée jusqu'en 1985. Il ne restait plus qu'à extrapoler la courbe I.

Ce procédé, s'il est artificiel (la concavité des courbes est discutable, par exemple), n'en a pas moins le mérite d'aboutir à des résultats qui ne semblent pas trop aberrants (950 000 brebis en 1985).

A partir du moment où nous prévoyons un renforcement important du cheptel pour les prochaines années, nous devons admettre que nous n'assisterons pas à une très forte croissance du "taux de productivité" du cheptel de brebis. D'autre part, nous assisterons à une diminution du poids des animaux destinés à l'abattage, qui sera d'autant plus forte que les producteurs allemands seront plus attirés par les marchés étrangers. Il est en effet possible que la R F A se rapproche plus ou moins du schéma Néerlandais actuel (production intérieure de qualité destinée à l'exportation - Besoins intérieurs couverts par des importations de viande de qualité inférieure). Dans ces conditions, il ne serait pas étonnant que la production allemande soit multipliée par deux d'ici à 1985 (21 000 t.).

2-2 - France (tableau n° XI)

La production globale n'a guère progressé au cours des dix dernières années malgré une légère augmentation du nombre des brebis ainsi que du poids des carcasses.

L'évolution du cheptel des brebis a été jugée suffisamment régulière pour être projetée suivant une droite $y = 0,0374 t + 5,81$ ($t = \text{temps}$; $y = \text{cheptel}$) ce qui aboutit, pour les quinze prochaines années à une augmentation de ce cheptel de l'ordre de 5 à 600 000 unités.

Néanmoins, il est certain qu'une progression notable de la production ne pourra être possible que dans le cas d'une diffusion suffisamment large des progrès techniques actuellement connus ou même envisagés dans un proche avenir.

Etant donné que l'ovin dispose d'une marge importante de progrès, il ne serait pas impossible, dans le cas d'une hypothèse forte de l'évolution technique, d'envisager un doublement de la production d'ici à 1985, avec un cheptel qui apparaît suffisant en nombre. Mais, le frein au développement de la production se situe sans aucun doute au niveau des structures d'élevage. Environ 60 % des troupeaux comptent moins de 50 brebis. Dans ces conditions, il est évident que la faible taille de son troupeau incite l'éleveur français moyen à être plus sensible aux fluctuations de prix à court terme qu'à la mise en place d'une certaine "stratégie" économique, d'autant plus que le niveau élevé actuel des prix moyens à la production est loin d'être un stimulant efficace de la rationalisation de cette spéculation.

Comme il est difficile d'être précis, nous avons choisi deux hypothèses (forte et faible) pour 1980 et 1985. Le meilleur résultat obtenu (170 000 tonnes en 1985) peut être considéré comme étant, soit trop raisonnable, soit trop optimiste. Tout dépendra de la mise en valeur des potentialités de l'élevage français.

2-3 - Italie (tableau n° XII).

Le cas de l'Italie est assez malaisé à aborder en raison du matériel statistique disponible. D'une part, tous les chiffres obtenus concernent non seulement la production ovine mais aussi la production caprine et d'autre part, il est difficile d'évaluer de façon précise la part de l'autoconsommation, qui est loin d'être négligeable (20 à 25 %). C'est pourquoi, nos projections ont été réalisées dans un premier temps, à partir de la production commercialisée et contrôlée. Nous avons ensuite, procédé à des estimations grossières de l'autoconsommation en supposant que le taux d'autoconsommation irait en diminuant avec l'expansion de l'économie de marché et d'autant plus vite que la vitesse de diffusion du progrès technique serait plus rapide (1975 = 25 % ; 1980 = 20 % ; 1985, hyp I = 15 %, hyp 2 = 10 %).

La production indigène brute contrôlée a été calculée à partir des abattages et du solde import-export des animaux vivants exprimés en tonnage. Le nombre d'animaux indigènes commercialisés ayant été obtenu par un calcul analogue, un simple rapport donnait le poids moyen carcasse des animaux indigènes vendus sur le marché. Quant à la production indigène totale, sans les carcasses et avec l'autoconsommation, elle a été estimée à partir des données du rapport de l'expert italien.

Néanmoins, les séries ainsi obtenues sont loin d'être très satisfaisantes. La production indigène brute, telle qu'elle a été calculée ici, avancerait en baisse (malgré un renouveau en 1970), ce qui serait dû à une diminution, non seulement du cheptel des brebis et du taux de productivité mais aussi du poids moyen carcasse, ce qui est surprenant dans la mesure où ce poids carcasse est déjà très faible. Quoi qu'il en soit, la progression régulière des abattages provient, en réalité, d'une augmentation des importations d'animaux vivants lourds (14 à 17 kg de poids carcasse en moyenne) et cette progression ne doit pas masquer le fait que la production indigène a connu une assez forte régression au cours des dix dernières années.

Depuis 1950, le cheptel de brebis a fortement diminué

1950 = 8,8 millions de brebis

1963 = 6 millions

Cependant, il semble que, depuis 1963, cette tendance se soit légèrement inversée. C'est pourquoi nous avons projeté le cheptel de brebis suivant une droite $y = 6\,055 + 28,8 T$, ce qui aboutit à une augmentation de cheptel de 400 à 450 000 unités d'ici à 1985.

Du point de vue de la production de viande, la rentabilisation du cheptel immobilisé italien, qui est numériquement aussi important que le cheptel français passera, avant tout, par la production d'animaux plus lourds à l'abattage, ce qui ne se fera que dans le cadre de structures plus intensives. Il est probable que nous assistons actuellement à une certaine régression du secteur ovin traditionnel, mais il est encore difficile de prévoir le développement d'un secteur plus moderne de production de viande ovine, qui permettrait un "décollage" de la production indigène totale.

En effet, les freins au développement de la production de viande restent nuisants. La presque totalité des races italiennes sont destinées à la production de laine et de lait et une reconversion vers la production de viande soulèverait des problèmes difficilement surmontables, étant donné que, par exemple :

- le marché du lait est très attractif en raison des prix élevés payés au producteur,
- les agneaux de provenance locale ont une mauvaise qualité bouchère,
- les races étrangères se heurtent à des difficultés climatiques ou pathologiques, ce qui est d'autant plus grave que l'environnement technique de base est insuffisant.
- la conquête du marché de la viande ovine par des agneaux lourds produits en élevage intensif doit passer par une modification des habitudes des consommateurs, etc ...

Néanmoins, il a été supposé que l'implantation d'un secteur ovin intensif (1) commencerait à se faire efficacement sentir avant 1985 (2), ce qui se traduirait surtout par une augmentation sensible du poids des animaux abattus permettant d'envisager un doublement de la production commercialisée au cours des quinze prochaines années (55 à 65 000 tonnes en 1985).

2-4 - Pays-Bas (tableau XVII)

Le nombre des animaux produits par le cheptel indigène a été obtenu à partir du nombre des abattages d'animaux indigènes fourni par le rapport de l'expert Néerlandais, par addition du nombre des animaux exportés vivants. Ce procédé comporte le risque de comptabiliser des animaux de transit, mais ce risque est pratiquement écarté à partir du moment où, soit le chiffre des importations d'ovins vivants, soit le chiffre des exportations est négligeable par rapport à l'autre.

-
- (1) Croisement industriel, sélection de races à vocation viande, amélioration des techniques d'élevage, etc ...
 - (2) Il est encore trop tôt, pour porter un jugement sur les essais actuels d'organisation de circuits intégrés depuis le stade de la production jusqu'au stade de la distribution.

Le "taux de productivité" a été mesuré par rapport au cheptel total recensé en Mai. Quant au poids moyen des carcasses, il ne s'agit pas du poids moyen des animaux abattus sur place, mais du poids moyen de tous les animaux produits (les animaux exportés vifs sont moins lourds).

Une projection du cheptel suivant une droite $y = 15,1 t + 417$ (ajustée sur une série 1960-1970) laisse prévoir une assez forte augmentation de ce cheptel liée à une augmentation de sa productivité. Il en résulte un accroissement modéré de la production indigène totale (12 500 tonnes en 1985 contre 10 800 en 1970), traduisant, en fait une forte augmentation du nombre des animaux produits (environ 50 % pour une augmentation du cheptel de l'ordre de 30 %) mais à un poids plus faible pour les besoins de l'exportation. Signalons, cependant, que cette diminution du poids moyen des carcasses sera relativement faible dans la mesure où les agneaux lourds Néerlandais destinés à l'exportation en France sont déjà plus lourds que les agneaux français pour une qualité semblable (20 kg contre 17 kg).

Etant donné que les Pays Bas ont actuellement le taux de productivité le plus élevé de l'Europe des Six, une augmentation notable de la production néerlandaise devrait donc passer, avant tout, par une augmentation du cheptel.

2-5- U.E.B.L. (tableau XIV)

La production belge de viande ovine est très faible et les données relatives à cette production apparaissent comme étant très irrégulières surtout en ce qui concerne le poids moyen des carcasses.

En ce qui concerne le cheptel, son utilisation statistique est compliquée en dépit de l'abondance des séries chronologiques présentées dans le tableau suivant (1).

(1) "La commercialisation de la viande ovine en Belgique" C N C B -
Stages à l'étranger - Paris 1969.

ANNEE	CHEPTEL TOTAL RECENSE		CHEPTEL TOTAL ESTIME	CHEPTEL DE BREBIS RECENSE
	DECEMBRE	MAI	MAI	DECEMBRE
1950	-	-	193 783	-
1959	110 232	74 737	185 882	-
1960	68 687	88 506	162 226	-
1961	58 783	82 264	155 984	29 000
1962	63 501	84 351	158 071	28 000
1963	59 862	81 549	155 269	26 000
1964	64 453	82 193	155 913	27 000
1965	66 778	85 723	159 443	29 000
1966	68 343	90 672	164 392	30 000
1967	64 535	91 115	164 835	-
1968	83 358	88 736	162 096	-
1969	84 782	102 092	-	-
1970	65 700	112 235	-	-

Nous avons préféré prendre en considération le cheptel total estimé en Mai qui est susceptible de donner une meilleure idée du pourcentage et du nombre des animaux destinés à l'abattage, bien qu'il soit moins digne de confiance étant donné qu'il est supérieur d'environ 80 % au cheptel total recensé à la même époque.

D'une façon générale les informations chiffrées disponibles sont malaisées à interpréter. Comment expliquer, par exemple, la chute de la P I B en 1969 et 1970, étant donné que le phénomène de capitalisation n'apparaît pas comme une réponse très satisfaisante ?

Le cheptel total estimé a, néanmoins, été projeté suivant une droite $y = 4 t + 135$, ce qui aboutit, à travers des évaluations moyennes du "taux de productivité" et du poids carcasse à une production indigène brute, qui ne devrait pas dépasser les 3 000 tonnes en 1985.

2-6 - Royaume Uni (tableau XV)

Bien que les abattages soient parfaitement recensés, il est plus difficile d'apprécier la véritable P I B, étant donné qu'il n'est pas possible d'estimer de façon précise l'importance du commerce extérieur des animaux vivants (1). Nous avons, néanmoins, effectué ces calculs pour les cinq dernières années, afin de nous appuyer sur un ratio plus significatif.

Depuis 1958, la production de viande ovine a relativement peu varié. Après avoir connu, au lendemain de la guerre, une progression forte et régulière, le cheptel de brebis s'est stabilisé, dans son ensemble, depuis 1960.

1947 =	7,5 millions de brebis
1960 =	11,2 "
1967 =	12 "
1969 =	11 millions

D'autre part, l'abaissement du poids des carcasses traduit l'accroissement relatif des abattages d'agneaux.

Etant donné qu'il est communément admis que l'élevage ovin du Royaume Uni bénéficie de conditions naturelles très favorables, qu'il évolue dans des structures bien organisées et qu'il est d'un niveau technique élevé, il semblerait que la production de viande soit susceptible de s'accroître fortement par le seul biais des facteurs endogènes. En fait, à partir du moment où la production de viande ovine est beaucoup mieux insérée dans une économie de marché, les avantages précités rendent cette spéculation beaucoup plus sensible à moyen et long terme aux variables exogènes et en particulier aux rapports de prix relatifs des différentes productions agricoles.

(1) Une grande partie de ce commerce s'effectue avec l'Irlande.

Autrement dit, il est constaté que l'élevage ovin, notamment en région de plaine, devient de moins en moins rentable. On peut citer, à ce propos, une comparaison des marges brutes de différentes productions pour le Kent en 1967/1968, établie par le C N C E (1).

Marges brutes par acre en livres sterling		
	Minimum	Maximum
Blé d'hiver	25	39
Orge de printemps	23	35
Pommes de terre	35	85
Vaches laitières	36	53
Agneaux de boucherie	10	20

La tendance à la contraction des effectifs ovins dans les plaines, en raison de la concurrence des produits laitiers ou céréaliers, apparaît actuellement irréversible, malgré un relèvement sensible du prix garanti à la production ces dernières années. Dans ces conditions, les pouvoirs publics se sont vus dans l'obligation de relancer la production ovine au niveau des zones "montagnardes" par l'élargissement du système de subventions à la production, en incitant, en particulier, les éleveurs "montagnards" à engraisser eux-mêmes leurs animaux maigres. Si les effets des mesures prises (relèvement du prix garanti, subventions, etc ...) semblent commencer à se faire sentir, il n'est quand même pas certain que la reprise de l'évolution du cheptel soit durable. Il est, en effet, très possible que dans les zones "montagnardes", la production ovine ait à affronter la concurrence de la production bovine et que l'augmentation du cheptel "montagnard" ne puisse pas compenser la diminution du cheptel dans les plaines.

(1) Source : "Les structures de la production et de la commercialisation des ovins en Grande Bretagne et la formation des prix " - Stages à l'étranger - C N C E - Paris 1969 - Tableau n° 18 - page 121.

Pour être prudents, nous avons projeté le cheptel total suivant une droite $y = 11,35 + 0,04 t$ (ajustée sur la série 1959 - 1969), ce qui aboutit à une augmentation de ce cheptel de 1,5 millions de têtes par rapport à 1969 pour les quinze prochaines années. Il a été jugé, en outre, que le "taux de productivité" évaluerait certainement peu, dans la mesure où une forte intensification de la production est actuellement peu probable et que le producteur anglais continuerait à accorder une importance plus grande au poids qu'à la qualité des carcasses vendues. L'augmentation de production ainsi prévu est relativement faible (290 à 300 000 tonnes en 1985 contre 260 - 270 000 tonnes en 1966/1968).

A titre de comparaison nous pouvons exposer les résultats proposés par d'autres auteurs (1)

	1975	1980
Mac FARQUHAR et EVANS	258 000 T.	
G. JONES	300 000	322 000

(1) Références déjà citées dans le paragraphe A (consommation).

2-7- Irlande (tableau n° XVI)

La production irlandaise a connu une forte croissance de 1950 à 1960 (+ 100 %), liée à une forte augmentation des effectifs.

1950 = 990 000 brebis

1965 = 2 200 000 "

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que l'O.C.D.E. (en 1968) en prolongeant cette tendance aboutisse à une production de 120 000 tonnes en 1985.

Projections de l'O.C.D.E.

	1961 - 1963	1975	1985
Brebis (1000)	2 013	2 995	3 765
Abattages (1000)	1 711	3 194	4 794
Poids carcasses (kg)	25	25	25
P I B (tonnes)	42 700	79 800	120 400

Ces projections auraient été très fondées, si, en fait, depuis 1966 la production ne semblait marquer le pas. Depuis cinq ans, en effet, le cheptel et la production régressent de façon continue. La production irlandaise suit donc l'évolution de la production du Royaume Uni et il semble que ce soit pour des raisons analogues.

En effet, la production ovine irlandaise doit faire face à des problèmes de rentabilité par rapport aux autres productions agricoles et doit, en particulier, affronter la forte concurrence des spéculations bovines, pour une surface herbagère limitée. En outre, le marché ovin reste tributaire des exportations (surtout sur les marchés du Royaume Uni), dont dépendent, en grande partie, les prix à la production. Néanmoins, les relations entre l'évolution des prix et l'évolution de la production restent ambiguës. De 1950 à 1962, la stagnation des prix sur le marché anglais (concurrence de la Nouvelle Zélande, mesures protectionnistes) n'a pas empêché un fort développement du cheptel alors que la relance de ces prix à partir de 1963/64 s'est traduite par une diminution de la production.

Une explication à ce phénomène réside, peut-être, dans le fait que la production ovine irlandaise, malgré une organisation à plusieurs étages comme au Royaume Uni, reste très extensive et demande beaucoup de travail. La saisonnalité des naissances, le poids élevé des agneaux engraisés, les problèmes sanitaires et la mortalité élevée dans les zones de colline résultent de l'extensivité d'une production axée sur l'élevage à l'herbe. Il est donc possible qu'une certaine intensification soit l'un des moyens de mieux rentabiliser cette spéculation.

Toutefois, en 1971, on a constaté un arrêt dans la régression du cheptel (1 895 000 têtes). Il est encore difficile de juger s'il s'agit d'un accident ou du résultat de certaines mesures prises par les pouvoirs publics. Quoiqu'il en soit, en projetant le cheptel de brebis suivant une droite $y = 1891,7 + 9,38 t$, nous avons supposé que ce cheptel se stabiliserait à un niveau de l'ordre de 2 millions. A une assez faible augmentation du taux de productivité viendrait se combiner une certaine diminution du poids moyen des carcasses (pour mieux répondre aux goûts des consommateurs étrangers), ce qui maintiendrait la production totale aux alentours de 50 000 tonnes.

2-8 - Norvège (tableau n° XVII)

Au cours de la période 1958 - 1970 la production norvégienne est passée par deux phases distinctes. Jusqu'en 1967, la production a connu une progression constante en raison de l'augmentation du cheptel des brebis et du meilleur engraissement des agneaux. A partir de 1967, par contre, la production a amorcé un mouvement à la baisse, qui a d'autant plus de chances de s'accroître que le cheptel de brebis, depuis cette date, est en forte régression. Si le niveau de la production s'est relativement maintenu, c'est, sans aucun doute, en raison du nombre plus important des abattages d'animaux âgés. Il faut probablement rechercher les causes de l'évolution de la production et du cheptel dans l'évolution des prix non seulement de la viande ovine mais aussi de la laine.

Etant donné que la laine représente 30 à 40 % du produit brut issu de la spéculation ovine, le niveau de prix de la laine joue un rôle primordial. Or, entre 1960 et 1966, les prix de la laine ont atteint des niveaux très élevés, ce qui a favorisé l'extension du cheptel et de la production de laine, mais ce qui a provoqué une réaction des pouvoirs publics, étant donné que le soutien des prix était trop lourd. C'est pourquoi le prix de la laine a été régulièrement abaissé depuis 1966. Pour compenser, les prix indicatifs de la viande ont été assez fortement relevés. Le résultat fut que les éleveurs ont été incités à "décapitaliser", c'est-à-dire à vendre leurs brebis productrices de laine.

Il est encore très difficile de prévoir l'influence future de cette politique de prix, qui possède quelques chances de provoquer une reconversion totale de l'élevage ovin dans la mesure où l'élevage traditionnel cantonné dans les régions difficiles et plus ou moins axé sur la laine peut laisser la place à un élevage plus intensif axé sur la viande. Deux autres facteurs peuvent appuyer cette reconversion, à savoir le maintien d'activités économiques dans les zones inhospitalières et l'expansion des besoins des consommateurs.

Il apparaît donc impossible actuellement, de projeter de façon précise les tendances d'évolution du cheptel, bien que ces tendances apparaissent suffisamment lourdes. Il est certain que la régression du cheptel atteindra un seuil, quand le secteur plus intensif de production se sera développé. Mais quand ? En s'appuyant sur le fait que l'évolution des secteurs de la production animale présente un caractère d'inertie prononcé, il ne faut pas s'attendre, en tout cas, à ce qu'une reconversion quasi-totale de l'élevage ovin, s'accomplisse en moins de dix ans. Néanmoins, on peut supposer que le taux de décroissance du cheptel (4 % par an dans la période 1966-70) ira en diminuant jusqu'en 1980 (3 % par an dans la période 1970-75 et 2 % dans la période 1975-80) ce qui réduirait le cheptel de 150 000 unités environ. On peut espérer une certaine reprise après 1980.

Quant au poids moyen des carcasses et au taux de productivité, on peut penser qu'ils seront assez élevés (engraissement des agneaux, réduction du cheptel). Dans ces conditions, la production se stabiliserait autour de 13 à 14 000 tonnes, ce qui provoquerait soit une régression de la consommation intérieure, soit un développement des importations de viande (pratiquement inexistantes jusqu'à présent).

2-9- Danemark

Aucun tableau n'a été dressé pour le Danemark en raison du faible stock d'informations disponibles et en raison du caractère négligeable de la production danoise par rapport aux autres pays. Cette production qui est longtemps restée stabilisée au niveau de 1 000 tonnes par an, a légèrement augmenté ces dernières années (3 000 tonnes en 1968) avec un cheptel d'environ 70 000 brebis. Il est possible qu'à l'avenir la viande ovine s'inscrive plus ou moins dans la politique d'exportation de produits agricoles du Danemark. C'est pourquoi nous avons supposé que cette production pourrait atteindre 5 000 tonnes en 1985.

2-10- Récapitulation des résultats. (tableau n° XVIII)

Les résultats enregistrés dans les paragraphes suivants sont présentés dans leur ensemble dans le tableau XVIII ainsi que sur le graphique n° 5.

TABLEAU N° X

EVOLUTION ET PREVISIONS DE LA PRODUCTION DE VIANDE OVINE - R.F.A.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Année	Abattages (tonnes)	Abattages (1000) (têtes)	Solde import- export vif (1000 têtes)	Nombre d'animaux produits (1000 têtes)	Cheptel total (1000 (têtes)	Cheptel de brebis (1000 (têtes)	Taux de productivité par rapport au cheptel total	Taux de productivité par rapport au cheptel de brebis	Poids carcasse (kg)	P I B (tonnes)
1958	15 030	583,4	+ 2,2	585,6	1 113,2	590,5	0,526	0,99	26	15 120
1959	15 950	615,8	+ 7,1	622,9	1 085,9		0,574		26	16 100
1960	15 660	603,7	+ 1	604,7	1 036,6		0,583		26	15 700
1961	15 080	563,8	+ 0,7	564,5	1 010,7		0,558		27	15 100
1962	13 000	496,2	-0,6	495,6	980,7	511	0,503	0,97	26	13 000
1963	13 340	519,3	+11,0	530,3	898,5	472	0,590	1,12	25	13 650
1964	13 320	514,3	+27,6	541,9	840,9	448	0,644	1,21	25	14 050
1965	11 780	453,2	+33,5	486,7	796,8	441	0,611	1,10	25	12 650
1966	11 000	426,7	+48,3	475,0	811,8	445	0,585	1,07	25	12 200
1967	10 240	418,8	+81,4(+28,8)	500,2(447,6)	810,0	448	0,618(0,552)	1,12(1,00)	24	12 250(10 950)
1968	10 410	425,2	+99,5(+30,7)	524,7(455,9)	829,8	466	0,632(0,550)	1,12(0,98)	24	12 850(11 200)
1969	9 388	398,8	+121,5(+31,5)	520,3(430,3)	840,7	473	0,619(0,510)	1,10(0,91)	23	12 250(10 200)
1970	10 900		+ 100			483				12 900
1975				(500)		550		(0,90)	23	(11 500)
1980				(700)		700		(1,00)	21,5	(15 000)
1985				(1050)		950		(1,10)	20	(21 000)

N.B - Pour 1967, 1968 et 1969 les réexportations en provenance de la R D A sont prises en considération. Dans la colonne 4, les chiffres entre parenthèses correspondent au solde import-export, une fois ces réexportations déduites. Dans les colonnes 5, 8, 9 et 11 les chiffres entre parenthèses sont les ratios calculés après la prise en compte de ces réexportations.

Sources : Rapport concernant l'Allemagne - "Statistisches Bundesamt".

TABLEAU N° XI

EVOLUTION ET PREVISIONS DE LA PRODUCTION DE VIANDE OVINE - FRANCE

ANNEE	P T P (tonnes)	Abattages (tonnes)	Nombre d'animaux produite (1000 têtes)	Chenil de brebis (millions) (de têtes)	"Taux de productivité"	Poids carcasse (kg)
1958	98 000	114 000	-	5,7	-	-
1959	108 000	110 000	6 800	5,9	1,15	15,9
1960	117 000	117 000	7 400	6,0	1,23	15,8
1961	114 000	113 000	7 300	6,1	1,20	15,6
1962	109 000	111 000	7 000	6,1	1,15	15,5
1963	96 000	99 000	6 100	6,2	0,99	15,7
1964	103 000	105 000	6 450	5,8	1,11	16,0
1965	112 000	114 000	6 920	6,0	1,15	16,2
1966	116 000	117 999	7 120	6,0	1,19	16,3
1967	117 000	120 000	7 140	6,2	1,15	16,4
1968	115 000	118 000	6 800	6,2	1,10	16,9
1969	110 000	115 000	6 470	6,3	1,03	17,0
1970	117 400	120 600	7 100	(6,4)	1,11	16,9
1975	126 000		7 350	6,5	1,13	17,2
(1)	134 000		7 700	6,7	1,15	17,4
1980 (2)	146 000		8 300	6,7	1,23	17,6
(1)	152 000		8 600	6,9	1,25	17,6
1985 (2)	169 000		9 500	7	1,35	17,8

(1) Hypothèse faible

(2) Hypothèse forte

Source : Rapport concernant la France

TABLEAU N° XII EVOLUTION ET PREVISIONS DE LA PRODUCTION DE VIANDE OVINE - ITALIE

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	Abattages (tonnes)	Solde Import- Export vif (tonnes)	Abattages (1000)	Solde Import Export vif (1000)	Nombre d'animaux commercia- lisés (1000)	Nombre de brebis (1000)	Taux de productivi- té	Poids moyen carcasse (kg)	P T R contrôlée y compris les caprins	P I B (col.10) + autoconsommation viande ovine - viande caprine
1960	37 300		4 588			6 802				
1961	38 400		4 639			6 539				
1962	40 700	- 310	4 838	- 19	4 320	6 327	0,67	9,4	40 390	48 200
1963	39 000	- 990	4 523	- 60	4 463	6 016	0,74	8,5	38 010	45 500
1964	38 100	- 2 900	4 656	- 176	4 481	6 065	0,74	7,9	35 200	42 600
1965	35 100	- 4 930	4 221	- 299	3 923	6 131	0,64	7,7	30 270	36 800
1966	39 000	- 7 700	4 682	- 467	4 216	6 291	0,67	7,4	31 300	38 600
1967	40 900	- 9 200	4 806	- 559	4 247	6 267	0,68	7,5	31 700	39 300
1968	42 000	-10 000	4 935	- 606	4 329	6 166	0,70	7,4	32 000	40 000
1969	45 600	-16 500	5 196	- 956	4 241	6 254	0,68	6,9	29 100	38 100
1970	52 000	-15 200	-	-	-	-	-	-	36 800	-
1975					4 500	6 430	0,71	7,3	33 000	41 000
1980					5 000	6 575	0,76	8,5	42 500	51 000
1985 ⁽¹⁾					5 500		0,82	10	55 000	63 000
(2)					6 000	6 720	0,9	11	66 000	72 500

(1) Hypothèse faible

(2) Hypothèse forte

Source : Rapport national concernant l'Italie

N.B. Tous les chiffres sont relatifs à la production de viande ovine et caprine, sauf dans les colonnes 7 et 11.

TABLEAU N° XIII EVOLUTION ET PREVISIONS DE LA PRODUCTION DE VIANDE OVINE - PAYS-BAS

ANNEE	Abattages animaux (tonnes)	Abattages animaux (1000 têtes)	Export Animaux vivants (1000 têtes)	Total Animaux produits (1000 têtes)	Cheptel total recensé en Mai (1000 têtes)	Taux de productivité	Poids carcasse (kg)	P.I.B. (tonnes)
1958	9 475	330,1	+ 5,5	335,6	543	0,617	27,7	9 300
1959	10 125	366,4	+ 7,5	373,9	522	0,716	26,6	9 975
1960	9 500	339,6	+ 8,4	348,0	456	0,765	27	9 400
1961	7 450	259,9	-	259,9	438	0,594	27,9	7 250
1962	8 625	327	+ 0,5	327,5	482	0,684	25,6	8 375
1963	7 925	314,4	+ 2,3	316,7	463	0,678	24,5	7 775
1964	5 825	233	+ 0,4	233,4	443	0,526	24,1	5 625
1965	6 075	253,5	-	253,5	484	0,525	23,2	5 875
1966	8 850	365	+ 0,2	365,2	558	0,654	23,5	8 575
1967	8 625	343,3	+ 2,4	345,7	529	0,655	24,3	8 400
1968	8 525	329,5	+ 0,7	330,2	552	0,598	25,0	8 275
1969	8 000	305,5	-	305,5	554	0,552	25,3	7 725
1970	10 800		+ 1,6		610			10 750
1975				415	658	0,63	24	10 000
1980				485	735	0,66	23	11 200
1985				570	810	0,7	22	12 500

Source: Rapport concernant les Pays Bas.

TABLEAU N° XIV EVOLUTION ET PREVISIONS DE LA PRODUCTION DE VIANDE OVINE - U.E.B.L.

ANNEE	P.I.B. (tonnes)	Abattages (1000 têtes)	Solde Import- export (1000 têtes)	Nombre d'animaux produits (1000 têtes)	Chenail total estimé en Mai (1000 têtes)	Taux de productivité	Poids moyen carcasse (kg)
1959	2 244	103	- 0,5	102,5	185,9	0,55	21,9
1960	2 186	105	+ 0,5	105,5	162,2	0,65	20,7
1961	1 729	87	- 6	81,0	156,0	0,52	21,4
1962	1 914	96	- 6	90	158,1	0,57	21,3
1963	1 993	106	- 18	87	155,3	0,56	22,9
1964	1 063	114	- 52	62	155,9	0,40	17,2
1965	1 729	175	-118	57	159,4	0,36	30,3
1966	1 341	94	- 30	64	164,4	0,39	21,0
1967	1 247	119	- 62	57	164,8	0,35	21,9
1968	1 096	164	-105	59	162,1	0,36	18,6
1969	856	314	-284	30			28,5
1970	452	174	-157	17			26,6
1975	1 850			80	200	0,4	23
1980	2 400			110	220	0,5	22
1985	3 000			144	240	0,6	21

Sources : Rapport concernant la Belgique

"Le commercialisation de la viande ovine en Belgique"

Stages à l'étranger - CNCE - Paris 1969.

TABLEAU N° XV EVOLUTION ET PREVISIONS DE LA PRODUCTION DE VIANDE OVINE - ROYAUME-UNI

	Abattages (tonnes)	Abattages (1000 têtes)	Solde Import- export (1000 têtes)	Nombre animaux produits (1000 têtes)	Chentel brebis (millions têtes)	Taux de producti- vité	Poids moyen carcasse (kg)	P.I.B. (tonnes)
1958	193 000	9 400			10,3		20,6	
1959	250 000	12 600			10,7		19,9	
1960	227 000	11 400			11,2		19,9	
1961	267 000	13 200			11,5		20,2	
1962	254 000	12 100			11,8		21,0	
1963	245 000	12 100			11,8		20,2	
1964	256 000	12 700			11,9		20,1	
1965	244 000	12 200	+ 198	12 400	11,9	1,04	20,0	248 000
1966	270 000	13 600	- 33	13 570	11,9	1,14	19,9	270 000
1967	262 000	13 200	+ 54	13 250	12,0	1,10	19,9	264 000
1968	246 000	12 400	+ 126	13 525	11,8	1,15	19,9	269 000
1969	205 000	10 400	+ 302	10 700	11,0	0,97	19,8	212 000
1975				13 300	12,05	1,10	19,7	262 000
hyp.1 1980				14 000	12,25	1,14	19,6	274 000
hyp.2				14 300		1,16	19,6	280 000
hyp.1 1985				14 750	12,5	1,18	19,5	288 000
hyp.2				15 400		1,23	19,5	300 000

N.B. Hyp.1 - Hypothèse faible
Hyp.2 - Hypothèse forte

Sources : -Commonwealth Secretariat "Meat and Dairy Produce Bulletin"
-Central Statistical Office.

TABLEAU N° XVI EVOLUTION ET PREVISIONS DE LA PRODUCTION DE VIANDE OVINE - IRLANDE

Année	Abattages (1000 têtes)	Solde Import-Export vif (1000)	Nombre animaux produits (1000 têtes)	Chentes brebis (1000 têtes)	Productivité	Poids carcasse (kg)	P I B (tonnes)
1958	1 204	+ 102	1 306	1 772,4	0,74	25,4	33 200
1959	1 368	- 4	1 364	1 864,3	0,73	26,3	35 900
1960	1 513	+ 70	1 583	1 896,4	0,84	25,3	40 100
1961	1 398	- 19	1 379	1 926,6	0,72	25,5	35 200
1962	1 856	- 30	1 826	2 040,5	0,89	24,2	44 200
1963	1 911	- 54	1 857	2 084,9	0,89	24,1	44 800
1964	1 849	+ 61	1 910	2 200,3	0,87	24,1	46 100
1965	1 752	+ 100	1 852	2 196,8	0,84	24,6	45 600
1966	1 943	+ 72	2 025	2 084,2	0,97	24,2	49 200
1967	1 755	- 2	1 753	1 936,3	0,91	25,5	44 800
1968	1 697	- 5	1 692	1 882,1	0,90	26,2	43 300
1969	1 656	- 36	1 620	1 853,1	0,87		
1970	1 497	- 79	1 418	1 843,7	0,77		
1975			1 850	2 060	0,9	25	46 200
1980			2 050	2 110	0,95	24	48 200
1985			2 200	2 200	1,00	23	50 500

Sources : - Central Statistics Office
 - Statistical Abstract of Ireland
 - "Trade Statistics of Ireland" Dublin

TABLEAU N° XVII

EVOLUTION ET PREVISIONS DE LA PRODUCTION DE VIANDE OVINE - NORVEGE

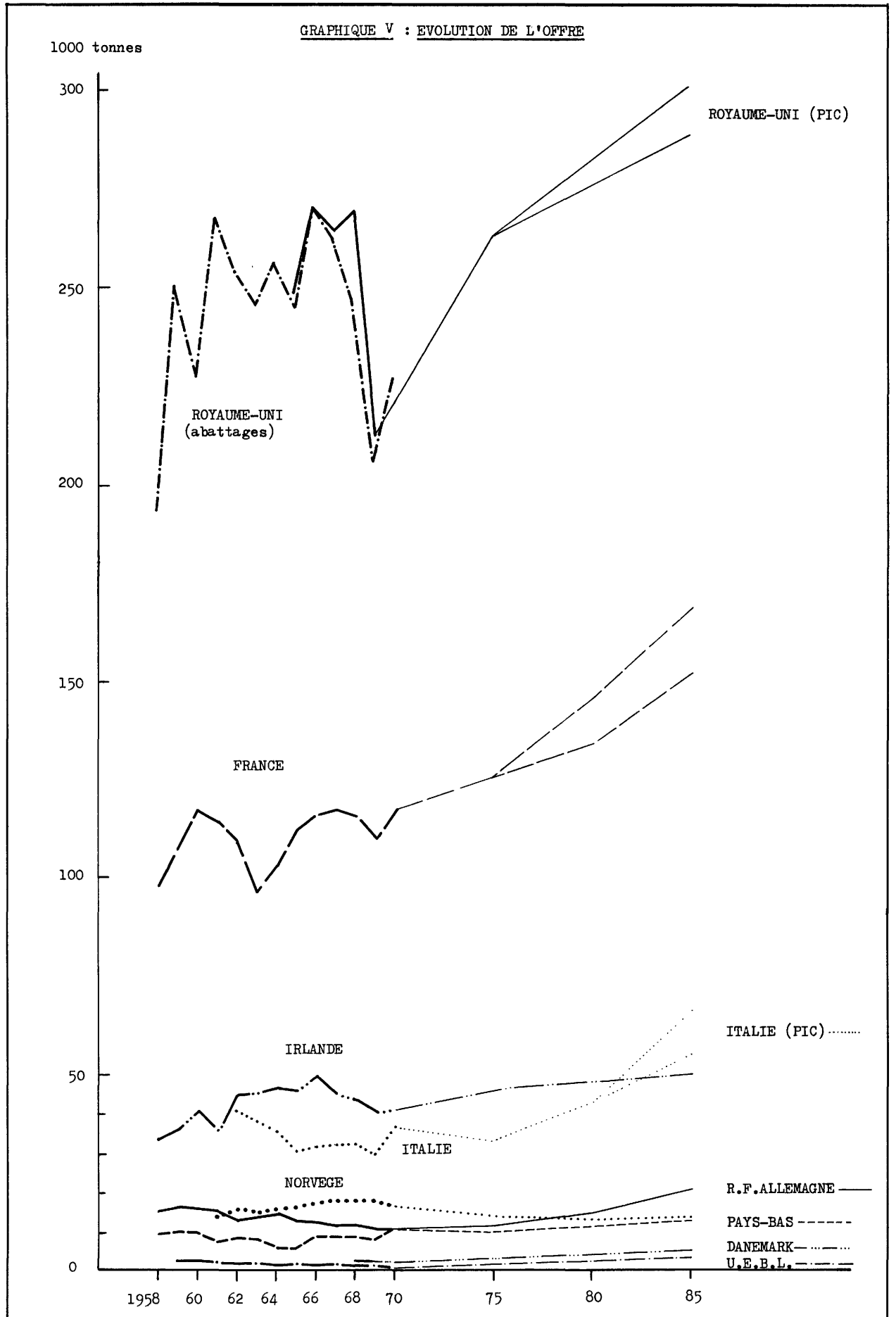
Année	P I B (tonnes)	Nombre d'animaux produits	Chental d'ovins > 1 an (1000 têtes)	Taux de productivité	Poids carcasse kg
1958	-	-	871	-	-
1959	-	-	861	-	-
1960	-	-	875	-	17,9
1961	14 359	830 000	876,5	0,95	17,3
1962	15 188	362 000	890,5	0,97	17,6
1963	14 749	830 000	886,3	0,94	17,8
1964	15 139	850 000	908,1	0,94	17,7
1965	15 942	872 000	930,4	0,94	18,3
1966	16 799	950 000	968,7	0,98	17,7
1967	17 788	970 000	960,0	1,01	18,4
1968	17 450	-	894	-	-
1969	17 500	-	855	-	-
1970	16 600	-	800	-	-
1975	14 000	700 000	700	1,00	20
1980	13 000	650 000	650	1,00	20
1985	13 000	680 000	700	0,95	19

Sources : - Statistiques du Ministère Norvégien de l'agriculture - "Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe Occidentale III Norvège" Informations internes sur l'Agriculture N° 58 -
 Avril 1970.
 Commission des Communautés Européennes (tableaux 29 et 34)

TABLEAU XVIII - RECAPITULATION DES PROJECTIONS DE L'OFFRE (tonnes) -

(1) Production italienne contrôlée mouton + chèvre
 (2) Production italienne corrigée (+ autoconsommation; - viande caprine)

		1 9 6 9	1 9 7 5	1 9 8 0	1 9 8 5
R F A		10 200	11 500	15 000	21 000
FRANCE		110 000	126 000	134 000	152 000
				à	à
ITALIE	(1)	29 100	33 000	146 000	169 000
	(2)	38 100	41 000	42 500	55 000
					à
PAYS BAS		7 700	10 000	51 000	63 000
U.E.B.L.		800	2 000	2 500	3 000
					à
C.E.F.	(1)	157 800	182 500	205 à 217 000	244 à 272 000
	(2)	166 800	190 500	214 à 226 000	252 à 279 000
ROYAUME UNI		212 000	262 000	274 à 280 000	288 à 300 000
IRLANDE		(43 000)	46 000	48 000	50 000
NORVEGE		17 500	14 000	13 000	13 000
DANEMARK		3 000	3 000	4 000	5 000
PAYS CANDIDATS	-	275 500	325 000	339 à 345 000	356 à 368 000
C.E.E. élargie	(1)	433 300	507 500	544 à 562 000	600 à 640 000
	(2)	442 300	515 500	553 à 571 000	608 à 647 000



3) QUELQUES CONSIDERATIONS SUR L'ELARGISSEMENT DE LA C.E.E.

Comme pour la consommation, l'élargissement de la C.E.E. devrait se répercuter au niveau de la production par le jeu des prix dans le cadre d'une zone de libre échange. Mais, en fait, il apparaît vain de vouloir mesurer de façon précise l'impact qu'auront les déviations des prix relatifs par rapport aux tendances actuelles sur le niveau de la production, pour des raisons essentiellement méthodologiques. En effet, même dans le cas où il serait possible de calculer par un moyen quelconque une élasticité-prix de l'offre de viande ovine, ce serait nettement insuffisant, étant donné qu'il serait encore plus indispensable de tenir compte des rapports de prix entre la viande ovine, d'une part, et les autres produits agricoles, d'autre part. (Surtout dans le Royaume Uni).

C'est pourquoi, plutôt que d'essayer d'établir des estimations chiffrées précises qui n'auraient pas beaucoup de sens, nous avons préféré nous livrer à quelques constatations d'ordre plus général.

3-1 - Royaume Uni et France.

Nous pouvons admettre que, en 1980, les prix du Royaume Uni auront rejoint les prix français à la production, ce qui suppose que le prix moyen nominal de la viande ovine au Royaume Uni soit multiplié par deux, environ.

L'évolution comparée des prix payés au producteur en France et au Royaume Uni a été représentée dans le tableau XIX (1) et sur le graphique n° 6.

(1) Sources :

France = INSEE et Rapport concernant la France

Royaume Uni = "Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale - V Royaume Uni" C.E.E. Informations internes sur l'Agriculture - N° 66 - Décembre 1970.

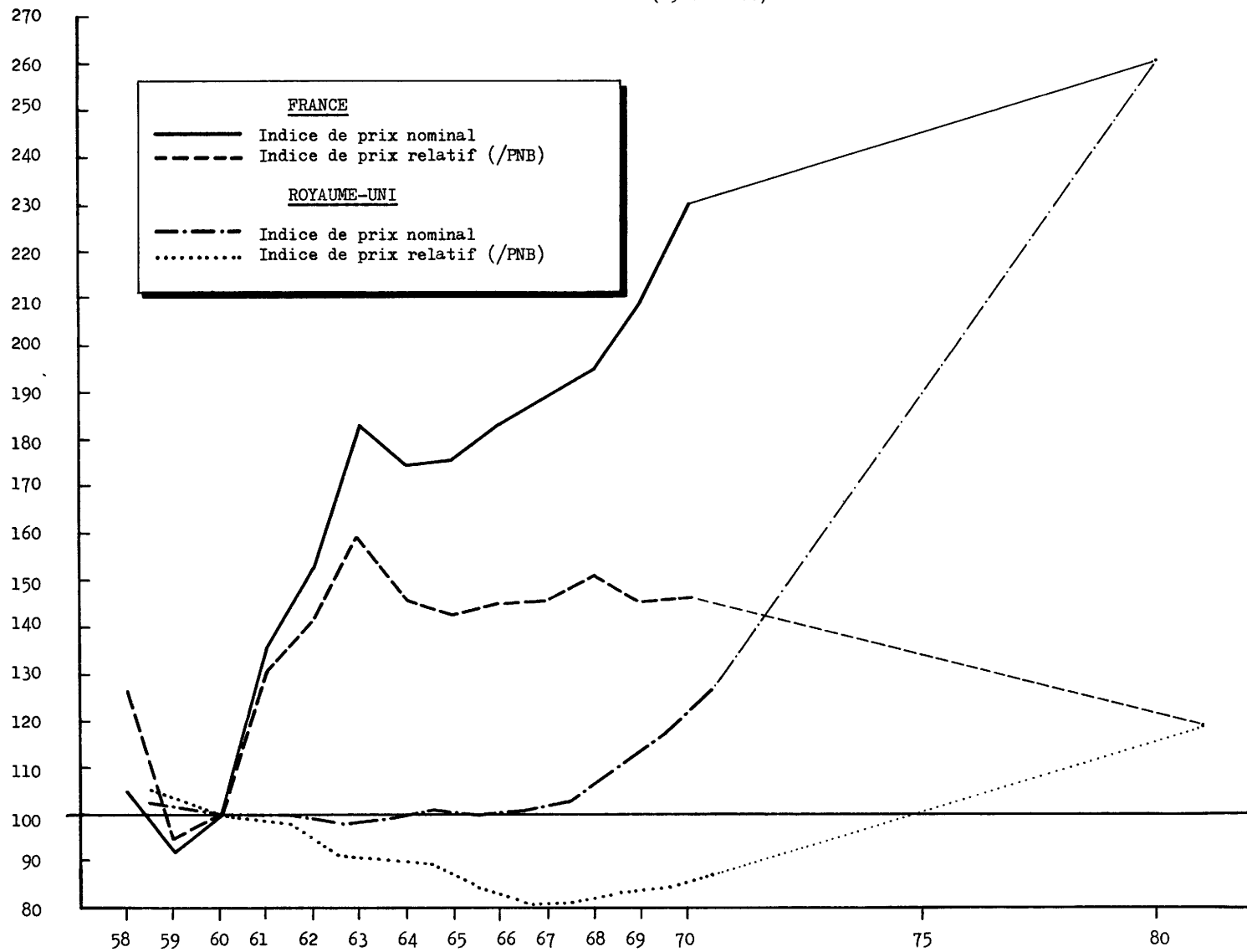
TABLEAU N° XIX -

EVOLUTION COMPAREE DES PRIX AU ROYAUME UNI ET EN FRANCE

FRANCE	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Prix moyen du kg vif en Francs courants	2,97	2,37	2,60	3,48	3,92	4,73	4,51	4,54	4,73	4,89	5,31	5,44	(6)
Indice de prix nominal	114,2	91,2	100	134	151	182	173,5	174,5	182	188	204	209	(230)
Indice de prix relatif par rapport à l'indice des prix du P N B	126	95	100	130	140	158	145	142	144	145	150	144	(146)
Indice de prix relatif par rapport à l'indice général des prix des produits agricoles	112	94	100	132	141	154	148	147	147	152	162	156	-
ROYAUME UNI	1958/59	59/60	60/61	61/62	62/63	63/64	64/65	65/66	66/67	67/68	68/69	69/70	
prix payé au producteur en p/lb dcw	39,75	39,00	38,50	38,50	37,75	38,00	39,00	38,50	38,75	39,75	42,50	45,25	
Indice de prix nominal	103	101	100	100	98	99	101	100	100	103	110	117	
Indice de prix relatif par rapport à l'indice de prix du P N B	105	102	100	97	91	90	89	84	81	81	83	84	
Indice de prix relatif par rapport à l'indice général des prix des produits agricoles	96	98	100	96	95	97	97	94	93	93	97	100	

Pour tous les indices base 100 en 1960

GRAPHIQUE VI: EVOLUTION DES PRIX AU ROYAUME-UNI ET EN FRANCE
(1960 = 100)



Ce tableau et ce graphique appellent quelques commentaires - On constate, en effet, que l'évolution des prix a subi un changement de tendance au cours des dix dernières années aussi bien au Royaume Uni qu'en France.

En France, après une forte hausse (+ 60 %) de 1960 à 1963, le prix relatif s'est stabilisé et l'on aurait pu supposer que cette tendance se serait prolongée dans le cas d'une poursuite de la politique agricole actuelle.

Au Royaume Uni, le prix relatif de la viande ovine a connu une baisse continue jusqu'en 1967, ce qui peut expliquer en grande partie la régression de la production. Depuis 1967, la tendance s'est inversée.

Le calcul de l'indice de prix de la viande ovine déflaté de l'indice général des prix de la production agricole confirme ces tendances.

Autrement dit on constate que le prix de la viande ovine au Royaume Uni a déjà amorcé son mouvement de rattrapage du prix français (le plus élevé de la C.E.E. actuelle) et on peut supposer que, à la suite de l'entrée du Royaume Uni dans la C.E.E., les indices de prix seront les suivants :

FRANCE	1970	1980	1960	1970	1980
indice de prix nominal	100	115-120	100	230	260-275
indice de prix relatif (P N B)	100	75- 80	100	150	115-120

ROYAUME UNI	1970/71	1980	1960/61	1970/71	1980
Indice de prix nominal	100	200-210	100	130	260-275
Indice de prix relatif	100	130-140	100	90	115-120

Remarques : 1°) Il faut signaler que, sur le graphique n° 6 l'égalisation des indices en 1980 provient du fait que en 1960 (année de base) les prix étaient à peu près fixés au même niveau au Royaume Uni et en France.

2°) Les indices obtenus ici sont légèrement différents des indices de prix au détail présentés dans le paragraphe 1-3-2 a - (voir page 172).

Cette différence traduit non seulement la meilleure connaissance statistique de l'évaluation des prix à la production, mais aussi la hausse généralement plus rapide des prix de détail.

En ce qui concerne le Royaume Uni, bien que le prix relatif de la viande ovine (déflaté de l'indice des prix du P N B ou de l'indice des prix de la production agricole) puisse connaître une hausse de 30 à 40 %, il ne semble pas que l'harmonisation (déjà commencée) des prix au niveau le plus élevé relancera la production de façon considérable. En effet, il faudra s'attendre à une concurrence encore plus accrue de la part des céréales et des productions bovines surtout dans les zones de plaine d'autant plus que les produits qui connaîtront les hausses de prix les moins importantes, sont des produits qui demandent une relativement plus faible occupation de sol (oeufs, volailles, porcs).

D'ailleurs, les auteurs semblent partagés sur les résultats futurs, comme peut en témoigner le tableau suivant dressé pour l'horizon 1980.

Auteurs	Elasticité-prix de la viande ovine	Variation, par le jeu des prix, du volume de la production à la suite de l'entrée du Royaume-Uni dans la C.E.E.
Mac FARQUHAR et EVANS	+ 2,05	+ 27 000 tonnes
G. JONES	-	- 20 000 tonnes
F A O (annexe n° 6)	+ 1,49	+ 88 000 tonnes
Michigan State University	0	0

Dans ces conditions, il n'est pas facile de se prononcer.

(1) Références déjà citées.

En France, il appaît difficile d'établir une corrélation significative entre le niveau de la production totale et le niveau des prix (en longue période), étant donné que la production est restée stabilisée dans une fourchette comprise entre 95 000 et 115 000 tonnes, depuis dix ans, bien que la viande ovine soit l'un des produits agricoles les plus favorisés pour ce qui est de l'évolution du prix. C'est pourquoi, il n'est pas possible d'affirmer qu'une baisse du prix relatif de 15 à 20 % se traduira nécessairement par une baisse de la production. Au contraire, dans la mesure où le niveau élevé des prix permet la survie d'élevages peu rentables et à faible productivité, il est parfois admis qu'une pression à la baisse sur les prix pourrait favoriser une relance de la production, en suscitant une rationalisation plus poussée des élevages.

Autrement dit, il ne serait pas surprenant de constater à la suite de l'élargissement de la C.E.E. une augmentation (difficile à chiffrer) de la production en France induite par une baisse du prix relatif et une diminution de la production au Royaume Uni malgré une hausse de ce prix relatif.

En outre, il ne faut pas écarter la possibilité du maintien d'un "contingent" important de viandes congelées importées de l'hémisphère Sud à des prix plus avantageux. Le "contingent" aurait vraisemblablement un effet dépressif important sur la production non seulement du Royaume Uni mais aussi de la France, pour des raisons liées à la saisonnalité de ces importations.

Bien que, à priori, il n'y ait aucune raison pour que les exportations de viandes fraîches du Royaume Uni sur le marché français prennent un essor considérable, il est, cependant certain que de nombreux éleveurs du Royaume Uni se tourneront vers la production d'agneaux d'hiver. Etant donné que les importations de viandes congelées se produiraient à la même époque, l'encombrement des marchés aboutirait sans peine à des chutes spectaculaires des prix des deux côtés de la Manche, ce qui risquerait de décourager un bon nombre de fournisseurs d'un produit qui serait, en fait, globalement déficitaire. Autrement dit, le choix du volume du contingent serait déterminant.

3-2 - Le cas de l'Irlande.

Dans une étude déjà mentionnée de " l'Institute of International Agriculture" (1), il est admis que chacun des pays candidats se spécialisera dans la ou les productions qui lui procureront les avantages comparatifs les plus importants, à la suite de leur admission dans la C.E.E. Il est admis par la même occasion que les autres productions seront dédaignées. Même si les résultats de cette étude peuvent paraître excessifs, dans la mesure où les auteurs accordent une importance extrême aux futures variations de prix, ils n'en ont pas moins le mérite de mettre l'accent sur la concurrence entre les diverses productions.

Ainsi les auteurs affirment que l'Irlande se spécialisera dans la spéculation bovine, qui connaîtrait des hausses de prix relatif à la production très importante (90 % pour le lait et 65 % pour la viande bovine contre 50 % pour la viande ovine) et que, par conséquent, la production ovine tomberait brutalement de 50 000 tonnes en 1968 à 20 000 tonnes en 1980. Même si ce résultat est exagéré, il faut reconnaître que l'ovin aura des difficultés à soutenir la concurrence du bovin.

La F A O (1), par contre, a déterminé pour l'Irlande une élasticité-prix de la viande ovine égale à + 0,8 et prévoit pour 1980 une production de 76 000 tonnes dans le cas de l'entrée de l'Irlande dans la C.E.E. (au lieu de 52 000 tonnes dans le cas de la poursuite de la politique actuelle).

(1) Références déjà citées dans le paragraphe 3 A - 3 - 2 b

C - B I L A N

1 - COMPARAISON DES PREVISIONS DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE

1-1- Dans le cadre de la politique actuelle

La mise en parallèle des prévisions pour 1975, 1980 et 1985 de la demande et de l'offre de viande ovine a été effectuée dans le tableau XX. Il ne s'agit pas, en fait, à proprement parler de la projection d'un bilan dans la mesure où nous avons considéré que la consommation et la production étaient indépendantes. Il s'agit plus d'un essai de comparaison des potentialités futures de l'offre et de la demande, compte tenu principalement du rôle de certaines variables endogènes et plus accessoirement du rôle des variables exogènes. Il est évident que le solde effectif résultant d'une inégalité entre la production et la consommation reste lié d'une part au degré d'interdépendance de cette production et de cette consommation; et d'autre part, aux possibilités du commerce extérieur.

Quant au tableau XXI, il reprend l'évolution de ce solde ainsi que l'évolution des taux d'auto-alimentation pour tous les pays considérés.

L'examen des résultats montre que, pour la C.E.E., à un doublement de la consommation totale d'ici à 1985 correspondrait un accroissement de la production de l'ordre de 60 à 70 %, si bien que le solde serait multiplié par un chiffre compris entre 2,5 et 3.

Quant aux pays candidats, ils verraient globalement leur consommation diminuer de 10 % d'ici à 1985, pour une augmentation de la production de l'ordre de 20 à 30 %, si bien que le taux d'autoapprovisionnement augmenterait de façon assez notable.

Pour l'ensemble des dix pays, la consommation totale approcherait du million de tonnes en 1980-1985 (soit une augmentation de 15 % par rapport au niveau actuel), alors que la production serait susceptible de croître de 40 %. Aussi, malgré une stagnation du solde de l'ensemble, le taux d'autoapprovisionnement aurait tendance à légèrement augmenter. Il faut noter que cette évolution est due, en grande partie, au poids que représente le Royaume Uni. En effet, l'accroissement prévu de l'ordre de 100 000 tonnes, du déficit de la C.E.E. serait compensé par une diminution comparable du déficit du Royaume Uni, qui resterait néanmoins le plus gros consommateur de l'ensemble (50 % du total en 1985 contre 60 % en 1969) et le plus gros producteur (50 % du total en 1985 contre 45 % en 1969).

1-2- Elargissement de la C.E.E.

L'entrée des quatre pays candidats dans la C.E.E. actuelle et surtout la mise en place d'un règlement intracommunautaire pour l'ensemble des dix pays auront une certaine répercussion sur les résultats des tableaux XX et XXI, à travers l'harmonisation des prix de la viande ovine.

Au niveau des besoins, il a été vu que le Royaume Uni pourrait voir sa consommation diminuer d'environ 30 000 tonnes (hypothèse n° 3), ce qui serait à mettre en parallèle avec une faible augmentation de la consommation française (hyp. n° 3) et de la consommation irlandaise. Au niveau de la production, il est plus difficile de se prononcer. Les quelques considérations effectuées sur les trois pays Royaume Uni, France et Irlande nous font timidement avancer que cette production aurait la possibilité de s'accroître de 20 à 30 000 tonnes. Dans ces conditions, il en résulterait, pour l'ensemble des dix pays et compte tenu des trois seuls pays cités précédemment, une réduction du déficit de l'ordre de 50 000 tonnes, performance qui serait essentiellement à mettre à l'actif du Royaume Uni.

Tout en restant très prudent sur la valeur des chiffres, il semble également que l'existence d'un "contingent" important de viandes importées de l'hémisphère Sud pourrait avoir un effet dépressif important sur la production tout en maintenant la consommation totale à un niveau au moins égal à celui qui a été déterminé dans le tableau XX.

A titre d'information, les résultats de divers travaux mentionnés précédemment, sont rassemblés dans le tableau XXII. Le fait qu'aucun travail comparable pour les six pays de la C.E.E. actuelle ne soit disponible n'est pas trop regrettable, dans la mesure où le comportement du Royaume Uni et de l'Irlande apparaît comme étant primordial. D'une part la production du Royaume Uni et de l'Irlande est, en effet, certainement beaucoup plus sensible aux variations de prix que la production des pays de la C.E.E. et d'autre part, le Royaume Uni représente un poids considérable au niveau de la consommation pour l'ensemble des dix pays.

Néanmoins les résultats présentés par l' "Institute of International Agriculture" semblent peu convaincants surtout au niveau de la consommation (13 kg/tête au Royaume Uni ; 17 kg/tête en Irlande) car ils mettent trop l'accent sur les phénomènes prix, sans tenir compte de l'inertie qui caractérise, généralement, l'offre et la demande des produits agricoles.

Quant à la F A O, elle prévoit une réduction du déficit de l'Europe des dix de l'ordre de 150 000 tonnes (soit 1/3 du déficit), ce qui est assez considérable.

Ainsi, d'après ce qui a été dit auparavant et d'après les projections de la F A O il est possible d'avancer (avec prudence) que l'élargissement de la C.E.E. pourrait avoir comme conséquence de réduire le déficit global des dix pays d'un volume compris entre 50 000 et 150 000 tonnes.

Milliers de tonnes

	1975			1980			1985		
	Consommation	Production	Solde	Consommation	Production	Solde	Consommation	Production	Solde
R.F.A.	13	11,5	- 2,5	20	15	- 5	27	21	- 6
FRANCE	180	126	- 54	212	134 à 146	- 66 à - 78	246	152 à 169	-77 à - 94
ITALIE *	85	41	- 44	112	51	- 61	137	63 à 73	-64 à - 74
PAYS BAS	3	10	+ 7	4	11	+ 7	6	12,5	+ 7
U E B L	9	2	- 7	12	2,5	- 9,5	15	3	-12
C.E.E.	290	190,5	100,5	360	214 à 226	- 134,5 à - 146,5	431	252 à 279	-152 à - 179
R.U.	537	262	- 275	510	274 à 280	-230 à -236	495	288 à 300	-195 à -207
IRLANDE	35	46	+ 11	37	48	+ 11	40	50	+ 10
NORVEGE	21	14	- 7	23	13	- 10	26	13	- 13
DANEMARK	3	3	-	3	4	+ 1	4	5	+ 1
PAYS CANDIDATS	596	325	- 271	573	339 à 345	-228 à -234	565	356 à 368	-197 à -209
C E E + PAYS CANDIDATS	886	515,5	- 371,5	933	553 à 571	-363 à -381	996	608 à 647	-349 à -388

* Il s'agit de la consommation et de la production corrigées (sans la viande carrie mais autoconsommation comprise)

TABLEAU N° XXI - VIANDE OVINE - EVOLUTION DU SOLDE - 1975 - 1980 - 1985

	1969		1975		1980		1985	
	Solde (1000 t)	Taux d'autoappro- visionnement	Solde (1000 t)	Taux d'autoappro- visionnement	Solde (1000 t)	Taux d'auto appro- visionnement	Solde (1000 t)	Taux d'auto appro- visionnement
R F A	- 2	83 %	- 2,5	89 %	- 5	75 %	- 6	78 %
FRANCE	-33	77 %	- 54	70 %	- 66 à - 78	63 à 69 %	- 77 à - 94	62 à 69 %
ITALIE *	-24	61 %	- 44	48 %	- 61	46 %	-64 à - 74	46 à 53 %
PAYS BAS	+ 5	267 %	+ 7	330 %	+ 7	278 %	+ 7	208 %
U E B L	- 6	14 %	- 7	22 %	- 9,5	21 %	-12	20 %
C E E	-60	74 %	-100,5	66 %	- 134,5 à - 146,5	60 à 63 %	-152 à -179	59 à 65 %
R U	- 341	38 %	-275	49 %	-230 à -236	54 à 55 %	-195 à -207	58 à 61 %
IRLANDE	+ 12	139 %	+ 11	131 %	+ 11	130 %	+ 10	125 %
NORVEGE	+ 1	106 %	- 7	67 %	- 10	57 %	- 13	50 %
DANEMARK	0	100 %	-	100 %	+ 1	133 %	+ 1	125 %
P Y S CANDIDATS	- 328	46 %	-271	55 %	-228 à -234	59 à 60 %	-197 à -209	63 à 65 %
C E E + PAYS CANDIDATS	- 388	53 %	-371,5	58 %	-363 à -381	59 à 61 %	-349 à -388	61 à 65 %

* Estimations corrigées (+ autoconsommation - viande caprine)

TABLEAU XXII -

ENTREE DES PAYS CANDIDATS DANS LA C.E.E.

		1 9 6 8		1 9 8 0			
		Prod.	Cons.	Non élargissement de la C.E.E.		Elargissement de la C.E.E.	
				Prod.	Cons.	Prod.	Cons.
F A O	Royaume Uni			202	670	290	600 à 640
	Irlande			52	45	76	35 à 40
	Norvège			19	22	19	20 à 21
	Danemark			4	4	4	4
	Total			277	741	389	655 à 705
Institute of International Agriculture	Royaume Uni	247	582			264	694 à 783
	Irlande	50	32			21	54
	Norvège	18	18			18	18
	Danemark	4	4			4	4
	Total	319	636			307	770 à 859
G. JONES	Royaume Uni			320	725 à 770	300	700 à 740

Sources déjà mentionnées.

2 - PROJECTIONS DE L'O.C.D.E. et de la F A O (1)

A titre de comparaison, nous avons dressé les tableaux XXIII et XXIV, qui résument les projections concernant la viande ovine, réalisées par la F A O et l'O.C.D.E., ainsi que le tableau XXV qui met en parallèle les différentes projections réalisées.

En tenant compte du fait que les hypothèses de base ne sont pas **les mêmes et** que les méthodes utilisées sont un peu différentes (la F A O, par exemple, raisonne à prix constants), nous devons, cependant, reconnaître que les trois séries de résultats présentées ne sont pas très concordantes.

Toutefois, il existe une certaine convergence au niveau de la consommation totale des dix pays, qui s'établirait autour de 1 million de tonnes vers 1980-1985, bien que les prévisions au niveau des pays soient différentes. En effet, la F A O et l'O.C.D.E. prévoient une aussi forte augmentation de la consommation dans les pays candidats que dans les pays de la C.E.E. actuelle, alors que nous avons prévu un recul de cette consommation au Royaume Uni largement compensé par une nette poussée à l'intérieur de la C.E.E.

D'autre part, c'est sans aucun doute, au niveau des prévisions de l'offre que les différences sont les plus importantes et les difficultés les plus grandes. Vis à vis de l'optimisme de l'O.C.D.E. et du pessimisme de la F A O, nous avons abouti à des résultats intermédiaires, ce qui est loin, bien sûr, d'être un critère de perspicacité. Là encore, le Royaume Uni fait sentir toute son importance, dans la mesure où nous avons prévu un niveau de production supérieur de 75 000 tonnes à celui de la F A O en 1980 et inférieur de 40 000 tonnes à celui de l'O.C.D.E. en 1985. Par contre, pour la C.E.E. nous obtenons un taux d'autoapprovisionnement assez proche de celui de la F A O (mais sans aucun rapport avec celui de l'O.C.D.E.).

(1) Références déjà citées.

TABLEAU N° XXIII -

PROJECTIONS DE L'O.C.D.E. 1975 - 1985

	1961 - 1963				1975				1985			
	Product. (1000 t)	Consommat. (1000t)	Solde (1000 t)	% d'auto- approvisionnement.	Product. (1000t)	Consommat. (1000t)	Solde (1000t)	% d'auto- approvi - sionnement	Product. (1000t)	Consom. (1000t)	Solde (1000t)	% d'auto approvi- sionnement
R. F. A.	14	15	- 1	93 %	11	19	- 8	58 %	9	20	- 11	45 %
FRANCE	123	130	- 7	95 %	150	169	- 19	89 %	170	191	- 21	89 %
ITALIE	35	38	- 3	92 %	50	50	-	100 %	60	60	-	100 %
PAYS BAS	7	3	+ 4	234 %	9	3	+ 6	300 %	10	3	+ 7	330 %
U E B L	2	4	- 2	50 %	3	5	- 2	60 %	3	5	- 2	60 %
C E E	161	190	- 9	95 %	223	246	- 23	91 %	252	279	-27	90 %
ROYAUME UNI	263	600	-337	44 %	283	632	-349	45 %	330	671	-341	49 %
IRLANDE	44	31	+ 13	142 %	80	38	+ 42	210 %	120	48	+ 72	250 %
NORVEGE	15	16	- 1	94 %	16	17	- 1	94 %	18	19	- 1	95 %
DANEMARK	1	1	-	100 %	3	1	+ 2	300 %	3	1	+ 2	300 %
PAYS CANDIDATS	323	648	- 325	50 %	382	688	-306	56 %	471	739	-268	64 %
C.E.E. + PAYS CANDIDATS	504	838	- 334	60 %	605	934	-329	65 %	723	1018	-295	71 %

Sources : "Projections agricoles pour 1975 et 1985" O.C.D.E. Paris 1968 et calculs personnels.

	1964 - 1966				1970				1980			
	Product (1000 +)	Consom. (1000+)	Solde (1000+)	% d'auto- approvisi- onnement	Product. (1000 +)	Consommat (1000 +)	Solde (1000+)	% d'auto- approvisi- onnement	Product. (1000 +)	Consommat (1000+)	Solde (1000+)	% d'auto- approvisi- onnement
R.F.A.	14	15	- 1	94 %	12	13	- 1	92 %	12	15	- 3	80 %
FRANCE	108	124	- 16	87 %	112	147	- 35	76 %	127	197	- 70	65 %
ITALIE	35	41	- 6	85 %	37	55	- 18	67 %	40	75	- 35	53 %
PAYS BAS	7	3	+ 4	233 %	8	3	+ 5	266 %	12	4	+ 8	300 %
U E B L	1	5	- 4	20 %	2	6	- 4	33 %	2	7	- 5	29 %
C E E	165	188	- 23	88 %	171	224	- 53	76 %	193	298	-105	65 %
ROYAUME UNI	257	596	-339	43 %	230	590	-360	39 %	202	658	-456	31 %
IRLANDE	53	35	+ 18	151 %	49	37	+ 12	132 %	52	45	+ 7	116 %
NORVEGE	16	16	-	100 %	18	18	-	100 %	19	22	- 3	86 %
DANEMARK	1	1	-	100 %	3	3	-	100 %	4	4	-	100 %
PAYS CANDIDATS	327	648	-321	50 %	300	648	-348	46 %	277	729	-452	38 %
C E E + PAYS CANDIDATS	492	836	-344	59 %	471	872	-401	54 %	470	1 027	-557	46 %

Source : "Projections relatives aux produits agricoles 1970-1980" F A O Rome 1971

TABLEAU N° XXV -

COMPARAISON DES DIFFERENTS RESULTATS (1000 tonnes)

	O.C.D.E. (1985)			F A O (1980)			F A O (1)			Projections personnelles (1980)		
	Prod.	Cons.	% Autoannr.	Prod.	Cons.	% Autoannr.	Prod.	Cons. (2)	% Autoannr.	Prod.	Cons.	% Autoannr.
R F A	9	20	45	12	15	80				15	20	75
France	170	191	89	127	197	65				134 à 146	212	63 à 69
Italie	60	60	100	40	75	53				51	112	46
Pays Bas	10	3	30	12	4	300				11	4	278
U E B L	3	5	60	2	7	29				2	12	21
C.E.E.	252	279	90	193 (a)	289 (c)	65				214 à 226	360	60 à 63
Royaume Uni	330	671	49	202	658	31	290	640	45	274 à 280	510	54 à 55
Irlande	120	48	250	52	45	116	76	40	190	48	37	130
Norvège	18	19	95	19	22	86	19	21	90	13	23	57
Danemark	3	1	300	4	4	100	4	4	100	4	3	133
Pays candidats	471	739	64	277	729	38	389(b)	705(d)	55	339 à 345	573	59 à 60
C.E.E. + pays candidats	723	1 018	71	470	1 027	46	582 (a+b)	994 (c+d)	59	553 à 571	933	59 à 61

(1) Conséquences de l'élargissement de la C.E.E.

(2) Hypothèse d'accroissement la plus forte.

3 - CONCLUSION

Pour les dix pays considérés, nous avons été amenés à considérer que le futur déficit serait compris entre 350 et 400 000 tonnes, ce qui a plus de chances d'être une évaluation minimale qu'une évaluation maximale. Quoi qu'il en soit, le déficit actuel est couvert à 75 % par des importations en provenance des pays de l'hémisphère Sud. Aussi la mise en place d'obstacles à l'entrée de ces importations risque de poser, de façon plus accrue, le problème de la couverture des besoins exprimés par les consommateurs et par conséquent le problème de la relance de la production intracommunautaire. Or l'analyse des tendances passées a montré l'extrême diversité, non seulement des formes de consommation, mais surtout des types de production dans les différents pays. Par exemple, nous avons déjà fait plus ou moins ressortir les facteurs d'action primordiaux pour une augmentation de la production dans chacun des pays.

R.F.A.	= augmentation du cheptel
FRANCE	= progrès technique structures d'élevage
ITALIE	= - accroissement du poids des animaux abattus - progrès technique
PAYS BAS	= augmentation du cheptel
U.F.R.I.	= augmentation du cheptel
ROYAUME UNI	= prix
IRLANDE	= - prix - intensification
NORVEGE	= reconversion intensification
DANEMARK	= augmentation du cheptel

En ce qui concerne le facteur prix, il a été souvent vu que ce facteur était loin d'être une variable décisive en particulier à l'antérieur de la C.E.E. actuelle. Le cas de la France, par exemple, a semblé montrer que les hausses de prix à la production (ou leur maintien à un niveau élevé) n'avaient qu'une influence minime sur le volume total de la production. Par contre, les producteurs du Royaume Uni sont certainement beaucoup plus sensibles aux variations des prix à la production. Il s'agit là, en fait, de la traduction d'un phénomène assez général, qui veut que les prix seront d'autant plus susceptibles d'orienter la production de viande ovine que cette production est plus intensive (ou moins traditionnelle).

Il apparaît donc, qu'une politique de prix serait nettement insuffisante, si elle n'était pas assortie d'importantes mesures d'action au niveau des structures et que la mise en place d'une politique des structures, étant donné la diversité des modes de production et des degrés de rationalisation de cette production non seulement à l'échelon national, mais aussi à l'échelon régional, s'annonce difficile et ne pourrait valablement s'inscrire que dans le cadre d'une politique régionale.

Il est néanmoins apparu que les prix joueraient ultérieurement un rôle accru essentiellement au niveau de la production et dans une moindre mesure au niveau de la consommation. L'accroissement du déficit et les difficultés d'approvisionnement auront tendance à provoquer des tensions à la hausse sur les prix à la production et à la consommation. La mise en place d'une politique communautaire pour les dix pays de la C.E.E. élargie se traduira par des tensions plus fortes sur les prix, à la hausse ou à la baisse suivant les pays et suivant les modalités de cette politique. Autrement dit, essentiellement au niveau de la production, le prix aura moins tendance à être une variable inerte, ce qui peut avoir pour conséquence soit d'accentuer le caractère spéculatif de cette production soit d'obliger les producteurs à mieux rationaliser leurs élevages dans la mesure où les tensions et, par conséquent, les risques seront accentués. Parallèlement, même si les marges entre le prix à la production et le prix à la consommation ont tendance à augmenter, elles seront néanmoins plus élastiques. Si, de plus, nous évoquons l'accentuation des problèmes de la saisonnalité de cette production, nous devons admettre que les facteurs conduisant à des processus d'intégration horizontale seront plus puissants que les facteurs propices au développement de formes d'intégration verticale.

CHAPITRE 2 - LES POSSIBILITES D'AVENIR DE LA PRODUCTION
DE VIANDE OVINE DANS LA C.E.E.

L'analyse faite au chapitre précédent nous a conduits à la conclusion que la prolongation des tendances actuelles, dans toutes les hypothèses envisagées, mène à un déficit en viande ovine, tant dans la C.E.E. actuelle qu'après l'élargissement.

Le présent chapitre a pour but, en analysant la réalité dans ses mécanismes de recherche si la production communautaire pourrait rattraper la demande. Pour cela les mécanismes techniques seront d'abord rapidement étudiés, et les progrès que l'on peut en espérer. Dans une deuxième partie les systèmes de production seront étudiés.

A - LES PARAMETRES TECHNIQUES DE LA PRODUCTION OVINE

Dans cette partie nous donnerons un bref aperçu des différentes recherches effectuées sur l'ovin dans les laboratoires et des conséquences techniques et économiques que pourraient avoir l'application de leurs résultats. Il faut préciser dès l'abord que les travaux directement liés à l'ovin ne sont pas les seuls qui peuvent avoir une influence sur l'élevage du mouton. Par ailleurs la mise au point de nouveaux procédés techniquement parfaits ne signifie pas qu'ils seront utilisés par les producteurs : ils peuvent n'avoir aucun intérêt ou même avoir un coût plus grand que le bénéfice qu'on en peut attendre, dans les conditions sociales, économiques et techniques des ateliers d'aujourd'hui. Nous en donnerons pour preuve deux exemples, tous deux pris dans les élevages extensifs :

Depuis quelques années dans le Sud-Est de la France, on a voulu, par sélection, ou par croisement, améliorer la conformation des femelles reproductrices de race "Préalpes du Sud" en vue d'une meilleure qualité bouchère des agneaux. Les éleveurs qui ont obtenu des résultats en la matière ont vu, simultanément, leur troupeau perdre peu à peu les qualités de rusticité sur lesquelles était fondé leur système d'exploitation. Ils se sont vus contraints, soit de modifier radicalement leur système d'exploitation (suppression du paccage sur parcours extensif, apport d'une alimentation concentrée, toutes transformations fort onéreuses et mal indiquées dans les régions en question) soit de revenir à des brebis plus rustiques car les conditions naturelles (sol-climat) de leur exploitation ne se prêtaient pas à une exploitation intensive des sols.

Le deuxième exemple a trait au taux de naissances multiples ou prolificité. Il est connu que dans toute la partie méditerranéenne de la C.E.E., les bergers éliminent systématiquement du renouvellement de leur troupeau les agnelles nées doubles. C'est une sélection sur la non-prolificité. Techniciens et fonctionnaires de s'indigner : "C'est une anti-sélection". En fait, ces bergers agissent très rationnellement : leur système de production ne leur permet pas d'avoir de jumeaux : ceux-ci demanderaient beaucoup de soins à l'agnelage et à l'allaitement ; la nourriture est insuffisante pour qu'une brebis, qui parcourt parfois plusieurs dizaines de km par jour, puisse avoir assez de lait pour deux agneaux. Dans ce système il vaut mieux (il coûte moins) avoir deux brebis donnant un agneau, qu'une brebis en donnant deux. Et ceci n'est pas un indice de retard : Nous avons vu dans la première partie qu'en Nouvelle Zélande, en même temps que le cheptel total de femelles reproductrices augmentait de 30%, le nombre d'éleveurs diminuait et que le nombre d'agneaux produits par brebis passait de 1,1 à 0,9.

Ces réserves étant faites, les travaux des chercheurs sont là pour essayer d'accroître la productivité du travail dans la spéculation ovine et leurs découvertes peuvent apporter des enseignements extrêmement utiles.

1 - LA PRODUCTIVITE DES FEMELLES REPRODUCTRICES

Un des critères par lesquels on peut juger du niveau technique d'un élevage, est la productivité des femelles reproductrices : nombre d'agneaux, ou poids de viande, livrable à la boucherie, pour 100 femelles reproductrices présentes.

En effet, ce critère est la résultante d'un très grand nombre de composantes sur lesquelles la plupart des procédés

techniques et des disciplines agronomiques ont une influence importante.

A titre d'illustration, nous présentons le processus de production du cheptel ovin français, ce qui nous permettra de fixer les points d'impact de l'évolution technique. Ce schéma résulte d'une enquête faite en 1963-64-65 dans 49 départements français (81 % de la production française) (1) par le Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques du Ministère de l'Agriculture (2) (S.C.E.E.S).

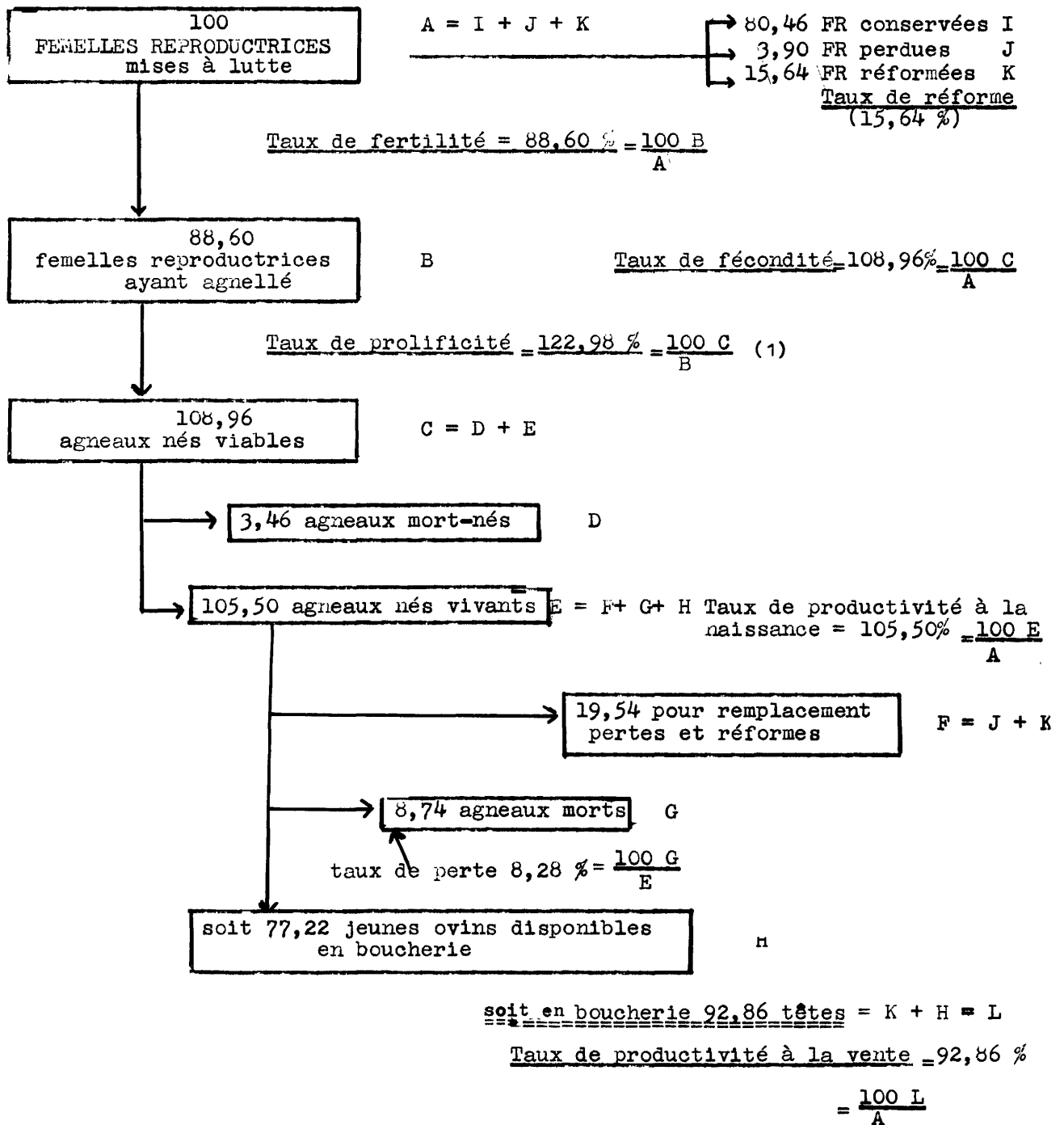
Ce schéma nous permet d'illustrer certaines définitions telles que celle de la fertilité, de la fécondité, de la prolificité ou du taux de perte. Son autre intérêt est de chiffrer de manière précise la productivité globale des femelles reproductrices dans un processus de production de viande ovine. Ainsi en 1963-64, pour 81 % du troupeau français, la productivité globale fut 92,86 têtes vendues en boucherie pour 100 femelles reproductrices mise à la lutte. (Tableau 2 - 1)

(1) D'après les auteurs, il n'est pas possible d'extrapoler pour l'ensemble du troupeau français.

(2) Diffusé au début de 1971.

TABIEAU 2 - 1

Processus de production du cheptel ovin français



(1) La prolificité résulte du taux de gémellarité (agneaux nés viables) multiplié par le nombre moyen d'agnelages annuels par brebis ayant agnelé (nombre d'agnelages)

1 - 1 - SITUATION ACTUELLE

On peut essayer d'évaluer la productivité totale pour chaque Etat Membre, par le nombre d'ovins livrés à la boucherie pour 100 femelles reproductrices. (Tableau 2 - 2). Dans le cas d'une forte variation du cheptel de souche, ce chiffre n'indiquerait pas la productivité technique de l'élevage. Mais, devant la stabilité relative du cheptel de chaque pays, dont le taux de variation annuel est bien inférieur à l'imprécision affectant les données sur le cheptel, ce chiffre donnera une idée de l'ordre de grandeur de la performance obtenue. (1).

Pour les mêmes raisons il n'est pas possible de tracer l'évolution de ce critère pour les dix dernières années. En effet, l'incertitude sur les chiffres est certainement supérieure à la variation du critère, et d'autre part, les calculs effectués dans le rapport d'expert concernant la France montrent que le nombre d'ovins livrés à la boucherie pour 100 femelles présentes, varie avec les conditions météorologiques et les données du marché (2).

(1) La Belgique est à part : Compte tenu de l'état des statistiques et de la forte diminution de la production et du cheptel des dernières années, nous n'avons pas pu faire de calculs cohérents. (cf rapport d'expert concernant la Belgique).

(2) Ceci confirme que la production ovine est fortement dépendante encore des conditions naturelles et mal maîtrisée, et que le marché est très spéculatif. Ceci est lié à cela.

TABLEAU 2 - 2

PRODUCTION POUR LA BOUCHERIE PAR BREBIS PRESENTE
(1969-70)

Pays	Nombre	kg
FRANCE	1,15	18,4
PAYS-BAS	1,33	35
R.F.A.	0,98	22,5
ITALIE	0,70	6,0
BELGIQUE *	1,96	55

* Pour mémoire

Source : rapports d'experts sauf pour Italie : O C D E

Les résultats concernant l'Italie sont très discutables étant donné la faible valeur des statistiques de cheptel et de production de ce pays.

Ainsi c'est vraisemblablement aux Pays-Bas que l'on rencontre la plus forte productivité. Elle est due à l'exploitation exclusive d'une race prolifique, la Texel, dans de bonnes conditions (en particulier agnelage de printemps) et dans le cadre d'un seul système de production bien adapté. Le taux de prolificité approche les 180 %, amenant une productivité numérique à la vente de l'ordre de 130 %. Il s'agit d'un élevage hautement productif, et certainement compétitif avec la production du Sud de l'Angleterre.

En R.F.A., la productivité globale du troupeau ovin se situe aux alentours de 100 %. Beaucoup moins uniforme que l'élevage néerlandais, l'élevage allemand présente de grandes différences soit entre régions soit entre modes d'exploitation.

En Italie une forte autoconsommation et une production ovine en grande partie orientée vers le lait rendent difficile une estimation de la productivité de l'élevage italien. D'autre part, l'orientation laitière a certainement joué contre l'amélioration de la productivité numérique de la production de viande, les agnelages multiples étant plus une gêne qu'un avantage.

Quant à la France, l'estimation du SCEES en 1963-64, montre que la productivité globale pour 81% du troupeau français fut de 92,86 %. Ce taux faible pour un élevage considéré comme orienté d'abord vers la production de viande, correspond aux années difficiles 1962-63, où les conditions météorologiques furent très défavorables (hiver froid, été sec).

Le taux de 1,15 %, résultant d'une moyenne sur plusieurs années, est plus significatif. (1).

(1) cf Rapport d'expert concernant la France.

1 - 2-VARIABILITE

La variabilité est en fait très grande, que ce soit entre régions, entre modes d'exploitation ou entre races. Hormis les Pays-Bas où la production est uniforme et homogène - (une seule région, un seul système de production, une seule race) - dans tous les autres Etats-membres de la C.E.E. les taux de productivité numérique globale annoncés ne sont que des moyennes.

A titre d'exemple, toujours d'après l'enquête du SCEES, sur le cheptel français, on peut analyser la variabilité du taux de fécondité par régions ou par races.

Variabilité du taux de fécondité par régions en France

Franche Comté	129	Languedoc	109
Auvergne	122	Midi Pyrénées	106
Rhône-Alpes	118	Limousin	106
Poitou	117	Provence	105
Picardie	114	Champagne	102
Autre	113	R.Parisienne	100
		Corse	98

Source : SCEES MA "Etudes" N° 70

Variabilité du taux de fécondité pour quelques races France 1963-1964

Ovins du Maine	162 %
Noirs du Velay	148
Bleus du Maine	137
Texel	128
Southdown	121
Préalpes	116
Caussearde	112-110
Lacaune	106
Ile de France	105
Charmois	103
Merinos Arles	101
Corse	90
Manech	90

Source: SCEES MA "Etudes" N° 70

On pourrait illustrer cette variabilité de tous les taux par de multiples exemples, puis dans tous les pays. En France, toujours, on a pu constater que le taux de perte pouvait varier de 8,7 % en Midi Pyrénées à 17,8 % en Auvergne.

L'encadrement technique dans le cadre de groupements de producteurs devrait donc permettre d'améliorer sensiblement les performances de cet élevage. Mais il est difficile de quantifier l'amélioration qui en résulterait, et surtout d'en évaluer le coût : l'encadrement technique et la promotion de techniciens coûtent relativement cher.

2 - LES SECTEURS DE LA RECHERCHE CONCERNANT L'OVIN

2 - 1 - Génétique

L'utilisation de la génétique correspond en premier lieu au souci d'améliorer la prolificité des troupeaux. L'apport essentiel fut l'apparition de races prolifiques dont les plus connues sont la race Romanof, d'origine russe et la race Finnoise. Deux voies sont alors possibles : l'exploitation de ces animaux en croisement industriel (simple ou à double étage) et les tentatives de création de race très prolifique et bouchère exploitée en race pure (expériences écossaises).

L'apparition de ces deux dernières races a relancé l'intérêt des nombreuses races qui existaient dans la C.E.E. ou en Europe de l'Ouest. Les recherches se sont alors portées sur une analyse rigoureuse de la prolificité de différentes races, ce qui a permis premièrement de les sauver, deuxièmement d'en montrer l'intérêt.

L'utilisation des races Romanof ou Finoise permet une brusque amélioration des taux de prolificité puisque les leurs sont deux fois plus élevés que ceux des races couramment exploitées dans la C.E.E.

L'amélioration de la productivité globale d'un troupeau fait également intervenir le temps, dans la mesure où la durée du cycle de reproduction est inférieure à 6 mois. Ainsi sur une année, le nombre de cycles de reproduction peut varier de 0 (peu probable) à 2. L'accélération du rythme des agnelages entraîne ainsi une amélioration de la productivité annuelle.

Cette accélération du rythme des agnelages s'est heurtée jusqu'à présent à plusieurs contraintes dont les contraintes physiologiques.

La brebis est en effet un animal à cycle sexuel saisonnier, ne permettant ainsi souvent qu'un seul agnelage par an. Or, certaines races ou populations ovines possèdent des facultés de désaisonnement. Ce caractère est facilement exploitable génétiquement et diffusable très rapidement. L'extension de ce caractère apporterait aux éleveurs plus de souplesse dans leur système de production et de grandes possibilités d'amélioration de la productivité globale.

La génétique a d'autres applications : Des travaux ont été entrepris pour améliorer la qualité bouchère des agneaux, leur vitesse de croissance et leur indice de consommation. D'ores et déjà on peut tester des béliers sur ces caractères. Bien sûr, la diffusion de ce progrès sera beaucoup plus rapide lorsqu'on saura utiliser du sperme congelé en insémination artificielle.

Dans la zone de Roquefort, en France, la mise en place du contrôle laitier et de haras de béliers a permis, selon des méthodes semblables à l'élevage bovin, d'améliorer génétiquement les aptitudes laitières du cheptel.

2 - 2 - Physiologie de la reproduction

La voie physiologique permet une action complète sur le cycle de reproduction qui se traduit par une amélioration de la fécondité. Il s'agit d'une action imposée de l'extérieur, dans laquelle on joue sur les équilibres sexuels de la brebis qui sont à peu près parfaitement connus. A l'heure actuelle, elle met en oeuvre quatre types de moyens.

a) Utilisation des hormones progestagènes

Ce traitement a été rendu célèbre par l'emploi des éponges vaginales. Son but est le blocage (puis le déblocage) du cycle sexuel et les avantages de cette technique sont peut être davantage d'ordre économique que d'ordre technique. Elle permet en effet une programmation de la production qui puisse respecter les impératifs commerciaux, l'organisation du travail, etc... ainsi qu'une accélération du rythme des agnelages. Ce traitement est à l'heure actuelle au point et diffusable à grande échelle.

b) Utilisation des hormones gonadotropes

Ce dernier traitement est en général lié au précédent. Il s'agit de déclencher l'ovulation, en particulier lors des saillies à contre-saison (printemps ou hors saison). Des doses plus ou moins fortes de ces hormones peuvent être utilisées pour obtenir soit une ovulation normale soit une super-ovulation provoquée plus ou moins forte. Technique au point, elle est déjà diffusable et ses résultats

sur l'amélioration de la productivité ne sont pas négligeables.

c) Contrôle des mises bas

Le contrôle des mises-bas par les corticoïdes permet surtout une meilleure planification du travail et permet, par un meilleur contrôle, un abaissement des pertes de jeunes, ainsi que la surveillance d'un plus grand nombre d'agnelages par travailleur.

d) Insémination artificielle

Le développement des techniques physiologiques a nécessité l'emploi de l'insémination artificielle. L'utilisation des éponges vaginales a en effet totalement changé la nature des besoins de l'insémination en modifiant le calendrier de reproduction du troupeau (agnelage groupé au lieu d'agnelage dispersé et surtout saillies groupées).

La mise au point de cette dernière technique a été parallèle à la diffusion des méthodes physiologiques et à l'heure actuelle l'insémination artificielle chez les ovins est techniquement parfaitement maîtrisée; Le pourcentage de réussite en première insémination est de l'ordre de 50 à 70 %, identique à ce qu'on rencontre dans l'espèce bovine.

Cependant, l'insémination artificielle ne deviendra opérationnelle, tant pour l'accélération de la sélection que pour l'utilisation des techniques hormonales, que lorsqu'on saura utiliser du sperme congelé, comme dans l'espèce bovine : problème de conservation dans le temps. Les travaux menés actuellement en France et aux Etats-Unis d'Amérique laissent penser que dans un avenir proche (2 à 5 ans) on saura congeler le sperme. L'insémination artificielle sera alors plus souple et beaucoup plus diffusable.

2 - 3 - Alimentation

Il faut distinguer ici les problèmes de l'alimentation des agneaux et des brebis. Dans ce domaine, l'ovin est à la remorque des recherches effectuées sur le bovin, tant par la recherche fondamentale que par les industries d'aliments du bétail.

En ce qui concerne les brebis, les nouvelles techniques sont employées un peu partout avec plus ou moins de succès : ensilage, paille + urée, pâturage rationné ou tournant, deshydratés, affouragement en vert (zéro - grazing) etc... et les conclusions sont assez divergentes. Signalons toutefois que l'ensilage semble présenter quelque danger pour les brebis s'il est employé en trop grande proportion dans la ration. Quant aux autres systèmes, les recherches portent surtout sur le coût relatif de l'opération (indice de consommation - coût de l'aliment etc...).

Mais les recherches les plus intéressantes concernent l'alimentation des agneaux, et en particulier l'allaitement artificiel. C'est là où l'on s'éloigne le plus des phénomènes naturels et où la maîtrise est la plus difficile. Cependant les diverses techniques connues actuellement sont utilisables, bien qu'il y ait encore beaucoup d'indécisions : lait chaud ou froid, à volonté ou rationné, quel taux de matières grasses, d'acides aminés, de vitamines, âge de la séparation de la mère, âge du sevrage, etc... Il reste aussi à voir si ces procédés amènent une quelconque amélioration économique. Néanmoins ces techniques peuvent apporter une aide importante dans le cas d'élevages à forte prolificité, si les mères n'ont pas assez de lait pour allaiter tous leurs agneaux, et plus généralement pour sevrer des agneaux que la mère ne peut plus allaiter pour une raison quelconque (mort accidentelle, mammite, etc...).

2-4- Pathologie

Le mauvais état pathologique du cheptel est la source de mortalité (brebis mais surtout agneaux) et pour les brebis, d'une production diminuée (baisse de prolificité, mauvaise croissance).

L'importance de la maladie sur les chutes de production est impossible à chiffrer sauf si on observe des variations de production consécutives à des aléas climatiques. Ici les moyens de la pharmacie vétérinaire sont assez faibles. En revanche la mortalité peut être sérieusement diminuée.

Le tableau 2-3 résulte d'indications fournies par les services de "l'Institut National des Eleveurs - NOE" (1). On peut voir que l'inanition est la cause de la perte de 30 % des agneaux. Celle-ci peut être évitée totalement par une bonne alimentation des mères avant la mise bas et pendant la lactation. Plus de 50 % des pertes d'agneaux sont causées par l'ensemble: Collibacilose, Pasteurellose, Entérotoxémie. Les effets de ces maladies peuvent être annulés presque totalement par une bonne alimentation (pas de carences) et un traitement préventif systématique: vaccination systématique des mères, sérumisation systématique des agneaux à la naissance, puis vaccination. Des progrès restent à faire en ce qui concerne la coccidiose (on ne peut pas mêler les antibiotiques à la ration car ils détruiraient la flore intestinale).

Les 20 % de mortalité qui restent peuvent être beaucoup plus difficilement évités. Mais si on passait d'un taux de mortalité de 15 % à un taux de 3 % sur l'ensemble du cheptel, la production augmenterait approximativement de 10 %.

(1) 7, rue Beziels - 78 Rambouillet - France

La pharmacie vétérinaire peut être à l'origine d'un autre progrès : En effet, les efforts d'intensification sur pâturage se heurtent en élevage ovin aux problèmes parasitaires (en particulier Strongylose et Grande Douve) : au delà de 6 à 7 brebis/ha ces problèmes sont extrêmement ardues et le parasitisme risque de compenser et au-delà les progrès de l'intensification. Les éleveurs n'y échappent qu'au moyen d'une technicité très poussée et de soins très onéreux, (pâturage tournant, etc...). Des produits nouveaux permettant d'éliminer totalement les parasites ou leurs hôtes intermédiaires (Limnées) débloqueraient un frein très important à l'intensification. De tels produits sont à l'essai mais il semble pour l'instant que le coût en soit assez élevé. Cependant l'amélioration de l'état sanitaire du cheptel qui pourrait en résulter, et en conséquence l'amélioration des différents critères composant la productivité des brebis, serait en mesure d'augmenter sensiblement la production globale (quoique dans une mesure impossible à chiffrer).

TABLEAU 2 - 3 - INCIDENCES DES PRINCIPALES MALADIES SUR LA MORTALITE
DES AGNEAUX SELON L'AGE DE LA MORT

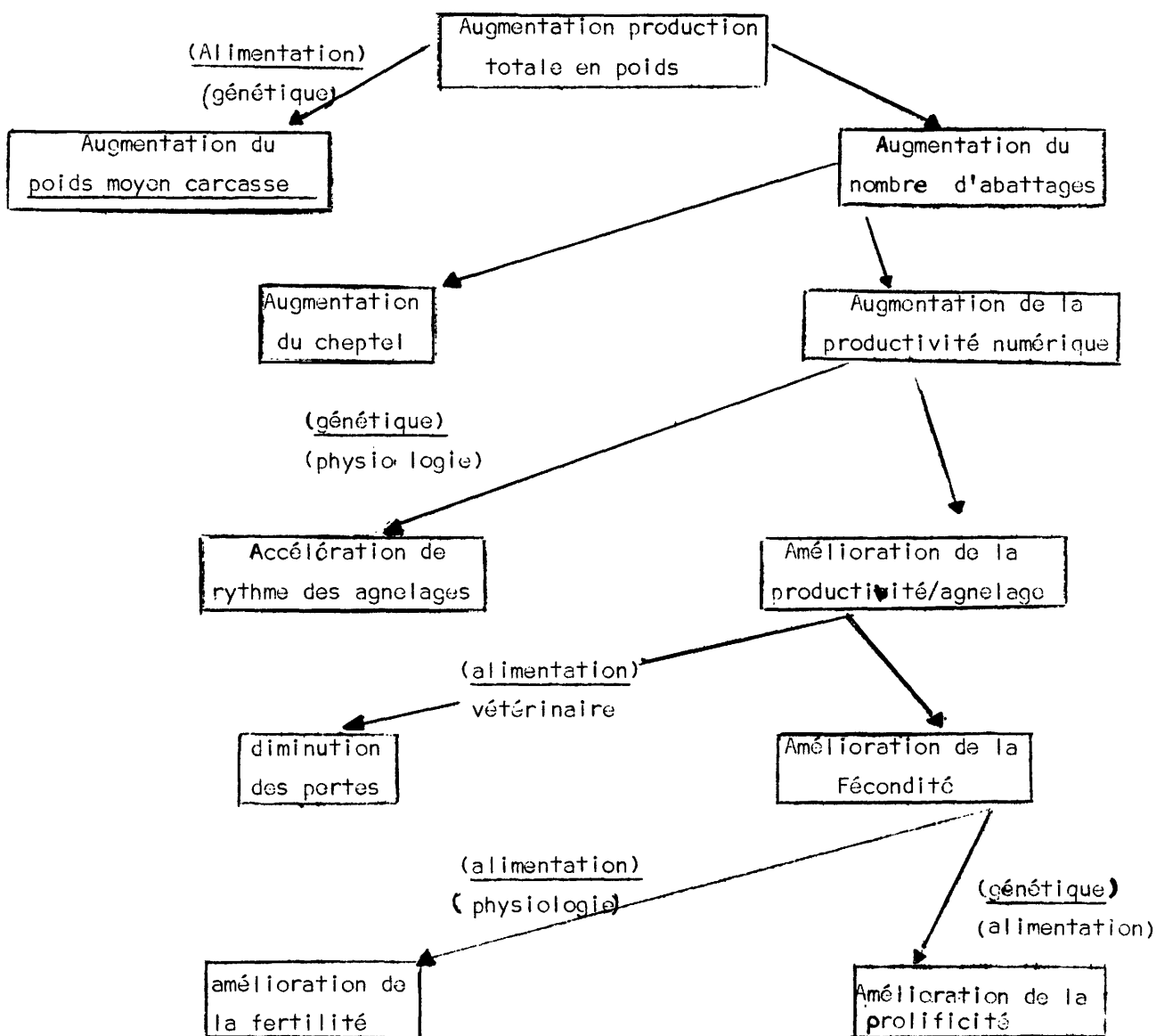
Maladies	0 à 7 jours	7 jours à 1 mois	1 mois plus	Total
Inanition	30	-	-	30
Collibacillose	15	-	-	15
Pasteurellose	8	6	3	17
Entero- toxémie		4	12	16
Coccidiose		4	-	4
Stomatite		2	-	2
Arthrite		1	1	2
Raide		2	-	2
Divers	7	1	2	10
Total	60	20	20	100 agneaux morts

Les différentes maladies ont un impact différent selon le mode d'élevage. Par exemple en élevage de Plein Air, il n'y a presque pas de Collibacillose et beaucoup de Pasteurellose. Les stomatites sont en augmentation. C'est une maladie typique des élevages avec allaitement artificiel (tétines).

TABLEAU 2 - 4

SCHEMA DES CHOIX POSSIBLES DE L'AMELIORATION

DE L'ELEVAGE OVIN



CONCLUSION

Les voies d'amélioration des techniques envisagées ci-dessus ne peuvent pas se concevoir sans un certain nombre de conditions, en particulier :

- Elles doivent être mises simultanément en jeu : l'amélioration de la productivité des brebis, l'accélération des agnelages, nécessitent bien sûr de maîtriser les processus physiologiques et génétiques mais aussi, d'alimenter correctement des agneaux et les mères, d'améliorer leur habitat, de veiller aux problèmes pathologiques (1).
- Elles ne peuvent pas être appliquées telles quelles dans le cadre des systèmes de production existants : leur mise en oeuvre nécessite un changement radical du système de production.
- Pour beaucoup d'entre elles, les techniques évoquées ci-dessus ne peuvent être mises en oeuvre par le simple bon vouloir de l'éleveur : Celui-ci devra accueillir un flux de biens et services croissants, en provenance soit du secteur privé, soit du secteur coopératif. Il sera de toutes façons plus lié qu'avant à son environnement et plus inscrit dans les circuits de l'économie marchande. Seuls pourront donc réaliser ces changements ceux qui dégagent suffisamment de moyens financiers.

Le progrès technique doit améliorer la productivité du travail selon deux moyens : l'augmentation de la production globale en volume et la diminution du coût de production unitaire. Le tableau 2 - 4 montre les différents points d'impact des différentes améliorations

(1) Des problèmes pathologiques nouveaux apparaissent quand on change les conditions de vie et de reproduction des animaux.

techniques par le premier moyen. Quant à la diminution du coût de production unitaire, elle résulte de plusieurs facteurs dont nous allons énumérer les principaux :

Diminution du taux de renouvellement : ceci permet d'entretenir moins de jeunes femelles pour 100 agneaux vendus. Ce taux peut s'abaisser par la mise à la lutte précoce des agnelles (7 mois au lieu de 18 mois) et par l'augmentation de l'âge de réforme des femelles reproductrices. Ici il faut mettre en jeu la sélection et une bonne alimentation ainsi que de bonnes conditions d'hygiène.

Le coût de l'alimentation peut être abaissé par l'emploi de nouveaux aliments (ensilage...) et par l'amélioration de techniques.

Le coût des bâtiments peut lui aussi être abaissé ; Les recherches sont assez rares en ce domaine mais les progrès extérieurs à l'agriculture peuvent lui être appliqués.

Quant aux frais fonciers et financiers, ils résultent principalement du jeu des forces sociales en présence et de l'environnement socio-économique en général. Ces contraintes là sont souvent les plus lourdes, en particulier lorsqu'elles empêchent d'appliquer le système le plus efficace techniquement.

Ainsi le progrès technique n'est pas la panacée universelle : s'il l'était, on peut se demander pourquoi les meilleures techniques ne sont pas employées, puisque beaucoup d'entre elles sont parfaitement au point dans les laboratoires de recherche.

C'est qu'en effet il ne suffit pas qu'une technique soit parfaitement au point et simple à appliquer pour qu'elle se diffuse. Il faut encore qu'elle apporte quelque chose aux agriculteurs tels qu'ils

sont sur le terrain et qu'elle leur apporte un avantage substantiel par rapport à ce qu'ils faisaient avant, c'est-à-dire qu'il faut qu'elle puisse être intégrée dans leur système de production sans avoir à le modifier trop. Si au contraire la technique nouvelle, pour être intéressante, doit être mise en oeuvre dans un système de production totalement nouveau, sa diffusion sera extrêmement lente car les changements des systèmes de production mettent en jeu des processus complexes extérieurs à la recherche scientifique et technique (facteurs économiques et sociaux).

Par ailleurs, on peut se demander si dans l'absolu, certaines améliorations techniques sont souhaitables. Citons un seul exemple pour illustrer notre propos : L'élevage néo-Zélandais a une productivité moyenne de 0,90 agneaux produits par brebis présente et l'élevage français une productivité de 1,15. Mais l'éleveur néo-Zélandais a en moyenne plus de 1000 mères alors que l'éleveur français en a 40. Ainsi l'éleveur français vend 46 agneaux et le Néo-Zélandais 900. L'éleveur français atteindra-t-il le niveau du Néo-Zélandais en augmentant la prolificité de ses brebis ? Ne vaut-il pas mieux perdre un peu de prolificité, laisser augmenter un peu la morbidité et finalement produire plus d'agneaux avec moins de travail ?

B - ETUDE DES PERFORMANCES TECHNICO-ECONOMIQUES
DE QUELQUES SYSTEMES DE PRODUCTION DE VIANDE
OVINE

1 - LES DONNES DU PROBLEME

Dans sa politique agricole, la C.E.E. vise, entre autres, deux objectifs fondamentaux :

- . Assurer un niveau de vie équitable à la population agricole,
- . Assurer des prix raisonnables dans les livraisons aux consommateurs.

Il est évident que, pour un produit donné, ces deux objectifs sont contradictoires si l'on cherche à les atteindre par le seul jeu des prix de marché. C'est par une amélioration de la productivité du travail que ces deux objectifs pourront être approchés simultanément. La productivité du travail, pour un produit donné, doit en effet être comparable à celle qui est réalisée :

- . pour les autres activités à l'intérieur de la Communauté,
- . pour le même produit, dans les Pays Tiers ayant accès au marché mondial.

Or, qu'en est-il de la viande ovine ? Elle n'a pas fait jusqu'à présent l'objet d'une organisation commune de marché, mais on a appliqué seulement les dispositions générales du traité de Rome, notamment en matière de droit de douane et de détournement de trafic.

- La consommation communautaire est croissante et on peut prévoir que cette croissance ne se ralentira pas dans les prochaines années (cf. chapitre Ière partie)

- La production communautaire croît peu ou pas : le déficit s'aggrave.

- Les prix de marché restent extrêmement élevés, certainement sous l'influence du marché français.

En fait, l'élevage français produit le kg de viande d'agneau à 11 - 12 FF, l'élevage des autres pays de la C.E.E. à 8 - 9 FF, alors que l'Angleterre le produit à 6 à 7 FF (aides comprises) et que les

pays de l'hémisphère austral (Nouvelle Zélande, Australie, Argentine) le produisent à 2 - 3 FF. Les niveaux de vie de ces pays étant tous plus ou moins comparables, ces niveaux de prix reflètent bien des différences de productivité du travail, quand on sait qu'un producteur français produit en moyenne, moins d'une tonne de viande ovine par an, alors qu'un producteur néo-zélandais en produit plus de 12 tonnes dans le même temps.

Les niveaux de prix reflètent aussi, mais pour une moindre part, les différences de qualité. Mais, outre que les différences de qualité sont elles-mêmes très importantes à l'intérieur de chaque production nationale, elles n'influent sur les prix que de manière assez faible, Nous avons vu (1) que l'agneau anglais de moins de 17 kg carcasse reste bien moins cher que l'agneau français. De plus la qualité est un facteur en grande partie subjectif, dont l'appréciation est très diverse d'un lieu à l'autre. Elle n'est donc pas le problème primordial.

La question qui se pose est donc la suivante. Peut-on en Europe produire du mouton à un coût social moins élevé?

Il existe en Europe de nombreux types de production de viande ovine, d'importance inégale. En fait, deux grands groupes sont bien distincts (cf. première partie) Europe du Sud et Europe du Nord. Mais dans chacune de ces zones, on trouve des systèmes de production différents, allant des plus extensifs au plus intensifs.

(1) 1ère partie

La notion d'intensif-extensif à laquelle nous nous réfèrons est celle que propose M. MAZOYER (1). Rappelons qu'un système extensif se caractérise par des charges, un produit et une valeur ajoutée faibles par ha, et à un grand nombre d'ha par travailleur. En élevage (ovin ou bovin) il y a une nette coupure entre les systèmes les plus extensifs, où la majeure partie des aliments grossiers, pâturée par les animaux, fait l'objet de travaux cultureux très réduits (prairie naturelle, parcours) et les systèmes intensifs, où ces aliments grossiers sont constitués par des plantes cultivées (prairies temporaires, artificielles, et autres cultures fourragères) dont la plupart sont récoltés par l'homme avant d'être consommés par les animaux.

Nous construirons donc les modèles de production ovine, correspondant chacun à un système de production, Ces modèles décrivent le fonctionnement et les résultats technico-économiques d'un atelier spécialisé de production de viande ovine : ils sont des modèles de démonstration et non des modèles de gestion. C'est-à-dire qu'ils cherchent à montrer ce qu'il est possible de faire, dans l'état actuel des techniques, dans le cadre des systèmes de production choisis.

Les modèles ne décrivent pas les systèmes existants, mais les systèmes de production fonctionnant à leur niveau optimum. En effet, dans chaque système, défini par l'appareil de production (terre, cheptel, vif, cheptel mort, organisation, technologie) et par la combinaison des productions (en l'occurrence, divers types de viande ovine, âge, poids, race, saison...) il existe une dimension optimum par travailleur qui correspond au plein emploi de la force de travail

(1) Informations internes sur l'Agriculture n° 72 - Avril 1971.
"Possibilités et conditions de développement des systèmes de production agricole extensifs dans la C.E.E."

en période de pointe. Cette dimension optimum assure la productivité du travail la meilleure à l'intérieur de ce système et définit sa capacité de production. On pourra mesurer ainsi l'écart entre la situation actuelle et cette situation optimum; on pourra aussi dégager un certain nombre de raisons pour lesquelles cet écart existe, et les moyens propres à le combler.

Dans cette optique, les contraintes de nature foncière et financière limitant la dimension optimum n'ont pas été prises en compte de manière à dégager les potentialités réelles d'un système donné. Ces contraintes ne dépendent pas, en effet, du système adopté mais de l'environnement économique et social. C'est ainsi que l'incidence de l'environnement sur la facilité d'accès à l'optimum pourra apparaître, elle aussi, de façon plus nette.

En second lieu, la productivité du travail pourra être comparée entre les différents systèmes. Les rapports de productivité entre les systèmes ne pourront pas être bouleversés par des variations du seul prix de la viande ovine, mais en faisant varier les prix on pourra examiner dans quelles conditions chacun d'entre eux résiste à une diminution des prix de vente.

En troisième lieu ces productivités du travail dans chaque système, et dans chaque système de prix, pourront être comparées à celles qu'on obtient dans le cas d'autres productions (viande bovine, céréales, lait).

Ces diverses comparaisons doivent permettre de voir dans quelles conditions une production de viande ovine pourra avoir lieu dans la Communauté.

2 - ETUDE TECHNICO-ECONOMIQUE DE MODELES DE PRODUCTION DE VIANDE OVINE

2.1 - Les choix des modèles

Nous avons choisi six systèmes de production, comme les plus représentatifs de ce qui est possible dans les conditions naturelles de la C.E.E.

- Deux modèles extensifs

Aucune culture n'est pratiquée sur l'exploitation, les brebis vivent en plein air et pâturent des superficies à faible rendement fourragère. Dans le deuxième, du foin est récolté et les agneaux sont engraisés un peu plus rapidement que dans le premier. Ces systèmes peuvent apparaître dans les régions arides et sèches du Sud de la C.E.E. ou dans les régions peu fertiles dans le Nord : Italie du Sud, Appenins, France méditerranéenne, contreforts des massifs montagneux dans la zone Nord C.E.E. Ces systèmes peuvent être transhumants, cela ne changera rien aux données technico-économiques. Le nombre d'animaux que peut surveiller un berger est sensiblement le même en transhumance ou en élevage sédentaire extensif.

- Un modèle intensif de plein air

L'intensification porte sur les cultures fourragères très élaborées, mais encore pâturée au maximum par les animaux. Ce système peut apparaître dans beaucoup de zones herbagères humides de la zone Nord C.E.E.

- Deux modèles intensifs de bergerie

Toute l'alimentation est à base de culture intensive ou d'achats à l'extérieur. Les animaux vivent en bergerie en permanence. Le nombre d'agneaux produits par brebis est élevé, dans un cas, grâce à l'accélération des agnelages, dans l'autre grâce à l'emploi de femelles très prolifiques. Ces systèmes peuvent apparaître partout, mais de préférence dans des zones où la culture du maximum des produits nécessaires à l'alimentation pourra se faire sur place. (Bassin Parisien, par exemple)

- Deux modèles avec production de lait de brebis

Ici nous prendrons ce qui se réalise presque dans les élevages laitiers, les plus efficaces du Sud de la France et d'Italie. Nous ferons deux variantes, l'une avec traite manuelle et vente des agneaux à l'âge de 3 à 6 semaines (pour l'engraissement ou la boucherie), l'autre avec traite mécanique, sevrage précoce et engraissement des agneaux sur place jusqu'à un poids d'environ 35 kg vif.

2-2 - La structure des ateliers

Les ateliers seront spécialisés. En effet, même si, dans les exploitations modernes, il est nécessaire de pratiquer plusieurs spéculations pour amortir en commun une partie du matériel et utiliser les "créneaux" dans le temps disponible, le progrès technique et la meilleure maîtrise de la production agricole font que ces ateliers sont de moins en moins techniquement interdépendants. C'est-à-dire que la décision de pratiquer telle ou telle spéculation, dans cette exploitation moderne, dépend moins des autres spéculations pratiquées, et plus du marché. Les relations avec le marché sont donc de plus en plus importantes: on passe de la polyculture autarcique de subsistance à la production marchande - C'est pourquoi nous analyserons les produits et charges de l'atelier ovin, en supposant qu'il est isolé de l'exploitation (sauf pour les cultures fourragères qui lui sont destinées car elles en font partie), pour déterminer ce qui est réellement imputable à l'atelier ovin.

Cependant la structure de ces exploitations restera de type familial: les ateliers comporteront 2 à 5 travailleurs. En effet, la généralisation d'entreprises agricoles à plusieurs dizaines de travailleurs ne semble pas correspondre aux conditions actuelles du développement de l'agriculture des pays d'Europe Occidentale. Par ailleurs, l'étude précitée de M. MAZOYER (pp. 91 à 100) montre que la rémunération par travailleur augmente très peu au delà de 2 travailleurs par exploitation, mais qu'elle est bien inférieure dans le cas d'un seul travailleur.

Le nombre de travailleurs de chaque atelier sera donc choisi en même temps que sa dimension et en rapport avec celle-ci.

2-3 - La dimension des ateliers

La recherche de la plus grande productivité du travail conduit à rechercher la plus grande taille possible (en nombre de brebis présentes ou en poids de viande produit). Dans la pratique cette taille est limitée pour les exploitants, par des contraintes financières, foncières, ou de débouchés, très rarement par un manque de main d'oeuvre. En ce qui nous concerne, nous choisirons dans chaque système de production, la taille et le nombre de travailleurs qui, par leur combinaison, assurent le plein emploi (1) des travailleurs présents et du matériel. C'est-à-dire que la superficie des terres, et le capital engagés seront fonction de la taille choisie. Ainsi la taille n'est plus limitée, dans le cas qui nous occupe que par le nombre maximum de brebis et d'agneaux dont peut s'occuper valablement un berger (au delà de ce nombre les pertes seraient catastrophiques). Ce nombre ne résulte pas de calculs mais de la connaissance de l'expérience des gens du métier sur le terrain et des techniques appliquées.

Dans quelques cas, qui seront signalés dans le texte, ce nombre optimum ne sera pas retenu : ceci se produira quand la quantité de fourrages récoltables par les travailleurs présents (compte tenu du matériel le plus efficace) sera insuffisante pour nourrir les animaux impliqués par le premier critère et que, volontairement, l'on n'achètera aucun fourrage à l'extérieur.

Nous avons donc pour chaque modèle une taille optimum dépendant du système choisi, mais, en règle générale, ne dépendant pas des calculs économiques faits dans la suite du modèle.

2-4 - Les critères recherchés

Le critère qui permet de juger la productivité du travail dans un système, et de la comparer aux autres, est la valeur ajoutée, définie comme le produit final diminué des achats courants, et des amortissements, c'est-à-dire la quantité de valeur produite sur l'atelier, servant à rémunérer le capital, le foncier, et le travail.

(1) Plein emploi en période de pointe.

Nous établirons, secondairement une "rémunération nette" qui sera la valeur ajoutée, diminuée de la valeur locative des terres employées et des intérêts sur le capital utilisé. Cette rémunération nette permettra d'éclairer le choix des exploitants, de pratiquer un système plutôt qu'un autre.

Dans chaque cas, et pour permettre les comparaisons, les différents paramètres (frais fixes, cheptel vif, valeur ajoutée...), seront ramenés à l'unité de travail (un travailleur) et on tracera une courbe donnant la valeur ajoutée ou la rémunération nette en fonction de la superficie agricole utilisée (1). La connaissance de la courbe résultera de la connaissance du point optimum (la superficie et la valeur ajoutée sont maximum et la courbe s'aplatit) et du point limite (la superficie est nulle, la valeur ajoutée est négative et égale aux charges fixes). Cette courbe n'est rigoureusement valable que dans le **voisinage** inférieur de l'optimum.

2-5 - Les rapports de prix

Un des points fondamentaux étant le niveau des prix, nous établirons les résultats en faisant trois hypothèses de prix. D'un modèle à l'autre, le prix de l'agneau produit, ainsi que des brebis de réforme, variera en fonction de la qualité produite. Mais les rapports de prix entre les différentes qualités seront conservés d'une hypothèse de prix à l'autre.

Les prix A sont basés sur l'agneau extra-herbe à 12 FF/kg carcasse, l'agneau gris (ou broutard) à 10 FF et l'agneau extra bergerie à 12,50 FF.

Ces prix correspondent à peu près à ceux qui se pratiquent en France, en 1970.

(1) Le poids de la S.A.U. peut être différent d'un système à l'autre et en toute rigueur la comparaison entre eux n'est pas possible. Mais dans tous les cas intermédiaires, et ce sont les plus nombreux, ce critère permet de se rendre compte de l'attitude des éleveurs.

Les prix B seront, pour toutes les qualités, diminués de 20% par rapport aux prix A.

Les prix C seront diminués de 40% par rapport aux prix A.

Bien entendu, la valeur du cheptel vif sera dans chaque cas diminuée dans la même proportion.

2-6 - Description et résultats des modèles

Modèle 1 - Elevage extensif en zone aride

Dans les zones arides et chaudes du Sud de la France et de l'Italie, les moutons exploitent des parcours et des prairies produisant moins de 1 000 U.F./ha (parfois moins de 500). La charge à l'ha est souvent inférieure à 2 brebis.

Nous retiendrons un élevage où les brebis sont conduites en plein air intégral et utilisent les parcours pendant toute l'année. Toutefois, l'arrêt de la végétation imposera un apport de foin pendant une période de trois mois environ. Ce foin sera acheté.

Les bâtiments seront très sommaires : un hangar pour le foin et un local pour les agnelages. Les prairies reçoivent un minimum d'entretien.

Les brebis sont de race rustique (1) nées en croisement industriel, sauf pour la partie du troupeau destinée à produire les agnelles de renouvellement (40 à 50 %).

La lutte se fait à l'automne, l'agnelage au printemps et la vente des agneaux pour la boucherie a lieu de septembre à novembre, à un âge de 6-7 mois (agneau gris, ou brouillard).

La seule alimentation est l'herbe pâturée et le foin acheté. Les agneaux têtent leur mère le plus longtemps possible jusqu'à 3 - 4 mois environ).

La productivité numérique d'un tel système ne peut dépasser 110 agneaux vivants à 4 mois pour 100 mères présentes (compte tenu des pertes assez élevées et d'une fécondité moyenne). Les agnelles sont mises en lutte à 18 mois pour agnelier à 2 ans et on retiendra un taux de renouvellement de 20% en moyenne.

(1) C'est-à-dire, bonne laitière et capable de résister à des conditions climatiques dures. Par contre la carcasse est mal conformée.

L'unité zootechnique (U Z) se compose donc, pour une mère âgée de plus de 2 ans, de 0,20 agnelle d'un an à 2 ans, de 1,10 agneau de moins d'un an et de 0,025 bœlier. Le produit par U Z et par an se compose donc de 0,90 agneaux et de 0,20 brebis de réforme.

Dans ces conditions, deux travailleurs peuvent s'occuper de 1 200 brebis. La grosse pointe de travail, qui limite ce nombre se situe en automne, pour l'agnelage.

Les investissements sont très limités : outre les bâtiments, un tracteur de faible puissance et une remorque pour travaux divers (distribution de foin, entretien des clôtures...) une citerne pour amener de l'eau dans certains points de pâturage, un rotovator, les clôtures (1) et une camionnette pour différents transports (animaux malades, produits vétérinaires).

Alimentation. On prévoit environ 100 U.F. par brebis, 70 U.F. par agnelle et 100 U.F. par bœlier à donner sous forme de foin pendant la période sèche soit environ 130 U.F. par U.Z. La dépense sera environ

(à 0,30 F.F. l'U.F. achetée, de 39 F.F. par U.Z).

S'y ajoutent des frais divers. Les frais de traitements sont très peu élevés.

Les bœliers sont changés tous les deux ans et sont achetés à l'extérieur dans des élevages sélectionnés.

Ils coûtent de l'ordre de 800 FF./tête.

Le produit est constitué par la vente des agneaux et des brebis de réforme ainsi que la laine. Les agneaux "broutard" ne pourront pas se vendre plus de 11 FF/kg net pour les meilleurs d'entre eux, et la présence des mâles de race rustique pure, mal conformés fait baisser la moyenne de vente du troupeau. Nous prendrons donc une moyenne de 10 FF/kg pour des agneaux pesant 18 kg environ, soit 180 FF. par agneau. Les brebis de réforme ne se vendront pas plus de 140 FF. Le produit viande par U.Z. est donc :

$$0,9 \times 180 + 0,2 \times 140 = 190 \text{ FF. (prix A).}$$

(1) La dépense en clôture peut-être très variable. Nous la chiffrerons à 5 FF. par brebis en moyenne.

Il s'y ajoute le produit de la vente de la laine, soit
4,50 FF./UZ.

La valeur locative des terres

Pour 1470 têtes d'ovins, il faut environ 500 ha de parcours
extensif dont la valeur locative a été estimée à 30 FF./ha, soit
une charge foncière d'environ 15 000 FF/an.

°

°

°

Caractéristiques principales du modèle 1

2 U.T.H.

1200 brebis mères. 240 agnelles de remplacement. 30 bœliers.

500 ha de parcours à moins de 1000 UF/ha.

Alimentation : Pâturage sur parcours et foin acheté.

Habitat : Plein air (agnelage sous abri)

Production : Agneau de 6-7 mois, 18 kg carcasse, automne.

Productivité : 110 agneaux vivants à 4 mois pour 100 mères.

°

°

°

INVESTISSEMENTS DU MODELE 1

	Coût à neuf (F.F.)	Amortissement (F.F.)	Entretien (F.F.)	Charge annuelle (F.F.)
Clôture, par UZ	5,00	1,00		1,00
Bâtiments UZ	120,00	8,50	3,50	12,00
Clôture 1200 UZ	6 000	1 200		1 200
Bâtiments 1200 UZ	144 000	10 200	4 200	14 400
<u>1</u> tracteur	14 000	1 400	420	1 820
<u>1</u> remorque	5 000	350	100	450
<u>1</u> citerne	4 000	280	80	360
<u>1</u> camionnette	10 000	1 500	500	2 000
<u>1</u> rotovator	4 500	680	230	910
Petit matériel	2 000	200	100	300
TOTAL,	189 500	15 810	5 630	21 440
dont charges fixes				5 840
Cheptel vif	340 800			
dont 1440 femelles x 220 FF	316 800			
30 bœliers x 800 FF.	24 000			
Capital engagé	530 300			

} charges fixes
annuelles

Les frais financiers seront calculés sur la base d'une rémunération théorique de 7% l'an correspondant soit à des frais d'emprunts réels, soit à un coût d'opportunité.

Les intérêts sur le cheptel mort sont calculés en année moyenne, c'est-à-dire sur 50% de la valeur neuve. Le cheptel vif sera évalué aux 3 niveaux de prix définis plus haut (puisque cette valeur est fonction du marché de la viande).

On appliquera aussi la rémunération de 7% pour le capital circulant, c'est-à-dire l'ensemble des charges annuelles proportionnelles sauf bâtiments, clôtures, et bœliers.

FRAIS FINANCIERS DU MODELE 1

Nature du capital	Montant de base FF.	Frais annuels correspondants FF
Bâtiments et matériel	94 750	6 632
Capital circulant	64 200	4 494
Cheptel vif prix A	340 000	23 856
prix B	272 640	19 085
prix C	204 480	14 314
<u>TOTAL</u> prix A	499 750	34 982
prix B	431 590	30 211
prix C	363 430	25 440
dont fixes (1)		1 386

(1) Les charges financières fixes sont celles qui sont liées aux investissements non divisibles, c'est-à-dire tout le matériel sauf clôtures et bâtiments, qui, eux sont proportionnels au nombre de brebis.

RESULTATS DU MODELE 1

PRODUCTION FOURRAGERE INFÉRIEURE A 1000 U.F./ha - 1200 U.Z.- 2 U.T.H.

FOIN ACHETE - PRODUCTION D'AGNEAU DE BOUCHERIE de
6 - 7 mois

	F.F. par U.Z.	F.F. pour 1200 U.Z.	F.F. par U.T.H.
<u>Charges</u>			
Bâtiments et clôtures	13,00		
Alimentation achetée (foin)	39,00		
Traitements	10,00		
Eau-Electricité	1,00		
Paille	2,00		
Carburant	1,50		
Achat de béliier	10,00		
<u>TOTAL</u> charges			
proportionnelles	76,50	91 800	
Amortissement et entretien du matériel		5 840	2 920
<u>TOTAL</u> charges		97 640	
Produit			
prix A	194,50	233 450	
prix B	155,60	186 720	
prix C	116,70	140 040	
Valeur			
prix A		135 810	67 905
prix B		89 080	44 540
ajoutée prix C		42 400	21 200
Valeur locative des terres		15 000	
Frais			
prix A		34 982	
prix B		30 211	
financiers prix C		25 440	
Rémunération			
nette			
prix A		85 820	42 914
prix B		43 879	21 940
prix C		1 960	980

Modèle 2 - Elevage extensif avec culture de foin et de céréales.

Dans ce système le foin sera cultivé sur l'exploitation, les agneaux seront engraisés sous la mère et complémentés pour être vendus à l'âge de 100 - 120 jours. Le reste est identique au modèle 1.

Les cultures prennent place dans les fonds de vallées, où on peut obtenir sur des prairies régulièrement entretenues, 2500 U.F./ha dont 1000 pâturées et 1500 sous forme de foin.

La dimension de l'exploitation est limitée en premier lieu par la quantité de foin récoltable par 2 U.T.H. qui dépend elle-même du nombre de jours disponibles pour faire la récolte et de la capacité de la chaîne de récolte. Nous emploierons donc une chaîne de récolte hautement mécanisée, où le foin est récolté et engrangé en vrac, après un fanage raccourci au maximum grâce à un éclatement préalable. Dans ces conditions, il est très courant d'avoir 35 jours disponibles pour la récolte du foin entre les mois de Mai et Juillet. Ainsi, un hectare de prairie produisant 3 tonnes (1500 U.F.) de foin en une coupe demande 3 heures de travail à deux hommes, et dans la saison ces deux hommes peuvent récolter environ 100 ha, soit 300 tonnes de foin, soit 150 000 U.F.

Nous avons vu qu'une brebis suitée avait besoin d'environ 130 U.F. apportées sous forme de foin. Cette chaîne permet donc de mettre en réserve de quoi tenir 1150 brebis et leur suite.

Les deux hommes pourront tenir ces bêtes dans les mêmes conditions qu'au modèle 1, puisque les pointes de travaux sont différentes. En effet, à l'époque de la récolte, les agnelages sont terminés et la lutte n'est pas commencée. Les soins aux animaux leur demanderont 1 à 2 heures par jour, avant de commencer les foins.

Alimentation des agneaux

Ils suivent leur mère jusqu'à la vente ^{comme} pour le modèle 1, mais seront complétés par un apport progressif de céréales (qui peuvent être cultivées sur l'exploitation). Ils en consommeront chacun environ 30 kg depuis l'âge de 1 mois jusqu'à la vente, soit un coût par U.Z. de :

$$1,10 \times 30 \times 0,40 = 13,20 \text{ F.F.}$$

Le produit est constitué de la vente des agneaux et de la laine. On peut compter un prix de vente de 11 F.F./kg pour des agneaux de 18 kg soit 198 F.F./agneau, les réformes n'étant pas mieux valorisées qu'au modèle 1.

On a donc un produit final par U.Z. de :

$0,9 \times 198 + 0,2 \times 140 = 206,20 \text{ F.F.}$ (prix A) environ, pour la viande. A ce produit s'ajoute 4,50 F.F./U.Z. pour la laine.

Valeur locative des terres, sur les 100 ha de prairie à 2 500 U.F. on récolte seulement 1 500 U.F./ha de foin. Il restera à notre disposition 100 000 U.F. à pâturer. Les besoins totaux en U.F. à pâturer sont de l'ordre de 230 U.F. par U.Z., soit 265 000 U.F. Les parcours extensifs devront donc fournir 165 000 U.F. Il y aura donc besoin d'environ 300 ha de parcours extensifs. La valeur locative des terres s'établit donc ainsi :

100 ha à 2 500 U.F. à 120 F.F.	12 000 F.F.
300 ha à 550 U.F. à 30 F.F.	9 000 F.F.
	<hr/>
	21 000 F.F.

Caractéristiques principales du modèle 2

2 U.T.H.

1150 brebis mères. 230 agnelles. 30 bœliers

100 ha de prairie à 2 500 U.F./ha

300 ha de parcours à 550 U.F./ha

Alimentation : pâturage sur parcours

foin cultivé

céréales achetées

Habitat : plein air (agnelage sous abri)

Production : agneau de 100-120 jours, 18 kg carcasse, Juillet-Août.

Productivité : 110 agneaux vivants à 4 mois pour 100 mères.

°

°

°

INVESTISSEMENTS DU MODELE 2

	Coût du matériel neuf F.F.	Amortissement F.F.	Entretien F.F.	Charge annuelle F.F.
Clôture par brebis	5,00	1,00		1,00
bâtiments par brebis	120,00	8,50	3,50	12,00
Clôture 1150 brebis	5 750	1 150		1 150
Bâtiments 1150 brebis	138 000	9 775	4 025	13 800
Chafne de récolte mécanisée	78 000	12 000	2 340	14 340
Deux tracteurs 50 CV	42 000	4 200	1 260	5 460
Matériel divers (cf modèle 1)	25 500	3 010	1 020	4 030
TOTAL	289 250	30 135	8 645	38 780
dont charges fixes				23 930
Cheptel vif Total	327 600			
Dont 1380 femelles à 220 F.F.	303 600			
30 bœliers 800 F.F.	24 000			
Capital engagé	616 850			

charges fixes annuelles

FRAIS FINANCIERS DU MODELE 2

Nature du capital	Montant de base F.F.	Frais annuels correspondants F.F.
Bâtiments et matériel (50% de la valeur neuve)	144 625	10 124
capital circulant	33 695	2 359
Cheptel vif prix A	327 600	22 932
prix B	262 080	18 346
prix C	196 560	13 759
<u>TOTAL</u> prix A	505 920	35 415
prix B	440 400	30 829
prix C	374 880	26 242
Dont fixes		5 060

RESULTATS DU MODELE 2

PARCOURS INFÉRIEURS A 1000 U.F./ha. PRAIRIES FAUCHÉES (2500 U.F./ha)
1150 U.Z.

2 U.T.H. - FOIN CULTIVE - PRODUCTION D'AGNEAUX DE BOUCHERIE DE 3-4 Mois

	F.F. par U.Z.	F.F. pour 1 150 U.Z.	F.F. par U.T.H.
<u>Charges</u>			
Bâtiments et clôtures	13,00		
Achat de céréales	13,20		
Traitements	10,00		
Eau - Electricité	1,00		
Paille	2,00		
Carburant	3,10		
Achat de bœlier	10,00		
Total charges proportionnelles	52,30	60 145	
Amortissement et entretien matériel		23 830	11 915
Total charges		83 975	
Produit			
prix A	210,70	242 305	
prix B	168,60	193 844	
prix C	126,40	145 383	
Valeur ajoutée			
prix A		158 330	79 165
prix B		109 869	54 934
prix C		61 408	30 704
Valeur locative des terres		21 000	
Frais financiers			
prix A		35 415	
prix B		30 829	
prix C		26 242	
Rémunération nette			
prix A		101 915	50 958
prix B		58 040	29 020
prix C		14 166	7 083

Modèle 3 - Intensification en plein air (1)

Ce modèle peut voir le jour dans des régions à climat humide et sans gros écarts de température, et où l'état du sol ne permet pas la grande culture (Rendements en céréales inférieurs à 30 q./ha).

Le troupeau de brebis vit en plein air sauf pendant deux mois en hiver (agnelage) exploite des fourrages cultivés très intensivement pour la plupart.

Calendrier de conduite

L'augmentation de la production de viande annuelle est recherchée par les moyens de l'augmentation de la fécondité -(souches prolifiques, alimentation...) et de la diminution des pertes (lutte contre le parasitisme). L'accélération des agnelages nécessiterait la bergerie permanente et ne sera donc pas recherchée ici. La date d'agnelage est choisie de manière que les agneaux arrivent en fin d'engraissement avant l'arrêt de la production végétale d'été, c'est-à-dire en Mai-Juin :

- Lutte en septembre
- Agnelage en Février
- Repos des brebis en Juillet-Août

Le matériel animal

C'est un troupeau de race d'herbage (Texel, Sourth-Down, Charmoise, etc..) pouvant atteindre une productivité numérique à la vente de 1,50. Par ailleurs les agnelles sont saillies à l'âge de 7 mois mais leur productivité est moindre : de l'ordre de 0,75. Le taux de renouvellement sera abaissé de 20% à 17%. Le renouvellement des agnelles se fait par conservation des meilleures agnelles du troupeau (filles de mères ayant donné beaucoup de jumeaux) et les bœliers, achetés à l'extérieur, servent pendant deux campagnes seulement.

(1) Ce modèle est fondé sur les données de R. FONTANILLAS : "La production de l'agneau d'herbe exploitation intensive des fourrages verts" Journées C.E.T.A. 1971 - Etude n° 1786. Paris 1971

L'unité zootechnique se compose de :

0,83 brebis adulte
0,17 antennaises
0,025 bœliers

Cette unité produit :

$0,83 \times 1,50 + 0,17 \times 0,75 = 1,39$ agneau vivant à
3 mois.

La vente est constituée de :

0,17 brebis de réforme
1,22 agneau de 13 kg carcasse

Calendrier d'alimentation (brebis donnant 1,5 agneau).

Pendant 6 semaines, avant et après la lutte, les brebis reçoivent une complémentation concentrée de manière à porter leur consommation à 1 U.F. par jour environ. Elles consommeront environ 13 kg de concentré minéralisé.

Du 15 Octobre au 15 Janvier (gestation), les brebis pâturent des plantes fourragères (navets fourragers par exemple) et reçoivent du foin. Le pâturage est rationné sur de petites parcelles changées chaque semaine. Pour 100 brebis il faut environ 3 ha, soit 7 200 U.F. environ de cultures fourragères et 3 500 kg de foin (à 0,2 U.F./kg).

Du 15 janvier à la fin Mars (fin de gestation, agnelage, début de lactation), les brebis sont en bergerie pendant la nuit et reçoivent dans cette période, par brebis, 80 kg de foin et 50 kg de concentré. Pendant la journée, elles paissent sur les prairies permanentes.

En Avril, Mai et Juin (croissance des agneaux), pâturage tournant sur prairie temporaire (Ray-Grass d'Italie par exemple). Les agneaux sont sous la mère, mais peuvent s'évader en avant pour pâturer les parcelles avant les brebis (Creep-Grazing). Les animaux reviennent trois fois, à un mois d'intervalle sur la même parcelle, qui reçoit des engrais azotés (30 à 40 unités/ha) après chaque passage. Cette prairie sera fauchée

mois de Juillet. Il faut prévoir environ 4,5 à 5 ha pour 100 brebis, mais les lots ne devront pas dépasser 80 brebis sur les parcelles de 40 ares environ. Les agneaux reçoivent une complémentation soit 5 kg de céréales et 15 kg d'aliment concentré.

De la vente des agneaux jusqu'au 15 Octobre, les brebis pâturent des prairies permanentes.

Le calendrier d'alimentation est résumé dans le tableau ci-après.

Dans ces conditions, la meilleure utilisation de l'appareil de production (matériel de culture, cheptal vif) correspond à une unité comprenant trois travailleurs qui peuvent tenir 900 brebis (dont 150 agnelles) et exploitent une superficie de cultures fourragères, et, éventuellement 20 à 25 ha de céréales (récoltées dans ce cas à l'entreprise). Nous supposons les céréales achetées à l'extérieur pour bien individualiser le résultat du troupeau ovin, en sachant qu'une partie du temps laissé libre par la production ovine peut-être utilisée pour la production céréalière dans les zones où celle-ci est possible.

Investissements

Les bâtiments pourront être aussi sommaires que pour les modèles précédents.

En revanche les clôtures devront permettre le pâturage rationné ou tournant pour des petits lots d'animaux (70 à 90 brebis) concentrés sur de faibles surfaces (charge instantanée pouvant atteindre 200 animaux/ha). Il faut prévoir environ 500 m de grillage par lot de 80 brebis soit à, 2,50 F.F. le mètre un investissement de 16 F.F. par brebis.

Le matériel de culture et de récolte est un matériel classique.

Le produit est constitué de 1,22 agneau de 18 kg qui peuvent se vendre 12 F.F. le kg et de 0,17 réformes qui peuvent se vendre 180 F.F. pièce, soit, par U.Z., un produit-viande de 294,10 F.F. et 6 F.F./brebis pour la laine.

La valeur locative des terres

L'exploitation comprend 30 ha de navet fourrager, 45 ha de prairie temporaire et 45 ha de prairie permanente. Leur valeur locative ne devrait pas dépasser 120 F.F./ha, soit un total de 14 400 F.F.

COUVERTURE DES BESOINS EN U.F.
POUR UNE BREBIS SUITEE (1,5 AGNEAU)

<u>Période</u>	<u>Pâturage</u>			<u>Foin</u>	<u>Concentré</u>	<u>Total</u>
	<u>Prairie permanente</u>	<u>Prairie temporaire</u>	<u>Navet fourrager</u>			
1er Septembre 15 Octobre Lutte	32				13	45
15 Octobre 15 Janvier Gestation			72	7		79
15 janvier 15 Février Fin de gestation	15			6	12	33
15 Février 1er Avril Début lactation	43			10	28	81
1er Avril 30 Juin Croissance et fini- tion des agneaux		168			36	204
1er Juin-31 Août Repos	42					42
Total	132	168	72	23	89	484
Superficie néces- saire en ha	0,045	0,05	0,03	fauché sur prairies	acheté ou cultivé 0,03 ha (maximum)	0,125 0,130
Rendements des surfaces U.F./ha	3 000	3 800	2 400		3 000	

INVESTISSEMENTS DU MODELE 3

	Coût du matériel neuf F.F.	Amortissement F.F.	Entretien F.F.	Charge annuelle F.F.
Clôture, par brebis	16	3,20		3,20
Bâtiment par brebis	120	8,50	3,50	12,00
Clôture, 900 brebis	14 400	2 880		2 880
Bâtiments 900 brebis	108 000	7 650	3 150	10 800
Matériels de culture et récolte (charges fixes)	114 500	14 095	4 525	18 620
<u>TOTAL</u> (900 brebis)	136 900	24 625	7 675	32 300
Cheptel vif total	216 400			
dont 900 femelles à 220 F.F.	198 000			
23 bœliers 800 F.F.	18 400			
Capital engagé	353 300			

LES FRAIS FINANCIERS DU MODELE 3

Nature du capital	Montant de base F.F.	Frais annuels correspondants F.F.
Bâtiments et matériel (50% de la valeur neuve)	68 450	4 792
Capital circulant	99 010	6 931
Cheptel vif prix A	216 400	15 148
prix B	173 120	12 118
prix C	129 940	9 089
<u>TOTAL</u> prix A	383 860	26 871
prix B	340 580	23 841
prix C	297 300	20 812
dont fixes		4 007

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU MODELE 3

3 U.T.H.

900 brebis mères dont 150 agnelles. 23 bœliers

120 ha, dont 45 ha prairie permanente

45 ha prairie temporaire

30 ha navet fourrager

Alimentation : pâturage sur prairies permanentes et temporaires

(2 500 à 4 000 UF/ha) - foin cultivé

céréales et concentrés

Habitat : plein air (agnelage sous abri)

Production : agneau de 100-120 jours, 18 kg carcasse, Mai-Juin.

Productivité : 150 agneaux vivant à 4 mois pour 100 mères multipares

75 pour les primipares

productivité de l'unité zootechnique (0,83 mères

multipare et 0,17 primipare) : $150 \times 0,83 + 75 \times 0,17 =$

139

RESULTATS DU MODELE 3

PATURAGE SUR BONNES PRAIRIES (2500 U.F.) ET CULTURES FOURRAGERES
INTENSIVES

900 U.Z. - 3 U.T.H. - PRODUCTION D'AGNEAUX DE BOUCHERIE DE 3-4 MOIS
(MAI-JUIN)

	F.F. par U.Z.	F.F. pour 900 brebis	F.F. par U.T.H.
<u>Charges proportionnelles</u>			
Bâtiments et clôtures	15,20		
Achat de concentrés et céréales	43,20		
Traitements	17,00		
Frais de culture, engrais traitements, semences, etc...	43,00		
Eau Electricité	1,00		
Paille	2,00		
Carburant	3,70		
Achats de bœliers	10,00		
<u>TOTAL</u> charges proportion.	135,10	121,590	
Amortissement et entretien du matériel (charges fixes)		18 620	6 200
<u>TOTAL</u> charges		140 210	
Produit prix A	300,10	270 090	
prix B	240,10	216 090	
prix C	180,10	162 090	
Valeur prix A		129 880	43 293
ajoutée prix B		75 880	25 293
prix C		21 880	7 293
Valeur locative des terres		14 400	
Frais prix A		26 871	
financiers prix B		23 841	
prix C		20 812	
Rémunération			
nette prix A		88 609	29 536
prix B		37 640	12 547
prix C		-13 332	-4 444

Intensification en bergerie

Les systèmes en plein air ne permettent ni une intensification poussée des surfaces fourragères (problèmes de parasitisme), ni une augmentation importante de la productivité annuelle des brebis.

Nous examinerons donc maintenant des systèmes où les brebis sont logées en bergerie (elles pâturent éventuellement pendant une partie de l'année mais rentrent tous les soirs). Dans ce cas les divers modes d'alimentation des brebis (ensilage, deshydratation, foin, hay-lage etc...) représentent des coûts assez comparables et le choix s'effectue en fonction des aptitudes locales. Nous en choisirons un arbitrairement en sachant que les résultats ne seraient pas modifiés de façon significative par l'adoption d'un autre système.

L'augmentation de la production d'agneaux par brebis présente peut être obtenue par l'emploi de femelles très prolifiques, ou par accélération du rythme des agnelages.

Il semble, dans l'état actuel des connaissances, que les deux méthodes ne puissent pas être combinées. Nous examinerons donc successivement les deux méthodes.

o

o

o

Modèle 4 - Emploi de femelles très prolifiques

Le matériel animal

Le troupeau est composé de femelles demi-sang Romanof-Berrichon (F1), moins prolifiques que des brebis Romanof, mais dont les agneaux sont mieux conformés. Ces brebis sont saillies par des bœliers Berrichons. Le renouvellement est assuré par des achats de femelles F1 à l'extérieur.

Conduite du troupeau

La lutte a lieu du 15 juin au 1er août, l'agnelage du 15 novembre à la fin décembre, de manière à pouvoir vendre le maximum d'agneaux à Pâques et à la Pentecôte en mars/avril.

Les agnelles sont luttées à 7 mois et agnellent donc en même temps que les adultes. La longévité des femelles étant mal connue, nous prendrons un taux de renouvellement de 20%.

Les brebis sont rentrées à la bergerie un peu avant l'agnelage (novembre) et y restent jusqu'à la fin du mois, les agneaux étant finis en bergerie.

Le troupeau compte 1.200 mères adultes, 300 agnelles et 40 bœliers. La productivité numérique à la vente est de 2,00 pour les adultes et de 1,00 pour les agnelles.

Le produit sera donc constitué de :

- 300 brebis de réforme
- 2.700 agneaux de boucherie 3/4 Berrichon - 1/4 Romanof.

Aux prix A, les brebis de réforme se vendent environ 150 FF la pièce. Les agneaux pèsent 18 kg de carcasse en moyenne à la vente, se vendent 12,50 FF le kg.

Ventes d'animaux : $300 \times 150 + 2700 \times 18 \times 12,50 = 652\ 500$ FF

Achats de femelles : $300 \times 320 = 96\ 000$ FF.

Produit final animaux (ventes moins achats)

boucherie 556 500 F.F.

soit par U.Z. 371 F.F.

(1 U.Z. = 0,8 brebis et 0,2 agnelle)

laine : 3,00 F.F./U.Z. 4 500 F.F.

Produit total (prix A) 561 000 F.F.

soit par U.Z. 374 F.F.

Alimentation

En bergerie, les brebis reçoivent de l'ensilage de maïs, du foin et du concentré.

Pendant la période de pâturage, elles sont complémentées par des céréales en période de lutte et de gestation.

Les agneaux reçoivent du concentré dès l'âge de 15 jours jusqu'à la vente (4 mois). Les agnelles de renouvellement reçoivent la même ration jusqu'à l'âge de 4 mois et, de 4 à 7 mois, sont complémentées aux céréales.

Les agneaux nés triples et les jumeaux d'agnelles (environ 200 agneaux) reçoivent du lait reconstitué distribué froid, en libre-service.

Les besoins pour un tel troupeau (1200 mères et 300 agnelles) peuvent donc être résumés ainsi :

Herbe à pâturer	240 000 U.F.
Foin	180 000 U.F.
Ensilage maïs	130 000 U.F.
(Total U.F. grossières)	(550 000 U.F.)
Céréales	110 000 kg

Concentré agneau	117 000 kg
Concentré lactation	42 000 kg
Lacto remplaceur	3 000 kg

Les bâtiments seront plus élaborés que dans les modèles précédents. Au total l'investissement (hangars, bergeries, silos) s'élève à 500 F.F. par brebis.

•

•

•

Les cultures nécessaires aux animaux peuvent se présenter

ainsi :

Culture	Rendement par ha	Superficie	Production	
Orge	35 q.	30	1 050 q.	
Maïs ensilage	9 000 U.F.	10	90 000 U.F.	} 135 000 U.F. ensilés
Prairie de graminée	7 500 U.F.	30	[ens. 45 000 U.F. pât. 180.000 U.F.]	
Luzerne	8 000 U.F.	30	[pât. 63 000 foin 177 000]	} 243 000 U.F. pâturées
<u>TOTAL</u>		100 ha		

La force de travail nécessaire : De Novembre à Mars il faut trois bergers pour s'occuper des animaux et un homme de plus au moment des agnelages. Dès la fin Avril, il n'y a plus d'agneaux, et les soins aux animaux demandent beaucoup moins de main d'oeuvre. Deux hommes suffiront, les deux autres pourront se consacrer aux cultures, Nous avons donc 4 U.T.H. permanents.

Il faut noter que, avec le même équipement et la même force de travail on pourrait cultiver encore 50 ha de céréales, ce qui augmenterait la valeur ajoutée d'environ 50 000 F.F.

Caractéristiques principales du modèle 4

4 U.T.H.

1 500 mères dont 300 agnelles, 40 bœliers

100 ha de bonnes terres (7 000 à 9 000 U.F./ha)

<u>Alimentation</u> :	maïs ensilé	} en bergerie
	foin	
	céréales	
	pâturage sur prairie	
	concentrés	
	céréales	

Habitat : bergerie toutes les nuits, et permanente pendant l'agnelage.

Production : Agneau de 100-120 jours, 18 kg carcasse, Mars-Avril

Productivité : 200 agneaux vivant à 4 mois pour 100 mères multipares
(100 pour les primipares)

soit pour une unité zootechnique (0,8 multipares et
0,2 primipare) : 180

o

o

o

LES INVESTISSEMENTS DU MODELE 4

	Valeur à neuf F.F.	Amortissement F.F.	Entretien F.F.	Charge annuelle F.F.
Clôture, par U.Z.	16	3,20		3,20
Bâtiment, par U.Z.	500	35,00	15,00	50 ,00
Clôture 1500 U.Z.	24 000	4 800		4 800
Bâtiments 1500 U.Z.	750 000	52 500	22 500	75 000
Matériel de culture et récolte (charges fixes)	230 000	34 500	2 700	37 200
<u>TOTAL</u>	1 004 00	91 800	25 200	117 000
Cheptel vif total	512 000			
dont 1500 femelles à 320 F.F.	480 000			
40 bœliers à 800 F.F.	32 000			
Capital engagé	1516 000			

FRAIS FINANCIERS DU MODELE 4

Nature du capital	Montant de base F.F.	Frais annuels correspondants F.F.
Bâtiments et matériels (50% de la valeur neuve	502 500	35 140
Capital circulant	195 900	13 720
Chaptel vif prix A	512 000	35 840
prix B	409 600	28 672
prix C	307 200	21 504
<u>TOTAL</u> prix A	1 210 400	84 700
prix B	1 103 000	77 560
prix C	1 005 600	70 390
dont fixes		8 050

RESULTATS DU MODELE 4

INTENSIFICATION EN BERGERIE. UTILISATION FEMELLES PROLIFIQUES

ALIMENTATION CONCENTREE ABONDANTE. 1500 U.Z. - 4 U.T.H.

PRODUCTION D'AGNEAUX DE BOUCHERIE DE 3 - 4 MOIS (Mars-Avril)

	F.F. par U.Z.	F.F. pour 1 500 U.Z.	F.F. par U.T.H.
<u>Charges proportionnelles</u>			
Amortissements bâtiments et clôtures	53,20		
Achats d'aliments concentrés	34,70		
Traitements	16,00		
Frais de culture (carburant compris)	23,40		
Eau - Electricité	1,50		
Achats de bœliers	10,00		
<u>TOTAL</u> charges proportionnelles	193,80	290 700	
Charges fixes		37 200	9 300
<u>TOTAL</u> charges		327 900	
Produit			
prix A	374,00	561 000	
prix B	299,20	448 800	
prix C	224,40	336 600	
Valeur ajoutée			
prix A		233 100	53 300
prix B		120 900	30 200
prix C		3 700	2 200
Valeur locative des terres		25 000	
Frais financiers			
prix A		84 700	
prix B		77 560	
prix C		70 390	
Rémunération nette			
prix A		123 400	30 350
prix B		13 340	4 585
prix C		-86 690	-21 670

Modèle 5 - Accélération des mises bas et allaitement
artificiel des agneaux.

Ce modèle est fondé sur les techniques de maîtrise de la reproduction (1) : l'implantation vaginale d'une éponge imprégnée d'un progestagène de synthèse (Acétate de Fluorogestone ou F.G.A.) pendant deux semaines, permet :

1 - de grouper les chaleurs sur un intervalle de 48 heures ce qui permet une meilleure organisation du travail, et une alimentation par lots homogènes pour les brebis et les agneaux.

2 - de rompre l'anoestrus saisonnier chez les brebis qui y sont soumises et donc de pratiquer des agnelages à contre-saison.

3 - de rompre l'anoestrus de lactation : on peut inséminer des brebis 42 jours après la mise-bas.

4 - d'avancer la précocité sexuelle des agnelles. Le pourcentage d'agnelles fertiles peut augmenter de plus de 40 points.

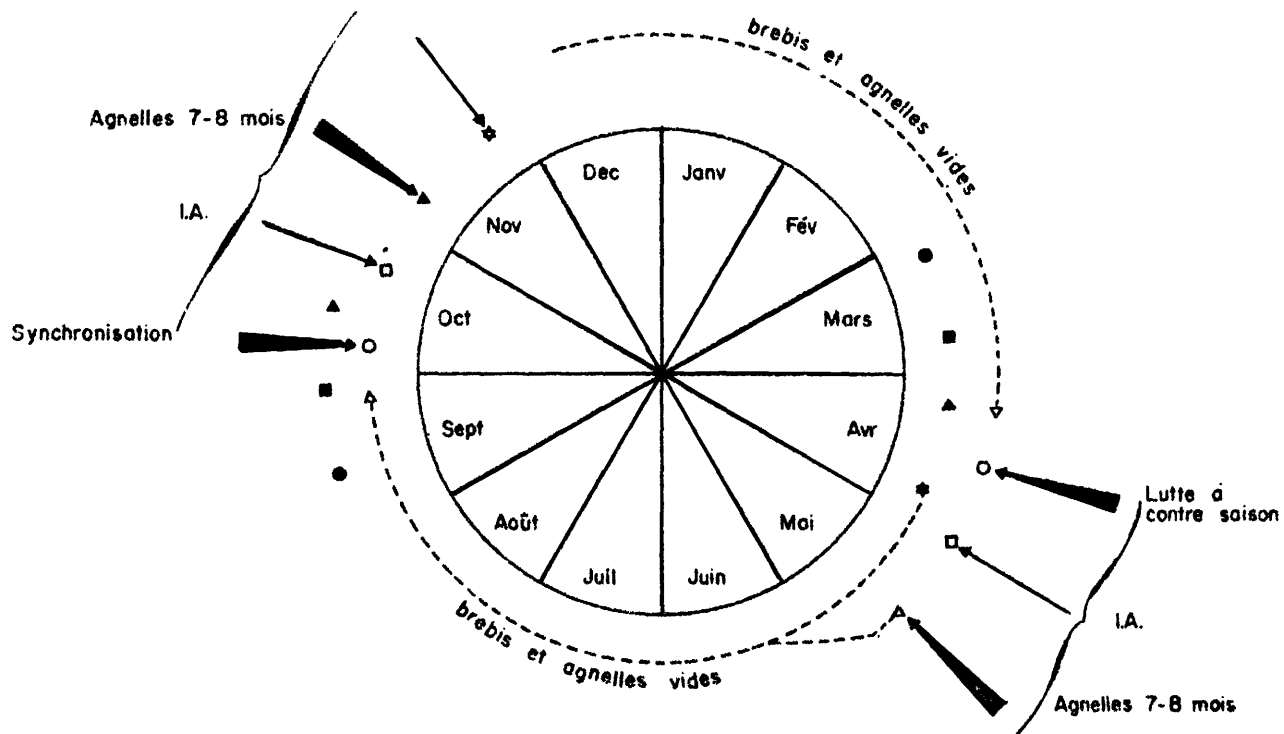
Dans les trois derniers cas une injection de P.M.S.G. (2) est nécessaire lors du retrait de l'éponge.

L'insémination artificielle, rendue nécessaire pour inséminer un grand nombre de brebis en un laps de temps très court, devient beaucoup moins onéreuse, on peut faire une insémination systématique de toutes les brebis traitées. Le traitement complet revient à 18 F.F. (estimations professionnelles).

(1) Station I.N.R.A. d'Etudes sur la physiologie de la reproduction -
TOURS, l'Orfrasière - 37, NOUZILLY (France).

(2) Hormone gonadotrope extraite du sérum de jument gravide.

" L'HORLOGE A AGNEAUX "



○ □ △ ◆ : 1^o - 2^o - 3^o - 4^o - moments de lutte

● ■ ▲ ◆ : périodes de mise-bas correspondantes

Les flèches indiquent le moment d'enlèvement des éponges vaginales et l'injection de PMSG

Schéma proposé par le Laboratoire de Physiologie de la
Reproduction de l'I.N.R.A. - C.R.V.Z.

37 - NOUZILLY (France)

Les résultats obtenus dépendent extrêmement de la race utilisée et des individus. Pour l'instant, les races "Lacaune" et "Préalpes du Sud" sont celles qui se prêtent le mieux à ces traitements.

Grâce à l'emploi de ces techniques, on peut atteindre 160 mises bas par an pour 100 mères présentes, ce qui correspond à 210 agneaux pour 100 mères par an.

Conduite du troupeau

L'I.N.R.A. propose un schéma de conduite comportant deux périodes de lutte, mais compte tenu de l'expérience de certains éleveurs, nous proposerons un schéma plus complexe, avec six périodes de lutte (de 2 mois en 2 mois) : les brebis étant divisées en trois lots, on obtient une plus grande souplesse et les brebis vides au cours d'une période peuvent être inséminées deux mois plus tard.

Dans ces conditions il semble qu'un troupeau de 1000 brebis, soit le maximum que puisse tenir une unité de trois travailleurs : deux pour les soins aux animaux et un pour les cultures :

Les brebis sont menées en bergerie tout au long de l'année.

Les agneaux sont séparés de leur mère un jour après la mise bas et ensuite alimentés au lait reconstitué froid, distribué en libre-service. Ils sont sevrés brutalement à 60 jours, après avoir eu à leur disposition du foin, du concentré et de l'eau.

Besoins alimentaires du troupeau

Brebis adultes :

<u>Entretien</u> : aliment grossier (foin et ensilage)	285 U.F.
<u>fluhing et gestation</u> : aliment concentré (50% acheté)	} 55 kg.
(50% céréales)	

Agnelles :

besoins de croissance supplémentaires des brebis :

aliment concentré	80 kg.
-------------------	--------

Agneaux

foin (bonne qualité)	20 kg.
poudre de lait	20 kg.
aliment de démarrage	8 kg.
aliment d'engraissement	30 kg.
céréales	30 kg.

Les besoins totaux sont donc :

- aliment grossier (foin plus ensilage)	315 000 U.F.
- céréales	100 000 kg.
- poudre de lait	41 000 kg.
- aliment concentré pour brebis	35 000 kg.
- aliment de démarrage	17 000 kg.
- aliment d'engraissement	63 000 kg.

Les céréales (orge et maïs) et les aliments grossiers sont produits sur l'exploitation sur des bases analogues au modèle 4, ce qui représente environ 40 ha de prairies artificielles et 25 ha de céréales, soit 65 ha de culture.

Les bâtiments doivent être assez perfectionnés. L'investissement se monte à environ 550 F.F. par brebis (équipement pour agneaux compris). En revanche, il n'y a pas de clôtures.

Le matériel de culture est sensiblement le même que pour le modèle 4, avec un tracteur en moins. La récolte des céréales est effectuée à l'entreprise.

Le produit, par U.Z. (0,8 brebis adulte + 0,2 agnelle) est constitué de 2,1 agneaux de boucherie de 13 kg. à 12 F.F. le kg et de 0,2 brebis de réforme à 180 F.F. la pièce.

Vente de viande = $2,1 \times 18 \times 12 + 0,2 \times 180 = 489,60$ F.F./U.Z.

Achat animaux = $0,2 \times 220 = 44,00$ F.F./U.Z.

	Prix A	Prix B	Prix C
Produit net viande	445,60	356,50	267,40
Vente laine	2,00	2,00	2,00
<u>TOTAL</u> F.F./U.Z.	447,60	358,50	269,40

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU MODELE 5

3 U.T.H.

1000 Brebis mères dont 200 agnelles. Pas de bœliers

65 ha dont 40 ha prairie artificielle
25 ha céréales

Alimentation : foin
ensilage de maïs
céréales
concentrés

agneaux séparés de la mère à 1 jour et allaités
artificiellement (lait froid).

Habitat : bergerie permanente

Production : agneau de 100-120 jours, 18 kg. carcasse, toute l'année.

Productivité : 210 agneaux vivant à 4 mois pour 100 mères présentes
(y compris les agnelles du fait de l'agnelage continu).

°

°

°

LES INVESTISSEMENTS DU MODELE 5

	Valeur à neuf F.F.	Amortisse- ment F.F.	Entretien F.F.	Charge annuelle F.F.
Bâtiment, par U.Z.	550	38,50	16,50	55,00
Bâtiment 1000 U.Z.	550 000	38 500	16 500	55 000
Matériel de culture et de récolte (charges fixes)	210 000	31 000	2 500	33 500
<u>TOTAL</u>	760 000	69 500	19 000	88 500
Cheptel vif 1000 femelles à 220 F.F.	220 000			
Capital engagé	980 000			

LES FRAIS FINANCIERS DU MODELE 5

	Montant de base F.F.	Frais annuels correspondants F.F.
Bâtiments et matériel	380 000	26 600
prix A	220 000	15 400
Cheptel vif	176 000	12 300
prix B	176 000	12 300
prix C	132 000	9 200
Capital circulant	237 000	16 600
<u>TOTAL</u>		
prix A	837 000	58 600
prix B	793 000	55 500
prix C	623 000	48 200
dont fixes		7 350

RESULTATS DU MODELE 5

DEUX AGNELAGES PAR AN. ALLAITEMENT ARTIFICIEL DE TOUS LES AGNEAUX.
 BERGERIE PERMANENTE. UTILISATION D'HORMONES. CULTURES INTENSIVES . 1000 U.Z.
 3 U.T.H. PRODUCTION D'AGNEAUX CONTINUE, (AGNEAUX DE BERGERIE, 18 kg.).

		F.F. par U.Z.	F.F. pour 1000 U.Z.	F.F. par U.T.H.
<u>Charges proportionnelles</u>				
Amortissement et entretien des bâtiments		55,00		
Achats d'aliments		163,50		
Traitements sanitaires		25,00		
Traitements hormonaux et insémination artificielle		18,00		
Frais de culture		28,50		
Eau plus électricité		2,00		
<u>TOTAL</u> charges proportionnelles		292, 00	292 000	
Charges fixes			33 500	11 200
<u>TOTAL</u> charges			325 500	
Produit	prix A	447,60	447 600	
	prix B	358,50	358 500	
	prix C	269,40	269 400	
Valeur ajoutée	prix A		122 100	40 700
	prix B		33 000	11 000
	prix C		-56 100	-18 700
Valeur locative des terres 65 ha x 250 F.F.			15 200	
Frais financiers	prix A		58 600	
	prix B		55 500	
	prix C		48 200	
Rémunération nette	prix A		48 300	16 100
	prix B		-37 700	-12 600
	prix C		-119 500	-40 000

Production de lait de brebis

Une part importante du cheptel de femelles de la C.E.E. est soumise à la traite. Il est donc d'un grand intérêt de voir quelles sont les possibilités des systèmes de production de lait de brebis, en rapport avec leur production de viande.

Le prix du lait sera fixé à 1,80 F.F./kg, au niveau atteint en France en 1971 et semble-t-il, assez souvent en Italie. Seul le prix de la viande sera sujet aux mêmes variations que précédemment. En effet, il semble que le lait de brebis ait un débouché durable aux prix actuels. C'est surtout le marché de la viande qui fait problème.

Dans les deux modèles qui vont suivre, comportant une production laitière, les brebis seront menées relativement extensivement comme dans les modèles 1 et 2. Elles recevront simplement un apport complémentaire en céréales, et paîtront sur des parcours rapprochés de l'exploitation. Elles pourront aller en transhumance après la période de lactation.

o

o o

Modèle 6 - Production de lait de brebis.

Traite manuelle. Vente des agneaux
12 kg. vif (3 à 6 semaines) (1).

La traite manuelle impose une limitation du nombre de brebis à 100 brebis au maximum par travailleur.

Nous prendrons donc un atelier à deux travailleurs, et l'exploitation cultivera ses **fourrages** et achètera les céréales. Etant donné les faibles besoins en foin pour 200 brebis, comparés à ceux du modèle 2, une chaîne classique de récolte suffira : le matériel sera celui du modèle 3, un tracteur en moins.

Les brebis sont de bonne race laitière (SARDE, CORSE, LACAUNE...) donnant 200 kg de lait par an et 1,10 agneau. Le renouvellement se fait par les agnelles issues du troupeau à un taux de 20%.

Le troupeau se compose donc de 200 brebis, 40 agnelles et 5 bœliers (1 U.E. = 1 brebis + 0,2 agnelle x 0,025 bœlier).

L'alimentation est semblable au modèle 2 : Nous aurons donc besoin de 240 x 130 : 31 000 U.F. sous forme de foin, apportées par 21 ha de bonnes prairies (1500 U.F. fauchées, 1000 U.F. pâturées). Il nous faut encore 240 x 230 = 55 000 U.F. dont 21 000 sont apportées par les prairies précédentes et 34 000 par environ 40 ha de parcours.

La charge locative est donc de 3 920 F.F./an (21 ha à 120 F.F./ha 35 ha à 40 F.F./ha).

Les brebis reçoivent environ 30 kg de céréales par an. Quant aux agnelles de remplacement, elles sont sevrées en même temps que les autres agneaux (6 semaines) et reçoivent une alimentation concentrée.

L'habitat sera mieux étudié qu'aux modèles 1,2 et 3, de manière à pouvoir rentrer les animaux tous les soirs pendant la traite : l'investissement sera de 170 F.F./brebis.

(1) Un grand nombre des données contenues dans les modèles 6 et 7 sont issues du rapport national italien et d'une étude du G.R.C.E.T.A. du Sud Aveyron (Etude F. N.G.E.T.A. - n° 1721 - PARIS 1971).

PRODUIT DU MODELE 6

F.F./U.Z.

Vente de lait	: 200 kg x 1,30	360,00
Vente de laine	:	4,00
Ventes d'animaux		
	0,2 brebis de réforme x 140 = 28	
	0,9 agneau de 12 kg. viif x 7 F.F./ kg viif = 76	
	prix A	104,00
	prix B	83,00
	prix C	62,00
<u>TOTAL</u>	prix A	468,00
	prix B	447,00
	prix C	426,00

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU MODELE 6

2 U.T.H.

200 brebis mères traites à la main. 40 Agnelles de remplacement.
5 bœliers.

56 ha (dont 35 de parcours et 21 de bonne prairies).

Alimentation : foin cultivé, concentré acheté, pâturage sur parcours.

Habitat : bergerie la nuit pendant la période de traite. Plein air
ensuite éventuellement.

Production : lait
agneau de 12 kg. vif - Hiver

Productivité : 110 agneaux vivants à 6 semaines pour 100 mères présentes
200 kg de lait par brebis.

INVESTISSEMENTS DU MODELE 6

	Coût à neuf F.F.	Amortissement F.F.	Entretien F.F.	Charge annuelle F.F.
Clôtures, par U.Z.	5,00	1,00	-	1,00
Bâtiments, par U.Z.	170,00	11,20	5,80	17,00
Clôtures 200 U.Z.	1 000	200	-	200
Bâtiments, 200 U.Z.	34 000	2 240	1 160	3 400
Matériel (charges fixes)	93 500	11 510	3 695	15 205
Cheptel vif total	54 000			
dont :				
200 femelles à 250 F.F.	50 000			
5 bœliers à 800 F.F.	4 000			
Capital engagé	182 500			

FRAIS FINANCIERS DU MODELE 6

Nature du capital	Montant de base F.F.	Frais annuels correspondants F.F.
Bâtiments et matériels (50% de la valeur neuve)	64 250	4 500
Capital circulant	7 600	200
Cheptel vif		
prix A	54 000	3 800
prix B	43 200	3 000
prix C	32 400	2 300
Total		
prix A	125 850	8 500
prix B	115 050	7 700
prix C	104 250	7 000
dont fixes		3 300

RESULTATS DU MODELE 6

		par U.Z. F.F.	pour 200 U.Z. F.F.	par U.T.H. F.F.
<u>Charges proportionnelles</u>				
Bâtiments et clôtures		18,00		
Achats de concentrés et céréales		20,00		
Traitements		13,00		
Eau - Electricité		1,00		
Paille		2,00		
carburants		2,00		
Achats de bœliers		10,00		
Total charges proportionnelles		66,00	13 200	
Amortissement et entretien du matériel			15 200	
Total charges			28 400	
Produit	prix A	468,00	93 600	
	prix B	447,00	89 400	
	prix C	426,00	85 200	
Valeur ajoutée	prix A		65 200	32 600
	prix B		61 000	30 500
	prix C		56 800	28 400
Valeur locatives des terres			3 900	
Frais financiers	prix A		8 500	
	prix B		7 700	
	prix C		7 000	
Rémunération nette	prix A		52 800	26 400
	prix B		49 400	24 700
	prix C		45 900	23 000

Modèle 7 - Production de lait de brebis. Traite mécanique. Allaitement artificiel des agneaux et engraissement jusqu'à 30 kg vif.

Cet atelier travaille dans les mêmes conditions que le précédent avec deux modifications importantes: La traite se fait mécaniquement, ce qui permet de porter l'effectif à 300 brebis par travailleur.

Les agneaux sont allaités artificiellement, ce qui permet d'augmenter de 60 l/mère la quantité de lait commercialisée. Ils sont par ailleurs engraisés à l'âge jusqu'à l'âge de 3-4 mois (30 kg vif).

Les agnelles sont mises à la lutte dès 7 mois: elles fournissent 160 litres de lait, et la productivité numérique est plus importante: 130 agneaux pour 100 mères (0,70 pour les agnelles); le taux de renouvellement est de 25 %.

Le troupeau se composera, pour un atelier de deux travailleurs de 500 brebis et 100 agnelles et de 13 bœliers.

Besoins alimentaires

Ceux des brebis seront identiques à ceux du modèle 6. Il faudra donc $500 \times 130 = 65.000$ U.F. sous forme de foin, apportées par 45 ha de bonnes prairies (1 500 U.F. fauchées, 1 000 U.F. pâturées); et $500 \times 230 = 115 000$ U.F. à pâturer dont 45 000 sont apportées par les prairies précédentes et 70 000 par 80 ha de parcours.

La charge locative est donc de 8 600 FF/an (45 ha à 120 F.F./ha et 80 ha à 40 F.F./ha).

Les brebis reçoivent en outre 30 kg de céréales par an.

Les agneaux sont alimentés comme dans le modèle 5 (séparation de la mère à 1 jour : sevrage à 60 jours). Ils consomment en plus du foin :

poudre de lait : 20 kg
aliment de démarrage : 8 kg
aliment d'engraissement : 30 kg
céréales : 30 kg

Les bâtiments nécessaires sont plus onéreux qu'au modèle 6 car les agneaux ne sortent jamais. Toutefois le logement des brebis n'est pas amélioré : il faudra seulement aménager une salle de traite. Au total l'investissement est de 500 F.F./brebis.

°

°

°

PRODUIT DU MODELE 7

Vente de lait		F.F./U.Z.
0,8 x 260 + 0,2 x 160 = 240 litres	à 1,80 F.F.	432,00
Vente de laine		3,00
Vente de viande		
0,8 x 1,30 + 0,2 x 0,70 = 1,20 animaux produits		
dont 0,2 réformes à 140 F.F.	70 F.F.	
1,0 agneau de 15 kg à 12 F.F./kg	180 F.F.	
	prix A	250,00
	prix B	200,00
	prix C	150,00
<u>TOTAL</u>	prix A	685,00
	prix B	635,00
	prix C	585,00

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU MODELE 7

2 U.T.H.

500 brebis dont 100 primipares, traites mécaniquement et 13 bœliers.

Alimentation : foin cultivé, concentré acheté, pâturage sur parcours.

Agneaux : lait artificiel, puis concentré

Habitat : bergerie la nuit pendant la période de traite. Plein air ensuite éventuellement. Les agneaux ne sortent pas.

Production : Lait

agneau de 15 kg de carcasse 3-4 mois - printemps.

Productivité : 130 agneaux vivants à 3 mois pour 100 mères multipares (70 pour les primipares),

soit pour une U.Z. (0,8 brebis + 0,2 agnelle) = 1,20

260 kg de lait par brebis (160 pour les primipares)

INVESTISSEMENTS DU MODELE 7

	Coût à neuf F.F.	Amortissement F.F.	Entretien F.F.	Charge annuelle F.F.
Clôture par U.Z.	5,00	1,00	-	1,00
Bâtiments par U.Z.	500	35,00	15,00	50,00
Clôture 500 U.Z.	2 500	500	-	500
Bâtiment 500 U.Z.	250 000	17 500	7 500	25 000
Matériel (charges fixes)	93 500	11 500	3 700	15 200
Cheptel vif (prix A) <u>TOTAL</u> dont 500 femelles à 250 F.F. dont 13 Bêliers à 800 F.F.	135 400 125 000 10 400			
Capital engagé	481 400			

FRAIS FINANCIERS DU MODELE 7

Nature du capital	Montant de base F.F.	Frais annuels corres- pondant F.F.
Bâtiments et matériels (50% de la valeur nette)	173,000	12 100
Capital circulant	67 500	4 700
Chaptal vif prix A	135 400	9 500
prix B	108 300	7 600
prix C	81 200	5 700
<u>TOTAL</u> prix A		26 300
prix B		24 400
prix C		22 500
dont fixes		3 300

RESULTATS DU MODELE 7

	par U.Z. F.F.	pour 500 U.Z. F.F.	par U.T.H. F.F.
<u>Charges proportionnelles</u>			
Bâtiments et clôtures	51,00		
Achats de concentrés et céréales	114,00		
Traitements	16,00		
Eaux électricité	1,00		
Paille	2,00		
Carburants	2,00		
Achat de bœliers	10,00		
Total charges proportionnelles	196,00	98 000	
Amortissement et entretien du matériel		15 200	
<u>TOTAL</u> charges		113 200	
Produit			
prix A	685,00	342 500	
prix B	635,00	317 500	
prix C	585,00	292 500	
Valeur ajoutée			
prix A		229 300	114 650
prix B		204 300	102 150
prix C		179 300	89 650
Valeur locative des terres		8 600	
Frais financiers			
prix A		26 300	
prix B		24 400	
prix C		22 500	
Rémunération nette			
prix A		194 400	97 200
prix B		171 300	85 650
prix C		148 200	74 100

CRITERES CHIFFRES AFFERENTS A CHAQUE MODELE

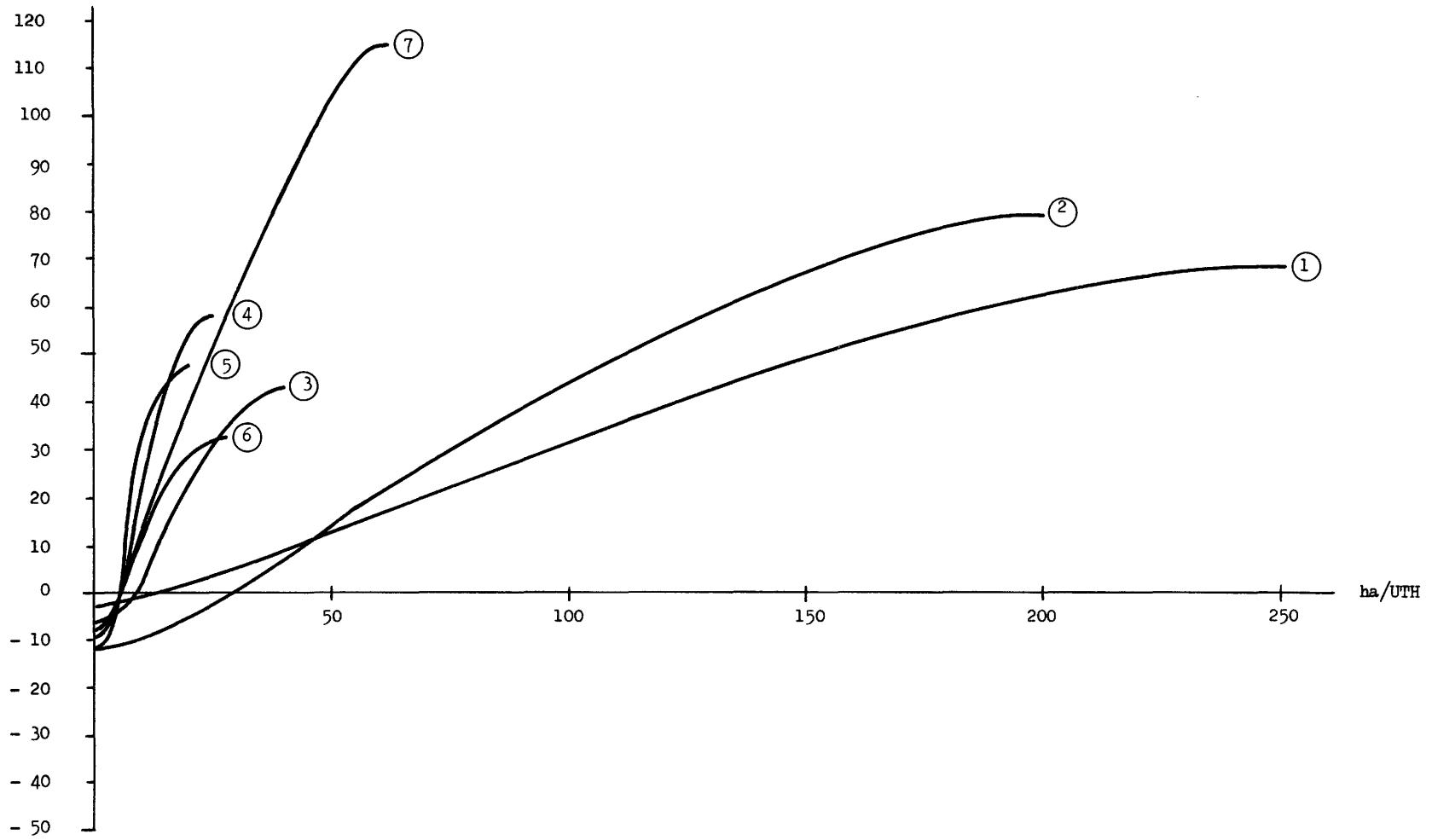
Modèle	1	2	3	4	5	6	7
Nombre d'U.T.H.	2	2	3	4	3	2	2
Nombre de brebis-total . par U.T.H. . par ha	1 200 600 2,4	1 150 575 2,9	900 300 7,5	1 500 375 15	1 000 333 17	200 100 3,6	500 250 4,0
Surface(ha)consacrée aux ovins. - total par U.T.H.	500 250	400 200	120 40	100 25	60 20	56 28	125 62
Nombre d'agneaux produits . par U.T.H. . par ha . par brebis	660 2,6 1,1	632 3,2 1,1	417 10,4 1,4	675 27 1,8	700 35 2,1	110 4,0 1,1	300 4,8 1,2
Poids(kg) de viande produite . par U.T.H. . par ha . par brebis	12 800 51,3 21,2	12 400 61,0 21,2	7 900 196 26,2	12 300 492 32,8	13 000 653 39,2	1 040 37 10,4	5 000 80 20
Viande d'agneau en% du poids total viande produite	76	76	84	87	88	52	75
Charges fixes annuelles par U.T.H. (y compris financières) F.F./U.T.H	2 150	8 490	3 400	4 340	6 180	9 250	9 250
Capital nécessaire pour démarrer (cheptel vif prix A + cheptel mort + capital circulant) F.F./U.T.H.	297 250	325 300	150 800	423 000	405 700	95 000	274 500
Valeur ajoutée (1) F.F./U.T.H. prix A " prix B " prix C	67 905 44 540 21 200	79 165 54 934 30 704	43 293 25 293 7 293	58 300 30 200 2 200	40 700 11 000 -18 700	32 600 30 500 28 400	114 650 102 150 89 650
Rémunération nette/ U.T.H. F.F./U.T.H. prix A " prix B " prix C	42 914 21 940 930	50 958 29 020 7 083	29 536 12 547 -4 444	30 850 4 585 -21 670	16 100 -12 600 -40 000	26 400 24 700 23 000	97 200 85 650 74 100
Type d'agneau produit âge (mois) Poids (kg carcasse)	6-7 18	3-4 18	3-4 18	3-4 18	3-4 18	1-2 5-8	3-4 15

(1) Définition : prix A = agneau extra-herbe à 12 FF/kg carcasse ; agneau gris 10 FF/kg carcasse; B = 80 % de A; C = 60 % de A.

GRAPHIQUE VII:VALEUR AJOUTEE

Prix A

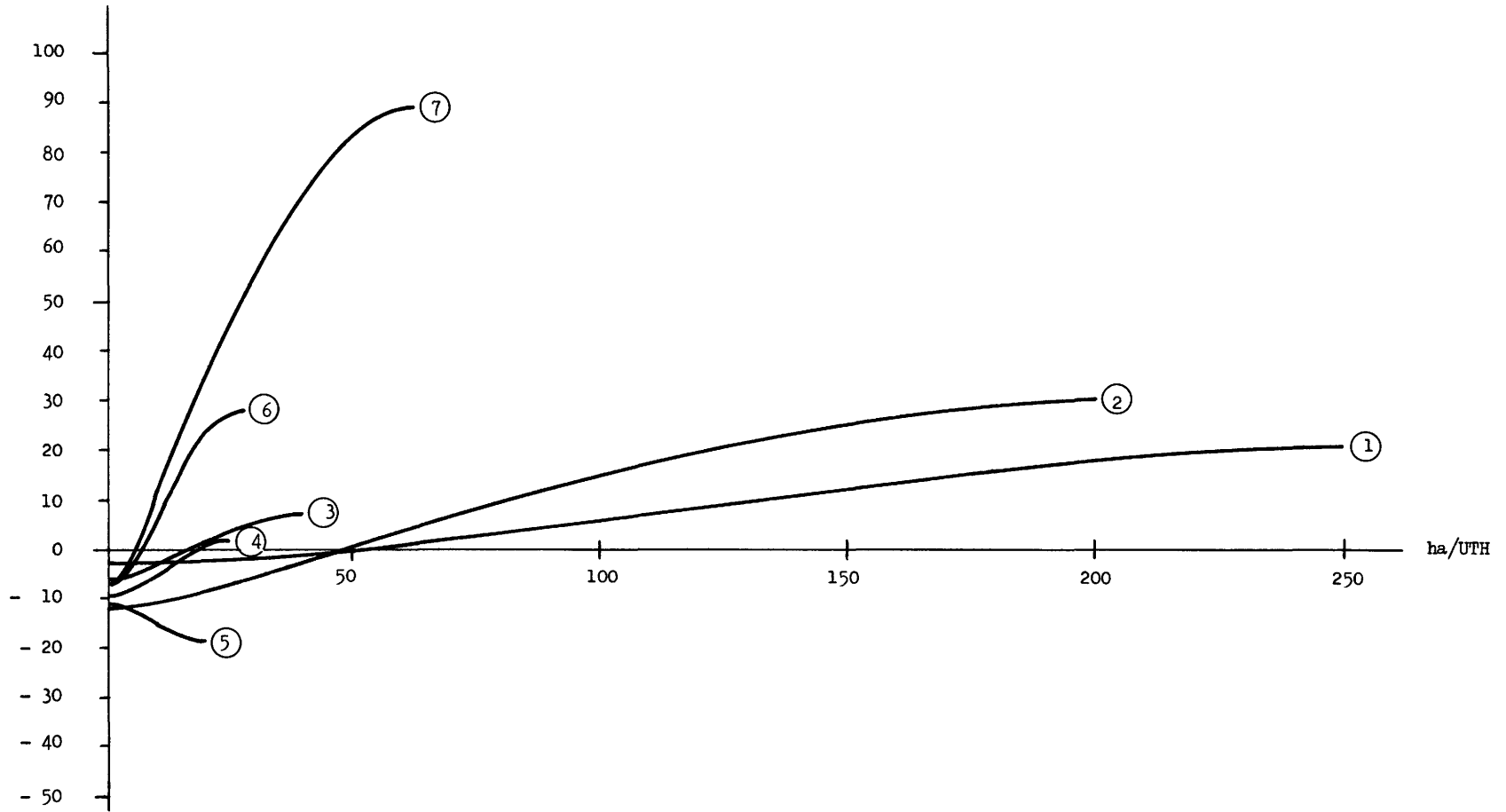
1000 FF/UTH



GRAPHIQUE VII VALEUR AJOUTEE

Prix C

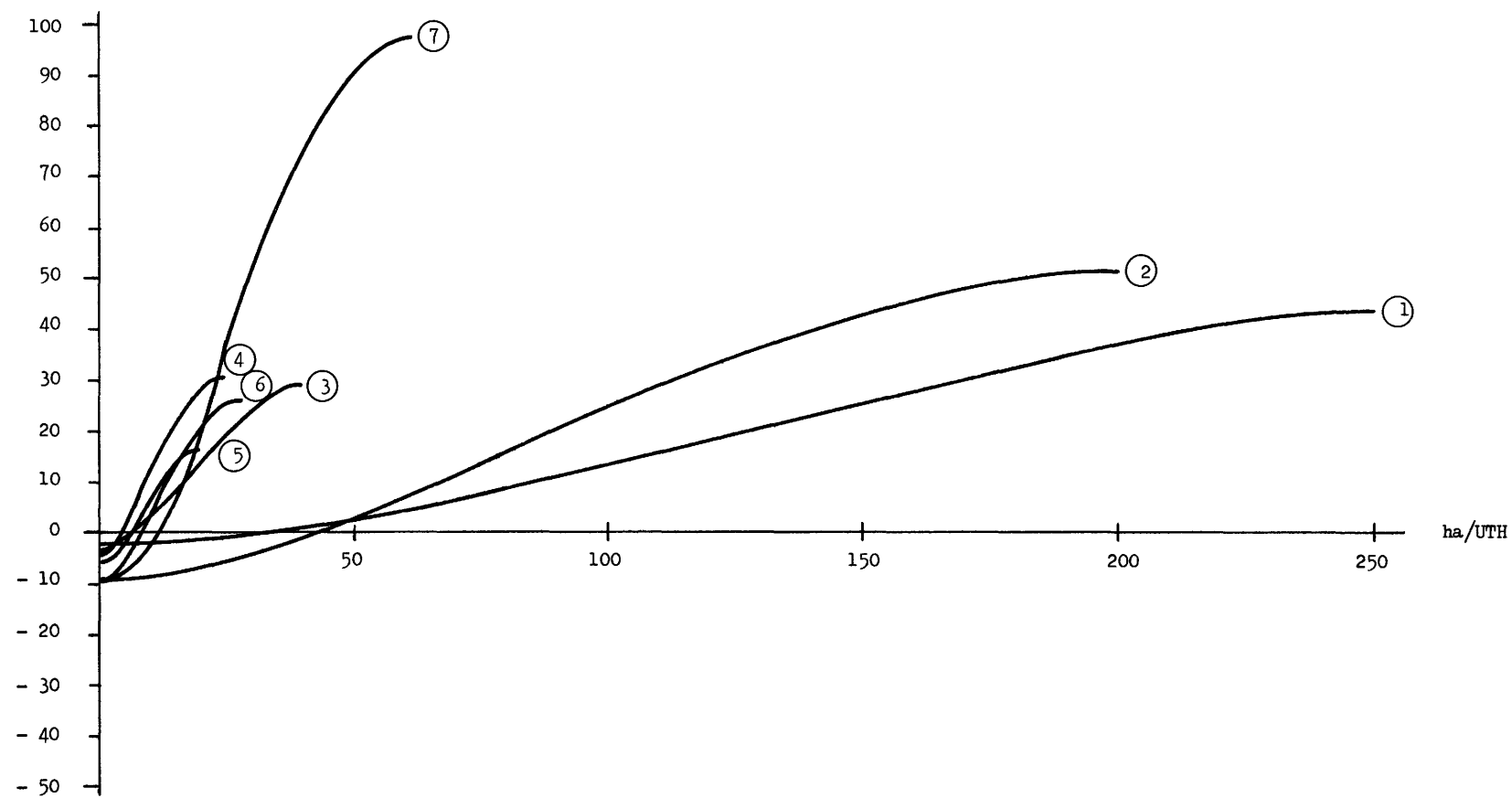
1000 FF/UTH



GRAPHIQUE IX: REMUNERATION NETTE

Prix A

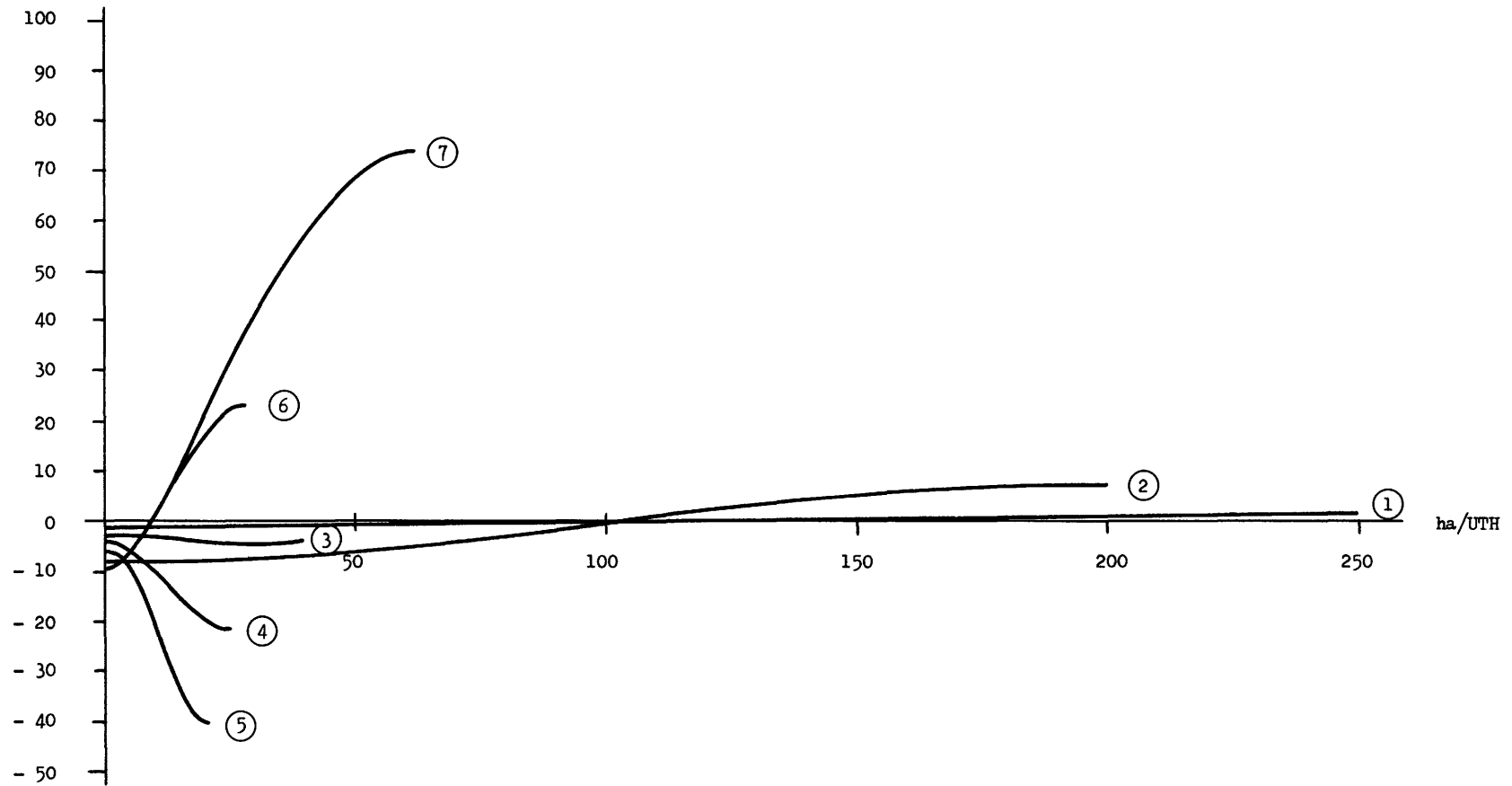
1000 FF/UTH



GRAPHIQUE X : REMUNERATION NETTE

Prix C

1000 FF/UTH



3 - INTERPRETATION DES MODELES ET LEURS LIMITES

Les quatre graphiques ci-joints représentent la valeur ajoutée et la rémunération pour les sept systèmes, aux prix A et C.

Avant de comparer les résultats des modèles entre eux, il faut souligner leurs caractéristiques communes :

Ce sont tous des ateliers de grande dimension. Le nombre d'agneaux produits par travailleur et par an varie de 400 à 700 pour les ateliers sans production laitière. Cette grande dimension implique une grande concentration de capitaux : de l'ordre de 300 000 F.F. par travailleur sans compter la terre. Le nombre de brebis par travailleur (300 à 600), nous rappelle combien nous sommes éloignés des conditions actuelles de l'élevage ovin en Europe.

Les charges fixes annuelles, relativement faibles (de 2 000 à 10 000 F.F. par travailleur) influent peu sur le résultat : C'est la marge brute qui décide de l'allure de la courbe.

Il faut aussi avoir à l'esprit quelques précautions méthodologiques. Le fait d'avoir tracé sur la même feuille les courbes représentant les différents modèles ne signifie pas que les superficies portées en abscisse soient homogènes. Ce ne sont pas les mêmes terres dans le modèle 1 (production d'agneau de boucherie de 6 mois en zone aride) et dans le modèle 5 (agneau de bergerie en zone de grande culture). Cependant, on peut par exemple voir à la lecture des courbes que le système 2 (élevage extensif, race rustique, parcours pâturés et foin cultivé) ne peut pas être appliqué par un travailleur disposant de moins de 50 ha et que celui-ci, quelle que soit d'ailleurs la qualité de ses terres, cherchera à appliquer plutôt un système de production se rapprochant du modèle 3 (culture intensive de fourrages verts).

En fait le nombre limité de courbes tracées ne sont que des jalons permettant d'expliquer une réalité extrêmement complexe et variant de façon quasi-continue. Les points optimum de chaque courbe constituent des "situations-objectifs" vers lesquelles tendent les agriculteurs disposant de la superficie correspondante.

Autre précaution : Bien qu'on ait tracé les courbes depuis l'origine (0 ha/U.T.H.), il est bien évident que les systèmes en question ne se rencontrent pas en dessous d'un certain seuil de superficie. Les courbes sont donc de moins en moins représentatives au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'optimum. Cependant il est nécessaire de tracer la courbe entière pour, justement, s'apercevoir qu'en dessous d'une certaine superficie c'est alors un autre système, plus intensif, qui est praticable.

Ceci posé, nous allons voir les principaux enseignements que l'on peut tirer de l'examen de ces modèles.

3 - 1 - Supériorité des systèmes extensifs pour la production de viande

Quels que soient le critère envisagé et le système de prix, les systèmes extensifs (modèles 1 et 2) l'emportent sur les autres systèmes quant au niveau qu'ils sont capables d'atteindre. Cependant les courbes font bien ressortir que ces systèmes ne l'emportent qu'au niveau des grandes structures. Au dessous de 150 ha environ, les systèmes intensifs (modèles 4 et 5) apportent plus de valeur ajoutée

dans tous les cas; dans de petites structures ils sont les seuls à être praticables (moins de 50 ha). Aux prix C (1), les systèmes intensifs restent même voisins de zéro : la marge brute n'arrive pas à couvrir les charges.

Ici il faut faire une remarque importante : dans les modèles 4 et 5, modèles intensifs, les achats d'aliments représentent environ la moitié des charges proportionnelles. Or, ces aliments sont composés pour leur majeure partie de céréales.

A ce niveau on s'aperçoit que le jeu d'hypothèses sur les prix de la viande ovine a quelque chose d'artificiel dans la mesure où l'or n'a pas touché aux autres prix. En effet, dans l'hypothèse d'un prix des céréales fortement diminué les modèles 4 et 5 remonteraient sensiblement leur niveau. Cette réserve étant faite, il reste qu'aux prix C, les systèmes extensifs sont les seuls systèmes de production de viande qui permettent d'atteindre une valeur ajoutée de l'ordre de 20 000 à 30 000 F.F./U.T.H. et que cette valeur ajoutée est elle même assez faible : elle est presque entièrement annulée par les frais financiers et la rente foncière.

Cependant, ce sont les systèmes intensifs qu'on voit se pratiquer partout où ils sont praticables. En effet, dans les zones où l'intensification fourragère est possible, la présence d'autres spéculations (bovin - lait surtout) tend à exercer une pression foncière assez importante. Les structures des exploitations ovines restent exigües et c'est le système 3 ou 4 qui est pratiqué.

(1) Définition : prix A = 12 FF/kg carcasse pour l'agneau extra herbe ; B = 80 % de A
C = 60 % de A

En effet, on voit sur les graphiques que, si on dispose d'une superficie faible, de l'ordre de 20 à 50 ha par travailleur, les systèmes 3 et 4 apportent plus de valeur ajoutée que les systèmes 1 et 2 . L'agriculteur qui ne peut se procurer de terres, en raison de la pression foncière trop forte, est donc contraint d'intensifier pour essayer de se rapprocher de l'optimum du modèle 3 ou 4, alors qu'il pourrait atteindre un niveau bien supérieur avec un système extensif.

Les systèmes extensifs voient donc le jour dans les zones où la pression foncière est faible soit parce qu'aucune autre production ne concurrence l'ovin dans l'occupation du sol, soit parce que la pression démographique parmi les agriculteurs est plus faible, ces deux phénomènes étant liés. En effet, si la pression démographique est forte, les structures vont rester exigües et, bien qu'ayant plus de potentialités, l'ovin extensif va céder la place à l'ovin intensif, ou plus souvent, à d'autres activités permettant de mieux employer la force de travail disponible sur des superficies plus réduites (bovin lait, céréales, arboriculture etc... selon les cas). Le cas du "Centre Ouest" de la France (1) est remarquable à cet égard :

Dans les zones où la pression foncière est moins forte qu'ailleurs, et dès que les exploitations dépassent 60 ha, on passe du troupeau bovin-lait, au troupeau ovin-viande en semi-extensif. Mais là où la pression foncière reste forte, c'est le troupeau ovin intensif (plein air ou bergerie) qui l'emporte sur l'extensif.

(1) Région de Montmorillon.

Autre remarque : le système 5 (accélération des mises bas et allaitement artificiel) fait appel à des techniques avancées (physiologie de la reproduction, alimentation) et est encore très mal maîtrisé. Il est susceptible de progrès, en particulier dans le nombre d'animaux que pourra surveiller un travailleur et dans le prix des fournitures (produits pharmaceutiques et hormonaux). Il n'est pas exclu que ce système puisse fournir à l'avenir, de l'agneau à des prix compétitifs avec les systèmes extensifs. Il pourrait alors fournir un apport intéressant pour combler les "creux" saisonniers de la production extensive.

3.2. - Fragilité de la monoproduction

Les résultats précédents montrent bien pourquoi l'élevage ovin pour la viande se maintient encore, surtout en France et dans les zones de la C.E.E. où les prix de Paris influent sensiblement sur le cours de l'agneau de boucherie. Ils apportent aussi une explication à une certaine régression du mouton dans les zones de grande culture ; devant l'expansion et l'intensification des cultures végétales commercialisables, le mouton a été forcé de reculer ou de s'intensifier. Dans beaucoup de cas c'est la première solution qui a prévalu car, comme nous l'avons vu, la rentabilité directe du mouton intensif n'est pas très élevée.

Cependant, il existe dans la C.E.E., du mouton élevé en intensif, et par ailleurs les troupeaux dans la majorité des cas, sont loin d'atteindre les tailles que nous avons définies comme optimales. Ces troupes se maintiennent cependant.

En effet, nous avons conçu et décrit des systèmes de production spécialisés, des systèmes à monoproduction. Or, dans ces modèles, la force de travail disponible sur l'exploitation est la force de travail nécessaire pour assurer les travaux en période de pointe, elle se trouve donc sous employée pendant une bonne partie de l'année : 20 à 50% du temps est ainsi gaspillé, qui pourrait être, au moins partiellement, employé à d'autres activités productives dans le cadre ou hors du cadre de l'exploitation. Il en est de même en ce qui concerne les matériels de

culture et de récolte, qui pour la plupart sont polyvalents, et qui peuvent être utilisés pour d'autres cultures à d'autres moments de l'année. Jusqu'aux terres et aux prairies, qui pourraient être plus rationnellement exploitées par des systèmes plus diversifiés : Le potentiel d'une prairie est beaucoup mieux exploité par un pâturage mixte ovin-bovin, que par une seule espèce de ces animaux.

C'est bien ce qu'on observe dans la réalité. Les données de l'enquête communautaire de 1967 permettent de dégager que la part des exploitations tirant plus de 1/3 de leur produit brut de l'élevage ovin dans les exploitations ayant des ovins varie de 5% (Pays-Bas) à 25% (République Fédérale d'Allemagne) (1). On voit donc que la très forte majorité (plus des 3/4) des exploitations ayant des ovins, dans la C.E.E., obtiennent en fait les 2/3 de leur produit brut par d'autres ventes que l'élevage ovin.

Ces chiffres montrent que la production ovine est étroitement imbriquée dans le système de polyculture-élevage. Elle n'est qu'une des très diverses composantes de la gamme des productions menées dans ce cadre. On ne peut pas d'ailleurs expliquer autrement la survie des élevages actuels qui dans leur écrasante majorité, se situent, quel que soit le système pratiqué, dans des parties des courbes où les résultats sont voisins ou inférieurs à zéro.

Ces considérations sont surtout applicables aux systèmes intensifs (modèles 3,4 et 5) où le matériel de culture et la force de travail disponible, permettraient de pratiquer, à côté d'un atelier de production de viande ovine, des spéculations animales ou végétales visant le plein emploi sur l'exploitation.

C'est pourquoi nous décrivons maintenant sommairement, deux systèmes où la production de viande ovine n'est plus la spéculation unique, mais un atelier intégré à l'exploitation, permettant de valoriser mieux les facteurs disponibles.

(1) Ces chiffres sont des chiffres globaux. Dans certaines régions, le mouton peut être la production-moteur de la majorité des exploitation.

3.3. - Modèle bovin - lait / viande ovine

Ce système est praticable - et pratiqué - dans beaucoup de régions herbagères de la zone Nord-C.E.E.

L'exploitation familiale comporte 40 Vaches laitières et 100 brebis (race Texel ou Southdown) environ 50 ha de prairies et cultures fourragères. Les brebis sont menées en plein air toute l'année (apport de foin aux périodes d'arrêt de la végétation) et paissent derrière les vaches, les mêmes prairies. Les agneaux sont élevés sous la mère et sont vendus à 3 - 4 mois au poids de 20 kg carcasses de Mai à Décembre.

o

o

o

Les résultats de l'atelier viande ovine peuvent être ainsi résumés :

	F.F. par brebis	F.F. pour 100 brebis
Frais de culture (herbages)	77,00	
Traitements	12,00	
Clôtures et bâtiments	24,00	
Achats de concentrés	23,00	
Bêliers	10,00	
Paille	3,00	
Eau - Electricité	1,00	
<u>TOTAL</u>	150,00	
Frais financiers et fonciers	22,00	
<u>Produit (1)</u>		
prix A	297	
prix B	238	
prix C	178	
<u>Valeur ajoutée</u>		
prix A	147	14 700
prix B	88	8 800
prix C	28	2 800
Rémunération nette atelier - Ovin		
prix A	125	12 500
prix B	66	6 600
prix C	6	600

Ce résultat est obtenu avec 400 heures de travail par an, soit 10 à 15% du temps de travail d'un ménage d'agriculteurs.

(1) Définitions : Prix A = 12 FF/kg carcasse pour l'agneau extra-herbe. B = 80 % de A
C = 60 % de A.

Au niveau de prix B il est encore extrêmement intéressant, puisqu'il rémunère l'heure de travail à plus de 15 F.F.

On voit qu'un atelier de production d'agneau de boucherie peut apporter un bon complément de valeur ajoutée à une exploitation familiale. Il faut noter cependant que, pour se lancer dans cette spéculation, il faut que le producteur soit formé. En effet, s'occuper de moutons est une activité difficile, où le manque de savoir faire peut-être catastrophique. Une telle spéculation doit donc s'appuyer sur une organisation efficace de vulgarisation et d'encadrement technique.

3.4. - Modèle grande-culture - viande ovine

De nombreux types d'élevages en bergerie peuvent exister dans les zones de grande culture. Issu du troupeau traditionnel qui pâturait les chaumes, les jachères et les landes, ce troupeau est maintenant mené en bergerie, soit permanente, soit avec pâturage de cultures diverses. Mais dans tous les cas, l'élevage ovin fait en quelque sorte partie de l'assolement, étant là pour valoriser soit la luzerne indispensable dans les rotations (elle peut être déshydratée) soit les sous produits divers (pulpe ensilée, collets de betterave, fanes de pois, etc...).

La force de travail, l'équipement et les terres sont alors utilisées seulement partiellement pour le mouton, et principalement pour les cultures, même lorsque, dans de grandes exploitations, un employé est berger à temps plein.

A titre d'exemple nous pouvons exposer les résultats d'un élevage ovin en bergerie en zone de grande culture :

L'exploitation comporte 550 ha ainsi réparties :

blé	220 ha
luzerne	60
Betterave	80
Colza	120
Mais	20
Céréales secondaires	50

Le troupeau se compose de 1200 mères, est tenu par deux bergers à temps plein (ils ne font aucun travail de culture) et un aide à mi-temps soit 2,5 U.T.H. Les brebis restent en bergerie toute l'année et sont alimentées au maximum en "zéro-grazing". Les besoins (700 000 U.F./an environ) sont ainsi couverts :

	Surface consacrée ou quantité	Apport total en U.F.	Coût total en F.F.
Luzerne	60 ha	330 000	28 000
Avoine	20 ha	80 000	36 000
Pulpe de betterave	90 tonnes	70 000	27 000
Choux fourrager (dérobé)	20 ha	200 000	10 000
Seigle d'hiver (dérobé, avant mafs)	20 ha	60 000	6 000
Lacto remplaceur	7 200 kg		18 000
<u>TOTAL</u>		740 000	125 000

En outre on distribue aux animaux :

- . de la paille : produite sur l'exploitation, elle est considérée comme gratuite, ou contre partie du fumier.

On voit que 260 000 U.F. (soit 35%) sont obtenues par des cultures dérobées et ne coûtent presque rien. Quant à la luzerne, elle est une tête d'assolement pratiquement indispensable et on sait qu'en l'absence d'animaux, sa commercialisation est extrêmement aléatoire.

La superficie spécifiquement consacrée aux ovins est donc de 80 ha.

Le matériel spécialement acquis pour les ovins s'élève à 120 000 F.F. (valeur à neuf). Les bâtiments sont du même genre qu'aux modèles 4 et 5.

Les agnelages sont accélérés au maximum, mais sans l'emploi de traitements hormonaux. On obtient cinq agnelages en trois ans par brebis, avec une productivité par agnelage de 1,20. On obtient donc en fait, deux agneaux/mère/an. L'atelier produit donc 2 400 agneaux/an ; il vend 240 femelles de réforme et achète 240 agnelles de remplacement.

o

o

o

Résultats du modèle grande-culture/viande ovine

(Résultats de l'activité ovine uniquement)

	F.F. par brebis	F.F. à 200 brebis	F.F. par U.T.H.
Bâtiments	50,00	60 000	
Alimentation (achats et frais de culture)	104,00	125 000	
Traitements	13,00	15 600	
Eau - Electricité	1,00	1 200	
Bêliers	8,50	10 500	
Total charges proportionnelles	176,50	212 000	
Amortissement de matériel		30 000	
<u>TOTAL</u> charges		242 000	
Produit			
prix A (1)		494 000	
prix B		395 000	
prix C		296 000	
Frais financiers			
prix A		56 000	
prix B		52 000	
prix C		48 000	
Valeurs locative des terres		20 000	
Valeur ajoutée			
prix A		252 000	101 000
prix B		153 000	61 000
prix C		54 000	12 000
Rémunération nette			
prix A		176 000	70 000
prix B		81 000	32 000
prix C		-14 000	-6 000

(1) Définition : Prix A = 12 FF/kg carcasse pour l'agneau
extra-herbe. B = 80 % de A
C = 60 % de A.

Ce genre d'atelier est, comme le précédent, extrêmement intéressant aux niveaux de prix A et B (1). En revanche au niveau C il est désastreux et il est probable qu'il ne verrait pas le jour, à moins d'un bouleversement dans les niveaux relatifs des prix des autres produits agricoles. En particulier - comme on l'a déjà souligné à propos des modèles 4 et 5, (systèmes intensifs) et ici encore plus, ces élevages prendraient certainement un grand essor si une baisse du prix relatif des aliments concentrés intervenait de façon assez importante, et ceci d'autant plus que la spéculation "céréales" serait moins intéressante.

Comme on le voit ce type d'élevage est extrêmement sensible aux performances techniques du cheptel de mères, puisque les coûts et le produit brut sont importants par tête de brebis. C'est plus par l'amélioration de ces performances que par l'extension du troupeau que l'on cherche à augmenter le résultat économique. C'est donc dans ce type d'exploitation que les progrès techniques sont le plus vivement souhaités. Par ailleurs, bien placées sur le plan de l'information et de la "surface financière" ces exploitations sont les plus à même de tester, puis d'appliquer, les nouvelles techniques mises au point dans les laboratoires.

(1) Définition : Prix A = 12 F.F./kg carcasse
agneau extra herbe ; B = 80 % de A
C = 60 % de A.

3.5. La production de lait de brebis

Les résultats obtenus dans les systèmes comportant du lait de brebis sont extrêmement intéressants. Toutefois ils ne doivent pas faire illusion : le premier, qui correspond à peu près à ce qu'on peut faire de mieux avec les techniques traditionnelles n'est pas mieux que les systèmes intensifs de production de viande (modèles 3, 4 et 5). Quant au second, il est extrêmement peu répandu, fait appel à un capital important et à une technicité très élevée.

Par ailleurs, le fait qu'ils résistent aux niveaux de prix B et C n'est pas mystérieux; les prix du lait ont été conservés au niveau où ils sont actuellement dans la Communauté. Ici il faut donc bien voir que ces systèmes ne peuvent pas être choisis par n'importe quel éleveur ; il faut encore qu'il ait un débouché pour son lait. Il semble que, globalement, ces débouchés dans l'ensemble de la Communauté et à l'exportation, pourraient s'accroître notablement dans les dix prochaines années, mais ils ne seront pas extensibles indéfiniment. Dans l'immédiat, ces systèmes ne sont applicables que dans la zone d'action d'une laiterie, privée ou coopérative (1).

(1) Il suffit pour s'en convaincre de constater que les cours du lait de brebis sont bien plus bas dans les Pyrénées Atlantiques que dans l'Aveyron, où sont situées les industries de Roquefort.

Actuellement, les laiteries sont situées dans les régions où, traditionnellement, l'élevage ovin était d'abord un élevage laitier : dans la "zone méditerranéenne" de la C.E.E. définie au tome premier, où l'élevage bovin est assez difficile et souvent impossible, la brebis était la seule source de protéine laitière. La viande qui en est issue est constituée, comme pour les bovins, de bêtes de réformes et de jeunes agneaux sacrifiés le plus tôt possible. Cependant, en France de façon maintenant générale, en Italie de façon encore très partielle, se développe la production d'agneaux lourds (25 à 35 kg vifs), à partir des agneaux sevrés, alimentés à base de concentrés. Mais le producteur de lait a rarement la possibilité d'engraisser lui-même ses agneaux, faute de temps et de locaux, sauf dans le cas de très petites structures (moins de 40 brebis) ou avec la traite mécanique. C'est alors un agriculteur de régions voisines qui reprend ces agneaux. L'engraissement ayant lieu en hiver (Décembre à Mars) celui-ci lui permet de valoriser un temps disponible assez abondant à cette période de l'année. Dans ce cas, diverses sources italiennes (1) et françaises évaluent à 2,50 F.F./kg vif le coût de l'alimentation, soit environ 5 F.F./kg carcasse. On voit qu'un prix de marché de l'ordre de 10 F.F./kg (2) peut être suffisant pour amortir quelques bâtiments et rémunérer correctement la main d'oeuvre familiale.

En fait, la rémunération de l'engraisser n'est pas toujours bonne, car le marché de l'agneau à engraisser, de 20 à 40 jours, de 10 à 14 kg vif est un marché très spéculatif où les prix peuvent atteindre 11 F.F./kg vif. On imagine aisément le rôle du négoce traditionnel dans ce marché, qui reste très opaque en raison de la dispersion des opérateurs, ainsi que de la fragilité de la marchandise.

Une autre technique commence à être pratiquée, c'est le sevrage précoce des agneaux, à l'âge de 1 à 2 jours, après synchronisation des chaleurs et des mises bas (un agnelage par an). Dans ce cas, dans les conditions optimum, on peut concevoir un atelier à 3 travailleurs et 600 mères, produisant du lait, des agneaux de 30 kg vif (agnelage au début d'hiver) et s'occupant des cultures nécessaires. Ce système devrait pouvoir

(1) a) Rapport du Dr. CATELLA

b) A. SALERNO 1970 "L'élevage ovin en Italie" Document de travail du colloque sur les perspectives d'évolution de l'élevage ovin dans les pays méditerranéens de l'O.C.D.E."

(2) Prix A : Ces agneaux ne sont pas des extra !

apporter une valeur ajoutée supérieure aux élevages spécialisés, lait ou viande, de même type. En revanche il ne peut se répandre que dans un environnement favorable : industrie laitière et encadrement technique (1). Par ailleurs les aléas du marché de l'agnelet découragent toute tentative d'investissement pour ce type d'élevage.

3.6.- Possibilités des différents systèmes de production de viande ovine.

La faiblesse des valeurs ajoutées et des rémunérations nettes de certains des modèles, ne doit pas être considérée au pied de la lettre. C'est qu'en effet ici toutes les charges réelles ont été prises en compte, et bien souvent elles ne figurent pas monétairement au débit de l'exploitant (2).

Toutefois les comparaisons entre les différents systèmes sont, elles, significatives.

Les systèmes intensifs (4 et 5) ne survivent que grâce à des prix élevés (niveaux A et B), et à une pression foncière qui oblige les éleveurs disposant d'une petite superficie à la valoriser au maximum. C'est pourquoi en Grande-Bretagne, où les prix sont de l'ordre du niveau C, les systèmes intensifs de bergerie sont très peu pratiqués (sauf pour l'engraissement des agneaux issus des élevages de montagne).

Il apparaît donc que la production de viande ovine dispose de trois voies grâce auxquelles elle peut survivre à une baisse substantielle des prix de marché :

- les systèmes extensifs
- les systèmes avec production de lait de brebis
- la production de viande ovine dans le cadre d'une exploitation diversifiée : le mouton y est un des éléments (10 à 30% de

(1) Contrôle laitier, testage des bœliers, sélection, insémination artificielle et techniques de reproduction, etc...

(2) Le cas des bâtiments est significatif : leur coût peut être réduit de moitié si l'exploitant fait lui-même les travaux. Mais l'économie ainsi réalisée est à porter au crédit de son activité "maçonnerie" et non "élevage ovine".

l'activité) qui contribuent à la maximisation du taux d'emploi de la force de travail et du matériel, et à l'équilibre du système de production dans son ensemble.

Nous devons maintenant comparer ces résultats économiques à des systèmes de production pouvant entrer en concurrence avec eux du point de vue de l'exploitant et entre lesquels il peut être amené à choisir. Nous comparerons donc nos résultats avec ceux des modèles exposés dans l'étude de M. MAZOYER (1).

Description brève des systèmes de production à comparer à l'ovin :

Modèle vaches laitières (V.L.)

40 vaches (3500 litres de lait/an/vache)
1 U.T.H.
52 ha de prairies à 2 000 U.F.
Veaux mâles vendus à 8 jours, génisses excédentaires vendues grasses à 24 mois.
Rémunération nette : 33 500 F.F./U.T.H.
Charges fixes : 8 400 F.F./ U.T.H.
Prix du lait 0,40 F.F./litre

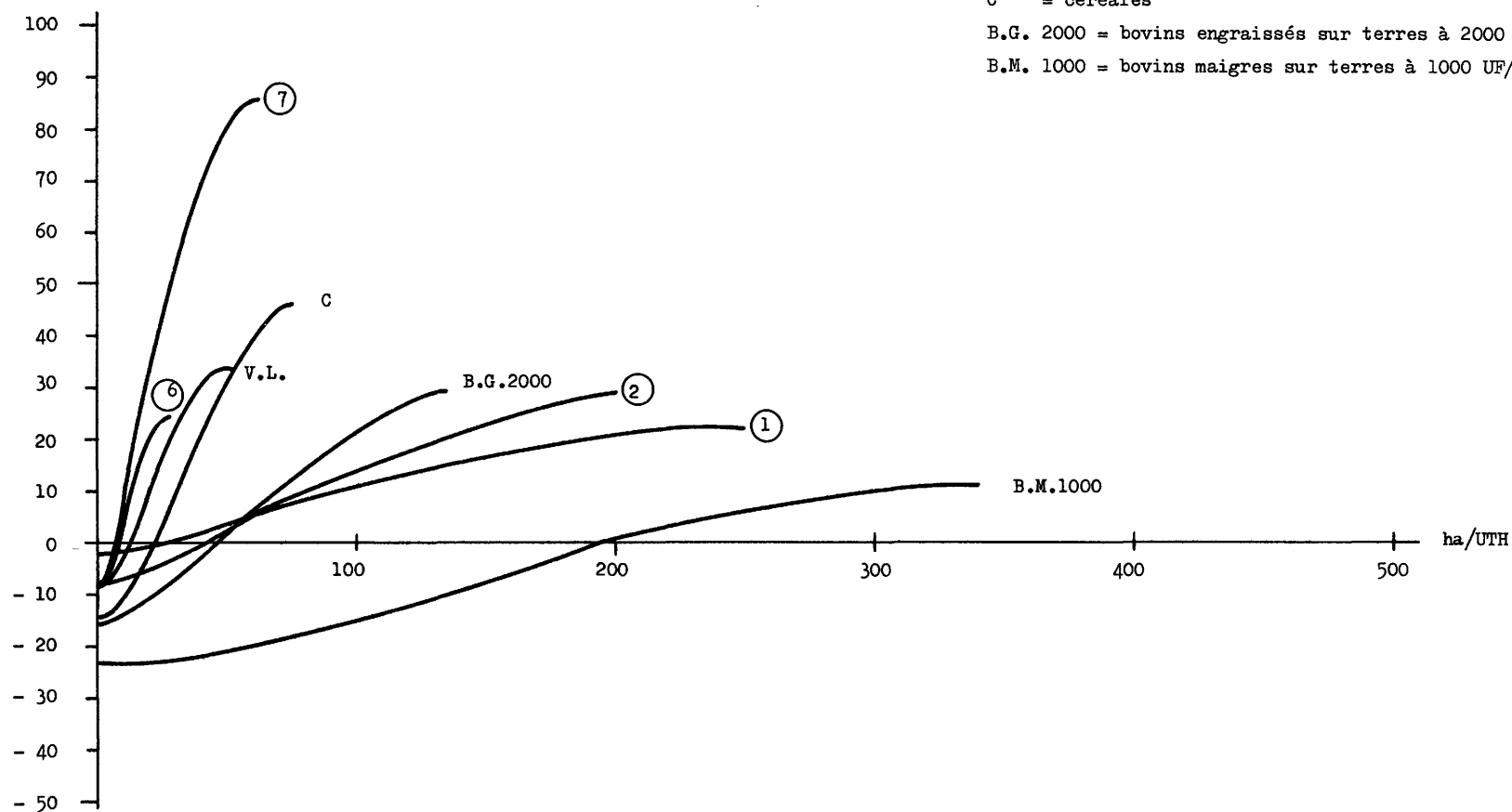
Modèle céréales (C)

2 U.T.H.
150 ha (50 ha blé, 50 ha maïs, 50 ha orge)
rendements/ha : blé 40 q., orge 35 q., maïs 40 q.
prix (F.F./q) = blé 42 ; Orge 36; maïs 41
Equipement complet de culture, récolte, stockage,
Rémunération nette 46 000 F.F./U.T.H.
Charges fixes 15 000 F.F./U.T.H.

(1) Op. Cit. Les données de base choisies par l'auteur se réfèrent à l'année 1969.

GRAPHIQUE XI : REMUNERATION NETTE/UTH

1000 FF/UTH



V.L = vaches laitières

C = céréales

B.G. 2000 = bovins engraisés sur terres à 2000 UF/ha

B.M. 1000 = bovins maigres sur terres à 1000 UF/ha

Modèle viande bovine - châtron de 24 mois gras - prairie à 2 000 U.F./ha.

(B.G. 2000)

200 têtes de bétail/U.T.H.	135 ha
Châtrn classique de récolte du foin	
Rémunération nette	29 100 F.F./U.T.H.
Charges fixes	16 000 F.F./U.T.H.

Modèle viande bovine maigre 18 mois - prairies à 1 000 U.F./ha (BM 1 000)

200 têtes de bétail/U.T.H.	340 ha
Châtrn classique de récolte foin et maïs fourrage	
Rémunération nette	11 000 F.F./U.T.H.
Charges fixes	23 300 F.F./U.T.H.

Ces modèles doivent être comparés seulement aux modèles ovins correspondant à des exploitations spécialisées, c'est-à-dire aux modèles 1, 2, 6 et 7 (graphique n° 11), aux prix B pour tester leur "résistance".

Le graphique n° 11 montre qu'au niveau de prix B, l'élevage ovin extensif (modèles 1 et 2) est tout à fait capable d'apporter une rémunération du travail comparable à l'élevage bovin (viande ou lait). En fonction des aptitudes locales, et des structures d'exploitation, les agriculteurs pourront choisir l'un ou l'autre. Néanmoins, là où la valeur fourragère des terres est de l'ordre de 1 000 U.F./ha, c'est le mouton qui est préférable. La production des céréales apporte plus de rémunération, mais à condition que les terres se prêtent à l'exploitation mécanisée (terrains plats et facilement labourables). Toutefois la production de lait de vache est préférable aux céréales dans les petites structures (moins de 40 ha).

La production de lait de brebis est celle qui apporte le plus de rémunération. Mais il faut se souvenir qu'elle ne peut pas être pratiquée n'importe où : il faut être situé dans la zone d'action d'une laiterie.

On peut donc dire que, pratiqué dans de bonnes conditions techniques et structurelles, l'élevage ovin européen est tout à fait apte à fournir de la viande ovine de qualité, en fournissant une rémunération du travail comparable à celle qui est fournie par les autres spéculations agricoles. Ceci est vrai au niveau de prix B (1) (et a fortiori A) mais, au niveau C, il faudrait également faire des hypothèses en baisse pour les prix des autres produits agricoles.

(1) Définition : Prix A = 12 FF/kg carcasse agneau extra herbe ;
B = 80 % de A ; C = 60 % de A.

TROISIEME PARTIE

ELEMENTS A PRENDRE EN COMPTE LORS
DU CHOIX D'UNE POLITIQUE OVINE

C H A P I T R E I

Les Caractères de l'Evolution de l'Elevage Ovin

1 - LA SITUATION TRADITIONNELLE DE L'ELEVAGE OVIN

1.1 - Historiquement la viande ovine est un sous produit.

Dans l'économie agricole traditionnelle, le mouton est un animal élevé en vue de fournir trois productions :

- a) - La laine : Ce sont les besoins de l'industrie textile du XVIII^e et XIX^e siècle qui ont impulsé l'essor de l'élevage ovine dans l'Europe du Nord.
- b) - Le lait : Dans tout le bassin méditerranéen, la vache est très difficile à élever et fournit peu de lait. La brebis et la chèvre étaient les sources de lait indispensables, dans l'économie semi-autarcique de subsistance de ces régions.
- c) - Le fumier : Dans ces mêmes régions méditerranéennes, les moutons fournissaient un fumier apprécié, que les bovins ne pouvaient fournir.

Ces trois productions constituent la raison pour laquelle le mouton a été élevé, et la viande livrée à la consommation était pratiquement toute constituée par des animaux de réforme qui n'était pas du tout le but de l'élevage du mouton. Il en résulte que, traditionnellement, la viande ovine est un sous-produit, soit de la laine, soit du lait, soit de ces deux productions.

C'est d'ailleurs ainsi que l'on peut expliquer la faible consommation de viande ovine en Europe du Nord (sauf la Grande Bretagne et l'Irlande) et la forte consommation en Europe méditerranéenne : l'agneau de lait sacrifié à six semaines pour pouvoir traire les brebis est un met délicat et savoureux, alors que le mouton à laine de réforme a une viande très grasse et d'un goût très prononcé.

La forte consommation en Grande Bretagne et en Irlande n'a pas les mêmes caractères qu'en Europe méditerranéenne : c'est une consommation de masse, où la viande ovine, sous-produit de la laine, joue un rôle d'une source de protéines à bon marché (1).

Comme on peut le voir sur le tableau ci-après, du point de vue des recettes respectivement apportées par la laine, le lait et la viande, ce caractère de sous-produit a disparu dans beaucoup de pays (en particulier en Europe du Nord).

Il n'en reste pas moins que, même dans les pays où le lait et la laine ne représentent plus qu'une faible part des recettes, le marché du bétail et des viandes ovines est encore marqué par ce caractère de sous-produit : marché extrêmement spéculatif, de type "boursier" ; méthodes d'appréciation des animaux en vif encore fondée sur l'aspect de la toison ; prix délicat à fixer et peu en rapport avec le coût de production (2) ...

En fait, à l'intérieur de la C.E.E., les systèmes de production différents livrent de la viande comme produit principal sur le même marché, qui est influencé par les systèmes où la viande est encore un sous-produit.

(1) Le mode traditionnel de préparation culinaire tend d'ailleurs à effacer ou à masquer le goût prononcé de cette viande.

(2) Quel est le coût de production d'un sous-produit ?

Le tableau suivant indique la part relative du lait, de la laine et de la viande dans le produit brut ovin, dans différents pays (1)

	Italie	France	R.F.A.	G.B.	U.S.A.	N.Z.	Argentine
Viande	40	88	87	87	69	47	25
Laine	5	4	13	13	31	53	75
Lait	55	8	-	-	-	-	-
	100	100	100	100	100	100	100

On constate que les pays où la viande est la moins chère sont aussi ceux où la laine constitue la part la plus importante de produit brut. La différence entre les prix de la viande, bien que très grande, ne suffit pas à expliquer ces pourcentages. En effet pour 1 kg de viande vendue, le producteur français vend 0,50 F.F. de laine et le producteur néo-zélandais vend 2,70 F.F. de laine (laine plus abondante et plus chère).

Il apparait donc qu'il est normal que, dans les pays où la laine ne se vend plus, la viande ovine coûte plus cher. En effet, les frais de production supportés auparavant par l'acheteur de laine et par l'acheteur de viande, doivent maintenant être supportés uniquement par l'acheteur de viande. Ceci met en évidence l'importance pour l'élevage ovin et pour le marché de la viande ovine des soutiens accordés par certains Etats au marché de la laine (2).

Quant à l'importance de la production laitière, elle a été assez soulignée dans la deuxième partie. Le caractère de sous-produit de l'agneau de lait apparaît fortement par les fluctuations des cours de cet agneau : l'amplitude des variations de prix peut être du simple au double. En effet, l'éleveur est d'abord producteur de lait et se débarrasse de son agneau qui est une gêne, à n'importe quel prix.

(1) Sources : J. GALLOUIN "La disparité des prix agricoles dans le monde" in "Pâtre" N°189 - Paris 1971.

B. TERAN "L'élevage ovin en Argentine" - Ronéo Massy 1971.
Rapports d'experts par pays.

(2) Cf INFRA § 2-1.

On voit qu'un des facteurs de la disparité des prix de la viande ovine est son caractère plus ou moins accentué de sous-produit de la laine ou du lait. Nous verrons au paragraphe suivant comment ce caractère de sous-produit est déjà, sur le plan technico-économique, disparu dans certains pays et les conséquences que peut avoir sa disparition généralisée.

1.2 - L'élevage ovin, en Europe, est une composante du système de polyculture élevage.

Le système de production dominant dans l'agriculture européenne depuis deux cents ans, est le système de polyculture - élevage : les agriculteurs sont des petits producteurs individuels, disposant d'une superficie de terres correspondant aux capacités de travail d'une ou deux familles. Cette exploitation fournit une gamme très diversifiée de productions, et cette gamme est, elle-même, très variable selon les conditions géographiques, sociales et économiques. Dans chaque exploitation, un équilibre harmonieux est trouvé entre les différentes spéculations, équilibre qui peut-être détruit par la chute d'une seule de ces spéculations, même si elle n'est pas dominante.

Le mouton prend naturellement sa place, dans ce contexte, partout où il est intéressant pour valoriser des terres pauvres, un produit végétal de l'exploitation, ou une capacité de travail inemployée. Très rares sont les grands troupeaux, très rares sont les exploitations agricoles spécialisées uniquement dans l'élevage ovin.

Au niveau de l'ensemble de la C.E.E., la plupart des exploitations ayant des ovins tirent plus des 2/3 de leur produit brut d'autres productions agricoles.

Par ailleurs, les grands troupeaux, nécessaires dans le cas d'une exploitation spécialisée en élevage ovin, sont très rares (1).

(1) En France, par exemple, 2,3 % des troupeaux avaient plus de 200 brebis en 1967, alors que 52,5 % ont moins de 20 brebis.

Que le mouton se trouve, dans le cas général, associé à d'autres spéculations dans le cadre d'exploitations de polyculture-élevage, ne signifie pas que son importance soit à négliger. Au contraire, dans certaines régions de la C.E.E., et notamment dans la partie méditerranéenne, le mouton est l'animal indispensable à l'équilibre technique de l'exploitation : il est la meilleure façon de valoriser les parcours arides et les cultures fouragères, il est le principal fournisseur de fumier.

Au niveau de certaines régions (1), le mouton est le moteur de l'économie agricole, même s'il ne représente qu'une part des recettes de l'exploitation. La survie de la plupart des exploitations agricoles de ces régions est liée à leur spéculation ovine.

2 - EBAUCHES DE SITUATIONS NOUVELLES DE L'ELEVAGE OVIN

2.1 - Le caractère de sous-produit de la viande ovine disparaît progressivement.

Bien que les débouchés offerts au lait de brebis soient susceptibles de s'accroître notablement, il y a lieu de penser que l'augmentation de la production laitière résultera plutôt d'une augmentation des rendements que d'une extension de l'effectif de brebis soumises à la traite. Il y a plusieurs raisons à cela :

Les races ovines susceptibles d'être soumises à la traite sont rares et sont surtout concentrées dans les régions méridionales de l'Europe. Elles sont capables d'une amélioration des rendements considérables, grâce à un effort de sélection et d'alimentation mettant en oeuvre des techniques connues : le rendement moyen annuel peut passer aisément les 80-100 litres à plus de 200 litres.

D'ailleurs les installations de traite mécanique ne se justifient qu'à partir de certains seuils de taille du troupeau et de rendement laitier.

(1) On peut citer : en Italie, la Sardaigne, les Appenins ; en France la Haute Provence.

Par ailleurs, cette production ne peut avoir lieu que si une industrie du fromage collecte le lait. Or, celle-ci ne peut s'implanter que si la densité du cheptel laitier est assez grande et si la quantité totale est importante.

En tout état de cause, bien que les débouchés du lait de brebis aient de larges perspectives de croissance, il n'y a pas de débouchés pour une production de lait de toutes les brebis actuelles de la C.E.E. (avec de bons rendements).

La viande ovine actuellement produite dans la C.E.E., et à fortiori la viande ovine consommée ne peuvent donc pas être issues de brebis laitières exclusivement.

La laine n'est déjà plus le produit principal dans les pays d'Europe Occidentale; étant donné le développement de l'industrie textile et de la demande de la laine, on peut penser que la laine ne peut plus constituer le produit principal de l'élevage ovin, sauf en système très extensif, comme en Argentine ou en Australie. Mais même ces derniers systèmes se maintiennent difficilement.

Quant au fumier, les engrais l'ont rendu de moins en moins indispensable.

La viande ovine en tant que sous-produit ne peut donc être produite qu'en quantité limitée : celle qui est issue des élevages laitiers dans des zones bien définies.

Le reste de la viande ovine ne peut donc qu'être issu d'un cheptel destiné à la production pratiquement exclusive de la viande.

Ceci est déjà le cas dans toute la partie Nord de l'Europe, où la laine ne représente guère plus de 10 % du produit brut ovin : c'est la laine qui est un sous-produit. Ce devrait être le cas de la partie méditerranéenne, où les élevages doivent se convertir soit vers la viande, soit vers le lait : en effet, la sélection des qualités laitières ou lainières des brebis entraîne l'obtention de brebis dont les qualités bouchères sont mauvaises. C'est aussi la raison pour laquelle des aides visant à maintenir le cheptel ovin, basées sur les livraisons de laine entraîneraient des distorsions : les brebis des races adaptées

à toute la zone méditerranéenne sont très peu lainées, et le seront moins si on les sélectionne sur leur qualités bouchères ou laitières ; d'ailleurs l'incitation à vendre de la laine serait aussi néfaste au cheptel des régions de l'Europe du Nord, puisqu'il y a corrélation négative entre les aptitudes lainières et bouchères.

2.2 - Le système de polyculture-élevage perd un certain nombre de ses caractéristiques.

Depuis une trentaine d'années, la motorisation, les engrais chimiques, et en général le progrès technique ont permis à bon nombre de productions agricoles de ne plus dépendre des autres spéculations poursuivies sur l'exploitation.

Les aléas techniques étant diminués, ces productions peuvent être menées sur une exploitation plus spécialisée : C'est ainsi que la culture des céréales et des betteraves a pu se faire sur des exploitations sans animaux, puisque les engrais azotés remplaçaient avantageusement le fumier. C'est ainsi que les progrès de la génétique et de l'alimentation ont permis - et rendu nécessaire - que l'élevage avicole et porcin se fasse dans des grandes unités "hors-sol" c'est-à-dire détachées de l'exploitation traditionnelle de polyculture-élevage. La productivité du travail permise par ces ateliers spécialisés est bien supérieure à celle qu'atteint le système de polyculture-élevage et les capitaux nécessaires, très élevés, deviennent prohibitifs pour le petit paysan traditionnel.

C'est pourquoi, les grands produits agricoles que sont le porc, la volaille, et les céréales sont de plus en plus produits dans de grands ateliers spécialisés largement ouverts aux flux monétaires extérieurs et détachés de plus en plus des exploitations en Polyculture-Elevage. Que reste-t-il à celles-ci comme grande production : l'élevage de ruminants, ovins ou bovins, pour le lait ou pour la viande. En effet, la caractéristique principale du ruminant est qu'il utilise pour son alimentation des fourrages grossiers qui sont, dans l'état des techniques actuelles et prévisibles à moyen terme, beaucoup moins coûteux à produire par l'exploitant éleveur que par un atelier spécialisé ou un industriel.

Il résulte de ces considérations que, si l'exploitation de polyculture-élevage ne fait qu'élever des ruminants, elle a perdu une bonne partie des caractères qui en font une exploitation de polyculture-élevage. C'est-à-dire, en particulier, que cette nouvelle unité de production devra se tourner vers le marché pour une quantité croissante de ses approvisionnements (aliments concentrés en particulier), et qu'elle devra accroître la taille de son troupeau pour compenser la perte de revenu due à l'abandon de ses autres productions et à son recours croissant au marché.

Cette évolution est assez schématique, et son aboutissement ultime est loin d'être entré dans les faits. C'est cependant dans cette direction que les choses évoluent dans leur réalité profonde. Cela signifie que les modèles exposés dans la deuxième partie seront de moins en moins éloignés de la réalité. Les trois voies d'avenir que nous avons dégagées pour la production ovine en Europe doivent donc être replacées dans ce cadre. L'élevage ovin pourra se développer dans deux types d'exploitations (1).

a) - Des exploitations à dominante ovine

Ce sont des exploitations où l'ovin est la spéculation principale, sinon unique. (Eventuellement, il peut y avoir une production complémentaire pour utiliser les "creux" de travail).

Les systèmes extensifs-viande et ceux avec lait de brebis seront dans ce premier type. Ils sont susceptibles de fournir de la viande ovine à des prix relativement bas, surtout les systèmes laitiers. Avec un prix de la viande trop bas, les systèmes sans lait auraient besoin d'être soutenus si on veut qu'ils se maintiennent.

(1) La typologie définie ici n'a rien à voir avec celles qui sont précédemment utilisées. Les deux types définis ici peuvent utiliser éventuellement tous les systèmes de production envisagés dans la Deuxième Partie, et se situer dans l'une ou l'autre des Zones de la C.E.E. définies dans la Première Partie.

C'est ainsi qu'avec une taille de 500 à 600 brebis par travailleur, il semble qu'un niveau de prix intermédiaire entre B et C (1) assure un niveau de rémunération convenable dans les systèmes extensifs (modèles 1 et 2).

Par contre, dans les systèmes avec production de lait, au niveau C, même des troupeaux de taille bien inférieure à l'optimum peuvent se maintenir. Il est bien évident aussi que, lorsque la taille des troupeaux est inférieure à 200 brebis par travailleur, ce qui est le cas général actuellement, en élevage sans lait, même des prix de niveau A (1) sont insuffisants.

b) - Des exploitations où l'ovin est complémentaire

Ce sont des exploitations dont la production principale est soit le lait de vache, soit la grande culture (céréales, betteraves, etc..) ou un atelier de production de viande ovine vient valoriser des sous-produits, du capital et de la main-d'oeuvre sous employés.

Nous avons vu qu'un niveau de prix de l'ordre du niveau B (1) apporte un complément de revenu appréciable à l'exploitation.

Ce type d'exploitation peut aussi pratiquer l'engraissement des agneaux issus du troupeau laitier, à condition d'une bonne organisation économique des rapports entre "naisseurs" et "engraisseurs". En tout état de cause, l'ovin n'étant pas la spéculation principale de ces exploitations, il y est très sensible aux conditions économiques : si les prix sont trop bas, il n'y aura pas de mouton, si les prix sont hauts, il s'y fera du mouton.

Par contre, les ateliers spécialisés, de par leurs contraintes structurelles, seront beaucoup moins sensibles à des variations conjoncturelles : il faudra que le prix descende très bas pendant plusieurs années pour qu'ils décident de changer l'orientation de leur élevage ou qu'ils soient ruinés et s'arrêtent de produire et il faudra que le prix monte assez haut, pendant plusieurs années, pour qu'ils s'agrandissent ou pour que de nouveaux élevages se créent.

(1) A : de l'ordre de 12 FF/kg carcasse agneau bonne qualité
B : " 10 " " " " "
C : " 7 " " " " "

2.3 - Le problème des dimensions du troupeau

Pour les raisons que nous avons exposées ci-dessus et comme il est montré dans les modèles de la Deuxième Partie, les exploitations spécialisées en élevage ovin devront avoir une taille importante. La taille optimale pour les élevages extensifs sans production laitière étant de 500 à 600 brebis/U.T.H., il semble qu'une taille moyenne de 300 brebis/U.T.H. soit un minimum. Si la taille optimum ne dépend pas du niveau des prix, la taille minimum est d'autant plus élevée que les prix sont plus bas : c'est ainsi, qu'au prix A (1), dans le modèle 2, 250 brebis assurent une valeur ajoutée de 30 000 F.F./U.T.H. alors qu'aux prix C (1) ce niveau n'est atteint qu'avec 600 brebis.

Les élevages laitiers nécessitent aussi environ 300 brebis par U.T.H., avec traite mécanique. Sans traite mécanique et sans engraissement des agneaux, il semble qu'il ne faille pas descendre au-dessous de 80 brebis/U.T.H. Cette taille est d'ailleurs extrêmement faible et rend ardu tous les problèmes d'allotement, pour la commercialisation, la sélection etc...

En revanche, en élevage ovin complémentaire d'une autre spéculation, il s'agit d'un tout autre système de production, et la taille du troupeau n'a aucune importance, sauf si de la main d'oeuvre est employée à plein temps sur le mouton (2). Dans le cas de l'élevage de vaches laitières, le troupeau de moutons peut avoir 10 à 100 têtes, sans inconvénient, sauf en ce qui concerne l'allotement.

(1) A = 12 FF/kg carcasse agneau de bonne qualité

C = 60 % de A

(2) On retrouve alors les mêmes contraintes : 300 têtes/U.T.H. est minimum.

C H A P I T R E 2

PROBLEMES LIES A L'ORGANISATION DU MARCHE

I - STRUCTURE DU COMMERCE

Les phénomènes propres à la production (spécialisation accrue en agriculture) tendent à faire disparaître l'élevage ovin de certaines régions pour le concentrer dans les régions où il est le plus intéressant, le plus souvent des régions difficiles où peu d'autres productions agricoles sont possibles. C'est ainsi que le cheptel, au lieu d'être dispersé sur tout le territoire avec une faible densité, se concentre dans un nombre limité de régions (1). Par ailleurs, la taille moyenne des troupeaux tend à augmenter et cette tendance devrait s'accélérer. Il en résulte une concentration de l'offre de viande ovine, tant au niveau géographique, qu'au niveau du nombre des producteurs.

Par ailleurs, la concentration urbaine, ainsi que les méthodes modernes de distribution (2), entraînent parallèlement une concentration de la demande de viande ovine.

Ainsi, face à une situation où la demande de carcasses en gros est de plus en plus concentrée entre les mains d'interlocuteurs de plus en plus importants et de moins en moins nombreux, et où l'offre d'animaux vivants est, elle aussi, plus concentrée, les intermédiaires centraux, collecteurs de vif, abatteurs, expéditeurs, se voient contraints de modifier leur stratégie. On pourrait penser que cette situation les inciterait à se tourner vers des processus d'"intégration" à l'amont pour garder le contrôle qu'ils ont sur le début de la filière, et assurer leur approvisionnement. Nous verrons qu'en fait, c'est pour eux assez difficile.

(1) Ceci est vrai dans tous les pays de la C.E.E. (cf. rapports d'experts) et aussi en Grande Bretagne et en Irlande.

(2) Supermarchés etc...

Les profonds bouleversements au niveau du commerce du bétail et de la viande ovine, s'ils n'ont pas de répercussions directes sur le volume global de la production, ni sur la rentabilité des exploitations, peuvent en avoir au niveau de la mise en marché. Ceci est un des éléments qui favorise l'organisation économique des producteurs et restreint encore la marge de manoeuvre des intermédiaires centraux.

Par ailleurs les producteurs de viande ovine devront de plus en plus faire appel à des biens et services extérieurs, en ce qui concerne les problèmes sanitaires, la sélection, les achats de produits alimentaires ou vétérinaires, la prophylaxie collective, les nouvelles techniques, l'information économique, etc...

Pour tous ces services, ainsi que pour la commercialisation, il semble que les groupements de producteurs soient une solution souple à même de coordonner toutes ces actions, de diffuser jusqu'aux producteurs les acquisitions techniques intéressantes, ainsi que de leur transmettre sans préjudice et "a priori" les impératifs de la demande (et non pas "a posteriori" comme peut le faire un marché classique.)

Ainsi, cette structure peut jouer non seulement le rôle de collecte de marchandise, de transformation (abattage), et de distribution que jouait le marché traditionnel, mais encore elle peut jouer un rôle dans l'orientation de la production selon les besoins exprimés par la demande.

Toutes ces transformations agissent dans le sens d'une concentration de plus en plus poussée des agents au niveau de l'industrie d'abattage et du commerce en gros du bétail et des viandes. Sur ce point, d'ailleurs, la Grande Bretagne (1) est en avance sur tous les pays de la C.E.E., sauf les Pays-Bas.

La grande dimension de ces firmes-viande est d'ailleurs dans tous les cas le fait des viandes bovines ou porcines ; le mouton ne constitue pour elles qu'un appoint, et souvent un "mal nécessaire". En effet, les marges moyennes sont souvent faibles (2) et le mouton est là pour élargir la gamme de produits proposée aux acheteurs. Mais dans l'hypothèse

(1) En Grande Bretagne 6 firmes contrôlent environ la moitié du commerce en gros des viandes.

(2) Moins de 1 %, même si des "gros coups" sont encore monnaie courante.

à difficultés d'approvisionnement la réaction de ces firmes sera d'abandonner ou de ralentir leur activité mouton, plutôt que de chercher à contrôler l'amont ; l'activité mouton de ces firmes est donc très sensible à la conjoncture. C'est d'ailleurs une des raisons qui font que ce marché est extrêmement spéculatif.

Ainsi ces agents, devenus très importants et détenant un grand pouvoir sur le marché, ne semblent pas être en mesure de devenir un pôle moteur de la production. En effet, même si les marges qu'ils réalisent peuvent parfois leur permettre de dégager un financement pour d'autres activités, ils n'ont aucun intérêt à essayer de prendre le contrôle de leur amont . Pour ceux qui ne sont pas spécialisés en mouton, et qui sont généralement les seuls à avoir une surface financière importante, l'approvisionnement en mouton ne fait pas problème : s'il n'y en a pas sur le marché intérieur ils peuvent en acheter à l'étranger, ou n'en pas acheter du tout. Pour ceux qui sont spécialisés en mouton, le problème est plus délicat. S'ils sont assez importants, ils vont, au maximum, chercher à se lier par contrat avec des éleveurs ou des groupements (assez rare encore). Mais aucun d'entre eux n'a intérêt à investir dans la production elle-même (1). En effet, sur un agneau valant 120 à 220 F.F. (selon les pays) les consommations intermédiaires, aliments concentrés et produits de traitement, représentent au maximum 50 F.F. soit 20 à 40 % de la valeur totale de produit (2). L'élevage ovin ne constituant donc pas un "débouché" suffisamment large, peut difficilement appeler un processus d'intégration à ce niveau. Or, nous avons vu qu'il ne peut pas non plus être intégré par l'aval dans le seul but de maîtriser mieux l'approvisionnement. Ce n'est donc pas des agents du circuit intermédiaire qu'il faut attendre une impulsion en faveur de l'élevage ovin, sauf peut-être dans le cas d'engraissement d'agneaux issus de brebis laitières, en rapport avec des circuits de distribution et de vente au détail en "Grandes Surfaces". (3)

(1) Une exception en ce qui concerne l'engraissement des agnelets issus de l'élevage laitier qui peut offrir des perspectives intéressantes. Mais le marché du "maigre" constitue un frein considérable.

(2) Engraissement de porc : 70 à 80 %

(3) Les expériences italiennes ne sont pas encore probantes. Par ailleurs, un obstacle important est constitué par la saisonnalité très marquée d'une telle activité.

2 - SAISONALITE DE LA PRODUCTION

Chaque système de production rencontré dans la C.E.E. (1) a une saison de production relativement bien définie et assez courte. Mais la diversité des conditions naturelles et économiques fait que, finalement, dans la C.E.E., à tout moment de l'année il existe un système de production qui fournit de l'agneau. En France, au niveau national (2), la production est à peu près constante mois par mois, les régions herbagères produisant en été-automne, et les régions arides et les systèmes en bergerie produisant en hiver-printemps. La production italienne, elle, est presque toute concentrée entre Noël et Paques (3), alors que dans les autres pays de la C.E.E., la majorité des animaux est abattue en été-automne. Globalement, donc, la production de la C.E.E. doit être relativement constante, mois par mois, tout au long de l'année. Ceci est lié au fait que les prix de marché, perçus par l'éleveur, enregistrent, eux, des fluctuations saisonnières très marquées. Ainsi le producteur d'hiver, qui a un coût de production plus élevé, vend aussi à un prix plus élevé que le producteur d'été.

En revanche, dans les deux principaux pays producteurs de viande ovine qui vont entrer dans la C.E.E., le Royaume-Uni et l'Irlande, la production enregistre des variations saisonnières très marquées (cf. Tome 1). Ceci est dû aux conditions naturelles de la production, mais est renforcé par le système des prix. Le niveau des prix garantis a en effet des variations saisonnières trop peu importantes pour inciter les éleveurs à produire des agneaux en hiver.

Dans le cadre de la C.E.E. élargie, et compte tenu du poids représenté par les nouveaux Pays-Membres, la production globale de la C.E.E. sera fortement saisonnalisée, avec un fort déficit en hiver. La réglementation du marché devra en tenir compte.

(1) cf. Première Partie

(2) cf. Rapport d'expert concernant la France

(3) cf. " " " l'Italie.

En effet, les importations de viande congelée en provenance de l'hémisphère Sud ont lieu principalement en hiver, c'est-à-dire à l'époque du creux de production intérieure, et où les prix, pour la viande intérieure, sont non seulement bien plus hauts que ceux de la viande congelée importée, mais à leur niveau le plus élevé de l'année.

Nous avons vu que la demande globale de viande ovine en 1985 sera, en toute hypothèse, de l'ordre de 900 000 à un million de tonnes, pour la C.E.E. élargie. Les 300 000 à 400 000 tonnes actuellement importées par l'ensemble des Dix pays représenteraient donc l'équivalent de 3 à 5 mois de consommation. Dans l'hypothèse où les prix perçus par l'éleveur pour l'agneau d'hiver ne seraient pas assez élevés, pour différentes raisons, la production hivernale diminuerait, ceux qui le peuvent se consacrant à l'agneau d'été, ceux qui ne le peuvent pas (zône méditerranéenne, non producteurs de lait), abandonnant peu à peu la spéculation ovine.

Cependant, on peut observer qu'en Angleterre, en hiver, au moment où les viandes importées congelées sont prépondérantes sur le marché, la faible quantité d'agneau indigène frais atteint des prix nettement supérieur à la viande congelée. On peut donc supposer que les acheteurs, devant une offre abondante d'agneau congelé et en période de rareté de l'agneau frais, distinguent très nettement entre ces deux produits et qu'en Europe la demande sera assez vive en hiver pour l'agneau frais. Cette vive demande, se traduisant par des prix élevés, devrait maintenir une production d'hiver assez importante, si celle-ci n'est pas complètement coupée des phénomènes du marché.

C H A P I T R E 3

QUELQUES FINALITES SUSCEPTIBLES D'ETRE RECHERCHEES
PAR UNE ACTION EN MATIERE D'ELEVAGE OVIN, ET QUEL-
QUES FREINS QUI S'Y OPPOSENT.

Nous retiendrons en premier lieu les finalités énoncées dans la deuxième partie (1), à savoir :

- Assurer un niveau de vie équitable à la population agricole,
- Assurer des prix raisonnables dans les livraisons aux consommateurs.

Nous ajouterons une troisième finalité :

- Maintenir ou développer un élevage ovin dans les zones difficiles, où il est la seule production agricole possible, en vue de maintenir dans ces régions un niveau minimum de peuplement humain, et d'assurer par le pâturage, l'entretien biologique et l'équilibre agro-sylvo-pastoral.

Mais auparavant, il faut examiner comment se situe la production globale de l'Europe des Dix par rapport à la demande probable pour les vingt prochaines années, et quels objectifs de production on peut raisonnablement fixer.

1 - RECHERCHE D'UN OBJECTIF DE PRODUCTION GLOBALE DE VIANDE OVINE POUR LA

COMMUNAUTE ELARGIE.

Les projections faites dans la deuxième Partie, si elles représentent les tendances les plus probables de la consommation et de la production, ne sont, toutefois, que des tendances, des potentialités aussi bien de l'offre que de la demande. Elles sont relatives à certaines hypothèses de prix, et les trois fonctions prix, offre, demande, ne sont pas indépendantes entre elles.

(1) Chapitre 2, § B.1.

C'est ainsi que l'écart entre production et consommation peut-être réduit, soit par un accroissement de la production, soit par une réduction de la consommation. A ce sujet, il ne faut pas oublier que si la consommation dépasse la production, c'est parce qu'il y a des importations. Ces importations se faisant à des prix inférieurs aux prix intérieurs, elles ont accru la consommation, sans que le marché ainsi élargi ait dégagé un pouvoir d'attraction suffisant pour développer la production intérieure. Ceci est aussi vrai dans la C.E.E. actuelle que dans les pays de la C.E.E. élargie.

Quoiqu'il en soit, la démarche adoptée est la seule qui, en matière de demande, permette d'envisager des données chiffrées sans tomber dans l'imagination pure et simple. En outre, en ce qui concerne la viande ovine, on peut penser, bien que les habitants d'un pays à haut niveau de vie puissent fort bien se passer de consommer de la viande ovine (1), que la consommation de ce produit satisfait un désir naturel de consommation de protéines animales nobles.

Il faut donc disposer, en 1985, de 900 000 à un million de tonnes de viande ovine dans la Communauté élargie. Actuellement les Dix pays consomment un peu plus de 800 000 tonnes, dont environ 350 000 tonnes de viande congelée et 450 000 tonnes de viande fraîche. Il est fort probable qu'une bonne partie de cette viande ovine congelée correspond, du point de vue du consommateur britannique, à un produit différent de la viande ovine fraîche. Malgré cela, il n'en reste pas moins que cette viande ovine congelée peut jouer un rôle de substitution aux viandes ovines fraîches et, par sa présence, exerce une pression à la baisse sur les cours des viandes fraîches. C'est pourquoi on peut douter qu'en l'absence de viande ovine congelée, le niveau de la demande soit aussi important que l'actuel, d'une part parce que la viande congelée ne satisfait pas tout à fait le même besoin que la viande fraîche, d'autre part parce que le prix moyen serait plus élevé. On peut donc se fixer comme objectif la production de 700 000 tonnes de viande ovine fraîche dans la Communauté élargie, la demande supplémentaire étant probablement une demande de viande congelée. De toutes façons cet objectif se situe à plus de 50 % au dessus de la production actuelle, ce qui demanderait, pour l'atteindre en 15 ans, une augmentation moyenne de 3 % l'an environ (2).

(1) cf. l'Allemagne

(2) Ce rythme de croissance est très difficile à assurer sur une longue période pour les productions agricoles.

Cette augmentation de la production, pour laquelle il existe un débouché sûr, doit se faire à des niveaux de prix raisonnables pour les consommateurs. Les modèles de la Deuxième Partie ont montré que c'est possible, dans le cadre de certains systèmes de productions, avec des dimensions (terres, cheptel) suffisantes. Par ailleurs, à condition que les structures agricoles soient améliorées, ce supplément de production peut être obtenu, en partie dans les zones difficiles où aucune autre activité n'est possible, et aussi, pour une autre partie, sur des exploitations de zones plus riches où le mouton peut être une spéculation complémentaire intéressante, se substituant partiellement à d'autres spéculations pour lesquelles la C.E.E. est excédentaire.

2 - RECHERCHE D'UNE REMUNERATION CONVENABLE DES PRODUCTEURS

Nous avons montré, dans la Deuxième Partie, que la rémunération dépend de trois facteurs :

- le système de production choisi
- le prix de vente de la viande ovine
- la taille de l'exploitation.

2.1 - Les systèmes de production

Il ressort de l'étude menée dans la Deuxième Partie, que les systèmes assurant la meilleure rémunération du travail sont les systèmes extensifs, les systèmes avec production de lait de brebis, et les systèmes où l'ovin est complémentaire d'autres spéculations. Mais ceci n'est vrai que si la taille de l'exploitation est suffisamment importante. En particulier si les prix sont élevés (niveau A (1)), et pour des tailles petites et moyennes (moins de 100 ha/U.T.H.) ce sont les systèmes intensifs qui assurent le meilleur revenu.

2.2 - Le prix de vente de la viande ovine

Les systèmes de production résistent plus ou moins bien à une baisse du prix de la viande. Ceux qui résistent le mieux sont les systèmes énoncés au paragraphe précédent.

(1) Rappelons les niveaux de prix choisis :

A = 12 FF/kg-carcasse agneau de bonne qualité (le prix des autres catégories de viande est proportionnel) B = 80 % de A C = 60 % de A

2.3 - La taille de l'exploitation

La taille optimum de chaque système est indépendante du prix de vente, mais la taille minimum en dépend.

Ainsi, si on se fixe, pour la rémunération nette, un plancher de 20 000 FF/an par travailleur, aux prix A (1) tous les systèmes étudiés sont "viabiles" à l'optimum, sauf peut-être le N°5 (système intensif, "horloge à agneaux"). Aux prix A et avec ce plancher de 20 000 FF/an par travailleur, les systèmes intensifs sont "viabiles" au dessus d'une superficie de 15 à 30 ha, alors que les système extensifs demandent plus de 100 ha. Aux prix B (environ 9 à 10 FF/kg carcasse agneau de bonne qualité), les seuls systèmes qui soient encore viabiles, même à l'optimum, sont les systèmes extensifs et ceux qui comportent des brebis laitières. L'optimum pour les systèmes extensifs reste fixé à 250/200 ha (respectivement pour les N°1 et 2), mais le seuil de viabilité, si on se fixe une rémunération nette par travailleur de 20 000 FF/an, se déplace à 130 ha pour le système N°2 et à 230 pour le système N°1.

3 - MAINTIEN DU DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE OVIN DANS LES ZONES DIFFICILES

Il existe dans la C.E.E. des régions où l'agriculture se pratique dans des conditions extrêmement difficiles, du fait du climat et de la pauvreté des sols : c'est le cas, notamment, de l'Italie méridionale et centrale, des Iles méditerranéenne et des régions montagneuses du Sud de la France. Ces régions comportent souvent un cheptel ovin nombreux mais mal exploité, et actuellement, du fait des conditions socio-économiques, l'élevage ovin n'apporte pas aux éleveurs un revenu suffisant.

Or, non seulement ces régions seraient les mieux placées, dans la C.E.E. actuelle, pour pratiquer un élevage ovin moderne et rémunérateur (comme il est montré plus haut), mais elles sont très mal placées pour pratiquer un autre élevage ou des cultures.

(1) Niveau de prix A = 12 FF/kg carcasse agneau de bonne qualité

L'ovin est la seule spéculation agricole possible, le seul moyen de valoriser ces terres, hormis peut-être la forêt, beaucoup plus extensive. Dans ces zones seul peut avoir lieu l'élevage extensif sous diverses formes, et nous avons vu que les systèmes extensifs sont extrêmement compétitifs par rapport aux systèmes intensifs que l'on peut pratiquer dans des zones plus riches, à condition que les structures s'y prêtent. Le développement de l'élevage ovin dans ces régions, soutenu par des actions de formation et d'encadrement technique et économique, pourrait non seulement apporter une contribution très importante à l'offre de viande ovine dans la C.E.E., mais encore fournirait une activité agricole à ces régions et contribuerait à y maintenir un certain niveau de peuplement humain.

Par ailleurs, une plus grande densité de cheptel, conduit de façon rationnelle, peut contribuer à l'entretien du paysage et éviter la dégradation des sols et de la végétation.

C'est aussi dans ces zones que peut se faire l'élevage laitier. Mais l'engraissement des agnelets, qui y est très peu pratiqué à l'heure actuelle, n'est pas sans y poser des problèmes importants. En effet, les ressources fourragères et culturales y sont extrêmement rares et précieuses, et d'autre part le transport sur longue distance des agnelets de un mois est très délicat.

L'engraissement des agneaux issus de brebis laitières doit donc avoir lieu, sinon sur l'exploitation où sont élevés les brebis, du moins à une distance assez faible.

Les systèmes avec brebis laitières se développeront donc le mieux dans les parties les plus fertiles de ces zones, dans des régions disposant de quelques ressources fourragères et céréalières. Les parties les plus arides et les plus isolées devront se consacrer à la production de viande, sans traite des brebis.

4 - UN OBJECTIF NECESSAIRE : L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTIVITE DU TRAVAIL

Les trois finalités exposées ci-dessus ont des implications parfois contradictoires. En effet, le niveau de consommation retenu ne se conçoit qu'avec des prix payés par les consommateurs, pas trop augmentés par rapport aux prix actuels dans leur ensemble. D'ailleurs si les prix étaient trop élevés le consommateur se tournerait plus encore vers la viande congelée importée. D'autre part, dans les structures de production actuelles et si elles ne changent pas, une baisse du prix perçu par l'agriculteur entraînerait, à terme, une diminution de la production et l'abandon de l'élevage ovin, même dans les zones extensives.

On voit donc qu'il est nécessaire, comme préalable et pour résoudre en partie ces contradictions, que les conditions actuelles de l'élevage ovin soient modifiées.

Il faut que chaque producteur de viande ovine puisse avoir une rémunération totale supérieure à celle qu'il a actuellement, et une rémunération unitaire (au kg de viande) inférieure (1).

C'est à dire qu'il est nécessaire d'augmenter la productivité du travail dans l'élevage ovin en Europe.

Pour cela, il faut promouvoir les systèmes de production, où à l'optimum, la productivité du travail est la meilleure. Et en définitive, cette productivité dépend moins de facteurs technologiques (maîtrise de la reproduction et de la pathologie, vitesse de croissance, etc...), que de facteurs structurels : la superficie et le cheptel dont dispose un travailleur doivent être suffisants.

(1) Rappelons que l'éleveur européen est rémunéré avec le produit de 25 brebis, l'éleveur anglais avec celui de 120 brebis et l'éleveur néo-zélandais avec celui de 1100 brebis.

5 - FACTEURS AYANT UNE INCIDENCE DIRECTE OU INDIRECTE SUR LA PRODUCTIVITE
DU TRAVAIL.

5.1 - Le niveau des prix

Le niveau du prix ne joue pas le même rôle pour un produit issu d'un système complexe et artisanal comme la polyculture-élevage, et pour un produit industriel. S'il est vrai que pour un produit industriel, quand le prix de marché s'élève l'entrepreneur investit et cherche à augmenter sa production. Pour un produit comme la viande ovine, dans les conditions où elle est produite dans l'Europe des Six, les variations du prix de marché n'ont pas la même influence. En effet, dans le système de polyculture-élevage, chaque spéculation est présente dans des proportions bien définies qui dépendent des conditions climatiques, pédologiques, de la taille de l'exploitation, de l'appareil de production etc... Le prix de vente est un facteur qui entre en ligne de compte mais qui n'est pris en considération que bien après les autres facteurs. C'est pourquoi on a pu constater, dans plusieurs pays des "anomalies" à la "loi de l'offre et de la demande". Par exemple en France (graphique ci-joint), on constate que de 1960 à 1963, la production chute de l'indice 100 à l'indice 82 alors que le prix relatif augmente de l'indice 100 à l'indice 158. Inversement, de 1963 à 1970, le prix n'a pratiquement pas bougé alors que la production a connu des fluctuations importantes.

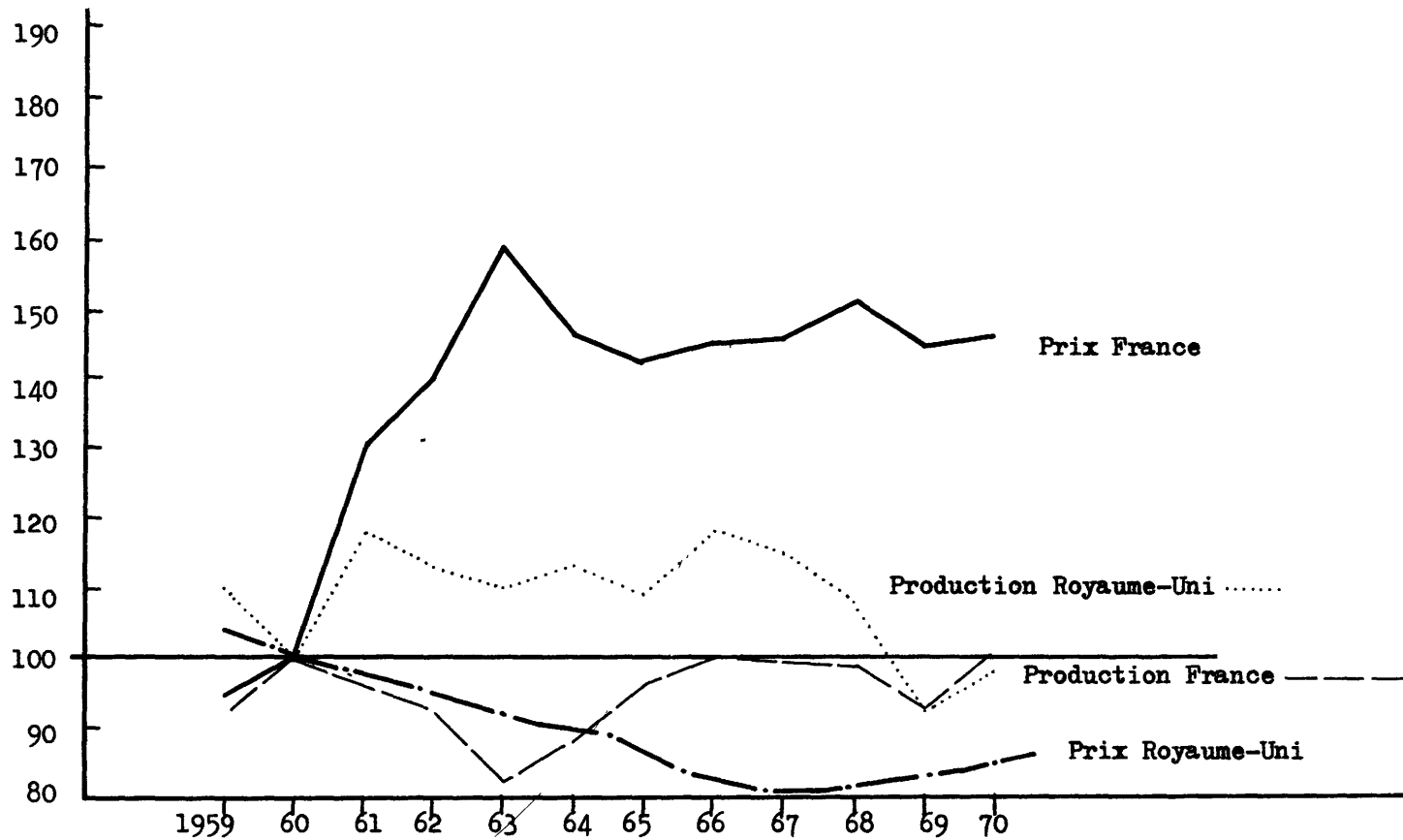
On voit que dans le cas où l'élevage ovin est pratiqué dans des systèmes de polyculture-élevage, le prix n'est pas un facteur incitatif pour la production. Quant au Royaume Uni, les fluctuations de la production semblent mieux suivre celles des prix (avec toutefois un certain retard). C'est que l'Agriculture britannique a des structures beaucoup plus larges que celle du continent, que les agriculteurs anglais ont un comportement qui se rapproche de celui de l'entrepreneur, que l'élevage du mouton y est moins imbriqué dans l'équilibre des exploitations.

Ceci dit, à terme, des prix élevés de la viande ovine ont une influence négative sur la productivité du travail. En effet, les producteurs les plus défavorisés, en particulier ceux qui ont les cheptels et les superficies les plus réduits, sont incités à produire de la viande ovine. Malgré les prix élevés, la survie de ces éleveurs est très précaire car ils ne peuvent pas dégager les moyens financiers nécessaires à leur agrandissement en terre ou en cheptel. Ils sont donc forcés, pour accroître leur rémunération, de pratiquer

GRAPHIQUE XII

INDICES DE PRODUCTION NATIONALE BRUTE ET DE PRIX PERCUS PAR LES
PRODUCTEURS POUR LA VIANDE OVINE AU ROYAUME - UNI ET EN FRANCE

(1960 = 100)



Sources : Prix : cf. Deuxième partie Chap. 1 (indice de prix relatif/PNB)
Production of Première partie

des systèmes intensifs qui leur permettent de survivre mieux, mais qui sont, d'un point de vue global, moins efficaces. De plus, grâce aux prix élevés, les éleveurs qui disposent d'un cheptel ou de terres importantes, peuvent pratiquer les systèmes intensifs.

La marge importante qu'on peut réaliser par unité de surface est un des facteurs qui poussent la rente foncière à augmenter et, ainsi, à rendre les systèmes extensifs de moins en moins attrayants, individuellement pour les producteurs. Les prix élevés favorisent donc des systèmes moins efficaces au détriment des systèmes les plus efficaces.

Ce qui précède ne signifie pas que les prix de la viande ovine seraient trop élevés à l'heure actuelle dans la C.E.E. Pour la majeure partie des producteurs (et même la majeure partie du cheptel) qui pratiquent un système de polyculture-élevage dans des structures exigües et rigides, les prix actuels sont à peine suffisants pour assurer leur rémunération. Si les prix venaient à baisser toutes choses restant égales par ailleurs, ils continueraient probablement à produire pendant quelques années, mais c'est leur niveau de vie qui baisserait.

En tout état de cause, les modèles de la Deuxième Partie montrent que, même dans les conditions optimum, des prix du niveau C (1) ne sont pas suffisants pour rémunérer le travailleur.

5.2.- Le problème foncier

L'exigüité des superficies des exploitations, nous l'avons vu, pousse rationnellement les exploitants à pratiquer, partout, le système le plus intensif possible. La superficie étant une donnée fixe de leur système, accroître la valeur ajoutée de leur travail implique l'accroissement de la valeur ajoutée à l'hectare. Mais sur le plan de l'économie globale de la C.E.E., la terre n'est pas le facteur à "rentabiliser" en priorité (2) et la productivité du travail dans ce cas précis de la production de viande ovine ferait de bien plus grands progrès par l'extensification que par l'intensification.

(1) Environ 7 FF/kg carcasse agneau de bonne qualité

(2) cf. les propositions de soustraire plusieurs millions d'ha à la S.A.U. dans l'Europe des Six.

Bien entendu, très souvent, l'accroissement de productivité résultant de l'extensification serait inférieur à l'accroissement de rente foncière totale que devrait payer l'exploitant. C'est ainsi que la pression foncière, en maintenant un prix de la terre trop élevé (1), est un autre frein à l'extensification de l'élevage ovin et à l'accroissement de sa productivité. Or dans bien des cas la rente foncière élevée ne se justifie plus par des considérations économiques : dans toutes les zones difficiles le mouton est la meilleure façon d'exploiter les terres agricoles. Et les courbes analogues à celles qui sont présentées au chapitre 2, § 3-6⁽²⁾, de la Deuxième Partie, montreraient que, selon le prix des céréales, la production extensive de viande est préférable à la production céréalière dès que le rendement descend au dessous d'un certain seuil, dépendant du prix de la viande et du prix des céréales (3), mais qui peut être de l'ordre de 30 à 35 q/ha aux prix actuels.

Les prix élevés de la terre, dûs à une pression démographique intense et aussi à la spéculation foncière, constituent donc un frein au développement de l'élevage ovin pour deux raisons :

a) - La rente foncière prélevée sur l'exploitation est une diminution des capacités de financement de l'exploitant.

b) - Surtout elle rend très difficile l'agrandissement des exploitations et de toutes façons pousse les exploitants, grands ou petits à adopter des systèmes intensifs leur permettant de rémunérer le mieux possible l'unité de superficie et non l'unité de travail.

En fait, le prix élevé de la viande ovine est un des facteurs qui contribue à maintenir une rente foncière élevée, puisque celle-ci dépend, en fin de compte et en dehors des phénomènes spéculatifs, de la valeur ajoutée susceptible d'être obtenue sur chaque hectare cultivé.

(1) Nous admettons que le prix de la terre résulte directement de la rente foncière.

(2) p. 339 et suivantes.

(3) Il apparait nettement que le "juste prix" de la viande ovine n'est pas seulement fonction de ses conditions propres de production mais aussi du prix des autres produits agricoles.

5.3.- La pression démographique

Il est évident que, si la meilleure productivité de l'élevage ovin est recherchée par l'accroissement des effectifs de brebis par travailleur (300 brebis/travailleur en moyenne pouvant être un objectif raisonnable sinon optimum (1)), la production de 700 000 tonnes de viande ovine en 1985 signifie que l'on ait, à cette date, moins de 100 000 éleveurs de moutons dans l'Europe des Dix. Or, il y en a plus de 800 000 actuellement.

L'écart est énorme, mais en tout état de cause, les facteurs d'évolution vers cette situation sont extrêmement puissants : l'avantage dont les grands élevages bénéficient par rapport aux petits élevages, dû à leur plus grande productivité, seront accrus et mieux valorisés par l'évolution des techniques dans les autres productions (2), par l'évolution des structures du commerce (3), par la dégradation du système de Polyculture-Elevage.

5.4. - Les moyens financiers

Les systèmes décrits au chapitre 2, 2^e part., et leurs résultats sont valables en situation stable, en "vitesse de croisière". Cependant chacun d'entre eux nécessite un investissement de départ très important (4), de l'ordre de 300 000 FF/U.T.H. Ce financement ne peut pas être dégagé à partir des résultats d'exploitation d'un système de production traditionnel, d'autant plus que ces ateliers spécialisés constituent un système de production bien différent vers lequel on peut difficilement se diriger progressivement. Le passage d'une exploitation traditionnelle à cet atelier moderne est forcément brutal.

-
- (1) Certains élevages complémentaires peuvent en avoir moins, par exemple l'élevage mixte vaches laitières/brebis à viande. Mais, les élevages spécialisés devront en avoir beaucoup plus (de l'ordre de 500 à 600)
 - (2) Les rendements/ha en céréales sont susceptibles d'une croissance rapide dans les zones de grande culture, favorisant ainsi une baisse tendancielle des prix des céréales qui rendra cette production de moins en moins compétitive par rapport à la viande dans les zones difficiles.
 - (3) La concentration de la demande nécessitera des producteurs plus forts, mieux organisés, et pouvant fournir, à un prix raisonnable, des quantités de viande importantes, régulières et homogènes.
 - (4) Moins important toutefois qu'un investissement bovin et avec des risques plus divisés.

Une exploitation de polyculture-élevage vit sur un équilibre très complexe, dans lequel la modification d'un seul paramètre peut remettre en cause tout le système. Par contre, l'élevage moderne de grandes dimensions peut faire partie d'une entreprise agricole gérant un petit nombre d'ateliers spécialisés mais peu dépendants les uns des autres, ou, du moins, aisément substituables. C'est le mode de production tout entier qui change : non seulement l'appareil de production, mais la conception même de l'activité. Le paysan doit devenir entrepreneur. Il est évident que les moyens financiers qui ne sont qu'un volet des conditions de changement, mais un volet nécessaire, ne peuvent pas être trouvés par autofinancement sur l'exploitation de polyculture-élevage. Ce financement doit donc être extérieur.

Nous avons vu que les industries, d'aval ou d'amont, ne peuvent pas, du moins à grande échelle, être intéressées par une action de ce type (1). Le financement doit donc être apporté par les pouvoirs publics si ceux-ci ont la volonté de voir se développer la production de viande ovine.

(1) Sauf peut-être en ce qui concerne l'engraissement des agneaux de l'élevage laitier, comme les expériences italiennes semblent le montrer.

C O N C L U S I O N

Il ressort de ce qui précède quelques grandes idées susceptibles d'éclairer les choix d'une politique ovine, et d'orienter les recherches futures.

1.- L'offre sera probablement très inférieure à la demande prévisible à l'horizon 1980-85 pour la C.E.E. ; toutefois, les importations pourraient rester à leur niveau actuel ou même être sensiblement réduites.

2.- Il est possible d'accroître la production de l'Europe des Dix en viande ovine, dans de larges proportions, à condition de lever un certain nombre de freins extrêmement puissants : les problèmes fonciers et de financement sont primordiaux. Dans les conditions optimales de production, il est possible de mettre en marché de la viande ovine à un prix assez inférieur aux niveaux actuels, et l'accroissement de la production de viande ovine peut apporter, à ces prix, une activité intéressante dans beaucoup de régions défavorisées ainsi qu'un bon complément d'activité sur des exploitations de zones plus riches, complétant ou remplaçant partiellement d'autres spéculations (céréaliculture - vaches laitières, en particulier)

3.- Le mouton est à replacer dans le contexte général de l'agriculture européenne : l'accroissement de la productivité du travail passe par la diminution du nombre d'unités de main - d'oeuvre agricole.

Comme le reste de l'agriculture, l'élevage ovin est tributaire de l'économie globale : taux de croissance de l'emploi industriel et tertiaire, mesures sociales etc ...

Par ailleurs, les conditions de production et les prix relatifs des autres produits agricoles conditionnent très largement l'attrait des exploitants agricoles vers l'élevage ovin ou vers une autre spéculation.

4.- Si les prix perçus par le producteur pour la viande ovine dans la C.E.E. peuvent être sensiblement plus bas que le niveau où ils sont actuellement en France, ceci n'est pensable que si les structures ont été auparavant très profondément améliorées et si les moyens de financement (pour le démarrage) ont été accessibles. En tout état de cause les coûts de production seront toujours très nettement supérieurs aux prix auxquels la viande ovine est vendue actuellement dans l'hémisphère austral (Nouvelle-Zélande, Argentine, Australie etc ...). En effet, on ne peut pas penser atteindre dans la C.E.E. des systèmes de production aussi extensifs que dans ces pays (10 ha/brebis en Argentine, troupeaux de 10 000 animaux) ; par ailleurs, la laine constitue encore là-bas une source très importante de revenus et on ne peut pas penser que la laine puisse, en Europe, redevenir un produit cher pour lequel les moutons sont élevés.

5.- Dans les zones difficiles où il est important de maintenir une activité économique et la présence d'animaux domestiques, le mouton peut être viable. Mais, dans ces zones où aucune autre production agricole n'est possible, les élevages spécialisés seront donc de plus en plus proches des modèles de la Deuxième Partie. Par conséquent, pour assurer une rémunération correcte aux éleveurs, qui leur permette de rester, le prix qu'ils perçoivent pour leur élevage ne doit pas être trop bas. Si l'objectif de 500 brebis par travailleur est retenu pour ces zones, les prix perçus ne doivent pas descendre beaucoup au-dessous du niveau B (1).

6.- Les différents systèmes de production de viande ovine ne peuvent produire qu'à une saison bien déterminée, et l'agneau d'hiver coûte plus cher que l'agneau d'été. Si l'on souhaite un approvisionnement sans trop d'à-coups et le maintien de l'élevage ovin dans celles des zones difficiles qui produisent en hiver, il est nécessaire que les prix perçus pour la viande ovine soient suffisamment différents au long de l'année.

(1) Environ 9 à 10 FF/kg carcasse.

Informations internes sur L'AGRICULTURE

		Date	Langues
N° 1	Le boisement des terres marginales	juin 1964	F ⁽¹⁾ D ⁽¹⁾
N° 2	Répercussions à court terme d'un alignement du prix des céréales dans la CEE en ce qui concerne l'évolution de la production de viande de porc, d'œufs et de viande de volaille	juillet 1964	F ⁽¹⁾ D ⁽¹⁾
N° 3	Le marché de poissons frais en république fédérale d'Allemagne et aux Pays-Bas et les facteurs qui interviennent dans la formation du prix du hareng frais	mars 1965	F ⁽¹⁾ D ⁽¹⁾
N° 4	Organisation de la production et de la commercialisation du poulet de chair dans les pays de la CEE	mai 1965	F ⁽¹⁾ D ⁽¹⁾
N° 5	Problèmes de la stabilisation du marché du beurre à l'aide de mesures de l'Etat dans les pays de la CEE	juillet 1965	F D
N° 6	Méthode d'échantillonnage appliquée en vue de l'établissement de la statistique belge de la main-d'œuvre agricole	août 1965	F ⁽¹⁾ D ⁽²⁾
N° 7	Comparaison entre les « trends » actuels de production et de consommation et ceux prévus dans l'étude des perspectives « 1970 » 1. Produits laitiers 2. Viande bovine 3. Céréales	juin 1966	F ⁽¹⁾ D
N° 8	Mesures et problèmes relatifs à la suppression du morcellement de la propriété rurale dans les Etats membres de la CEE	novembre 1965	F ⁽¹⁾ D
N° 9	La limitation de l'offre des produits agricoles au moyen des mesures administratives	janvier 1966	F D
N° 10	Le marché des produits d'œufs dans la CEE	avril 1966	F ⁽¹⁾ D ⁽¹⁾
N° 11	Incidence du développement de l'intégration verticale et horizontale sur les structures de production agricole – Contributions monographiques	avril 1966	F ⁽¹⁾ D
N° 12	Problèmes méthodologiques posés par l'établissement de comparaisons en matière de productivité et de revenu entre exploitations agricoles dans les pays membres de la CEE	août 1966	F ⁽¹⁾ D
N° 13	Les conditions de productivité et la situation des revenus d'exploitations agricoles familiales dans les Etats membres de la CEE	août 1966	F D
N° 14	Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles – « bovins – viande bovine »	août 1966	F D
N° 15	Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles – « sucre »	février 1967	F D ⁽¹⁾
N° 16	Détermination des erreurs lors des recensements du bétail au moyen de sondages	mars 1967	F ⁽¹⁾ D ⁽³⁾

(¹) Epuisé.

(²) La version allemande est parue sous le n° 4/1963 de la série « Informations statistiques » de l'Office statistique des Communautés européennes.

(³) La version allemande est parue sous le n° 2/1966 de la série « Informations statistiques » de l'Office statistique des Communautés européennes.

		Date	Langues
N° 17	Les abattoirs dans la CEE I. Analyse de la situation	juin 1967	F D
N° 18	Les abattoirs dans la CEE II. Contribution à l'analyse des principales conditions de fonctionnement	octobre 1967	F D
N° 19	Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles – « produits laitiers »	octobre 1967	F D ⁽¹⁾
N° 20	Les tendances d'évolution des structures des exploitations agricoles – Causes et motifs d'abandon et de restructuration	décembre 1967	F D
N° 21	Accès à l'exploitation agricole	décembre 1967	F D
N° 22	L'agrumiculture dans les pays du bassin méditerranéen – Production, commerce, débouchés	décembre 1967	F D
N° 23	La production de produits animaux dans des entreprises à grande capacité de la CEE – Partie I	février 1968	F D
N° 24	Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles – « céréales »	mars 1968	F D
N° 25	Possibilités d'un service de nouvelles de marchés pour les produits horticoles non-comestibles dans la CEE	avril 1968	F D
N° 26	Données objectives concernant la composition des carcasses de porcs en vue de l'élaboration de coefficients de valeur	mai 1968	F D
N° 27	Régime fiscal des exploitations agricoles et imposition de l'exploitant agricole dans les pays de la CEE	juin 1968	F D
N° 28	Les établissements de stockage de céréales dans la CEE – Partie I	septembre 1968	F D
N° 29	Les établissements de stockage de céréales dans la CEE – Partie II	septembre 1968	F D
N° 30	Incidence du rapport des prix de l'huile de graines et de l'huile d'olive sur la consommation de ces huiles	septembre 1968	F D
N° 31	Points de départ pour une politique agricole internationale	octobre 1968	F D
N° 32	Volume et degré de l'emploi dans la pêche maritime	octobre 1968	F D
N° 33	Concepts et méthodes de comparaison du revenu de la population agricole avec celui d'autres groupes de professions comparables	octobre 1968	F D
N° 34	Structure et évolution de l'industrie de transformation du lait dans la CEE	novembre 1968	F D
N° 35	Possibilités d'introduire un système de gradation pour le blé et l'orge produits dans la CEE	décembre 1968	F D
N° 36	L'utilisation du sucre dans l'alimentation des animaux – Aspects physiologiques, technologiques et économiques	décembre 1968	F D

(¹) Epuisé.

		Date	Langues
N° 37	La production de produits animaux dans des entreprises à grande capacité de la CEE – Partie II	février 1969	F D
N° 38	Examen des possibilités de simplification et d'accélération de certaines opérations administratives de remembrement	mars 1969	F D
N° 39	Evolution régionale de la population active agricole – I : Synthèse	mars 1969	F D
N° 40	Evolution régionale de la population active agricole – II : R.F. d'Allemagne	mars 1969	F D
N° 41	Evolution régionale de la population active agricole – III : Bénélux	avril 1969	F D
N° 42	Evolution régionale de la population active agricole – IV : France	mai 1969	F
N° 43	Evolution régionale de la population active agricole – V : Italie	mai 1969	F D
N° 44	Evolution de la productivité de l'agriculture dans la CEE	juin 1969	F D en prép.
N° 45	Situation socio-économique et perspectives de développement d'une région agricole déshéritée et à déficiences structurelles – Etude méthodologique de trois localités siciliennes de montagne	juin 1969	F I ⁽¹⁾
N° 46	La consommation du vin et les facteurs qui la déterminent – R.F. d'Allemagne	juin 1969	F D
N° 47	La formation de prix du hareng frais dans la Communauté économique européenne	août 1969	F D
N° 48	Prévisions agricoles – I : Méthodes, techniques et modèles	septembre 1969	F D
N° 49	L'industrie de conservation et de transformation de fruits et légumes dans la CEE	octobre 1969	F D
N° 50	Le lin textile dans la CEE	novembre 1969	F D
N° 51	Conditions de commercialisation et de formation des prix des vins de consommation courante au niveau de la première vente – Synthèse, R.F. d'Allemagne, G.D. de Luxembourg	décembre 1969	F en prép. D
N° 52	Conditions de commercialisation et de formation des prix des vins de consommation courante au niveau de la première vente – France, Italie	décembre 1969	F D en prép.
N° 53	Incidences économiques de certains types d'investissements structurels en agriculture – Remembrement, irrigation	décembre 1969	F D en prép.
N° 54	Les équipements pour la commercialisation des fruits et légumes frais dans la CEE – Synthèse, Belgique et G.D. de Luxembourg, Pays-Bas, France	janvier 1970	F

(¹) Cette étude n'est pas disponible en langue allemande.

		Dcte	Langues
N° 55	Les équipements pour la commercialisation des fruits et légumes frais dans la CEE – R.F. d'Allemagne, Italie	janvier 1970	F
N° 56	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale I. Autriche	mars 1970	F D
N° 57	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale II. Danemark	avril 1970	F D
N° 58	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale III. Norvège	avril 1970	F D
N° 59	Constatation des cours des vins de table à la production I. France et R.F. d'Allemagne	mai 1970	F D en prép.
N° 60	Orientation de la production communautaire de viande bovine	juin 1970	F D en prép.
N° 61	Evolution et prévisions de la population active agricole	septembre 1970	F D
N° 62	Enseignements à tirer en agriculture d'expérience des «Revolving funds»	octobre 1970	F D
N° 63	Prévisions agricoles II. Possibilités d'utilisations de certains modèles, méthodes et techniques dans la Communauté	octobre 1970	F D
N° 64	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale IV. Suède	novembre 1970	F D
N° 65	Les besoins en cadres dans les activités agricoles et connexes à l'agriculture	décembre 1970	F D
N° 66	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale V. Royaume-Uni	décembre 1970	F D
N° 67	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale VI. Suisse	décembre 1970	F D
N° 68	Formes de coopération dans le secteur de la pêche I. Synthèse, R.F. d'Allemagne, Italie	décembre 1970	F D en prép.
N° 69	Formes de coopération dans le secteur de la pêche II. France, Belgique, Pays-Bas	décembre 1970	F D en prép.
N° 70	Comparaison entre le soutien accordé à l'agriculture aux Etats-Unis et dans la Communauté	janvier 1971	F D en prép.
N° 71	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale VII. Portugal	février 1971	F D
N° 72	Possibilités et conditions de développement des systèmes de production agricole extensifs dans la CEE	avril 1971	F D
N° 73	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale VIII. Irlande	mai 1971	F en prép. D

		Date	Langues
N° 74	Recherche sur les additifs pouvant être utilisés comme révélateurs pour la matière grasse butyrique	mai 1971	F ⁽¹⁾ D en prép. ⁽¹⁾
N° 75	Constatation de cours des vins de table II. Italie, G.D. de Luxembourg	mai 1971	F D en prép.
N° 76	Enquête auprès des consommateurs sur les qualités de riz consommées dans la Communauté	juin 1971	F D I
N° 77	Surfaces agricoles pouvant être mobilisées pour une réforme de structure	août 1971	F D en prép.
N° 78	Problèmes des huileries d'olive Contribution à l'étude de leur rationalisation	octobre 1971	F I en prép.
N° 79	Gestion économique des bateaux pour la pêche à la sardine – Recherche des conditions optimales – Italie, Côte Méditerranéenne française I. Synthèse	décembre 1971	F I
N° 80	Gestion économique des bateaux pour la pêche à la sardine – Recherche des conditions optimales – Italie, Côte Méditerranéenne française II. Résultats des enquêtes dans les zones de pêche	décembre 1971	F I
N° 81	Le marché foncier et les baux ruraux – Effets des mesures de réforme des structures agricoles I. Italie	janvier 1972	F D en prép.
N° 82	Le marché foncier et les baux ruraux – Effets des mesures de réforme des structures agricoles II. R.F. d'Allemagne, France	janvier 1972	F D en prép.
N° 83	Dispositions fiscales en matière de coopération et de fusion d'exploitations agricoles I. Belgique, France, G.D. de Luxembourg	février 1972	F
N° 84	Dispositions fiscales en matière de coopération et de fusion d'exploitations agricoles II. R.F. d'Allemagne	février 1972	D
N° 85	Dispositions fiscales en matière de coopération et de fusion d'exploitations agricoles III. Pays-Bas	février 1972	N
N° 86	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale IX. Finlande	avril 1972	F en prép. D
N° 87	Recherche sur les incidences du poids du tubercule sur la floraison du dahlia	mai 1972	F D en prép.
N° 88	Le marché foncier et les baux ruraux – Effets des mesures de réforme des structures agricoles III. Pays-Bas	juin 1972	F
N° 89	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale X. Aperçu synthétique	Septembre 1972	F en prép. D

(¹) Etude adressée uniquement sur demande.

N° 90 La spéculation ovine

Date	Langues
Septembre 1972	F D en prép.

